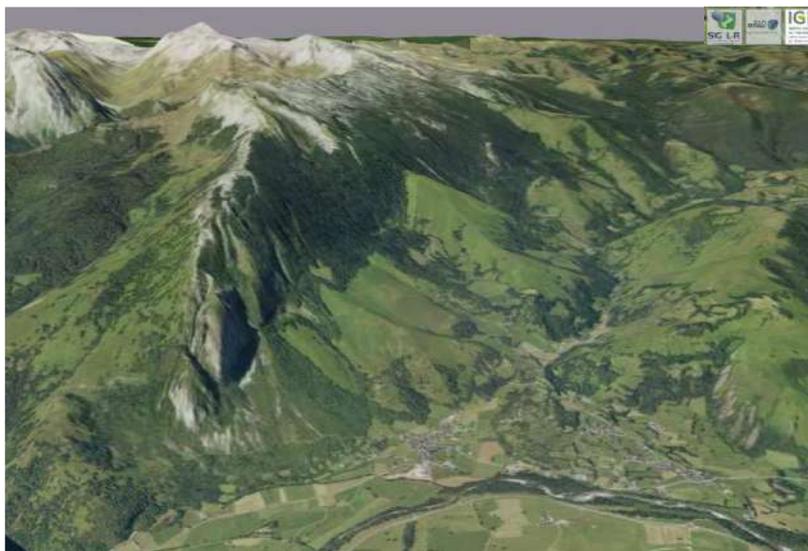


# PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LÉES-ATHAS



## RAPPORT DE PRESENTATION (1<sup>ère</sup> partie) DIAGNOSTIC

PROCEDURE ANTERIEURE	ELABORATION DU PLU		Pièce N° :
R.N.U	PLU APPROUVE LE : MARS 2018	22	<b>1.1</b>



**PAYS-CITÉS - C. MAGNOU**  
Urbaniste qualifiée OPQU - Architecte DPLG



**BIOTOPE**  
Faune, flore & environnement



# SOMMAIRE



<b>PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>13</b>
1) METHODOLOGIE ET REDACTION DU CHAPITRE ENVIRONNEMENT .....	15
2) GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE.....	15
3) CLIMAT.....	19
4) HYDROGEOLOGIE.....	19
5) HYDROGRAPHIE .....	20
6) RESSOURCES EN EAU .....	23
7) MILIEUX NATURELS .....	25
a) <i>Les inventaires.....</i>	<i>25</i>
b) <i>Les Sites Natura 2000 : description .....</i>	<i>30</i>
c) <i>Etude d'incidences Natura 2000 : diagnostic.....</i>	<i>41</i>
d) <i>Les protections particulières.....</i>	<i>59</i>
8) DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX.....	62
a) <i>Schéma régional de cohérence écologique.....</i>	<i>62</i>
b) <i>Plan Energie Climat .....</i>	<i>64</i>
c) <i>Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne :.....</i>	<i>68</i>
e) <i>Parc National des Pyrénées : Charte non approuvée.....</i>	<i>70</i>
9) RISQUES (NATURELS ET INDUSTRIELS) ET NUISANCES .....	73
a) <i>Risques identifiés :.....</i>	<i>73</i>
b) <i>Plan de prévention des risques naturels :.....</i>	<i>73</i>
c) <i>Atlas des zones inondables :.....</i>	<i>75</i>
d) <i>Le risque sismique : .....</i>	<i>77</i>
e) <i>Le risque relatif au transport de matières dangereuses :.....</i>	<i>77</i>
f) <i>Nuisances (air, odeurs, bruit, ...):.....</i>	<i>78</i>
10) LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	79
a) <i>Les entités paysagères :.....</i>	<i>79</i>
b) <i>Charte paysagère architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises.....</i>	<i>83</i>
c) <i>Les trois strates paysagères à l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous.....</i>	<i>85</i>
d) <i>Les éléments de paysage vecteurs d'identité communale de Léés-Athas :.....</i>	<i>93</i>
e) <i>Analyse paysagère des entrées de bourgs et abords :.....</i>	<i>96</i>
f) <i>Remembrement d'Accous-Bedous : préconisations paysagères :.....</i>	<i>108</i>
11) PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN .....	109
a) <i>Éléments d'histoire de la création des bourgs :.....</i>	<i>109</i>
b) <i>Monuments historiques inscrits et classés à Bedous et Accous .....</i>	<i>117</i>
c) <i>Les autres édifices religieux des communes du vallon de Bedous :.....</i>	<i>118</i>
d) <i>Typologie du bâti traditionnel.....</i>	<i>119</i>
12) PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE .....	130
13) CONSOMMATION DE L'ESPACE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES .....	131

SOMMAIRE PARTIEL DU DIAGNOSTIC (CHAPITRES 2 ET 3, SYNTHESE, ANNEXES) .....	133
<b>CHAPITRE 2 – DEVELOPPEMENT SOCIAL .....</b>	<b>135</b>
1) DEMOGRAPHIE .....	137
a) La croissance démographique .....	137
b) Vieillessement de la population .....	139
c) Nombre et taille des ménages .....	141
d) Emploi, population active .....	141
e) Emploi selon le secteur à l'échelle de la communauté de communes .....	143
f) Les revenus des ménages .....	144
g) Mobilité .....	144
2) HABITAT ET CONSTRUCTION .....	146
a) Evolution du nombre de logements .....	146
b) Taille des logements .....	148
c) Age et confort des logements .....	148
d) Evolution récente de la construction .....	149
e) Habitat social, logements communaux, lotissement communal .....	151
f) Réserves foncières .....	154
g) Prix des terrains à bâtir .....	154
h) Bâti ancien .....	155
3) PROJET DE TERRITOIRE « ASPE 2020 » : .....	165
a) Eléments de diagnostic démographiques et de logements de « Aspe 2020 » : .....	165
b) Le projet de territoire dit de Consolidation : .....	166
c) Pré-bilan démographique : .....	170
d) Validité de l'objectif Aspe 2020 pour le PLU de Léés-Athas : .....	171
4) EQUIPEMENTS .....	172
a) Equipements de superstructure .....	172
b) Equipements d'infrastructure : .....	179
c) Potentiel foncier : propriétés communales .....	198
<b>CHAPITRE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS .....</b>	<b>199</b>
1) DEPLACEMENTS .....	201
a) Liaison routière internationale Pau-Oloron-Le Somport : la RN 134 .....	202
b) La déviation de Bedous (une partie de la RN 134) : .....	203
c) Les routes départementales : .....	204
d) Les voies communales et chemins ruraux : .....	205
e) Déplacements automobiles prépondérants : .....	208
f) Ligne ferrée Oloron –Bedous : .....	209
g) Autres transports collectifs par autocars : .....	211
h) Stationnement : .....	211
i) Déplacements doux : .....	214
2) INDUSTRIE .....	216
3) L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE DETAIL : .....	218
4) LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE .....	220
a) Les services privés .....	220
b) Les établissements de santé .....	221
5) LE TOURISME .....	222
a) Le tourisme à l'échelle de la vallée d'Aspe .....	222
b) Projet de Station de Sports de Nature : .....	226
c) Les activités touristiques dans les communes du Vallon de Bedous : .....	227
d) L'hébergement sur les communes du vallon de Bedous : .....	232

6) L'AGRICULTURE.....	235
a) Une baisse du nombre d'exploitations : .....	235
b) Une baisse de la main d'œuvre agricole.....	236
c) Evolution de la Surface agricole utile (SAU) : .....	237
d) Effectifs et âge des exploitants : .....	240
e) Cheptel.....	241
f) Les estives.....	243
g) L'enjeu foncier généré par la Politique Agricole Commune (PAC).....	247
h) Le remembrement : réorganisation foncière .....	250
i) Vente de produits agricoles et agro-tourisme : .....	251
j) Présence d'une unité de recherche piscicole de l'INRA : .....	251
k) Résultats du questionnaire agriculteurs lancé dans le cadre de ce PLU : .....	252
l) Besoins en matière d'espace agricole : .....	259
7) EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES (HORS EXPLOITATION DU BOIS) : .....	263
a) Exploitation des énergies hydroélectriques : .....	263
b) Exploitation des mines et carrières : .....	263
c) Exploitation de l'eau potable : .....	264
d) Solaire, photovoltaïque, éolien : .....	264
e) Sources thermales, géothermie : .....	264
8) EXPLOITATION DU BOIS, SYLVICULTURE .....	266
a) La multifonctionnalité de la forêt réaffirmée par les politiques publiques : .....	266
b) Le potentiel forestier : .....	267
c. Les forêts gérées par l'ONF sur la commune de Léés-Athas .....	269
d. La scierie de Léés-Athas et la menuiserie attenante : .....	271
 <b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : ATOUTS, FAIBLESSES, ENJEUX .....</b>	<b>272</b>
 <b>ANNEXES AU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>279</b>
 <b>ANNEXE 1 : INVENTAIRE FAUNE, FLORE ET HABITATS NATURELS PREALABLE AU PROJET DE CREATION D'UNE PISTE SUR LE SECTEUR DES ANAQUES A LEES-ATHAS (64) .....</b>	<b>281</b>
 <b>ANNEXE 2 : NOTE RELATIVE AUX EFFETS DE LA CONSTRUCTION POSSIBLE SUR UNE PRAIRIE DE FAUCHE DE LA COMMUNE DE LEES-ATHAS .....</b>	<b>315</b>
 <b>ANNEXE 3 : CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES PYRENEES BEARNAISES .....</b>	<b>319</b>



# **PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE**



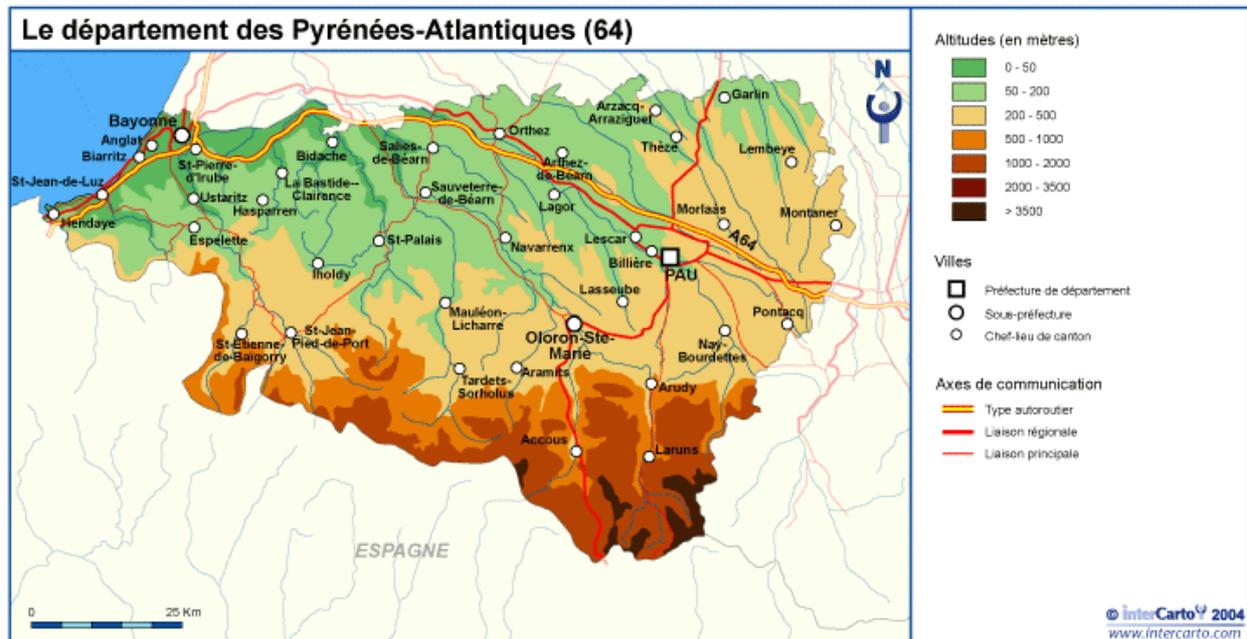
**PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE :**



Périmètre de la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe (jusqu'en fin 2016), dont les quatre communes du vallon de Bedous, au sein du département des Pyrénées-Atlantiques

Les quatre communes de montagne d'Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe se situent dans le département des Pyrénées-Atlantiques, à 59 kilomètres au sud de Pau et à 28 kilomètres au sud d'Orlon, le chef-lieu d'arrondissement.

L'axe principal qui dessert ce territoire est la route nationale N134 reliant Pau-Orlon au Col du Somport vers l'Espagne, par le tunnel du Somport menant à Jaca.



Les périmètres de ces quatre communes ont la particularité de se joindre pratiquement par un même point commun au niveau du gave d'Aspe.

Le territoire de chacune d'elles est bordé par les communes suivantes :

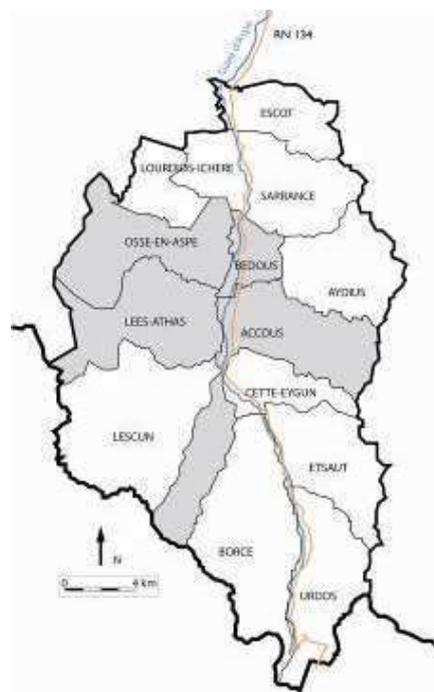
Communes avoisinantes :	ACCOUS (6.068 hectares)	BEDOUS (1.164 hectares)	LÉES-ATHAS (4.481 hectares)	OSSE-EN-ASPE (4.303 hectares)
Au nord	Aydius Bedous Osse-en-Aspe	Sarrance	Osse-en-Aspe	Sarrance Lourdios-Ichère
A l'est	Borce Cette-Eygun Laruns (Communauté communes vallée Ossau)	Aydius	Accous Bedous	Bedous
Au sud	Ex-frontière avec l'Espagne (Région d'Aragon, Comarca de La Jacetania, commune voisine espagnole de Anso)	Accous	Lescun Ex-frontière avec l'Espagne (Communauté forale de Navarre, commune voisine espagnole de Isaba)	Lées-Athas Accous
A l'ouest	Lées-Athas Lescun	Osse-en-Aspe Lées-Athas	Arette (Communauté communes vallée Barétous)	Arette (Communauté communes vallée Barétous)
<i>Cités des communes référencées : celles désignées jusqu'en fin 2016</i>				

Deux des communes font « frontière » avec l'Espagne :

- Accous est avoisinante de la commune de Anso, située dans la Comarca de Jacetania en Aragon.
- Lées-Athas est limitrophe avec la commune de Isaba située dans la communauté forale de Navarre.

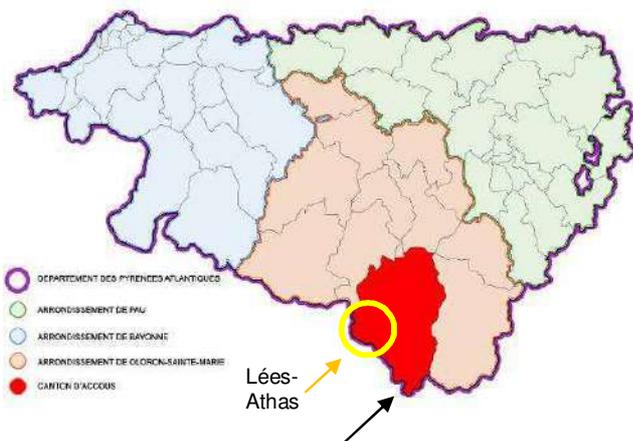
Elles font partie jusqu'en fin 2016 de la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe dont le siège se situe à la mairie Accous et dont le périmètre est identique à celui du canton d'Accous.

A partir de début 2017, elles feront partie de la Communauté des communes du piémont oloronais



LEGENDE :

- Périmètre de la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe jusqu'en fin 2016
- Les quatre communes du vallon de Bedous, dont : Lées-Athas



Canton d'Accous jusqu'en début 2014



Nouveau canton « Oloron Sainte-Marie 1 » depuis 2014

# **CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



## **1) METHODOLOGIE ET REDACTION DU CHAPITRE ENVIRONNEMENT**

Ce chapitre a été réalisé à partir de données documentaires et communales, ainsi que de repérages sur le terrain, notamment pour l'étude d'incidences Natura 2000 ainsi que les analyses paysagère, urbaine, architecturale et patrimoniale.

Celui-ci a été rédigé par les bureaux d'études suivants :

- Biotope, en particulier par l'équipe d'écologues du bureau de Pau, pour le diagnostic relatif aux aspects d'écologie (Etude d'incidences Natura 2000, trame verte et bleue à l'échelle communale)
- Site & Architecture, représenté par Agnès Liquard architecte DPLG et urbaniste, pour différents chapitres et cartographies (voir références dans le texte)
- Pays-Cités, représenté par Colette Magnou, urbaniste qualifiée OPQU et architecte DPLG, pour différents chapitres et cartographies (quand aucune références dans le texte n'est mentionnée) et cohérence d'ensemble.

## **2) GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE**

Rédaction : Site & Architecture

Source de cette partie : GEREAA, Vallon d'Accous Bedous, pré-étude d'aménagement foncier, septembre 1999

L'orologie (formation des montagnes) et la géologie (formation du sol) sont des éléments fondamentaux dans la constitution des paysages et de l'anthropisation autour du vallon.

D'Accous à Bedous, la Vallée d'Aspe, ample et fertile, a été modelée par les actions des grands glaciers quaternaires de la Haute Vallée d'Aspe.

Le sous-sol est dominé par les dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires datant du quaternaire (Würmien et du post-würmien). On observe toutefois, localement, quelques affleurements du secondaire et quelques mamelons de roches éruptives mises à nu après érosion de la couverture morainique.

La moraine est une formation détritique constituée de blocs de pierres arrachés des parois montagneuses par l'activité ancienne des glaciers.

La plaque ibérique était une petite plaque tectonique, dite aussi micro-plaque, actuellement soudée depuis la fin de l'Oligocène à la plaque eurasiennne dont elle fait partie intégrante, sur laquelle reposait la péninsule Ibérique mais aussi les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne et peut-être le Briançonnais.

La plaque ibérique proviendrait de la plaque nord-américaine dont elle se serait désolidarisée à la fin du Crétacé. Elle est à l'origine de l'ouverture du golfe de Gascogne par un pivotement anti-horaire sur elle-même. Cette rotation s'accompagne à l'est par une subduction sous la plaque eurasiennne puis une collision de leurs masses continentales respectives. Cette subduction puis collision ont participé à la formation des Pyrénées notamment durant le Mésozoïque. Au cours de cette ère géologique se produisent deux épisodes de rifting sur sa bordure septentrionale, caractérisés par la formation d'importants bassins de sédimentation liés à des subsidences successives.

Sur la bordure méridionale de cette ancienne plaque, le déplacement de la plaque africaine vers le nord occasionne des tensions tectoniques complexes à l'origine de la formation des cordillères bétiques.

À partir de la fin de l'Oligocène, la plaque ibérique cesse d'être une plaque tectonique à part entière en se soudant à la plaque eurasiennne et en adoptant son comportement.

a. Les formations du Secondaire sont constituées principalement de formations sédimentaires marginalement représentées dans la zone d'étude, constituées de flysch (alternance de grès, marnes et calcaires) ou de schistes (roche se débitant en feuillets) très dégradés. on distingue les formations des périodes suivantes :

- Les ophites du Trias : roches volcaniques vertes ou noir verdâtre très dures qui ont résisté érosion des glaciers du gave et qui forment des buttes couvertes de fougères, émergeant de la plaine. Cette formation se présente sous forme de pointements qui affleurent là où la couverture morainique a été insuffisante ou érodée, notamment au nord et à l'ouest de Bedous.
- Les argiles du Trias : Argiles couleur lie-de-vin, gypse et calcaires ; ces couches sont facilement érodées expliquent la dépression de Bedous

- Le Jurassique avec Dolomies noires et calcaires
  - Le crétacé supérieur avec formations calcaires
  - Le crétacé inférieur avec formations calcaires : les couches massives verticales et résistantes à l'érosion forment les falaises qui ferment le paysage au sud
- b. Les formations du Tertiaire
- Paléocène
  - Iocène
  - Oligocène
- c. Les formations du Quaternaire : il s'agit d'alluvions et de moraines glaciaires. On peut distinguer :
- Les alluvions fluviales : la vallée est majoritairement comblée par des dépôts de blocs souvent calcaires, de galets, de sable et de limons dont la matrice sablo-argileuse est parfois consolidée.
  - Ces dépôts sont essentiellement constitués d'alluvions post-würmiennes issues d'un remaniement des dépôts glaciaires. Ils sont parfois recouverts d'un revêtement morainique.
  - Les éboulis : ils apparaissent à l'extrême Nord de la zone d'étude et tirent leur origine de la fonte du glacier et des nombreux éboulements qui ont pu se produire sur les flancs de montagne.

#### • Grandes unités géomorphologiques

Le vallon se présente comme un élargissement dans la vallée du Gave d'Aspe, un dégagement modelé par les grands glaciers quaternaires de la haute vallée d'Aspe. Les dépôts glaciaires et fluvioglaciers qui tapissent cette dépression sont constitués de différents matériaux, blocs et galets à matrices plus ou moins sablo-limoneuses et parfois consolidés. On distingue les unités suivantes :

- les terrasses alluviales torrentielles post-würmiennes qui longent le Gave d'Aspe et les affluents (ex : *la Berthe*)
- les cônes latéraux de déjection : alluvions de piémont étalées en forme de delta à pied de la montagne
- les alluvions fluvioglaciers, dominant le lit majeur du gave d'aspe de plusieurs dizaines de mètres.

#### • Ensembles pédologiques

Situés en fond de vallée, les sols sont constitués d'alluvions fluviales plus ou moins développés : sols d'alluvions brunifiés, sols bruns calcaires.

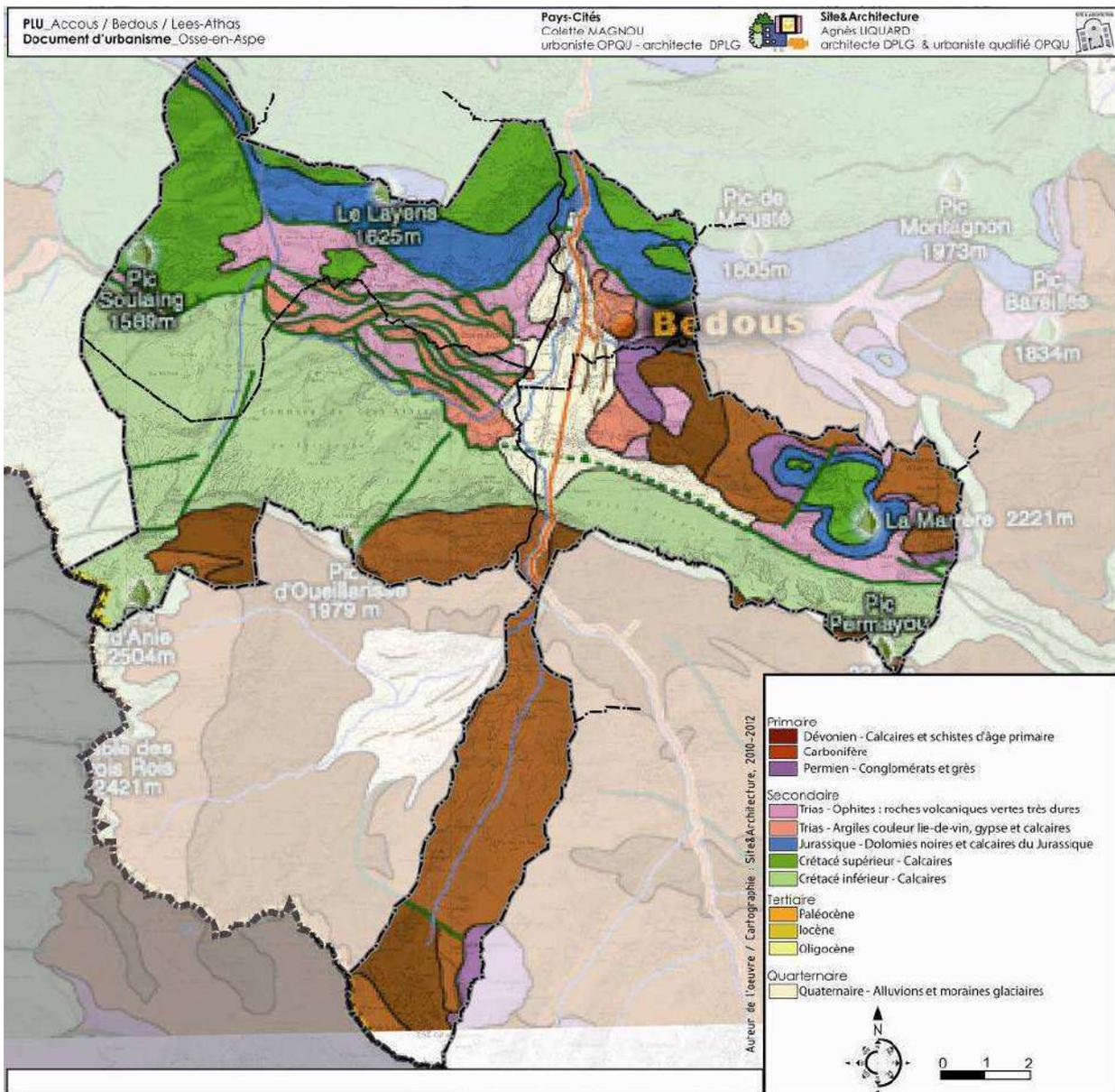
Développés sur les dépôts alluviaux récents et modernes, ils varient en fonction de l'hétérogénéité texturale des matériaux alluviaux et de la variabilité de la profondeur de la nappe phréatique. Ils sont en général très fertiles.

Il apparaît souvent dans ces sols un horizon à pseudo-gley marqué.



Les formations rocheuses marquent le paysage

<sup>2</sup> Source Geread – Vallon d'Accous Bédous – Prêétude d'aménagement foncier – septembre 1999



FORMATION GEOLOGIQUE

1) Après le retrait définitif du glacier, les torrents déposent des alluvions sous forme de vastes cônes de déjection (A)

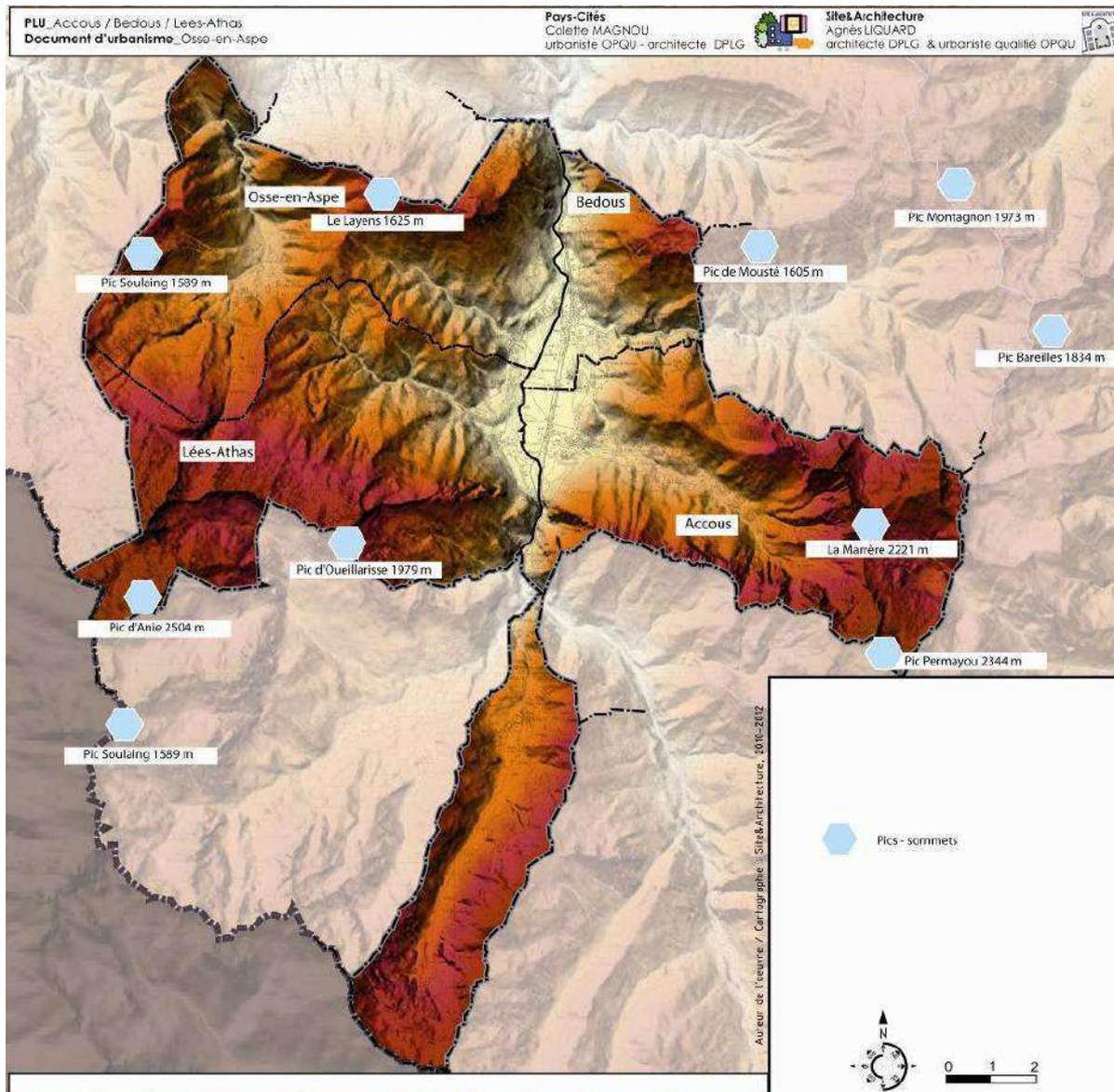
2) Le cours du gave en se déplaçant vers l'ouest érode en partie ces dépôts (A) et crée un escarpement (B)

3) Au cours de ses divagations dans la dépression de Bedous, le gave dépose des sédiments formant une vaste plaine alluviale (C)

3) Au cours de ses divagations dans la dépression de Bedous, le gave dépose des sédiments formant une vaste plaine alluviale (C)

4) De nouveaux cônes de déjection (D) recouvrent en partie les dépôts antérieurs. Le gave creuse son lit actuel

Source : Le Temps des Gaves - des milliers d'années



RELIEF



1 à 3 : Déplacement du glacier et dépôt des moraines  
 A : Moraines latérales : à la fin de la dernière glaciation (Wurm), le glacier se retire laissant sur ses flancs des moraines latérales successives (A1 à A5) marquant ainsi les différentes étapes de son retrait.  
 A1 : moraine la plus haute ; correspond au maximum de remplissage du glacier  
 A5 : moraine la plus basse ; marque le dernier stade du retrait des glaces.

### **3) CLIMAT**

Rédaction : Pays-Cités

Comme l'exprime l'étude préalable au Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Léés-Athas, réalisée par le cabinet ATI-Services en mai 2016, « la vallée d'Aspe est dominée par les premiers hauts sommets que rencontrent les perturbations océaniques, elle appartient à la zone du climat tempéré océanique des latitudes méridionales et plus précisément au climat subaquitain.

Cette partie de la chaîne Pyrénéenne subit de nombreuses influences qui permettent de nuancer son climat par rapport au piémont Pyrénéen et aux autres vallées du système montagneux.

Les vents dominants viennent de l'Atlantique et amènent l'humidité, ou du Sud, et amènent la chaleur, en particulier par effet de foehn.

La proximité de l'Espagne donne à la vallée une nuance très méridionale car l'anticyclone Ibérique déborde parfois sur le versant français apportant calme, chaleur et lumière.

Ainsi la vallée d'Aspe appartient au domaine des montagnes humides et relativement douces, les températures sont naturellement fonction de l'altitude, dans le fond de la vallée le climat se révèle moins rude et surtout moins contrasté qu'en altitude. La neige n'est qu'un intermède occasionnel dans le fond de la vallée. En moyenne montagne, elle couvre le sol de décembre à avril, avec des différences selon l'exposition (ombrée/soulane). En haute montagne, qu'elle ne libère qu'en juin, elle reste possible toute l'année.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1 645 mm répartis sur 150 jours. Le nombre moyen de jours de neige au sol est de 13 par an à Accous. »

### **4) HYDROGEOLOGIE :**

Rédaction : Pays-Cités

L'étude du Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Léés-Athas réalisée en mai 2015 par le cabinet ATI-SERVICES indique que « la recharge des aquifères par les précipitations pluvio-nivales se fait régulièrement au cours de l'année. Une certaine réserve de surface est assurée jusqu'au début d'été par les névés d'altitude.

Les alluvions du bassin de Bedous sont un aquifère à porosité variable, à bon pouvoir filtrant, mais sensible à toute pollution de surface potentielle.

Les importants dépôts glaciaires de Lescun et de Lhers constituent de bons réservoirs qui soutiennent pendant l'étiage le débit du gave de Lescun et du ruisseau Labadie. Les moraines, les cônes de déjection et les glacis d'éboulis donnent à leur pied une eau de bonne qualité mais en petites quantités.

Dans les terrains imperméables (schistes dévonien, carbonifères et permien), de modestes écoulements correspondent à des dispositions favorables de roches fracturées telles que quartzites, filons de roche éruptives, brèches de faille jouant le rôle de drains. Les barres calcaires intercalées constituent les meilleurs réservoirs régulièrement réalimentés en altitude et donnant des sources abondantes dans les points bas (AEP). Mais il s'agit de circulations karstiques sensibles aux pollutions, en particulier par celle due à la pression pastorale.

Dans le Trias, l'association complexe de cargneules, de calcaires, d'ophites et de marnes produit de nombreuses petites sources.

Sur les granites et les roches volcaniques, la plus grande partie des précipitations est évacuée par le ruissellement, une autre est stockée dans les lacs, une autre encore est conservée un certain temps dans le réseau de fractures de surface alimentant de nombreuses petites sources, une faible quantité s'infiltre lentement en profondeur par des fissures microscopiques.

L'essentiel de la ressource en eau (AEP) est constituée par les résurgences des réseaux karstiques des grands massifs calcaires (voir paragraphe 4.2.6.). »

## 5) HYDROGRAPHIE

Rédaction : Pays-Cités

Directement lié au relief (nombreuses sources) et à la fonte des neiges, le réseau hydrographique alimente principalement le Gave d'Aspe. Il borde la limite *est* de la commune de Léés-Athas.

Ce gave, de 58,1 km de longueur, prend sa source dans le cirque d'Aspe, au pied du Mont Aspe (2 643 m), côté espagnol de la frontière, à l'Ouest du col du Somport. Il rejoint le gave d'Ossau à Oloron Sainte-Marie, formant ainsi le gave d'Oloron.

Il couvre un bassin versant de 366,5 km<sup>2</sup> et présente un débit de crue décennal de 300 m<sup>3</sup>/s ainsi qu'un débit de crue centennal de 540 m<sup>3</sup>/s (source SOGREAH 1998).

L'ensemble formé par le gave d'Aspe et le Lourdios est répertorié comme site Natura 2000.

Ce torrent est alimenté par de nombreux affluents. Les principaux dans le vallon de Bedous traversent chacun l'une des communes :

- le Malugar dans la commune de Léés-Athas,
- l'Arricq dans la commune d'Osse-en-Aspe,
- la Berthe dans la commune d'Accous,
- le Gabarret ou gave d'Aydius dans la commune de Bedous.

Le bassin versant du Malugar correspond à environ plus de la moitié du territoire communal.

(*Les affluents sont dénommés : Capiraü, Cammapechi, Hourque, Catassar, Iher, Arans, Pitet, Aransot, Lapoune, Narbeze, ...*).

D'autres ruisseaux sur la commune, plus petits, alimentent principalement le gave d'Aspe, comme :

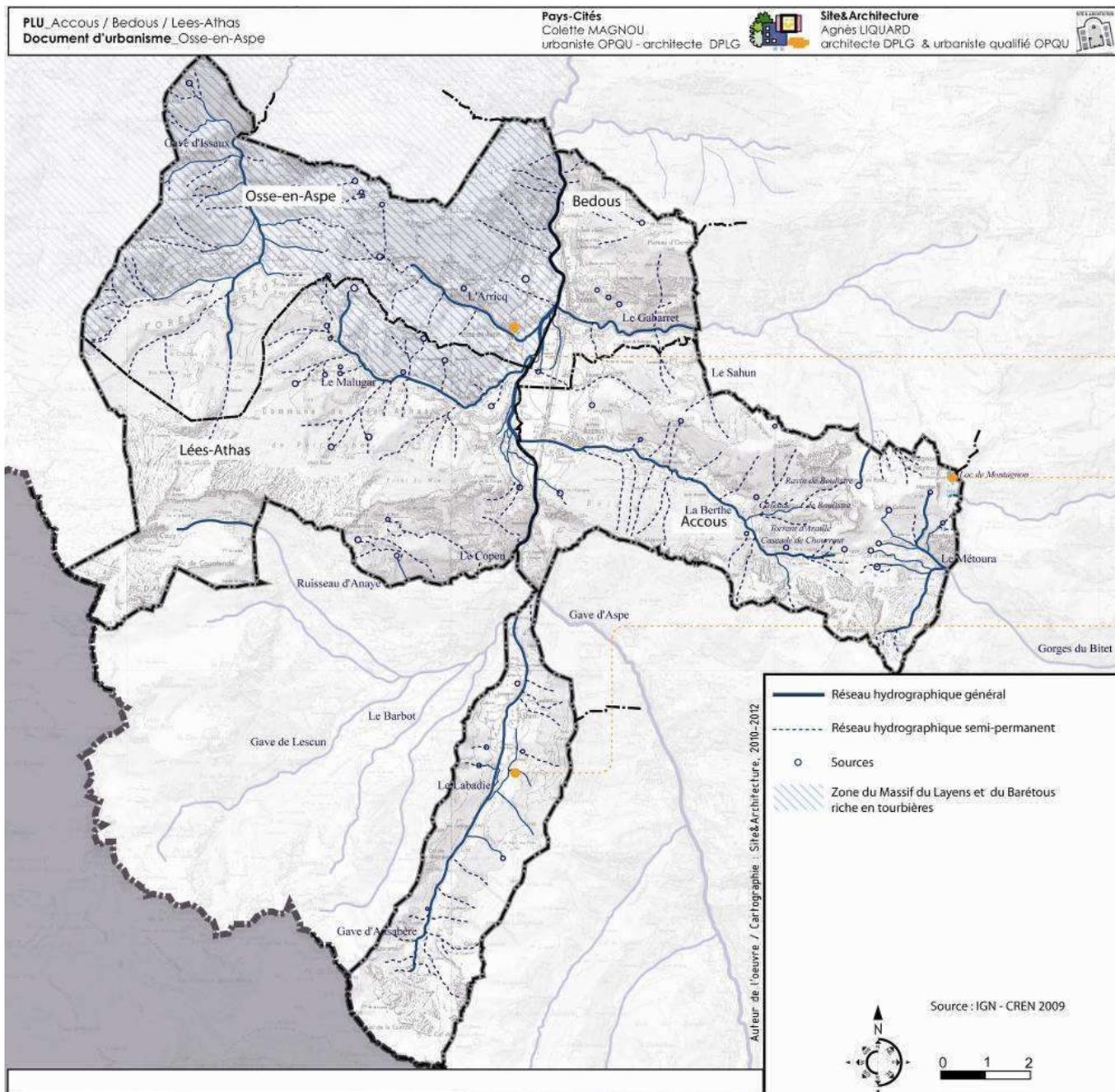
- sur Lees, le Lapons et les ruisseaux de : Courrut, Arrecq de Beusse, Louraou,
- enfin le Copen, marquant au sud la limite communale avec Lescun, et ses affluents : ruisseaux de Lascouts, Lamouline et Terras, Claveranne, Lastroungueres, Lasourdy, Sarciat, Arrecot ;
- sur le secteur Montagne d'Assuns, les ruisseaux s'écoulant vers Lescun au sud-est de : Langne et Soutiello, Lacure, Assuns.

La partie nord-ouest du territoire bascule sur le bassin versant du gave d'Issaux, avec notamment :

- le ruisseau de Fontaine d'Aydy au Boo de la Barlagne, affluent du gave d'Issaux s'écoulant vers le nord.

Le relief et le sol qui définissent la force d'érosion des cours d'eau, créent des façonnages particuliers sur leur parcours à l'image des torrents, chutes d'eau et cascades, ravins...

Ces ruisseaux à écoulement continu sont alimentés, pour partie, par un réseau de fossés qui assainit les terres agricoles et les zones d'habitations.



### RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Le ruisseau de l'Arriq qui traverse la commune d'Osse-en-Aspe



Les petits ruisseaux et leur végétation riveraine soulignent les dénivelés et marquent le paysage



Lac d'altitude du Montagnon, jalonnant un chemin de randonnée

Le dossier de déclaration au titre de l'article R.214 du code de l'environnement avec étude préalable au plan d'épandage, réalisé par le cabinet ATI services en 2016, apporte les précisions suivantes.

« D'après le site de l'Agence de l'eau Adour Garonne (source : Banque Hydro), une seule station hydrométrique est recensée sur le gave d'Aspe. Aucune station hydrométrique n'existe sur les autres cours d'eau du périmètre.

Il s'agit de la station de Bedous (Pont d'Escot n° Q6332510), située en aval des communes de Léés-Athas et d'Accous, qui fournit les données hydrologiques sur le gave d'Aspe pour la période 1948-2011.

Au droit de cette station, le bassin versant du gave d'Aspe s'élève 425 km<sup>2</sup>. Les débits sont :

- Module inter-annuel : 23,50 m<sup>3</sup> /s
- Débit d'étiage quinquennal sec, le Qmna-5 : 4,9 m<sup>3</sup> /s
- Le débit d'étiage biennal sec, le Qmna-2 : 6,3 m<sup>3</sup> /s.

Le tableau suivant présente pour cette station, les débits de crues d'après la loi de Gumbel. »

**Tableau 6 : Débits de crue – Gave d'Aspe**

Fréquence	Gave d'Aspe à la station de Bedous - QJ (m <sup>3</sup> /s)
Biennale	130
Quinquennale	180
Décennale	200
Vicennale	230
Cinquantennale	270

D'après le SDAGE Adour Garonne, plusieurs masses d'eau sont recensées sur le périmètre :

- FRFR255 : Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau ;
- FRFR441 : Le Gave de Lescun de sa source au confluent du Gave d'Aspe ;
- FRFRR253-1 : L'Aidy
- FRFRR255-3 : Le Malugar
- FRFRR441-3 : Le Lauga

Est également concernée par la station d'épuration de Léés-Athas la masse d'eau suivante :

- FRFRR255-2 : La Berthe (cours d'eau situé sur la commune d'Accous).

« D'après l'Agence de l'eau Adour Garonne, plusieurs stations de contrôle de la qualité des eaux sont recensées sur le Gave d'Aspe. Les deux stations de contrôle les plus proches sont celles situées en amont et en aval du point de rejet de la station. Il s'agit donc :

- de la station en amont à Cette-Eygun (station n°05206900)
- de la station en aval à Bedous (station n°05206200)

Sur les deux stations, en 2013, les qualités physico-chimique et écologique du Gave d'Aspe sont classées en bon état.

Sur l'année 2014, seule la qualité physico-chimique a été évaluée. Elle est de bonne qualité sur les deux stations.

D'après l'Agence de l'eau Adour Garonne, il existe aussi une station de contrôle de la qualité des eaux sur le Gave de Lescun au niveau du Pont du Roy sur la commune d'Accous (station n°05206880) en amont du point de rejet de la station de Léés-Athas.

En 2013, les qualités physico-chimique et écologique du Gave de Lescun sont classées en bon état.

En 2014, seule la qualité physico-chimique a été évaluée. **Elle est de bonne qualité.**

Toutefois, il est constaté une augmentation des concentrations sur tous les paramètres entre l'amont et l'aval. Cette augmentation est certainement liée aux différents rejets au milieu naturel avec notamment le rejet de la station d'épuration de Léés-Athas et des stations d'épuration sur Lescun dans le gave de Lescun qui rejoint le gave d'Aspe au niveau du Brouca (*source : Schéma directeur d'assainissement de Léés-Athas, Artelia, rapport provisoire août 2015*).

**Tabl. 2 - Paramètres physico-chimique du gave d'Aspe en 2014**

Gave d'Aspe (2014)	DBO <sub>5</sub> (mg O <sub>2</sub> /l)	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l)	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/l)	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg/l)	PO <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l)	P total (mg/l)
Station de CETTE-EYGUN (amont)	1,3	0,03	0,79	0,01	0,02	0,01
Station de BEDOUS (aval)	1,9	0,05	1,87	0,02	0,06	0,02

Source : Schéma directeur d'assainissement de Léés-Athas, Artelia, rapport provisoire août 2015

Pour améliorer la situation, un programme de travaux est prévu dans le cadre de la révision en cours du schéma directeur d'assainissement de la commune de Léés-Athas en partenariat avec la commune d'Accous qui partage la même station d'épuration. Ce programme figure en partie 2 du diagnostic (chapitre assainissement) et en annexes au PLU (annexes sanitaires). Il en est de même en ce qui concerne le Plan d'épandage des boues de cette station d'épuration.

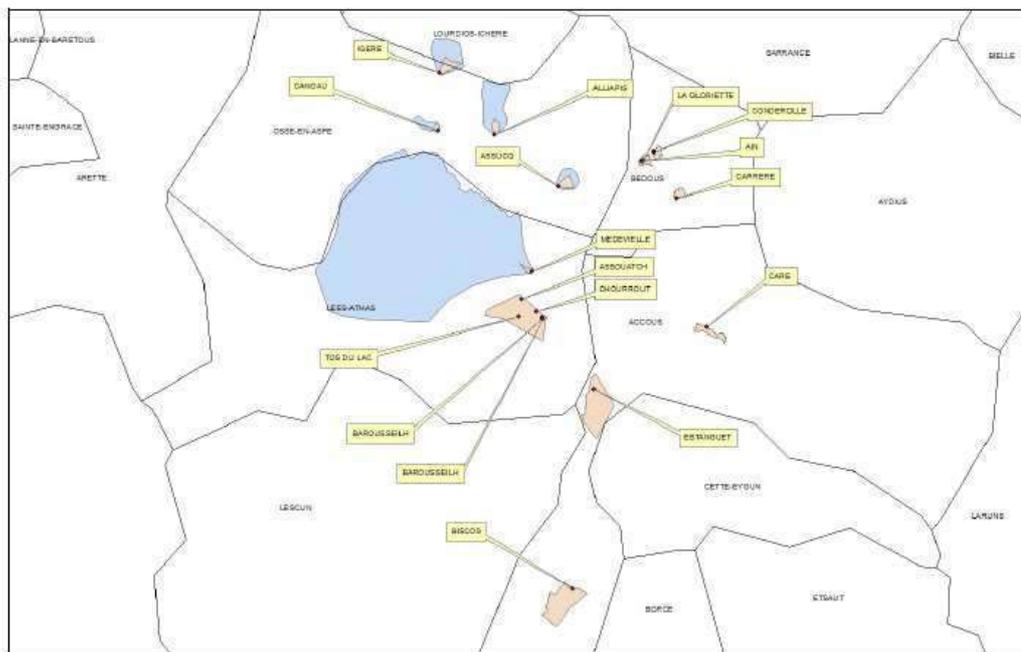
## 6) RESSOURCES EN EAU

Rédaction : Pays-Cités

Les communes du vallon de Bedous présentent de nombreuses sources captées en alimentation en eau potable disposant de périmètres de protection immédiat et rapproché.

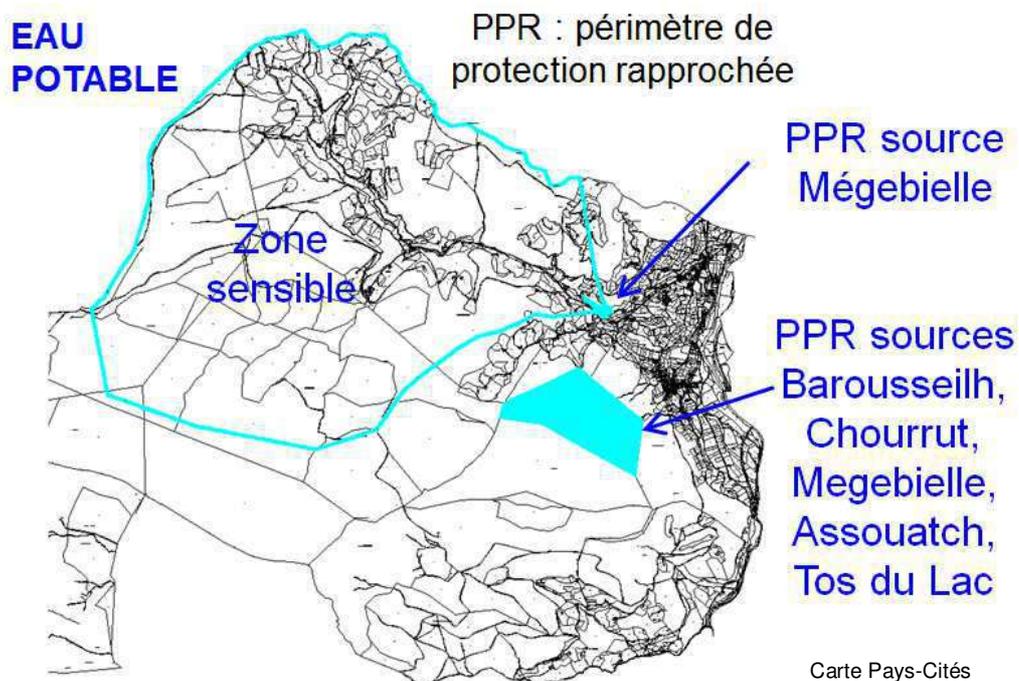
Captages AEP du secteur (tableau ATI-SERVICES, 2016)			
Implantation	Source	Arrêté préfectoral	Quartier alimenté
Accous	Care	N°08-64 du 27/05/2008	Accous bourg
	Biscos	N°08-65 du 27/05/2008	Accous Lhers
	Estanguet	N°08-66 du 27/05/2008	-
Bedous	Carrie	N°08-06 du 11/02/2008	Bedous Orcun
	Conderolle	N°08-07 du 11/02/2008	Bedous bourg + déchetterie
	La Gloriette	N°08-08 du 11/02/2008	Bedous bourg + maison forestière
	Ain	N°08-09 du 11/02/2008	Bedous bourg
Lees-Athas	Barousseih	N°1012 du 25/02/2010	Lees bourg
	Chourrout	N°1013 du 25/02/2010	Lees bourg
	Assouatch	N°1014 du 25/02/2010	Lees-Athas Chougoun
	Tos du Lac	N°1015 du 25/02/2010	Lees-Athas Chougoun
	Médevielle	N°1016 du 25/02/2010	Athas bourg
Osse en Aspe	Alliapis	N°11-64 du 16/12/2011	Osse-en-Aspe bourg
	Assucq	N°11-65 du 16/12/2011	-
	Candau	N°11-66 du 16/12/2011	Osse-en-Aspe Gouadan
	Igere	N°11-67 du 16/12/2011	-

Les figures suivantes localisent les sources sur les territoires communaux.



-  Périmètre de protection rapproché
-  Zone sensible

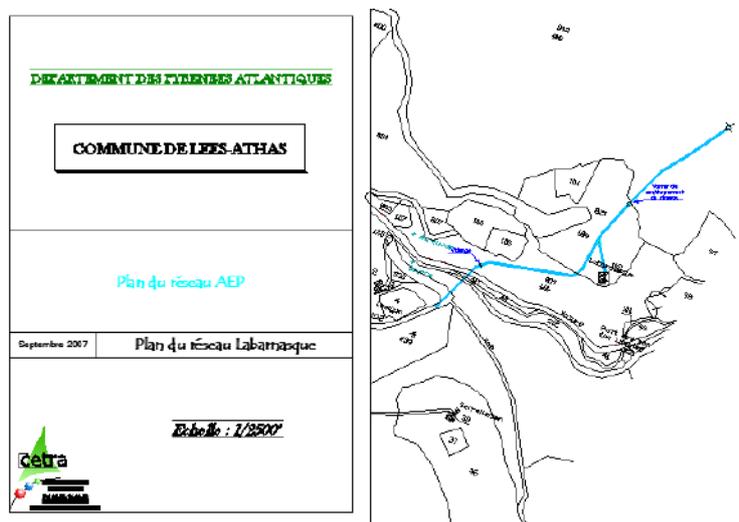
**Sources captées**  
Carte ATI-SERVICES - mai 2015  
Etude relative aux boues de la station d'épuration



Carte Pays-Cités

Les arrêtés préfectoraux relatifs à la protection des captages d'eau potable sur Léés-Athas sont portés en annexe à ce PLU. Les périmètres de protection font l'objet de prescriptions précises. Si les périmètres de protection immédiats sont clôturés avec obligation que les parcelles concernées soient de propriété communale, il est utile que le règlement du PLU repère ceux de protection rapproché et tienne compte de la zone sensible.

La commune est également propriétaire d'un petit réseau desservant deux habitations au secteur Labarnasque dans la vallée du Malugar, alimenté par des sources. Pour l'instant, ce réseau n'est pas public.



## 7) MILIEUX NATURELS

### a) Les inventaires

Rédaction : Pays-Cités

Les milieux naturels du Vallon de Bedous bénéficient d'une position de carrefour entre des ensembles naturels contrastés. La géomorphologie du territoire se caractérise par la présence successive d'une topographie de plaine, d'espace collinaire, et de montagne.

Ces différents espaces sont traversés par un réseau de cours d'eau permettant la réalisation de nombreux échanges de faune sauvage entre ces différents milieux : le gave d'Aspe et ses affluents majeurs (l'Arricq, la Berthe, le Malugar, le Gabarret et le Labadie) assurent la fonction majeure de continuité écologique. Il résulte de cette géographie contrastée une richesse floristique et faunistique de grande qualité, faisant référence internationale avec la présence d'espèces halieutiques migratrices telles que le saumon atlantique. Le Vallon de Bedous possède donc un patrimoine écologique particulièrement riche, mais inégalement connu et protégé. Les *tourbières basses alcalines*, les *landes humides atlantiques tempérées* ou encore les forêts galeries (aux abords des saligues), sont des milieux remarquables peu connus du public et ne faisant pas l'objet de protection systématique.

Les communes du vallon de Bedous sont couvertes par les inventaires constitués par les Zones naturelles d'intérêt faunistique, floristique (ZNIEFF) et des Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Les ZNIEFF ont une valeur d'inventaire, sans imposer de règles ; elles doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du PLU comme élément de connaissance de la sensibilité des milieux.

Les ZICO sont l'outil de la France pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux conformément à la Directive européenne oiseaux 79/409 de 1979. Elles sont traduites en Zones de protections spéciales (ZPS) parmi les sites Natura 2000.

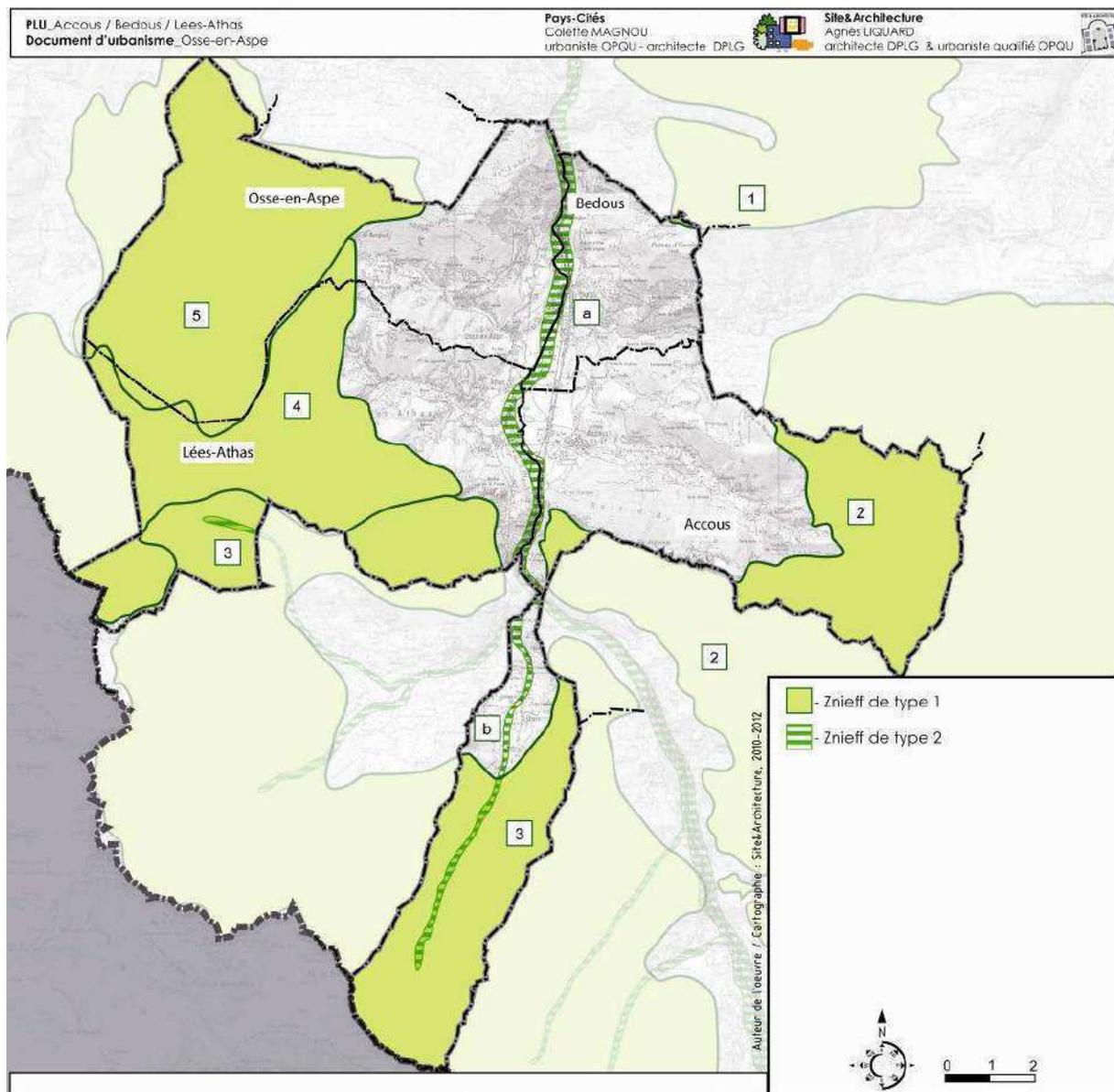
La totalité du territoire communal de Lées-Athas est couvert par des ZNIEFF (au nombre de 9 en 2016) ou ZICO (au nombre de 2, localisés sur les zones rocheuses les plus hautes).

- ♦ En matière de ZICO :
  - Haute-Soule: massif de la Pierre Saint-Martin (N° ZO 0000615 – 18 335,4 ha)
  - Rive gauche de la vallée d'Aspe et pic d'Anie (N° ZO 0000611 – 10 630,5 ha)
  
- ♦ En matière de ZNIEFF de type I (c'est-à-dire de grande valeur écologique) :
  - Forêt d'Issaux, pic Soulaing, Soum D'Ire et pic du Layens » (N° 720008877 - 3 818,27 ha)
  - Massif du pic de Sesques (N° 720008886 - 17 046,4 ha)
  - Rive gauche de la Haute Vallée d'Aspe » (N° 720008894 - 11 701,4 ha)
  - Massif karstique du pic d'Anie (N° 720008876 - 3 653,71 ha)
  - Pics De Biscarroulles Et De Légorre, Crêtes De La Chousse Et De Benou (n° 720008877 - 2756 ha)
  - Cirque De Lescun (N° 720030064 - 5691 ha)
  
- ♦ En matière de ZNIEFF de type II (c'est-à-dire avec des potentialités biologiques importantes) :
  - Réseau Hydrographique Du Gave D'Oloron Et De Ses Affluents (N° 720012972 - 6885 ha)
  - Vallée D'Aspe (N° 720008893 - 54924 ha)
  - Vallée De Barétous (Bassin Versant Du Vert) – (n° 720008878 - 15909 ha).

Les données précises de ces inventaires sont consultables sur les sites internet de la DREAL et/ou de l'INPN, aux adresses suivantes :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>  
<https://inpn.mnhn.fr>

Egalement, la commune présente des milieux humides, localisés à proximité du Col du Bouezou en limite de Osse-en-Aspe (partie du massif à tourbières de Layens-Issarbe-Baretous-Madeleine) et dans le quartier d'Anich (partie sud en limite de Lescun). [Source de cette donnée : DIREN +CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) + CFEN (Conservatoire D'espaces naturels) + Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour 2005].



**INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX :**

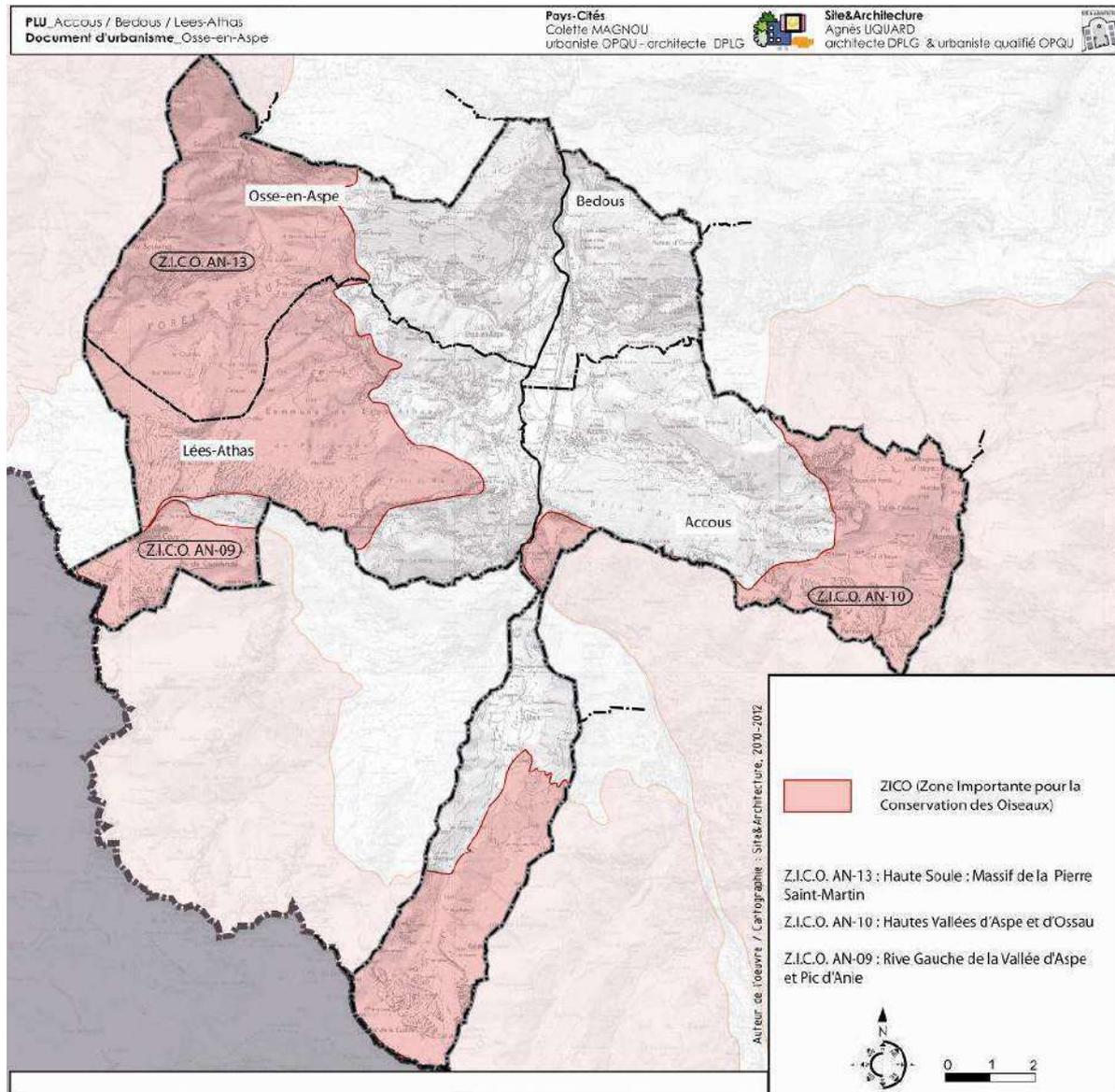
**ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE**

**- Znieff de type 1**

- 1** n° 66060002 : Massif calcaire du Pic Roumandares, du Pic de 'Lourlene, du Pic Mailh Massibe, des Bois d'Aran et de Gey
- 2** n° 66040004 : Massif du Pic de Sesques
- 3** n° 66060001 : Rive gauche de la Haute Haute Vallée d'Aspe
- 4** n° 66070001 : Massif karstique du Pic d'Anie
- 5** n° 66070002 : Forêt d'Issaux, Pic Soulaing, Soum d'Ire et Pic du Layens

**- Znieff de type 2**

- a** n° 6696 : Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents
- b** n° 6606 : Vallée d'Aspe



**INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX :**  
**ZONES D'INTERET POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX**

Z.I.C.O. AN-10 : Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau :

- La nidification de rapaces rupestres
- La présence de plusieurs couples de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- Grand Tétràs *Tetrao urogallus* et Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sont nicheurs
- Les effectifs nicheurs du Crave à bec rouge *Pyrhhorcorax pyrhhorcorax* sont proches du 1% de la population biogéographique
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > la ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.

Z.I.C.O. AN-10 : Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau :

- La nidification de rapaces rupestres
- La présence de plusieurs couples de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- Grand Tétràs *Tetrao urogallus* et Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sont nicheurs
- Les effectifs nicheurs du Crave à bec rouge *Pyrhhorcorax pyrhhorcorax* sont proches du 1% de la population biogéographique
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > la ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.



Photo : Wikipedia  
Milan royal (*Milvus milvus*)



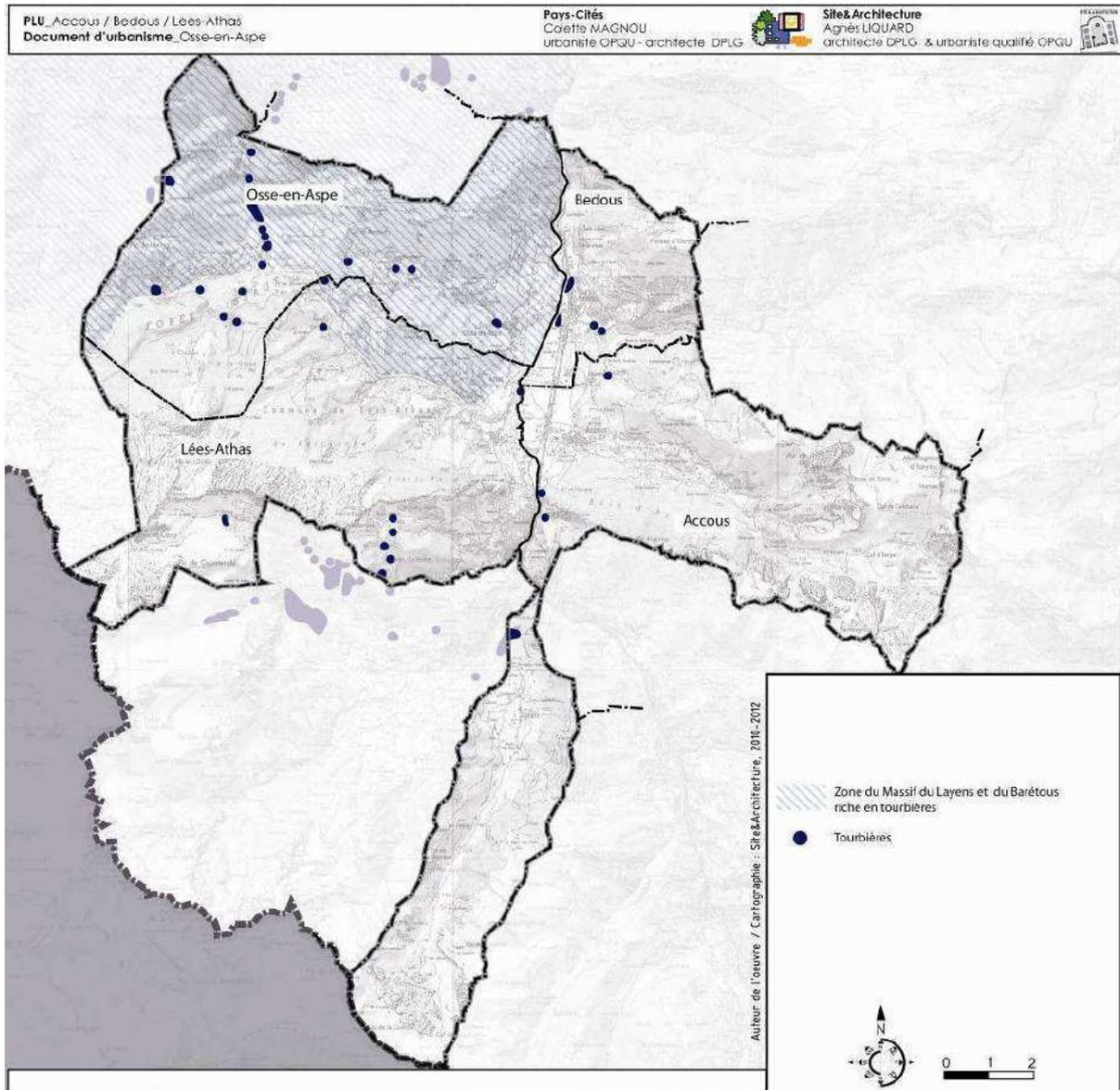
Photo :  
Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)



Photo :  
Hibou Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Z.I.C.O. AN-13 : Haute Soule : Massif de la Pierre Saint-Martin :

- La nidification de rapaces rupestres
- La présence de plusieurs couples de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
- Le Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos* est nicheur en forêt
- La ZICO abrite un effectif significatif de plus de 3 espèces de l'Annexe I pour leur reproduction ou leur hivernage
- > la ZICO est qualifiée pour une désignation au titre des ZPS, notamment du fait de la nidification régulière de rapaces rupestres et du Pic à dos blanc.



ZONES HUMIDES



*Sphagnum angustifolium*  
SPHAGNACEES



Rossolis intermédiaire  
*Drosera rotundifolia*  
DROSERACEES

## b) Les Sites Natura 2000 : description

Rédaction : Colette MAGNOU, urbaniste qualifiée OPQU architecte DPLG (Pays-Cités)

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe.

Il est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979) et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

L'enjeu majeur est de viabiliser ce réseau, dans le cadre du choix fait par la France, en s'appuyant sur la concertation et la contractualisation.

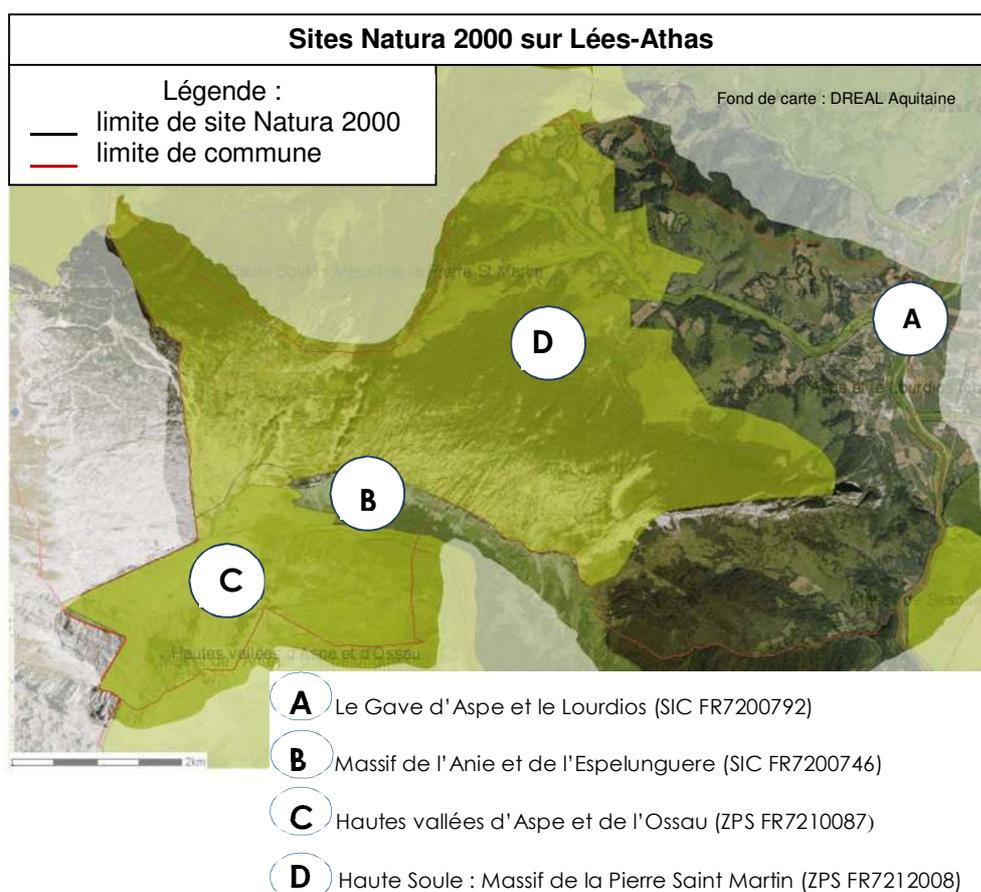
S'il est prévu pour chaque site un document d'objectifs, -c'est-à-dire un document d'orientation et de gestion-, aucun DOCOB n'est validé. Ils sont de ce fait au stade du diagnostic écologique.

Le préfet référent est celui des Pyrénées-Atlantiques.

Un régime d'évaluation des incidences a été prévu. Il s'insère dans les régimes d'autorisation ou d'approbation existants comme celui du PLU. Il a pour objet de vérifier la compatibilité des programmes et projets d'aménagement avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Les Sites Natura 2000 qui couvrent le territoire communal sont les suivants :

- ♦ Au titre de la directive « Oiseaux » :
  - Haute Soule : Massif de la Pierre St Martin (n° FR7212008 - 18 293,4 ha)
  - Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau (n° FR7210087 - 49 106,1 ha)
- ♦ Au titre de la directive « Habitat » :
  - Massif de l'Anie et d'Espelunguere (n° FR7200746 - 14 461 ha)
  - Le gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) – (n° FR7200792 - 2 175,18 ha)



Ces sites sont décrits ci-après.

### b-1) Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) : SIC FR7200792

D'une superficie de 1600 ha, à une altitude variant de 200 à 2500 mètres, le site Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) correspond à la région biogéographique alpine atlantique. Sur le territoire communal, il intercepte la zone de protection spéciale des Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau (FR7210087), ainsi que les quatre autres sites d'intérêt communautaire présents.

Les communes voisines concernées par ce même site sont : Bedous, Osse en Aspe, Lescun, Accous.

Ce site a été proposé auprès de la communauté européenne comme SIC en septembre 2002, la dernière mise à jour des données date d'août 2005.

Ce site est décrit comme un vaste réseau de torrents d'altitude et de cours d'eau de coteaux à très bonne qualité des eaux, ainsi que de vaste réseau hydrographique de montagne et de piémont pyrénéen. Les pourcentages de couverture d'habitats ont été (pour l'instant) estimés de manière très approximative.

Sur les cartes de la DREAL Aquitaine, il couvre sur le territoire communal le gave d'Aspe et le Malugar.

D'après les données inscrites dans le réseau Natura 2000, ce site est composé de :

<b>Composition dans l'ensemble du site Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) : SIC FR7200792</b> (source : réseau Natura 2000)	<b>% dans ce site (*)</b>
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	65 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Forêts caducifoliées	5 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
Pelouses alpine et sub-alpine	5 %
Autres terres arables	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>
<i>Légende : (*) estimés de manière très approximative</i>	

Les habitats et espèces à préserver dans ce site sont répertoriés dans les tableaux ci-après.

<b>Habitats naturels présents dans l'ensemble du site : Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) : SIC FR7200792</b> (source : réseau Natura 2000)		
CODE, intitulé	% de couverte	SR (1)
<b>91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *</b>	20 %	C
<b>91F0-Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)</b>	20 %	C
<b>3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></b>	15 %	C
<b>3240-Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i></b>	10 %	C
<b>6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</b>	5 %	C
<b>7220-Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) *</b>	5 %	C
<b>3160-Lacs et mares dystrophes naturels</b>	1 %	C
<b>Légende :</b> * <b>Habitats prioritaires (en gras)</b> : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.		
(1) Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A= site remarquable pour cet habitat (15 à 100%) ; B= site très important pour cet habitat (2 à 15%) ; C= site important pour cet habitat (inférieur à 2%).		

Les deux habitats prioritaires sont décrits ci-après.

91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) \*

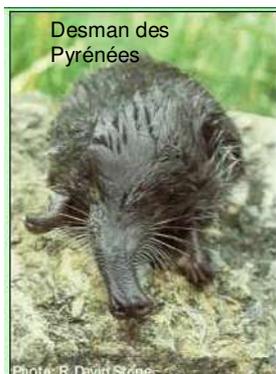
Elles comprennent en particulier des aulnes glutineux et des frênes communs.

**7220- Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) \* :**

L'habitat correspond à des formations végétales développées au niveau des sources ou des suintements, sur matériaux carbonatés moillés issus de dépôts actifs de calcaires donant souvent des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire indurée). La composition floristique est assez variée et dominée souvent par des bryophytes très spécialisées. (*photo d'exemple : voir site Massif du Montagnon*).

<b>Espèces végétales ou animales présentes dans l'ensemble du site :</b>	
<b>Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) : SIC FR7200792</b>	
(source : réseau Natura 2000)	
CODE, intitulé	PR <sup>(2)</sup>
<b>Invertébrés :</b> <u>Ecrevisse à pattes blanches</u> ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	C
<b>Mammifères :</b> <u>Desman des Pyrénées</u> ( <i>Galemys pyrenaicus</i> )	C
<b>Poissons :</b> <u>Chabot</u> ( <i>Cottus gobio</i> )	C
<b>Poissons :</b> <u>Saumon Atlantique</u> ( <i>Salmo salar</i> )	C
<b>Légende :</b>	
* <b>Espèces prioritaires (en gras)</b> : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.	
(1) Population relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A= site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; B= site très important pour cette espèce (2 à 15%) ; C= site important pour cette espèce (inférieur à 2%) ; D= espèce présente mais non significative.	

Ces espèces sont décrites ci-après (référence : Inventaire national du patrimoine naturel INPN).



*Galemys pyrenaicus* ou desman des Pyrénées

Sur liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) ; considéré comme quasi menacé

Sur liste rouge mondiale des espèces menacées (Novembre 2011) ; considéré comme vulnérable.

Sa conservation est toutefois considérée comme excellente d'après l'INPN.

*Salmo salar* ou saumon atlantique : Sur liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009), considéré comme vulnérable

Sa conservation est considérée comme moyenne d'après l'INPN.

*Cottus gobio* ou chabot commun :

---

Sur liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009), considéré avec données insuffisantes pour qualifier son état de conservation

Sur liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2011) ; considéré comme préoccupation mineure

Sa conservation est considérée comme bonne d'après l'INPN.

*Austropotamobius pallipes* ou écrevisses à pieds blancs

Sur liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2011) ; considéré comme en danger

Sur liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012) ; considéré comme vulnérable

Sur liste rouge « autres invertébrés » de France métropolitaine (1994) ; considéré comme vulnérable.

Sa conservation est considérée comme moyenne d'après l'INPN.

Comme le confirme l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) réalisé par le Museum national d'histoire naturelle, édition 2003-2011, la vulnérabilité de ce site réside dans la dégradation de la qualité des eaux et les obstacles au franchissement de la faune.

## b-2) Le Massif de l'Anie et de l'Espelunguere : SIC FR7200746

Celui-ci a été désigné comme site d'intérêt communautaire (SIC) le 22 décembre 2003.

Les communes voisines de Léés-Athas concernées par ce même site sont : Accous, Lescun.

Il intercepte également les sites Natura 2000 du territoire espagnol.

Avec une superficie globale de 14.461 ha, son altitude varie de 485 à 2500 mètres. Il correspond à la région biogéographique alpine.

Sur le territoire communal, il intercepte notamment les sites de protection spéciale Haute Soule Massif de La Pierre Saint Martin (FR 7212008) et Hautes Vallées d'Aspe et de l'Ossau (ZPS 7210087).

Les communes voisines de Léés-Athas incluses dans ce même site sont : Accous, Lescun, ainsi que sur le territoire espagnol, celle d'Isaba.

Il est décrit dans le réseau Natura 2000 comme contenant de nombreux habitats herbacés à boisés, siliceux à calcaires, secs à humides, avec la présence de nombreuses espèces rares, souvent endémiques des Pyrénées. Il constitue une aire de présence régulière de l'ours des Pyrénées.

Ce massif montagneux siliceux avec secteurs calcaires, est composé des milieux et espèces cités ci-après.

Composition dans l'ensemble du site Massif de l'Anie et de l'Espelunguère: SIC FR7200746 (source : INPN, réseau Natura 2000)	% dans ce site
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	25%
Forêts mixtes	25%
Pelouses alpine et sub-alpine	20%
Forêts de résineux	10%
Forêts caducifoliées	10%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5%
Pelouses sèches, Steppes	2%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

Les habitats et espèces à préserver dans ce site sont répertoriés dans les tableaux ci-après.

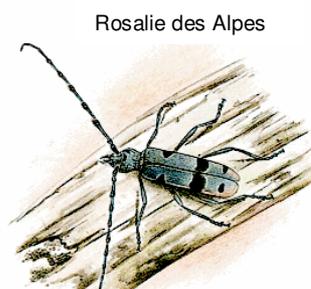
Habitats naturels présents dans l'ensemble du site : Massif de l'Anie et de l'Espelunguère: SIC FR7200746 (source : INPN, réseau Natura 2000)		
Intitulé	% de couverture	Conservation (1)
4060 - Landes alpines et boréales	3%	E
5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	3%	B
6140- Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	20%	E
6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines	12%	E
<b>6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *</b>	7%	E
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	E
8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	6%	E
8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	9%	E
<b>8240 - Pavements calcaires *</b>	%	B
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	1%	B
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	2%	B
9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	2%	E
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2%	E
9430 - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	10%	E
Légende :		
* <b>Habitats prioritaires (en gras)</b> : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.		
(1) Conservation : E= excellente ; B= bonne ; S = significative		

Espèces végétales ou animales présentes dans l'ensemble du site : Massif de l'Anie et de l'Espelunguère: SIC FR7200746 (source : INPN, réseau Natura 2000)		
Intitulé	Conservation (1)	
<b>Mammifères :</b>	Desman des Pyrénées ( <i>Galemys pyrenaicus</i> )	E
	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	B
	Ours brun ( <i>Ursus arctos</i> )	B
<b>Invertébrés :</b>	<u>Lucane cerf-volant</u> ( <i>Lucanus cervus</i> )	E
	<b>Rosalie des Alpes</b> ( <i>Rosalia alpina</i> )	B
<b>Plantes :</b>	<b>Aster des Pyrénées</b> ( <i>Aster pyrenaicus</i> )	B

Légende :  
\* **Espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.  
(1) Conservation : E= excellente ; B= bonne ; S = significative



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) Source : MNHN



Dessin de François Guiol, extrait de l'inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994

**La Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*** : Les adultes de *Rosalia alpina* sont le plus souvent observés sur le bois mort et sur le bois fraîchement abattu. Les larves de *Rosalia alpina* sont xylophages et se nourrissent de bois mort. En montagne, elles se développent sur le hêtre (*Fagus sylvatica*). Sur les sites, les arbres sont souvent très âgés et taillés en têtard.

**L'ours brun** est un omnivore opportuniste à nette dominante végétarienne. La prédation n'est pas un recours systématique, elle se manifeste à l'occasion des troupeaux d'ovins et caprins domestiques sur les estives.

A large domaine vital (entre 10.000 à 1000.000 ha), passant l'essentiel de son temps sous couvert forestier, l'ours brun est susceptible de fréquenter des habitats variés tels que : landes alpines, formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* (buis) des pentes rocheuses, formations herbues riches en substrats siliceux des zones montagnardes, forêts.

**Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)** : Leurs habitats (forestiers ou non) présentent des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant. Cette espèce n'est pas menacée en France actuellement.

Mis à part le Desman déjà décrit précédemment, ainsi que le Lacerta Bonnali (lézard), les autres espèces animales sont des catégories de chauves-souris et présentées ci-après.

**Le Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*** (espèce de chauve-souris), recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturées par les bovins, voire les ovins (30 à 40%), et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, ... (30 à 40%). Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles, les gîtes de reproduction s'avèrent variés (greniers, bâtiments agricoles, caves. ...)



Lacerta bonnali (*Lacerta bonnali*)



Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaicus*)  
L. GIRE

Photos de deux espèces (animale et végétale) faisant partie du site Natura 2000 Massif de Sesque et de l'Ossau (cf § ci-dessus)

### b-3) Hautes vallées d'Aspe et de l'Ossau : SIC FR7210087

Identification du site			
Type : A (ZPS)	Code du site : FR7210087	Compilation : 31/01/1992	Mise à jour : 31/03/2006
Appellation du site : Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau			
Dates de désignation / classement :			
ZPS : premier arrêté (JO RF) : 30/07/2004		ZPS : dernier arrêté (JO RF) : 30/07/2004	
Texte de référence			
Arrêté du 30 juillet 2004 portant désignation du site Natura 2000 Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau (zone de protection spéciale)			
Localisation du site			
Coordonnées du centre (WGS 84):			
Longitude : -0,52194 (W 0°31'18")		Latitude : 42,89167 (N 42°53'30")	
Superficie : 49 218 ha.		Pourcentage de superficie marine : 0%	
Altitude : Min : 500 m.		Max : 2 670 m. Moyenne : 0 m.	
Région administrative :			
REGION : AQUITAINE DEPARTEMENT : Pyrénées-Atlantiques (100%) COMMUNES : Accous, Arette, Aydius, Borce, Cette-Eygun, Eaux-Bonnes, Etsaut, Laruns, Léés-Athas, Lescun, Urdos.			
Régions biogéographiques :		Carte de localisation :	
Alpine : 100%			
Description du site			
Caractère général du site			
Classes d'habitats			Couverture
Pelouses alpine et sub-alpine			30%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente			14%
Forêts caducifoliées			13%
Forêts de résineux			13%
Pelouses sèches, Steppes			12%
Forêts mixtes			8%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana			5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,			1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)			1%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)			1%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées			1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)			1%
Autres caractéristiques du site			
Vaste secteur de moyenne à haute montagne, en général siliceux mais avec des parties calcaires. Massif très boisé			
Qualité et importance			
Vaste étendue de système montagnard et alpin étalée sur plusieurs vallées incluant la Zone centrale du PNP. Zone d'intérêt marqué, présentant des habitats et des espèces de haute altitude, souvent spécifiques aux pyrénées. Habitats ouverts, forestiers et rupestres pyrénéens typiques, favorisant la présence d'espèces ornithologiques majeures.			
Vulnérabilité			
Le risque de fermeture excessive des milieux en cas d'abandon des activités pastorales. La surfréquentation de certaines zones humides d'altitude.			

**ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI**

Exporter toutes les données espèces des Annexes : [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

**OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil**

OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Hivernage			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Reproduction	4	4	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A092	<i>Hieraetus pennatus</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A093	<i>Hieraetus fasciatus</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A073	<i>Milvus migrans</i>	Concentration	400	400	Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A074	<i>Milvus milvus</i>	Concentration	100	200	Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	5	10	Individus	Présente		100% ≥ p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Reproduction	4	4	Couples	Présente		100% ≥ p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	4	5	Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Reproduction	100	500	Individus	Présente		100% ≥ p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	2	2	Couples	Présente		100% ≥ p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Concentration	10	50	Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Reproduction	3	3	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A407	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Reproduction	3	4	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	300	300	Individus	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Reproduction	150	150	Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage			Individus	Présente		15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Reproduction	100	500	Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage			Individus	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A215	<i>Bubo bubo</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage	2	4	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Reproduction	2	5	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage	50	100	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A239	<i>Dendrocopos leucotos</i>	Reproduction			Individus	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	10	50	Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A338	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A346	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Hivernage	60	60	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction	3	5	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Reproduction			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
A282	<i>Turdus torquatus</i>	Concentration			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Reproduction	10	100	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Ce site intercepte également les sites Natura 2000 du territoire espagnol.

### b-4) Haute Soule, Massif de la Pierre Saint Martin : ZPS FR7212008

Celui-ci a été désigné comme zone de protection spéciale (ZPS) le 07 mars 2006.

D'une superficie totale de 18293,4ha, sur les communes de Arette, Haux, Lanne en Baretous, Licq-Atherey, Lourdios-Ichère, Montory, Léés-Athas, Osse en Aspe, Sainte-Engrace, à une altitude variant de 550 à 2050 mètres, la zone de protection spéciale de « Haute Soule, Massif de la Pierre saint Martin », correspond aux régions biogéographiques alpine et atlantique. Sur le territoire communal, il intercepte la zone de protection spéciale de Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau et le SIC Massif de l'Anie et de l'Espelunguere. A proximité, il intercepte également celui du Baretous.

Les communes voisines concernées par ce même site sont Osse en Aspe, Lescun et Arette. Il correspond à une région alpine à 79,35% et atlantique à 20,64%.

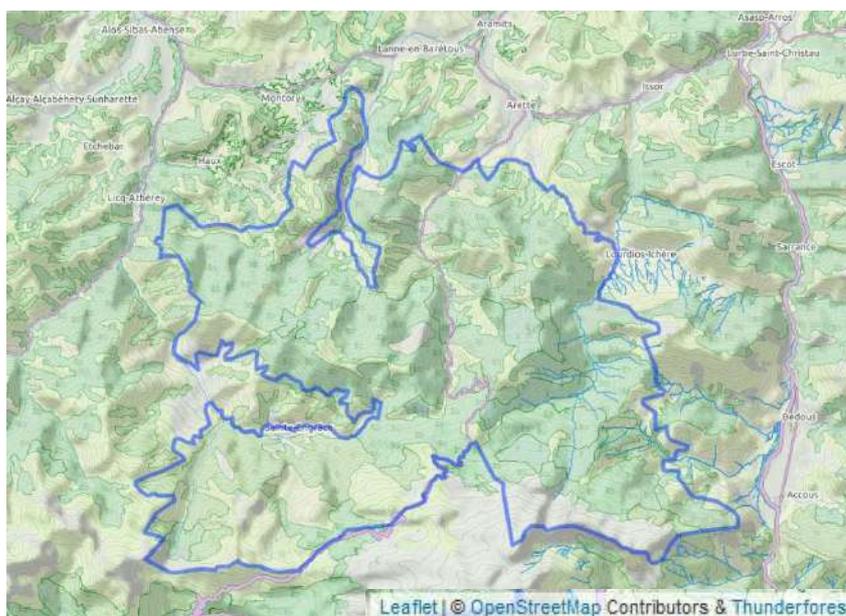
Ce site est décrit comme un vaste ensemble montagneux de basse à haute altitude, dont la qualité et l'importance relèvent de ce « vaste ensemble montagneux karstique ». Les pourcentages de couverture d'habitats ont été estimés de manière très approximative.

D'après la fiche de l'INPN, ce site est composé de :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	37 %
N17 : Forêts de résineux	6 %
N19 : Forêts mixtes	21 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

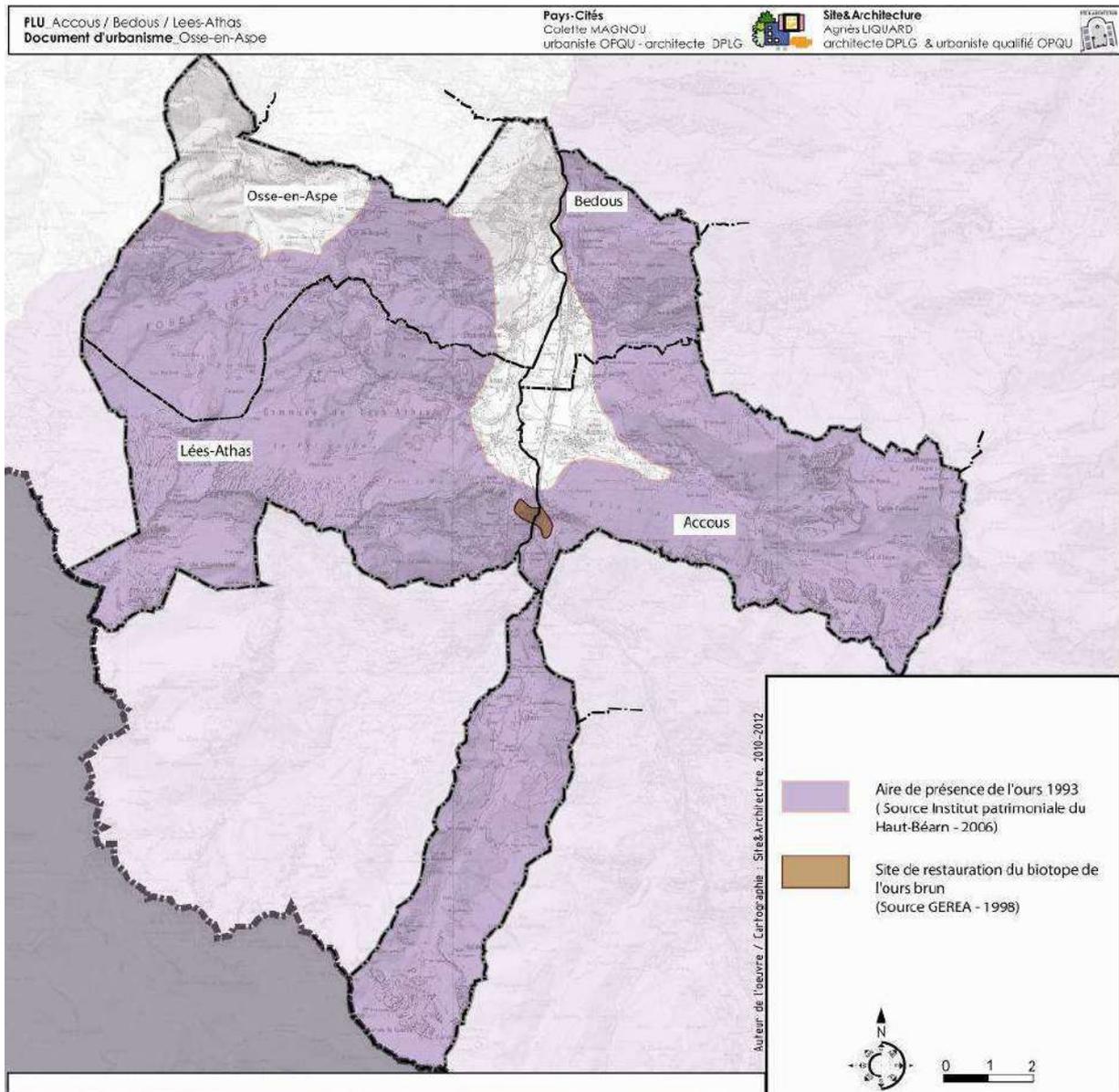
Il s'agit d'un vaste ensemble montagneux de basse à haute altitude, avec comme qualité le fait de présenter un vaste ensemble montagneux karstique.

Sa vulnérabilité provient du risque de fermeture excessive des milieux en cas d'abandon des activités sylvopastorales.



Le tableau ci-après inventorie les espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive de 2009/147/CE et synthèse de l'évaluation, ainsi que celles jugées importantes.

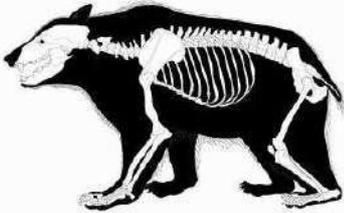
<b>Catégorie : OISEAUX</b>			
Espèces visées à l'article 4 de la directive de 2009/147/CE et synthèse de l'évaluation			
Code	Nom scientifique	Nom usuel	Evaluation globale du site
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Significative
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Significative
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Significative
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Significative
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Significative
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	Significative
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Significative
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Significative
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Significative
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Significative
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Significative
A092	<i>Hieraeteus pennatus</i>	Aigle botté	Significative
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Significative
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétrás	Significative
A207	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Significative
A215	<i>Budo budo</i>	Grand-duc d'Europe	Significative
A223	<i>Aegollus funereus</i>	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	Significative
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Significative
A238	<i>Dendrocopos leucotos</i>	Pic mar	Significative
A239	<i>Lanius collorio</i>	Pic à dos blanc	Significative
A338	<i>Emberiza hortulana</i>	Pie-grièche écorcheur	Significative
A379	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Bruant ortolan	Significative
A407	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Lagopède des Pyrénées	
A415	<i>Perdrix perdrix hispaniensis</i>	Perdrix	Significative
Autres espèces importantes			Motivation
		Hibou petit-duc, Petit-duc scops	Liste rouge nationale
		Pic vert, Pivert	Liste rouge nationale
		Alouette des champs	Liste rouge nationale
		Hirondelle de rochers	Liste rouge nationale
		Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Liste rouge nationale
		Tichodrome échelette	Liste rouge nationale
		Cinque plongeur	Liste rouge nationale
		Tarier pâtre, Traquet pâtre	Liste rouge nationale
		Traquet motteux	Liste rouge nationale
		Monticole de roche, Merle de roche	Liste rouge nationale
		Merle à plastron	Liste rouge nationale
		Bec-croisé des sapins	Liste rouge nationale
		Bruant jaune	Liste rouge nationale
		Bruant fou	Liste rouge nationale



AIRE DE  
PRESENCE DE  
L'OURS EN 1993



Ursus arctos arctos - Ours brun



Ossature

## c) Etude d'incidences Natura 2000 : diagnostic

### c-1) Contexte de l'étude

#### c-1.1) Contexte juridique de l'étude

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels créé par la directive européenne 92/43/CEE dite directive « Habitats / faune / flore ». Ce texte vient compléter la directive 2009/147/EC, dite directive « Oiseaux ». Les sites du réseau Natura 2000 sont proposés par les Etats membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes des directives.

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit deux modalités principales et complémentaires pour la gestion courante des sites Natura 2000 :

- La mise en place d'une **gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt européen** à l'origine de leur désignation ;

- La mise en place d'un régime d'**évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu naturel susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen** à l'origine de la désignation de ces sites et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

Ainsi, le **décret n°2012-995 du 23 août 2012** relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme prévoit à l'article R 121-10 et suivants du Code de l'Urbanisme que soit réalisée une **évaluation environnementale pour certains documents d'urbanisme dont les PLU. L'article 121-14 prévoit que toute élaboration, révision ou modification de PLU susceptible d'affecter un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.**

Cette évaluation se traduit par une prise en compte de l'environnement dans les différentes étapes d'élaboration du document de planification pour l'aménagement de la commune.

Ainsi, l'article R\*124-2-1 du Code de l'Urbanisme, créé par décret n°2012-995 du 23 août 2012 précise que lorsque le PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, le rapport de présentation :

1° Expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique et décrit l'articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels elle doit être compatible ou qu'elle doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLU ;

3° Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du PLU sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Expose les motifs de la délimitation des zones, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du PLU ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement ;

6° Rappelle que le PLU fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de son approbation ou de sa révision. Il définit des critères, indicateurs et modalités qui devront être retenus pour suivre les effets du PLU sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du PLU, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

En cas de révision du PLU, le rapport de présentation est complété, le cas échéant, par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents.

### **c-1.2) Contenu de l'évaluation**

L'article R. 414-23 du code de l'environnement précise le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle comprend ainsi :

- Une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;

Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici. Dans l'affirmative, le dossier comprend :

- Une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site ;

En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :

- Un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets ;

En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :

- Un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L. 414-4 VII & VIII) ;
- Un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- Un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- L'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

☞ Ainsi, le présent document correspond à l'évaluation des incidences Natura 2000 du PLU de la commune de Léés-Athas dans les Pyrénées-Atlantiques.

### **c-1.3) Périmètres réglementaires**

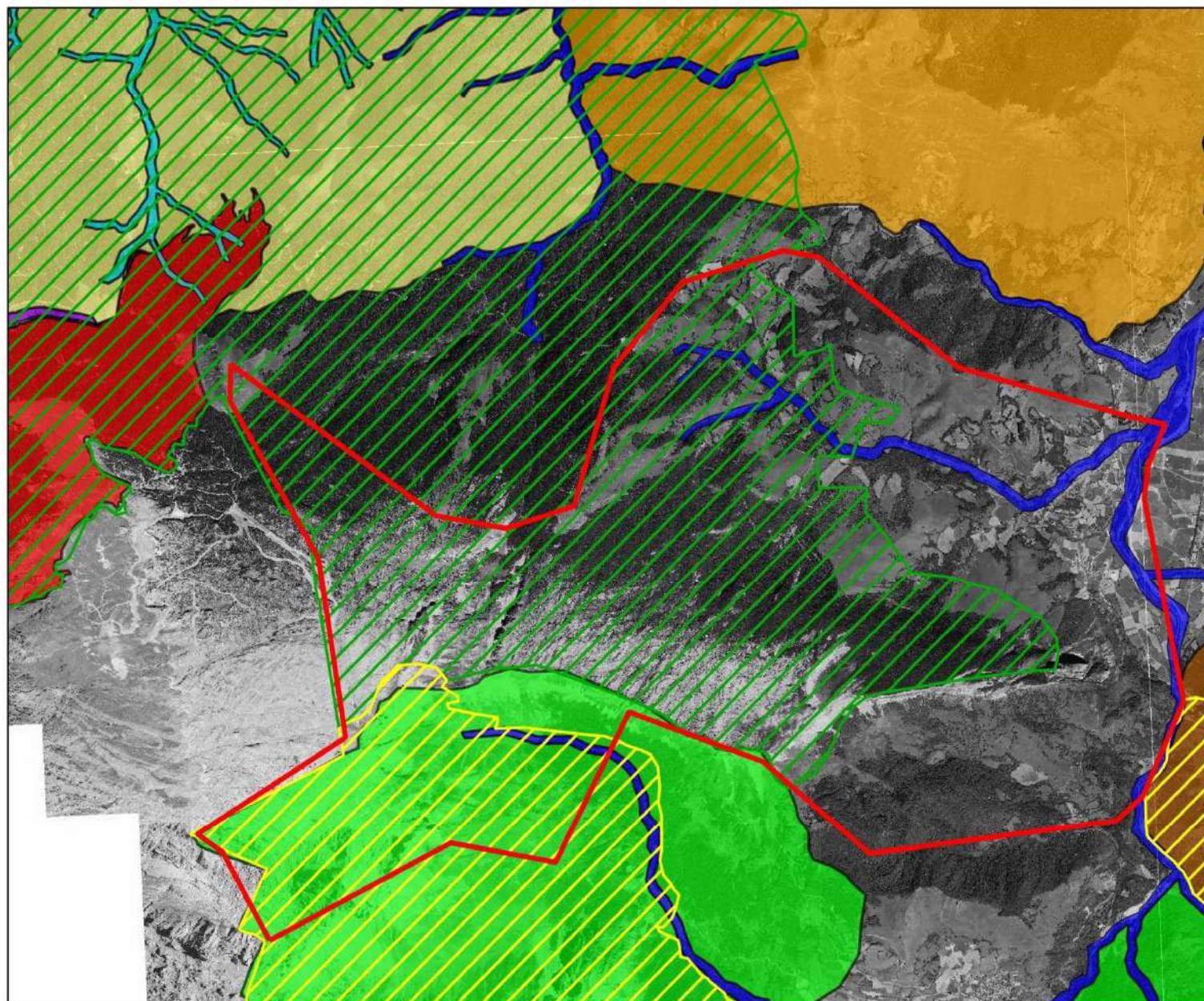
Les cartes suivantes récapitulent l'ensemble des périmètres règlementaires et d'inventaires présents sur la commune de Léés-Athas ou dans les environs proches.

Rappelons que quatre sites NATURA 2000 concernent directement le périmètre de la commune de Léés-Athas, deux SIC :

- « Massif de l'Anie et d'Espéluquère » (FR7200746) ;
- « Le Gave d'Aspe et le Lourdios » (FR7200792) ;

Et deux ZPS (sites concernés par la Directive Oiseaux) :

- - « Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau » (FR7210087),
- - « Haute Soule, massif de la Pierre Saint Martin » (FR7212008)



## Légende

Limite communale

### Zones de Protection Speciale (ZPS)

Haute Soule : Massif de la Pierre St Martin

Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau

### Zones Speciales de Conservation (ZSC)

Massif de Sesques et de l'Ossau

Massif du Montagnon

Massif de l'Anie et d'Espalunguère

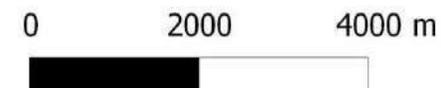
Massif du Layens

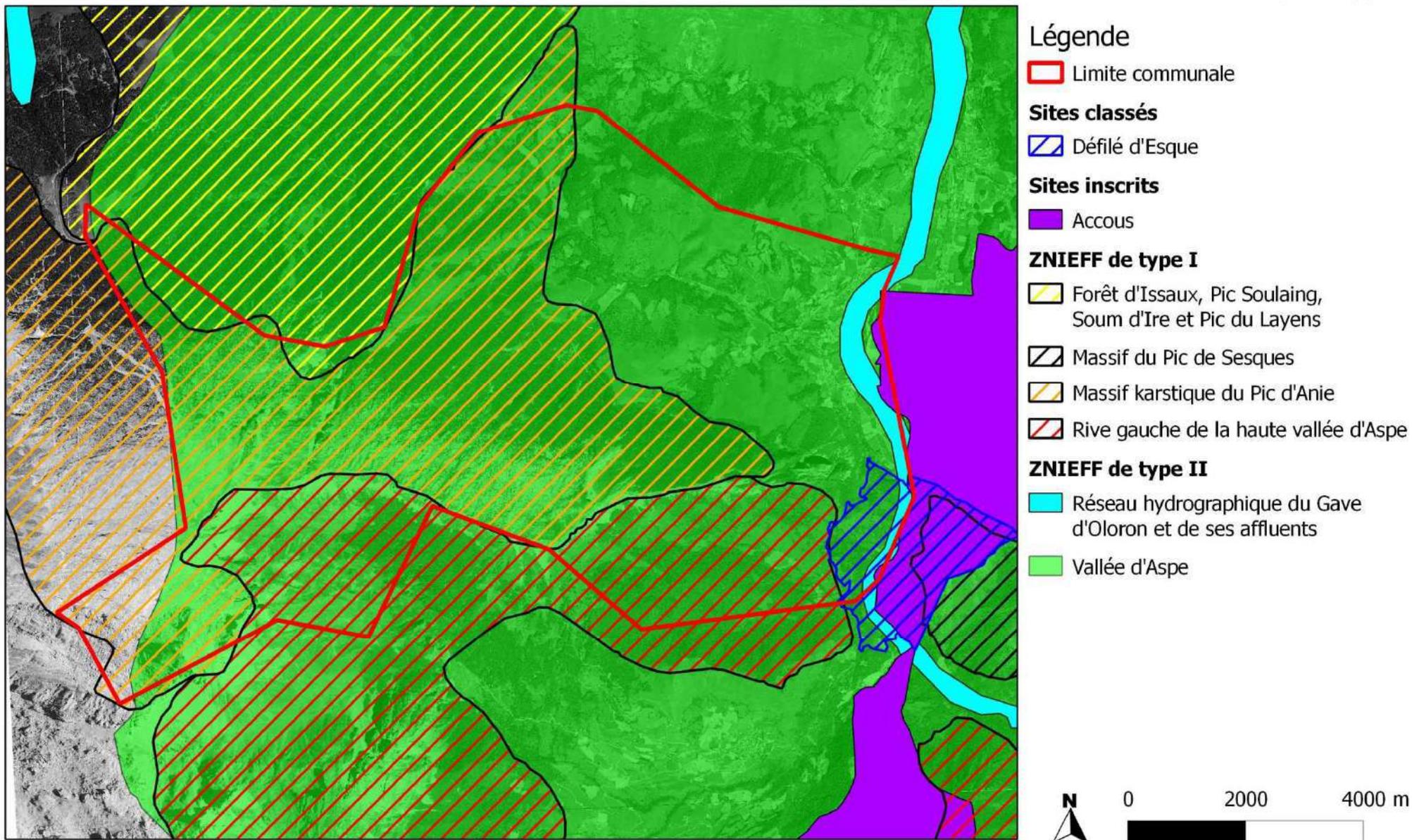
Montagnes de la Haute Soule

Le Saison

Le Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche

Le Gave d'Aspe et le Lourdios



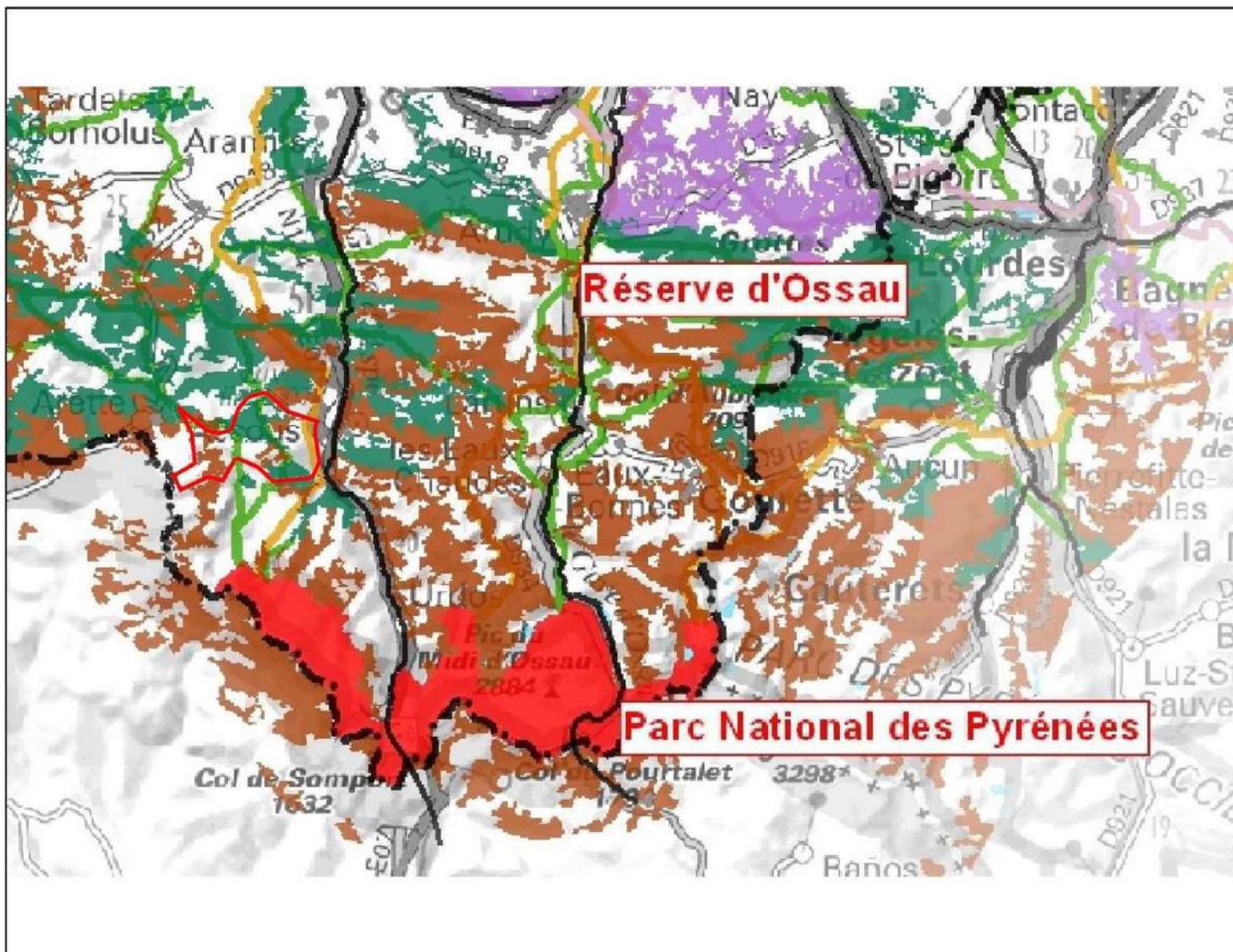


### **c-1.4) Continuités écologiques**

La région Aquitaine et l'Etat ont établi une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle régionale. A la lumière de cette cartographie nous avons réalisé une cartographie simplifiée de la trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Léés-Athas qui tient compte de l'analyse faite à l'échelle régionale et qui tient également compte des inventaires réalisés respectivement par l'ONF et BIOTOPE sur les sites « Massif de l'Anie et d'Espelunguère » et « Gave d'Aspe et le Lourdios ».

5 cœurs de nature remarquables à plusieurs titres mais notamment d'un point de vue de la faune, de la flore et des milieux naturels qu'ils abritent ont pu être identifiés.

- ❖ Massifs du Pic d'Anie, pic du Countende, Pic de Soum et Orgues de Camplong qui rassemblent des mosaïques de dalles rocheuses, de landes et pelouses subalpines à alpines favorables à une espèce végétale protégée aux niveaux européen et français : l'Androsace cylindrique (*Androsace cylindrica*). L'avifaune patrimoniale est représentée par le Grand tétras et le Lagopède alpin, deux espèces emblématiques des hauts sommets pyrénéens. L'aigle royale, le Faucon pèlerin et le crabe à bec rouge fréquentent également le secteur. Par ailleurs, les habitats rocheux sont propices au Léopard de Bonnal et les cours d'eau du bassin du Lauga pourraient abriter le Desman des Pyrénées.
- ❖ Bois de Pétraube et forêt du Mié, grand boisement centrale traversant la commune et qui accueille le Pic à dos et le Grand tétras. Il abrite aussi des chiroptères (chauves-souris) patrimoniaux et protégés comme le Grand Rhinolophe et la Barbastelle.
- ❖ La forêt d'Anitch, vaste boisement montagnard au sud de la commune dans lequel la présence du grand tétras est avérée
- ❖ Le bassin du Malugar, cours d'eau le plus important de la commune en dehors du Gave d'Aspe qui favorise l'expression de végétations aquatiques et luxuriantes riveraines. On trouve également le pic à dos blanc dans les boisements en tête de bassin.
- ❖ Le Gave d'Aspe qui marque la limite est de la commune et qui rassemble diverses communautés végétales d'intérêts communautaires : boisements alluviaux et fourrés pionniers de Saule drapé, herbiers aquatiques. C'est également un axe important pour la faune aquatique : Loutre, Chabot et de façon plus sporadique le Saumon Atlantique.



## Légende

 Limite communale

### Réservoirs de Biodiversité

-  Milieux bocagers
-  Boisements de conifères
-  Milieu dunaires
-  Boisements mixtes et de feuillus
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Réservoirs de Biodiversité obligatoires: RNN, PNN, APB...

### Corridors écologiques

-  Milieux bocagers
-  Boisements de conifères
-  Boisements mixtes et de feuillus
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Milieux Artificialisés
-  Type autoroutier
-  Liaison principale
-  Voie Ferrée Electrifée
-  Voie Ferrée Non Electrifée
-  Cours d'eau et Plans d'eau principaux

Sources : Corine Land Cover 2006, © IGN - Route500<sup>®</sup> - BDCARTO<sup>®</sup>  
RFF - GPSO, A'LIENOR, IFN, RTE, CREN, CAUE 24, LPO



## Légende

 Limite communale

### Grandes entités paysagères

 Corridors du Gave d'Aspe

 Milieux ouverts anthropisés colinnéens

 Milieux ouverts et semi-ouverts montagnards (pelouses, landes, bosquets)

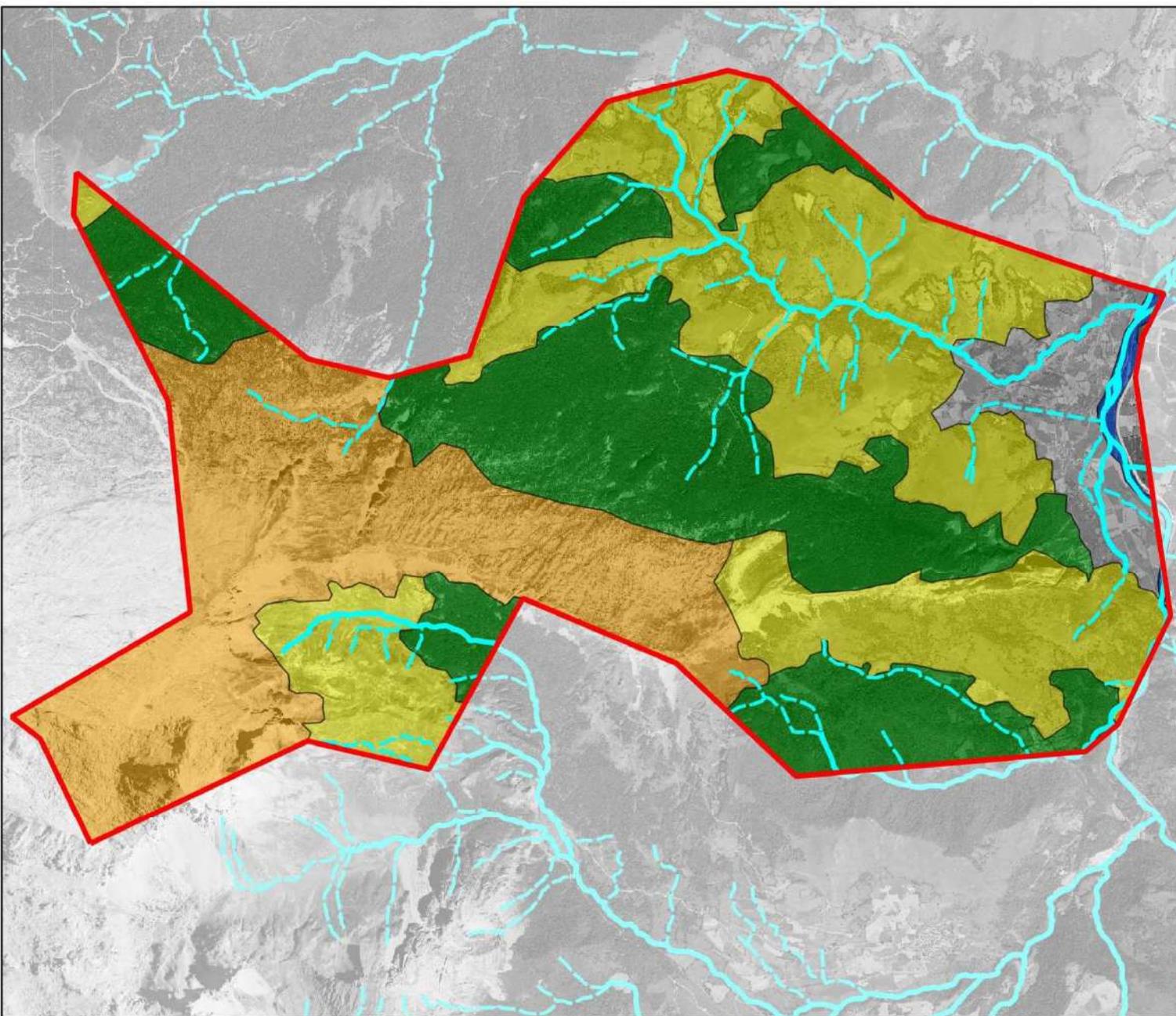
 Boissements montagnards

 Milieux ouverts et semi-ouverts subalpins et alpins (pelouses, landes, pavements sans végétation)

### Cours d'eau

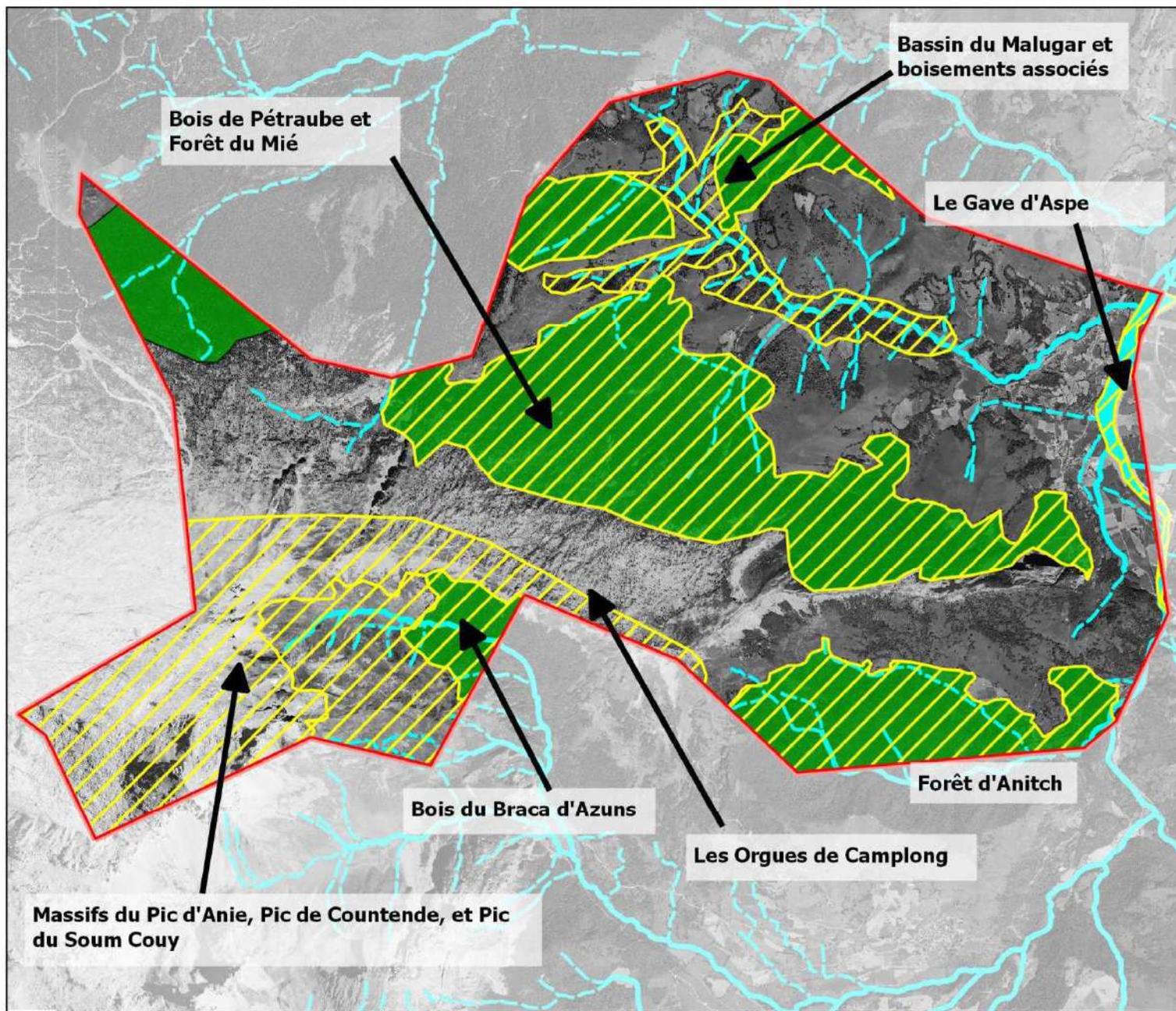
 Intermittents

 Permanents



0 1000 2000 m





## Légende

 Limite communale

### Corridors aquatiques

 Cours d'eau intermittents

 Cours d'eau permanents

### Réservoirs de biodiversité

 Milieux boisés non humides (trame verte)

 Ecosystèmes aquatiques (trame bleue)

 Coeurs de natures remarquables



0 1000 2000 m



## **c-2) Analyse des enjeux faune-flore**

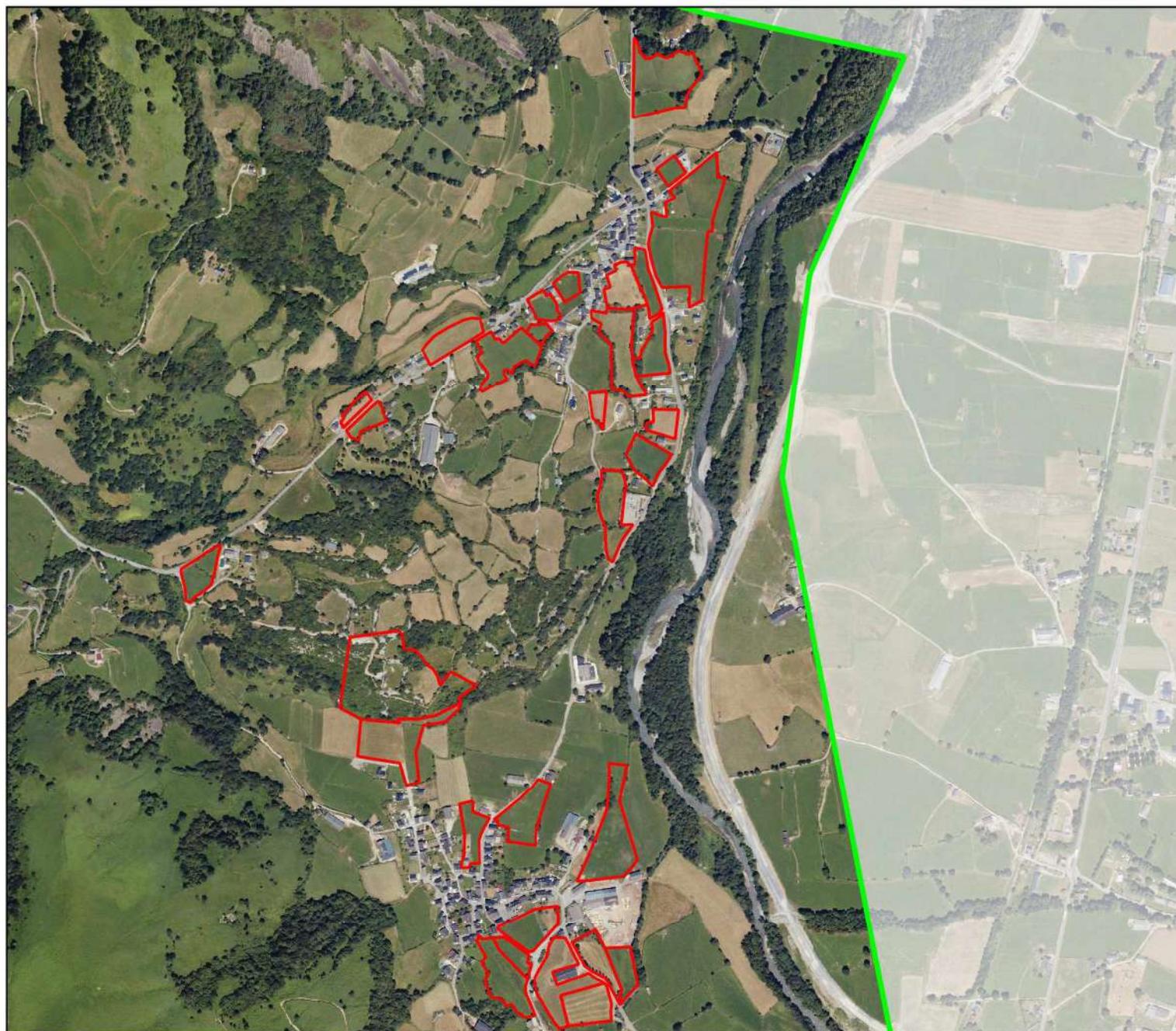
### **c-2.1) Méthodologie**

#### **c-2.1-1) Aire d'étude**

L'aire d'étude englobe l'ensemble de la commune de Léés-Athas sans que l'ensemble du territoire communal ait été prospecté. En effet, les investigations de terrain se sont concentrées sur les secteurs sur lesquels ont été envisagés des projets d'aménagement (cf. carte page suivante). Nota : tous ces secteurs n'ont, in fine, pas nécessairement été retenus dans le PLU.

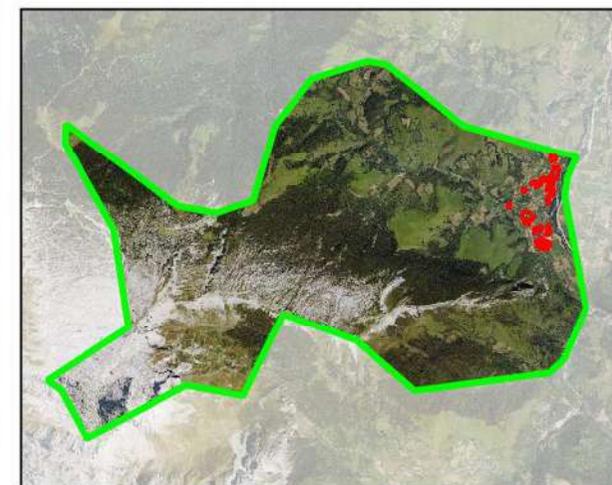
#### **c-2.1-2) Equipe de travail**

<i>Equipe de travail</i>	
<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Agents de Biotope</i>
Responsable projet / écologue	Maxime Cosson/Damien Uster
Expert botaniste	Rémi Guisier/Frédéric Mora
Expert fauniste	Philippe Legay



## Légende

-  Zones étudiées
-  Limites communales



0 250 500 m



### **c-2.1-3) Sources bibliographiques et consultations**

Dans le cadre de cette étude, la recherche bibliographique visant à identifier les espèces floristiques et faunistiques potentiellement présentes sur la zone d'étude s'est basée essentiellement sur l'analyse du Document d'objectif des deux sites Natura 2000 « Massif de l'Anie et d'Espelungère » et « Gave d'Aspe et le Lourdios ».

Les sites internet et les atlas régionaux de répartition des espèces ont été consultés afin d'identifier le statut des espèces observées lors des inventaires et celles potentielles au regard des habitats que nous avons observés.

### **c-2.1-4) Méthodologie des inventaires de terrain**

Une expertise de terrain ciblée a été menée sur les secteurs potentiels qui seront ouverts à l'urbanisation. Le but n'était pas de réaliser des inventaires de terrain exhaustifs mais bien d'identifier les grandes sensibilités liées au patrimoine naturel à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme. Il s'agit ici d'éclairer le choix des élus quant à la définition des modalités d'aménagement adaptées à l'enjeu écologique identifié.

Une attention particulière a été portée sur les milieux naturels et les espèces qui leur sont inféodées, ainsi que sur la pérennité et la fonctionnalité des continuités écologiques après la réalisation du projet.

La synthèse de l'état initial a été constituée à partir d'une reconnaissance globale de terrain, organisée de manière à confirmer et préciser *in situ* les enjeux environnementaux (habitats naturels, fonctionnalités écologiques, relations entre les espaces). Les experts botaniste et fauniste sont passés sur site le 28 octobre 2014. La totalité des parcelles figurant sur la carte ci-avant a fait l'objet d'investigations de terrain. Il faut préciser qu'aucun inventaire précis faune-flore n'a été réalisé en raison de la période d'inventaire particulièrement tardive. Les inventaires réalisés permettent néanmoins à la commune de se faire une idée du niveau de contrainte inhérent à chaque parcelle.

Deux secteurs ont fait l'objet d'une analyse approfondie en juillet 2016 afin de préciser un certain nombre d'enjeux pressentis lors de la phase de prédiagnostic. Réalisés en période favorable d'expression de la faune et de la flore, ces inventaires ont permis de disposer d'informations fiables pour évaluer les impacts possibles de l'aménagement des parcelles concernées (cf paragraphe suivant c-3).

### **c-2.2) Synthèse des enjeux**

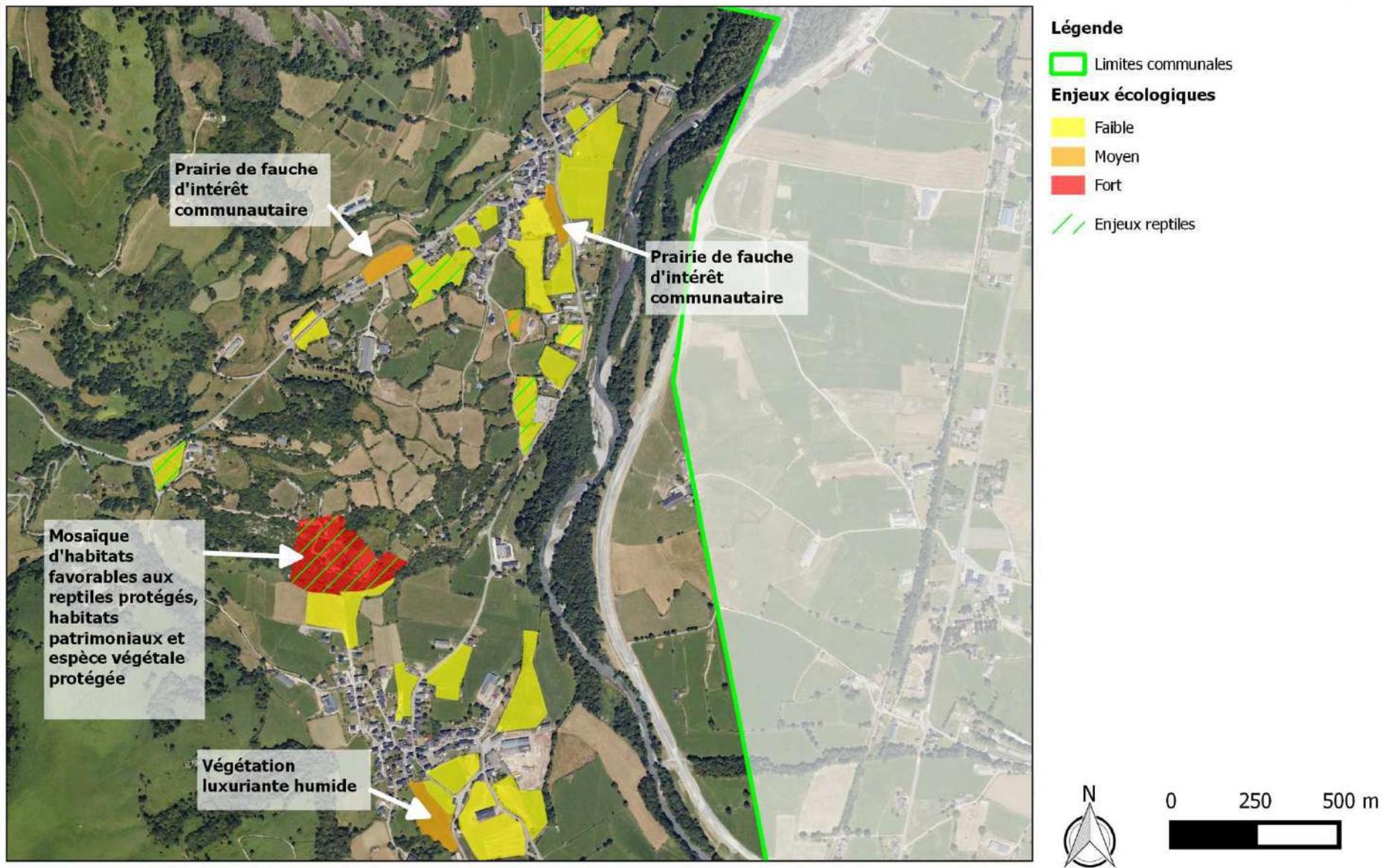
Les enjeux identifiés en 2014 au sein des parcelles expertisées sont présentés sur la carte ci-après.



## Localisation des enjeux

Commune de Lees-Athas

Evaluation environnementale et évaluation des incidences Natura 2000 - PLU de Lees-Athas (64)



© Commune de Lees-Athas - Tous droits réservés - Sources : IGN BdOrtho® (2008). Bd TopoCartographie : Biotope, 2014

### c-2.2-1) Parcelles à enjeux faibles

La majorité des parcelles étudiées présentent très peu d'enjeux patrimoniaux. Elles concernent principalement des pâtures abritant un cortège de plantes résistantes au piétinement, appréciant les sols riches et ne supportant ni sécheresse ni humidité excessive comme par exemple le Ray-grass (*Lolium perenne*) et le Trèfle rampant (*Trifolium repens*). Les plantes de ces prairies pâturées sont communes et ne sont pas menacées. Ce type de prairies a notamment été observé sur les parcelles au sud du secteur des Anaques ou au nord de la scierie.

Les parcelles de friches ou de prairies semées ne révèlent, elles aussi, aucun enjeu concernant la flore et les habitats naturels. Les friches observées sont composées d'espèces rudérales (qui affectionnent les sols perturbés) comme la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et la Capselle bourse-à-Pasteur (*Capsella bursa-pastoris*) qui sont très communes dans le département.



D'un point de vue  
Prairie pâturée (parcelle cadastrale 752)

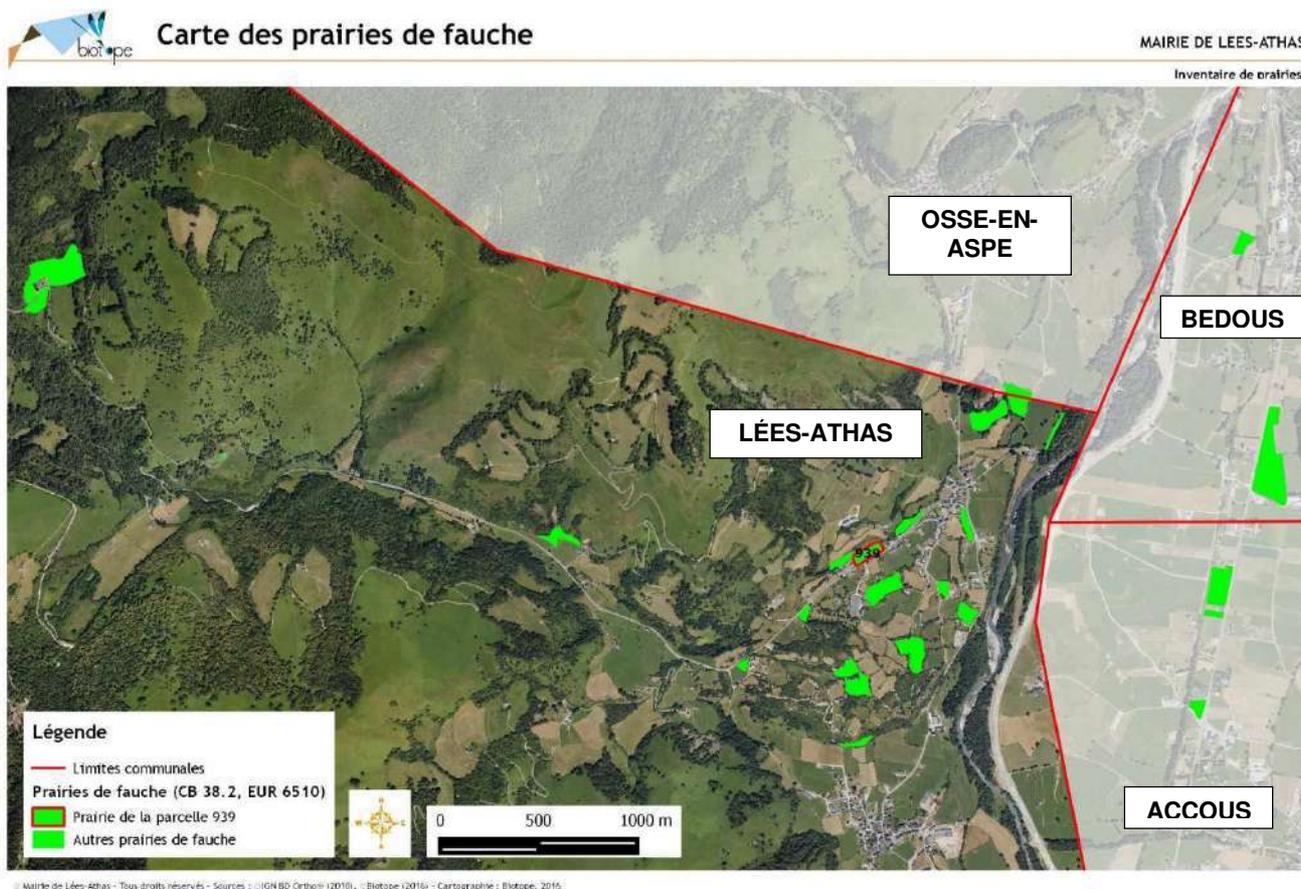


Friche (parcelle cadastrale 748 et 749)

faunistique, les enjeux sont très limités. Seuls deux groupes d'espèces sont concernés par ces habitats : les oiseaux et les reptiles. Chez les oiseaux, ces habitats peuvent être utilisés de manière occasionnelle et aléatoire pour l'alimentation. Les espèces concernées sont surtout des espèces nécrophages ou charognardes car ces prairies sont la plupart du temps pâturées par du bétail. Les espèces les plus remarquables sont :

- le **Vautour percnoptère** (espèce nécrophage présente dans la vallée d'Aspe en période de reproduction de mars à septembre),
- le **Milan royal** (présent toute l'année dans la vallée d'Aspe, utilise les pâtures, les prairies de fauches et les estives pour la recherche de nourriture telle que des cadavres de petits mammifères ou des vers de terre),
- le **Milan noir** (mœurs identiques à celles du Milan royal mais est présent de mars à septembre) et le **Crave à bec rouge** (espèce des falaises de haute montagne qui se nourrit dans les pâtures du piémont en période hivernale, il cherche alors des insectes et des vers dans les crottes du bétail).

Aucune de ces parcelles au vu de la taille souvent très réduite ne joue un rôle majeur pour l'alimentation de l'une ou l'autre de ces espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et visées par la Zone de Protection Spéciale (NATURA 2000) FR7210087 « Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau ».



Concernant les habitats des reptiles, 5 sites prospectés présentent des murets ou des haies favorables aux reptiles sans que ces milieux de surfaces très limitées jouent un rôle important pour les populations de reptiles localement. Le Lézard des murailles est l'espèce la plus commune susceptible de fréquenter ces milieux. La localisation des milieux les plus favorables aux reptiles délimitent en général les parcelles sur des longueurs limitées. Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : section A 447, 445, 613, 615, 748, 749, 855, 857, 953, 954, 956.

### c-2.2-2) Parcelles à enjeux moyens

Les enjeux moyens, au sein des zones prospectés, sont constitués par

- trois parcelles de prairies
- une parcelle de mégaphorbiaie

Les trois parcelles de prairie, probablement exploitées en partie pour la fauche et où la pression de pâturage est certainement moindre. Ce type de gestion favorise l'expression d'une plus grande diversité floristique. Sur les parcelles en question on y observe notamment la Centaurée de Debeaux (*Centaurea jacea* subsp. *debeauxii*) et l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) qui sont très communes en vallée d'Aspe et plus largement dans le département. Les trois parcelles qui abritent ce type de prairie sont la A-691, A-455 et la parcelle A-939.

Ce type de prairie de fauche est « d'intérêt communautaire » (EUR 6510). La parcelle A939 est, en particulier, riveraine du Malugar et appartient au site Natura 2000 du Gave d'Aspe. Elle apparaît toutefois dans un état de conservation moyen.

Certaines de ces parcelles faisant l'objet de projets d'urbanisation, une analyse de la représentativité, à une échelle élargie, du type d'habitat concerné a été réalisée (cf. Annexe).

Elle a permis de montrer que ce type d'habitat était assez bien représenté à l'échelle du territoire communal et de la plaine alluviale située à partir du barrage d'Accous.

La parcelle B-137 est concernée par la présence d'une végétation humide à hautes herbes (mégaphorbiaie). Cette végétation riche en Reine de prés (*Filipendula ulmaria*) et en Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) s'exprime sur un talus duquel s'écoulent de petits suintements qui favorisent l'expression de cette végétation caractéristique de zones humides et inscrite au Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 du Gave d'Aspe.



Talus à végétation humide à hautes herbes (parcelle cadastrale B-137)



Prairie de fauche (parcelle cadastrale A-939)

### c-2.2-3) Parcelles à enjeux forts

Les investigations préliminaires menées sur le secteur des Anaques en 2014 ont mis en évidence la présence d'une zone à enjeux forts, en lien la présence d'une mosaïque d'habitats imbriqués susceptibles d'abriter une faune et une flore remarquable.

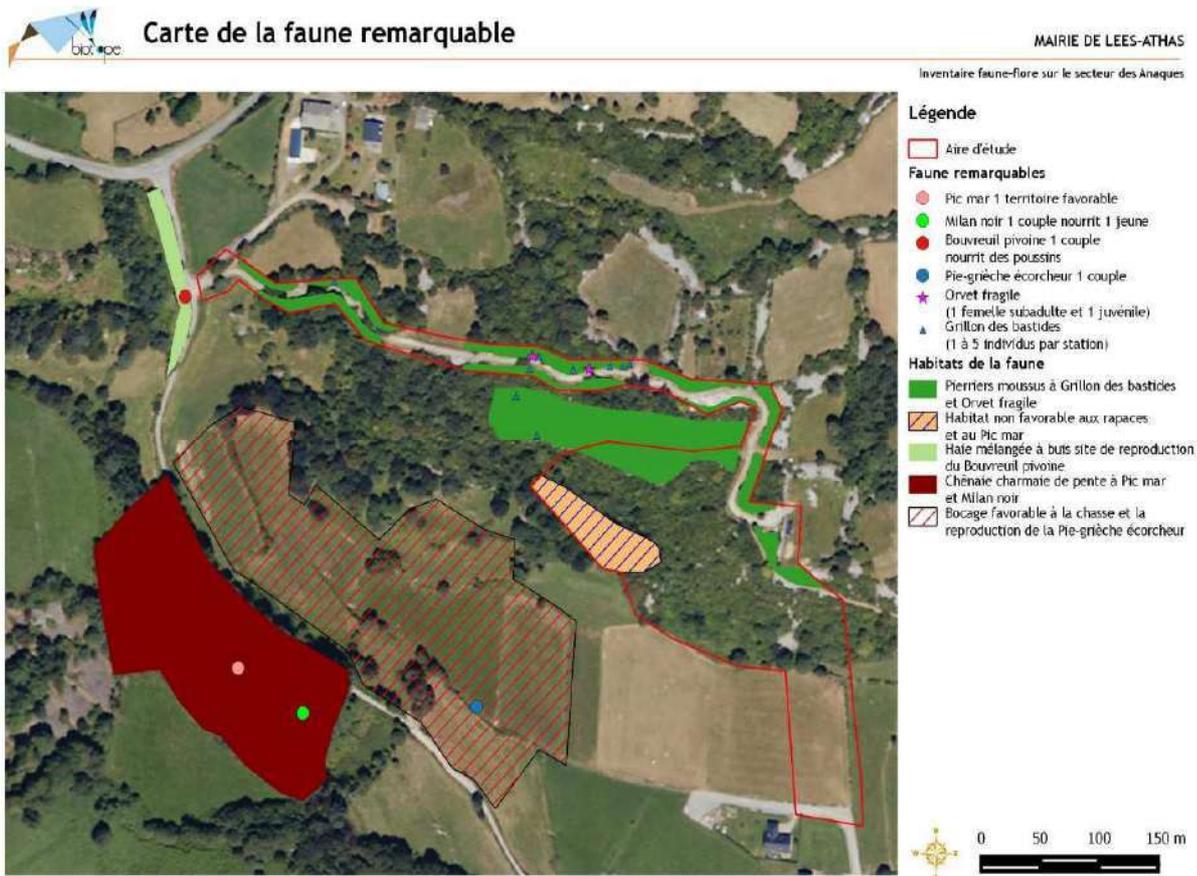
Les investigations conduites en 2016 ont permis de préciser ce premier constat (cf. paragraphe suivant). Les éléments suivants ont été notés :

- 1 habitat naturel à enjeu fort de conservation dénommé « communauté de pierriers ou pente rocheuse à Buis » (habitat d'intérêt communautaire) largement représenté au sein de l'aire d'étude y compris aux abords même de la piste existante,
- L'Orpin de Nice, espèce protégée en Aquitaine, colonise les pierriers et les talus en bordure de la piste existante.
- Au moins 1 espèce protégée de reptile (Orvet fragile) se reproduit dans les pierriers qui forment les accotements ou le talus de la piste existante. Les potentialités pour que la Couleuvre d'Esculape soit présente dans les mêmes habitats sont importantes.
- Le Grillon des bastides, espèce non protégée, a été découvert et constitue l'unique station connue en Aquitaine en contexte naturel. Il s'agit d'une espèce à fort enjeu patrimonial.



*Eboulis rocheux à Orpin (parcelle cadastrale A-541)*

Ils ont pu être finement cartographiés, dans le but d'évaluer les possibilités d'intégrer un projet de voirie sur ces parcelles, en limitant au maximum les impacts sur l'environnement.



### d) Les protections particulières

Rédaction : Pays-Cités

#### d-1) Le site classé du défilé d'Esque

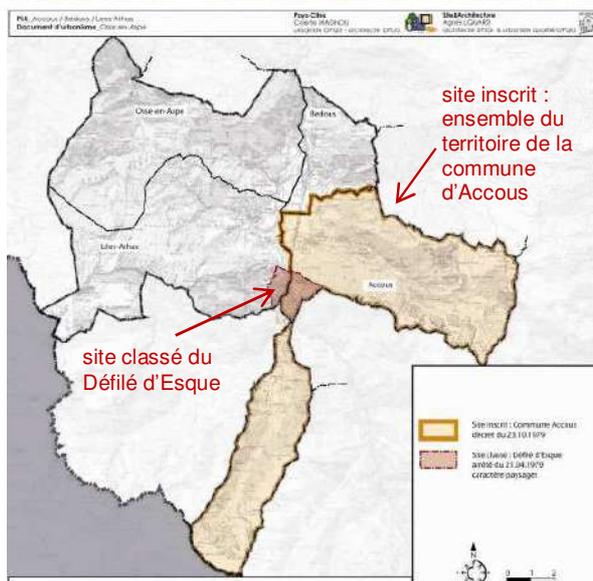
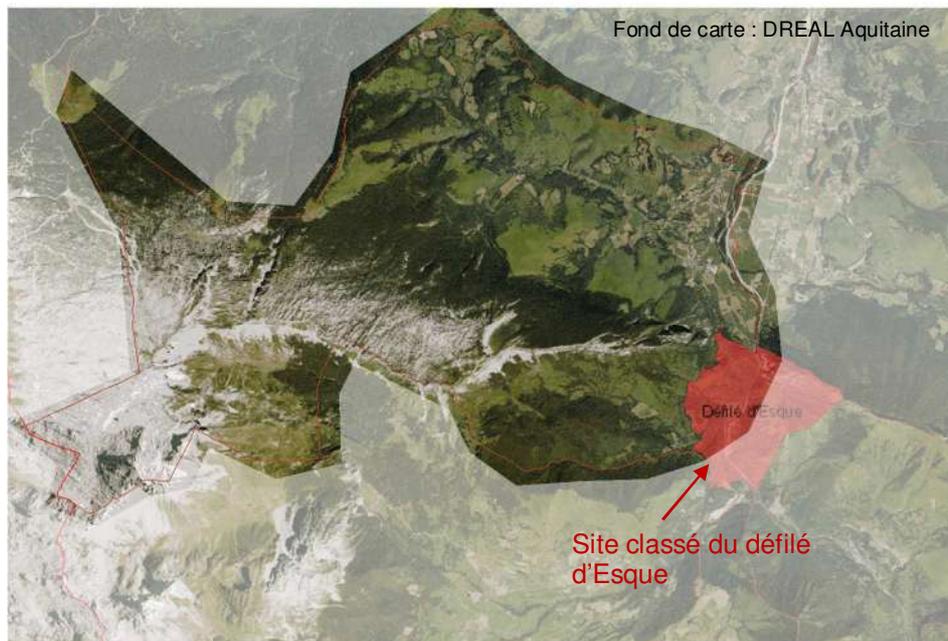
La commune est couverte par une partie du site classé du défilé d'Esque qui porte le numéro : SCL0000587 (créé par décret le 24/04/1999). Il se situe également sur les communes d'Accous et de Lescun.

Ce classement a été motivé par les aspects suivants (extrait de la notice explicative de la DIREN, mars 1995) :

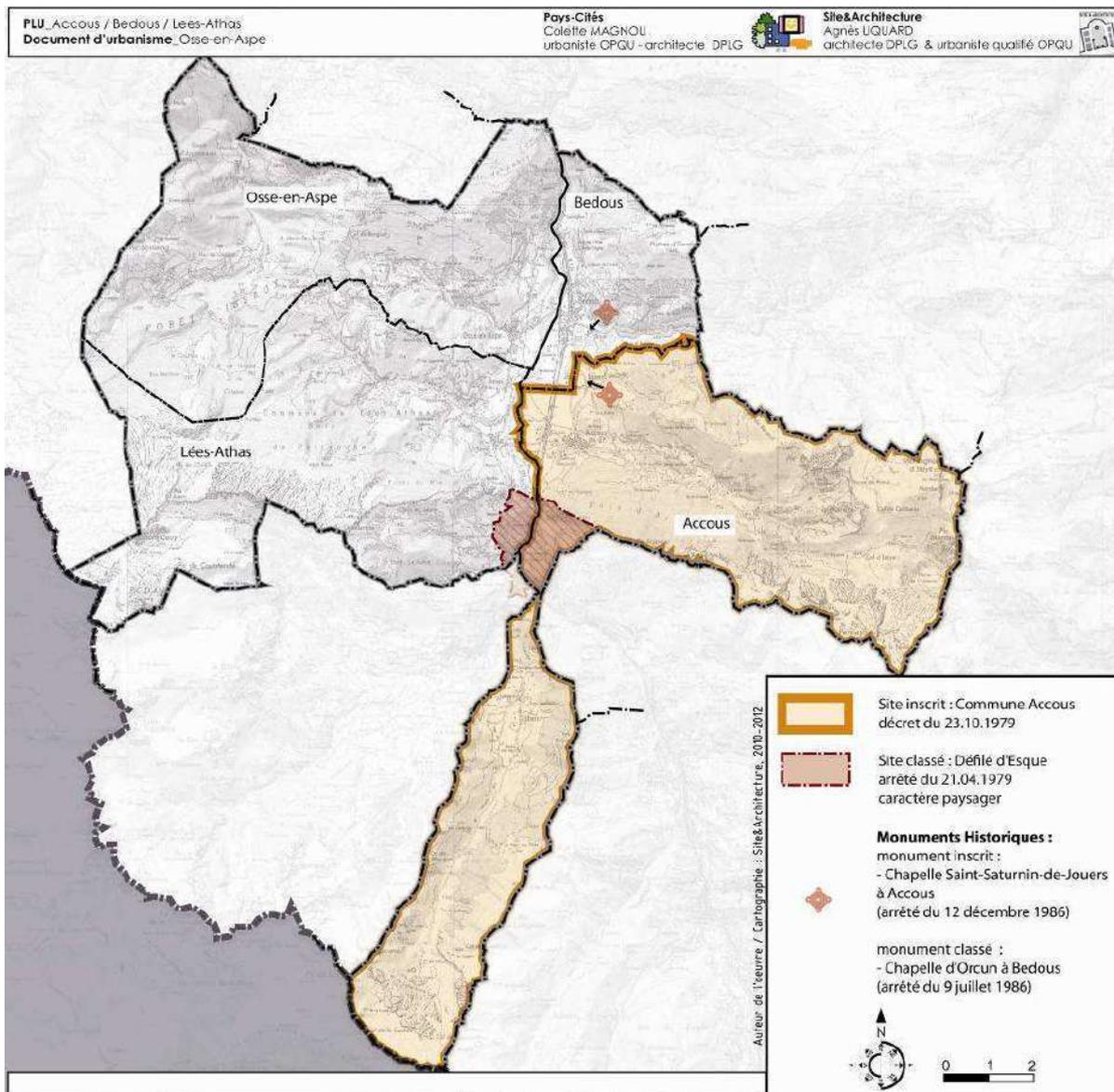
" Déjà site inscrit sur le territoire de la commune d'Accous (23 octobre 1979), le site du Défilé d'Esque est caractéristique des verrous rocheux, franchis par le gave par des gorges profondes qui jalonnent la Vallée d'Aspe.

Depuis l'ancienne voie romaine du Somport, il s'agit d'un axe de circulation qui a nécessité maints travaux (RN 134, voie ferrée Pau- Canfranc).

La compensation à la modernisation de la RN 134, dont une partie du tracé dans le site n'est encore que provisoire, ce défilé a été classé, comme celui du fort de Portalet, pour bien affirmer la volonté de l'État de ne pas sacrifier les caractéristiques de ces sites emblématiques des Vallées Béarnaises aux velléités de grands aménagements routiers classiques".



### d-2) Le site inscrit de la commune d'Accous



SITES : CLASSE et INSCRIT  
 MONUMENTS HISTORIQUES



Défilé d'Esque



Accous



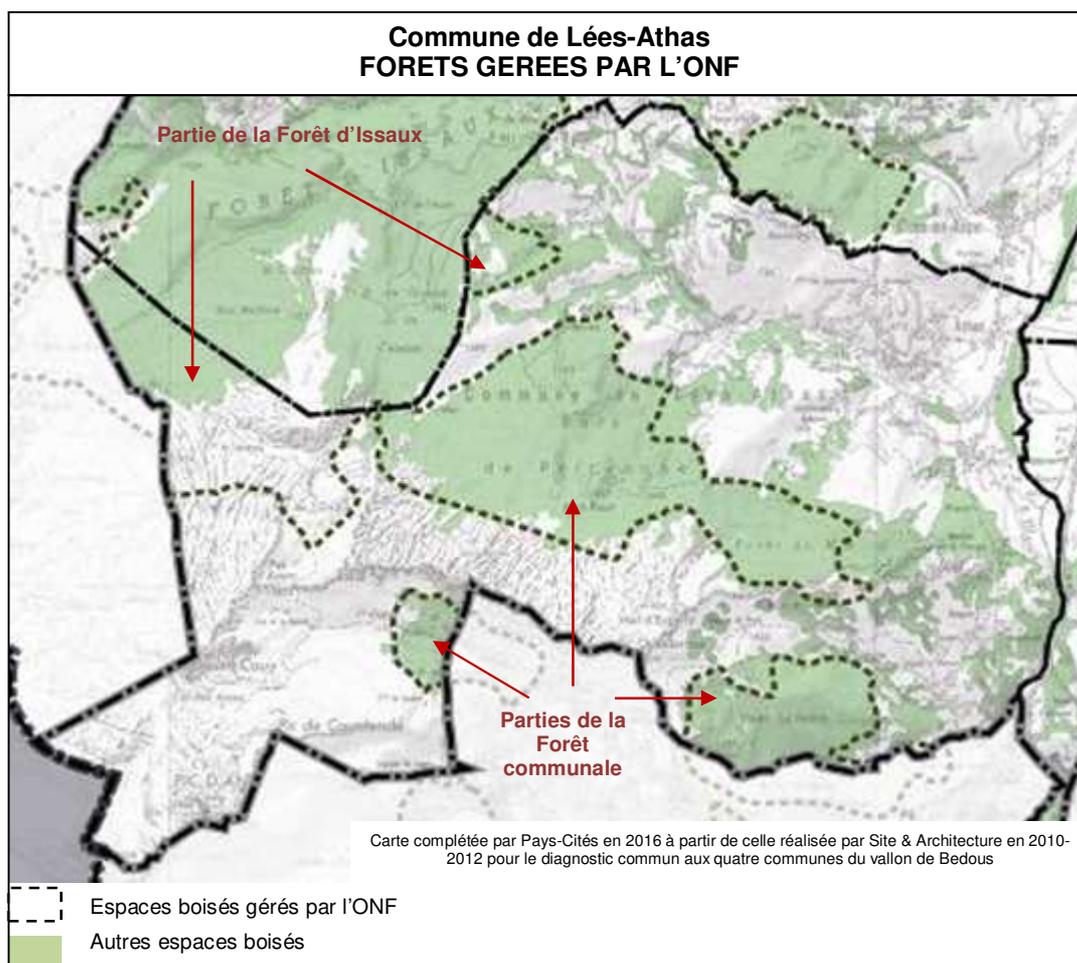
Accous

### c-3) Les forêts gérées par l'ONF sur la commune de Léés-Athas

L'ONF gère de vastes espaces de forêts sur les quatre communes.

Sur Léés-Athas, l'ONF gère les forêts d'Issaux et la forêt communale, par le biais de plans d'aménagement, qui représentent un moyen non seulement d'exploiter de manière raisonnée la forêt, mais aussi de préserver les milieux et espèces qui y vivent. Ils sont signés du Préfet de la région Aquitaine.

Ces deux forêts sont incluses dans le périmètre de la zone d'adhésion du Parc National des Pyrénées, ainsi que dans les sites Natura 2000 précédemment exposés. De plus celle d'Issaux est également concernée par le site du massif du Layens (SIC FR 7200747) pour les communes d'Osse en Aspe et Lourdios Ichère.



Des précisions sur ces deux forêts sont comprises dans la partie III Développement économique chapitre consacré à l'exploitation de la forêt.

## 8) DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Rédaction : Pays-Cités

### a) Schéma régional de cohérence écologique

Le PLU doit prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique d'Aquitaine (cf article L.131-2 du Code de l'urbanisme), qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 décembre 2015.

Il est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-de-coherence-a2088.html>

Il contient les thématiques suivantes :

- les réservoirs de biodiversité,
- les corridors écologiques,
- les cours d'eau,
- les éléments fragmentants (dont les infrastructures linéaires de transport principales, les points/zones de conflit, les obstacles sur les cours d'eau retenus)
- autres éléments (dont zones urbanisées supérieures à 5 ha, linéaire du reste du réseau hydrographique, ...).

#### Légende des réservoirs de biodiversité :

Réservoirs de biodiversité	□ dont obligatoires
	Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)

#### Légende des corridors écologiques :

Corridors	
	Multi sous-trames
	Boisements de feuillus et forêts mixtes
	Boisements de conifères et milieux associés
	Systèmes bocagers
	Milieux humides
	Pelouses sèches
	Landes

#### Légende des éléments fragmentants :

ELEMENTS FRAGMENTANTS	
Infrastructures linéaires de transport	
	Autoroutes ou type "autoroutier"
	Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v/j
	Ligne à Grande Vitesse (LGV)
	Voies ferrées électrifiées

#### Objectifs associés aux cours d'eau de la Trame bleue

- 
- 

#### Région Aquitaine

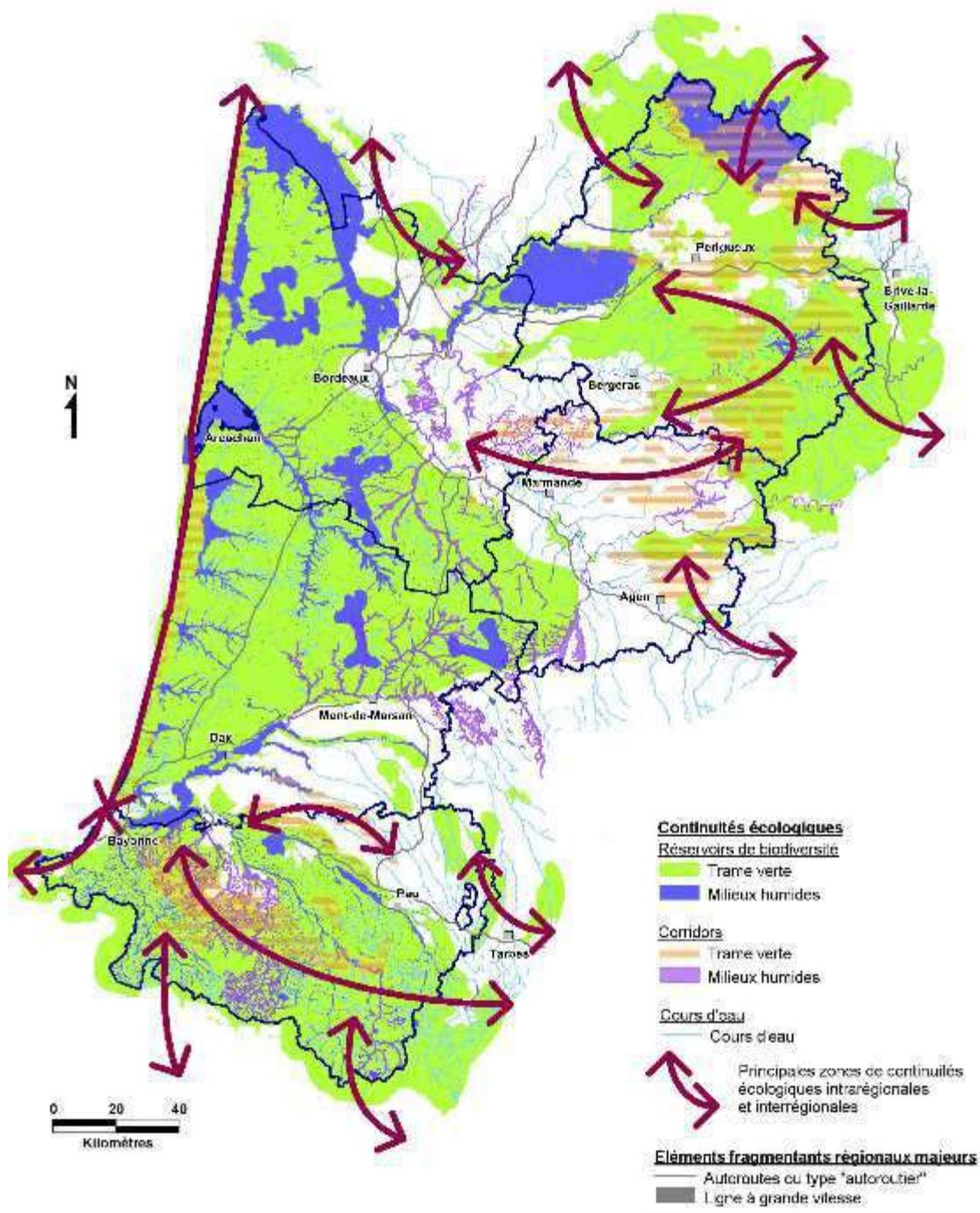


#### Légende des autres éléments :

AUTRES ELEMENTS	
	Zones urbanisées > 5 ha
	Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
	Limites de la région
	Limites des départements



### CARTE SCHEMATIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine



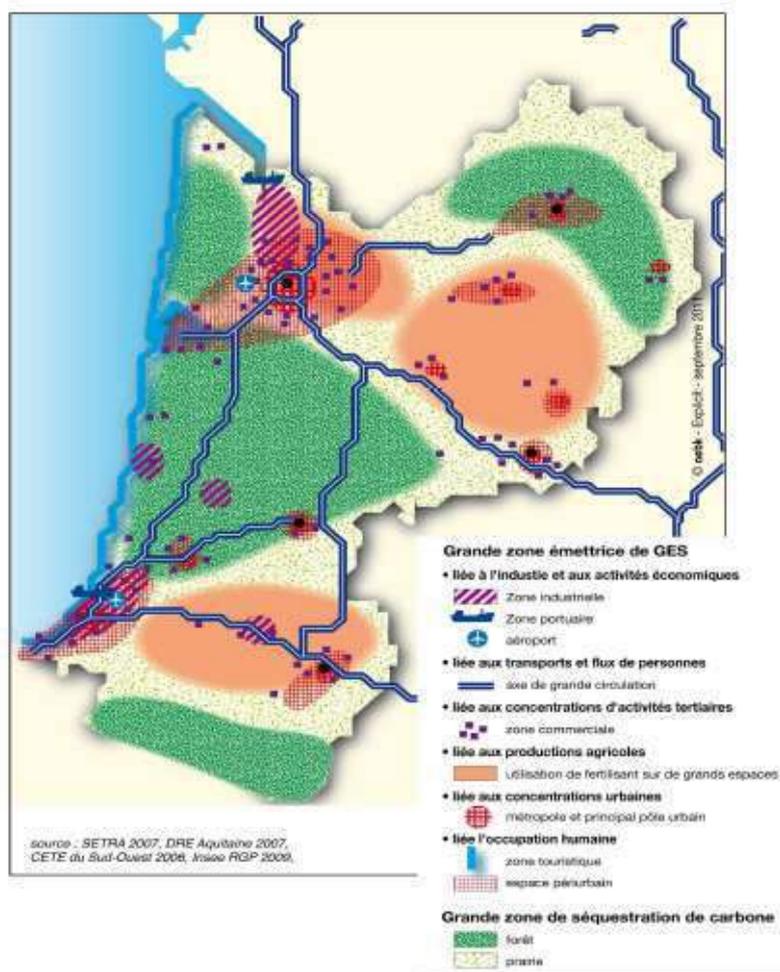
### b) Plan Energie Climat

Créé par la loi Engagement National pour l'environnement (ENE) dite également Loi Grenelle II du 12/07/2010, et face au défi énergétique associé aux enjeux de qualité de l'air, l'Etat et le Conseil régional d'Aquitaine ont adopté le 15 novembre 2012 le Schéma régional Climat Air Energie d'Aquitaine.

Il est consultable sur le site internet suivant :

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-srcae-d-aquitaine-approuve-le-15-novembre-2012-a1060.html>

Figure 19: Carte de synthèse des principaux déterminants des émissions de gaz à effet de serre



La commune de Léés-Athas, située en zone de montagne, est considérée faisant partie d'une grande zone de séquestration du carbone, en raison de grandes zones de forêt.

L'exploitation de la forêt, fortement présente sur le territoire, participe à la production de bois-énergie.

Léés-Athas détient sur son territoire une centrale hydroélectrique d'EDF.

En 2020 au niveau national, 23 % de l'énergie consommée devra provenir de sources renouvelables. Ces sources comprennent la chaleur et l'électricité renouvelable, produite localement ainsi que les biocarburants qui sont incorporés au niveau national.

Tableau 1 : Présentation des principales vulnérabilités du territoire aquitain aux effets du changement climatique

/ EXPLICIT /

	Impacts simulés du changement climatique	Vulnérabilité		
		Milieux	Population	Activités
Littoral Aquitain	Recul du trait de côte (disparition de plages), submersion, mouvements de falaise	Ecosystèmes dunaire et rupestre	Submersion population côtière	Tourisme balnéaire, activités littorales
Estuaire de la Gironde	Augmentation de la température, réduction débit et volume, sédimentation	Destruction de biens, d'habitations par érosion et submersion, modification écosystème estuarien	Qualité de l'eau, Inondations	Navigation, pêche, chasse, écotourisme, production d'électricité, activités industrielles
Forêts	Augmentation des températures moyennes et extrêmes, tempêtes, épisode de sécheresse, incendies, développement d'affection (encre du chêne, chenille processionnaire)	Ressource en eau, biodiversité, mortalité des espèces, sénescence	Populations vulnérables aux incendies	Sylviculture, aménités de loisirs
Espaces viticoles	Augmentation de la température moyenne, épisodes de sécheresse	Biodiversité, modification des espèces, mortalité des espèces, Ressource en eau		Viticulture
Espaces naturels et agricoles	Sécheresse, conflit d'usage de l'eau, qualité de l'eau, stress hydrique, apparition de nouvelles maladies, espèces invasives	Modification des espèces, Ressource en eau	Alimentation en eau	Cultures, morbidité des élevages, tourisme
Espaces pyrénéens	Diminution des précipitations neigeuses, modifications du cycle des précipitations	Ressource en eau, qualité de l'eau, développement espèces invasives, perte de biodiversité	Qualité de l'air (ozone)	Sports d'hiver en moyenne montagne, tourisme estival
Zones urbaines	Ilots de chaleur urbains, approvisionnement en eau, inondations	Ressource en eau, qualité de l'eau,	Morbidité population âgée fragile, qualité de l'air, qualité de l'eau, inondations	Tourisme urbain estival

1<sup>ère</sup> Partie : Rapport Etat des lieux Climat Air Energie en Aquitaine

Figure 29: Cartographie des principaux sites de production d'énergie (Source : AEBK/Explicit)

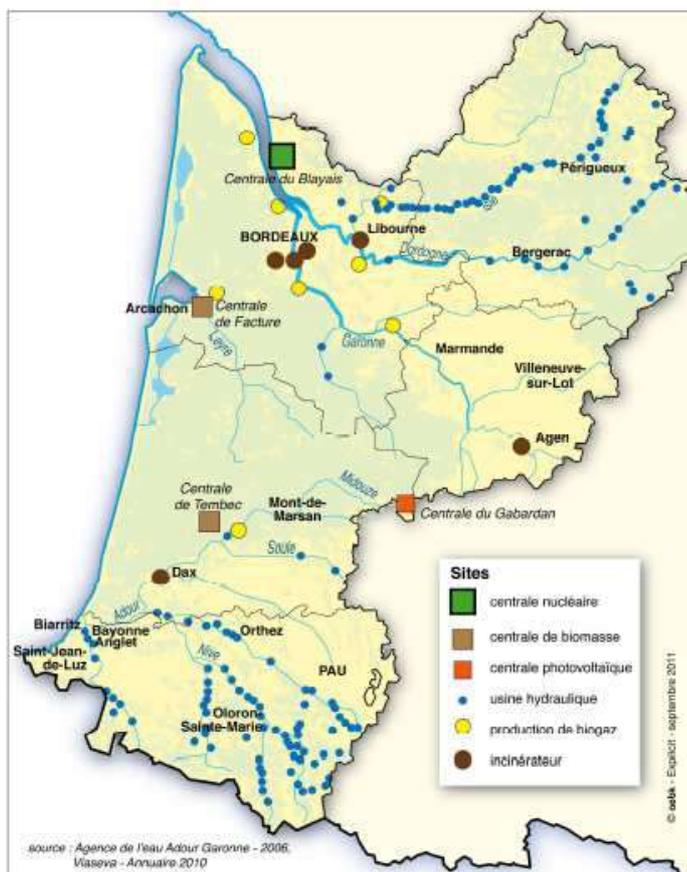


Tableau 9 : Matrice des orientations et des objectifs stratégiques du SRCAE de la région Aquitaine

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture et forêt	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
<b>A- Sensibilisation et dissémination d'une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux</b>	OR 5 : Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)	OR 1 : Développer la sensibilisation, l'information et la formation auprès des acteurs industriels sur les enjeux Qualité de l'Air, énergie et climat	OR1: Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique OR7 : Sensibiliser les acteurs aux approches biomasse / énergie / climat pour anticiper le changement climatique et favoriser les énergies renouvelables	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1 : Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire,	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).
<b>B- Approfondissement des connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions</b>	OR 2 : Renforcer et Développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et Qualité de l'air	OR 4 : Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR3: Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturelles vers davantage d'efficacité en terme d'énergie, d'émissions, tout en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1 : Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire,	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture et forêt	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
<b>C- Construction d'un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale</b>	OR 1 : Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment / énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), communication d'expériences, adéquation des aides aux objectifs	OR 4 : Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR6 : Assurer une gouvernance régionale visant à encadrer le développement des projets Bois Energie et évaluer l'impact de l'installation des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d'usage	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région	OR 2: Renforcer le cadre organisationnel, réglementaire d'appui à destination des porteurs de projet (collectivités, producteurs), structurer les filières, pérenniser les emplois locaux et préserver les paysages	OR2 : Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régionale de type COS SRCAE incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales
<b>D- Développement d'outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle</b>	OR 4 : Définir et appuyer les initiatives en matière d'ingénierie financière et contractuelle (notamment en matière de précarité énergétique et de grandes copropriétés)	OR 2: Accompagner les entreprises par la diffusion d'outils techniques et financiers (dont partenariats, appels à projets, etc.)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR4 : Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique et la qualité de l'air OR 5 : Développer la récolte et l'utilisation de la biomasse pour l'énergie dans le respect des filières existantes	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements OR4 : Optimiser aux différentes échelles (longues distances, courtes distances, centre ville) le transport de marchandises, développer les alternatives à la route (autoroute de la mer, fer, transport fluvial) et réduire à la source les besoins	OR 3: Développer les leviers économiques, financiers et fonciers pour permettre le financement des projets EnR et communiquer autour de ceux-ci	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
<b>E- Déploiement généralisé des actions air énergie climat sur le territoire aquitain</b>	OR 3 : Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques ENR/QA : éco conditionnalité dans les marchés publics, bioclimatisme et éco matériaux dans la construction neuve, réglementation thermique et urbanisme, etc.	OR 3: Renforcer les pratiques d'éco management : gestion énergétique, éco conception, éco-innovation, calcul en coût global, achats responsables, etc.	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR4 : Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique et la qualité de l'air OR 5 : Développer la récolte et l'utilisation de la biomasse pour l'énergie dans le respect des filières existantes	OR 3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements OR4 : Optimiser aux différentes échelles (longues distances, courtes distances, centre ville) le transport de marchandises, développer les alternatives à la route (autoroute de la mer, fer, transport fluvial) et réduire à la source les besoins	OR 4: Soutenir l'innovation technologique autour des énergies renouvelables, cibler les travaux sur le gisement disponible en forêts. OR 5: Développer la production d'énergie renouvelable en privilégiant sa localisation près des centres de consommations	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés

Tableau 9 : Matrice des orientations et des objectifs stratégiques du SRCAE de la région Aquitaine

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture et forêt	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
<b>A- Sensibilisation et dissémination d'une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux</b>	OR 5 : Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)	OR 1 : Développer la sensibilisation, l'information et la formation auprès des acteurs industriels sur les enjeux Qualité de l'air, énergie et climat	OR1: Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique OR7 : Sensibiliser les acteurs aux approches biomasse / énergie / climat pour anticiper le changement climatique et favoriser les énergies renouvelables	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1: Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).
<b>B- Approfondissement des connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions</b>	OR 2 : Renforcer et Développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et Qualité de l'air	OR 4 : Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR3: Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturales vers davantage d'efficacité en terme d'énergie, d'émissions, tout en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique	OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur des transports	OR 1: Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.	OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080).

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture et forêt	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
<b>C- Construction d'un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale</b>	OR 1 : Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment / énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), communication d'expériences, adéquation des aides aux objectifs	OR 4: Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR6 : Assurer une gouvernance régionale visant à encadrer le développement des projets Bois Energie et évaluer l'impact de l'installation des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d'usage	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région	OR 2: Renforcer le cadre organisationnel, réglementaire d'appui à destination des porteurs de projet (collectivités, producteurs), structurer les filières, pérenniser les emplois locaux et préserver les paysages	OR2 : Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type COS SRCAE incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales
<b>D- Développement d'outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle</b>	OR 4 : Définir et appuyer les initiatives en matière d'ingénierie financière et contractuelle (notamment en matière de précarité énergétique et de grandes copropriétés)	OR 2: Accompagner les entreprises par la diffusion d'outils techniques et financiers (dont partenariats, appels à projets, etc.)	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix	OR 2 : Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région	OR 3: Développer les leviers économiques, financiers et fonciers pour permettre le financement des projets EnR et communiquer autour de ceux-ci	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
<b>E- Déploiement généralisé des actions air énergie climat sur le territoire aquitain</b>	OR 3 : Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques ENR/QA : éco conditionnalité dans les marchés publics, biomatériaux dans la construction neuve, réglementation thermique et urbanisme, etc.	OR 3: Renforcer les pratiques d'éco management : gestion énergétique, éco conception, éco-innovation, calcul en coût global, achats responsables, etc.	OR2: Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix OR4: Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique et la qualité de l'air OR 5 : Développer la récolte et l'utilisation de la biomasse pour l'énergie dans le respect des filières existantes	OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements OR4 : Optimiser aux différentes échelles (longues distances, courtes distances, centre ville) le transport de marchandises, développer les alternatives à la route (autoroute de la mer, fer, transport fluvial) et réduire à la source les besoins	OR 4 : Soutenir l'innovation technologique autour des énergies renouvelables, cibler les travaux sur le gisement disponible en forêts. OR 5: Développer la production d'énergie renouvelable en privilégiant sa localisation près des centres de consommations	OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés

### c) Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne :

Le PLU doit aussi prendre en compte le SDAGE Adour Garonne.

Il est consultable à l'adresse internet suivante :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html>

Ce document supra-communal a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour la période 2016-2021.



## OBJECTIF 2021 : 69 % DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT

Dans la continuité des efforts entrepris au cours du SDAGE-PDM précédent, la programmation 2016-2021 renforce les actions pour atteindre cet objectif de bon état des eaux.

### Des progrès encourageants

- la surveillance des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral - les masses d'eau - s'est intensifiée,
- la proportion des masses d'eau en bon état reste stable depuis 8 ans,
- la proportion de masses d'eau en mauvais état diminue,
- la lutte contre les pollutions ponctuelles, engagée depuis plus de 40 ans, démontre son efficacité.

### Des objectifs réalistes

- au regard du contexte économique défavorable et de la réforme des collectivités territoriales en cours,
- en raison de la difficulté de réduire à la source les pollutions diffuses (produits fertilisants, phytosanitaires...) et les altérations des cours d'eau ou la combinaison des perturbations,
- en fonction des délais de réponse importants pour certains milieux.

Il s'articule autour des quatre thématiques suivantes :

- **Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables**
- **Orientation B : Réduire les pollutions**
- **Orientation C : Améliorer la gestion qualitative**
- **Orientation D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques.**

## ORIENTATION A

### CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle. Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts,
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- Mieux évaluer le coût des actions et leurs bénéfices environnementaux,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.

## ORIENTATION C

### AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques. Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- Approfondir les connaissances et valoriser les données,
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique,
- Gérer les situations de crise notamment lors des sécheresses.

## ORIENTATION B

### RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture. Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

## ORIENTATION D

### PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux. Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- Réduire l'impact des aménagements et des activités,
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.

Au travers de ses orientations fondamentales et de ses dispositions, le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour une gestion harmonieuse des ressources en eau. Il concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives et zones humides.

Dans le SDAGE 2010-2015, des objectifs environnementaux ont été fixés au niveau du bassin :

- sur 2 808 masses d'eau superficielles : 60 % seront en bon état écologique en 2015 ;
- sur 105 masses d'eau souterraines : 58 % seront en bon état chimique en 2015.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque masse d'eau de la commune, l'échéance retenue pour l'atteinte du bon état écologique et chimique.

Masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Echéance retenue pour l'objectif global
Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau	Bon état	2015
L'Aidy	Très bon état	2015
Le Malugar	Très bon état	2015
Le Lauga	Très bon état	2015

En ce qui concerne le Gave d'Aspe, l'objectif du SDAGE 2010-2015 est atteint en 2015.

### e) Parc National des Pyrénées : Charte non approuvée

Le territoire d'étude est concerné par le Parc National des Pyrénées.

Ce Parc national, créé en mars 1967, se situe pour un tiers dans la région Aquitaine, où il englobe une partie des vallées béarnaises d'Aspe et d'Ossau et pour deux tiers dans la région Midi-Pyrénées, englobant l'ensemble de la vallée des Gaves (vallées d'Azun, de Cauterets et de Luz-Barèges) et la partie haute de la rive gauche de la vallée d'Aure et le haut de la vallée de Campan.

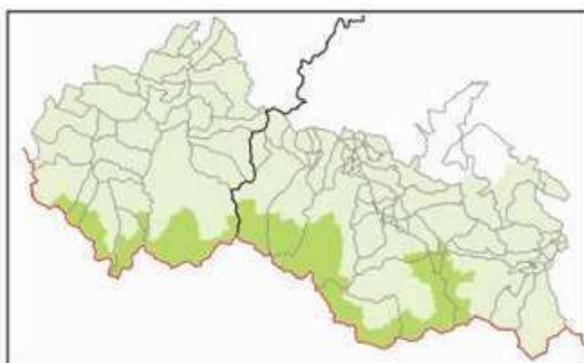
Le parc s'étend sur 47.707 hectares en zone cœur et couvre 63 communes. Le cœur du parc national fait l'objet d'une protection renforcée.



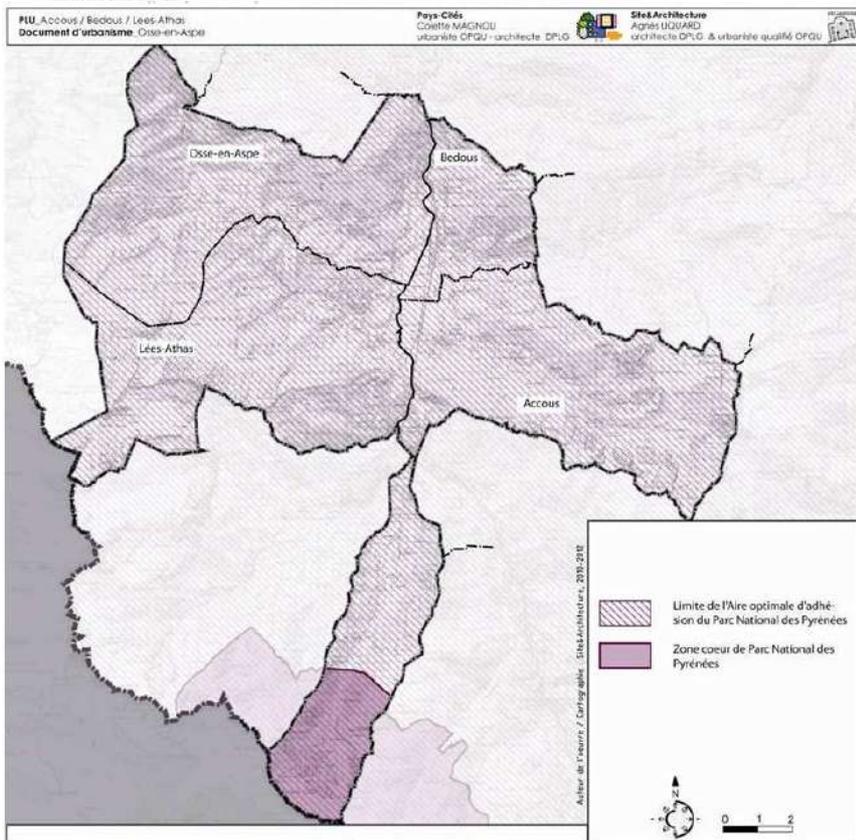
Paysages des Pyrénées



Paysages des Pyrénées



Limites du PNP



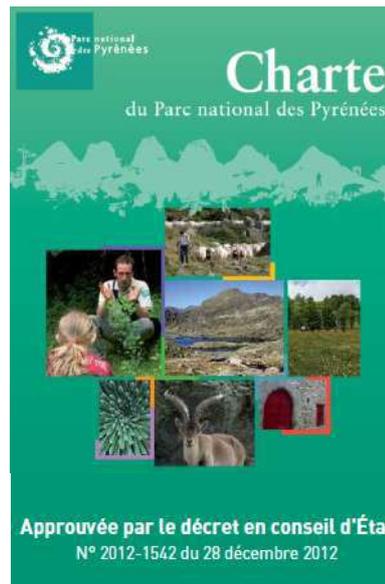
Les quatre communes du vallon de Bedous sont dans la zone optimale d'adhésion du Parc.

Seule la commune d'Accous comprend une partie de son territoire en zone cœur.

La charte du Parc national des Pyrénées, approuvée par décret ministériel le 28 décembre 2012, traduit un projet de territoire partagé ainsi que la solidarité écologique entre la zone cœur et la zone d'adhésion. Elle est composée de deux parties :

- pour le cœur, elle définit d'une part les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager ; d'autre part, elle précise les modalités d'application de la réglementation mentionnée dans le décret ;
- pour l'aire d'adhésion, elle mentionne les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique les moyens à mettre en œuvre.

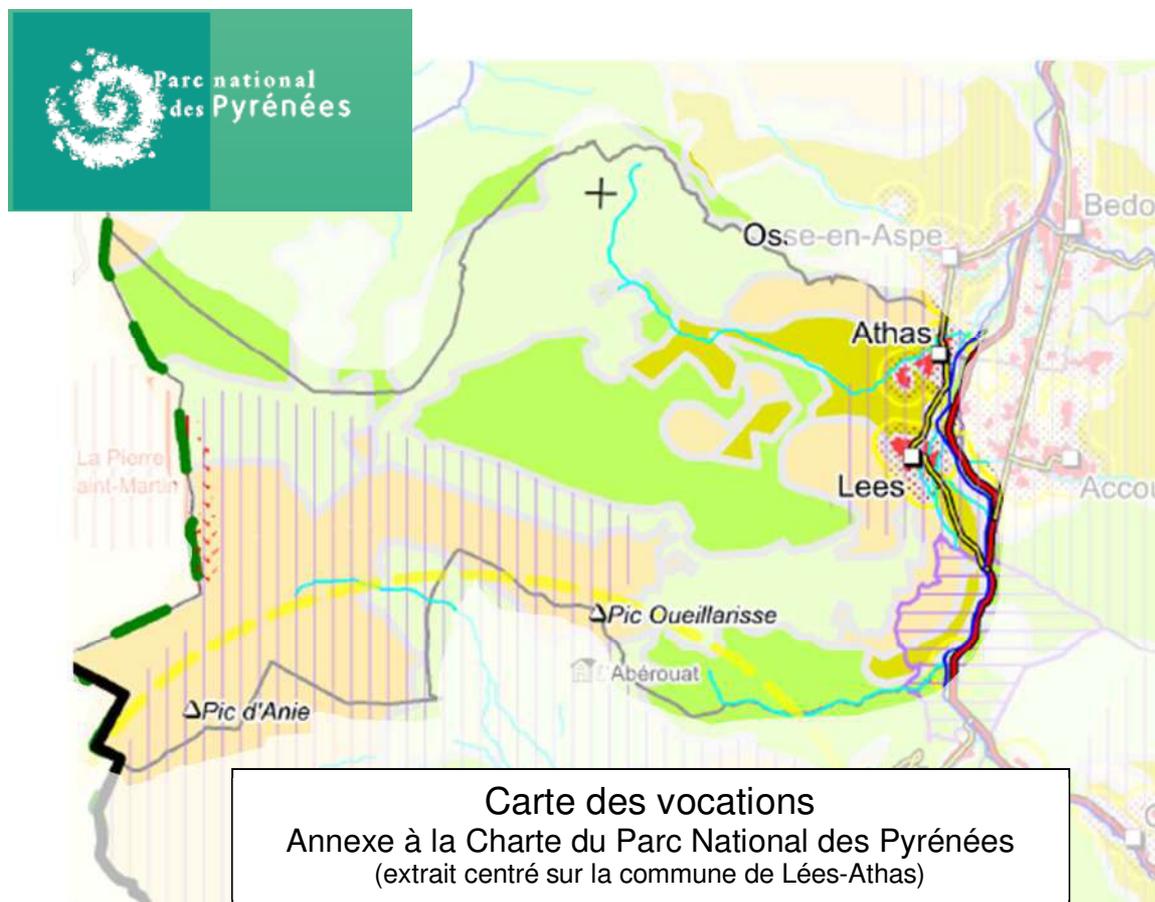
Au niveau des quatre communes du vallon de Bedous, cette charte a été signée par Bedous et Accous.



**La commune de Léés-Athas, située dans la zone optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées, a fait le choix de ne pas signer la charte du PNP.**

C'est le cas également de Osse-en-Aspe.

Le plan des vocations qui lui est annexé, est présenté ci-après pour simple information.



**Légende de la Carte des vocations,  
 annexée à la Charte du PNP**

	Objectifs pour la zone coeur Orientations pour l'aire optimale d'adhésion	
<b>Vocation urbaine et architecturale</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Villes, villages, hameaux, bourgs, zones d'activité  Projets de zones à urbaniser non contiguës aux zones urbanisées existantes Veiller à la qualité architecturale, préserver le patrimoine et améliorer les services aux habitants		4, 5, 10
<b>Vocation agricole et urbaine</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Zones agricoles à proximité des pôles urbains Maîtriser et réfléchir le développement urbain pour pérenniser l'activité agricole		4
<b>Espaces naturels à vocation agricole et agro-pastorale</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Zones agricoles des fonds de vallées Maintenir les exploitations et une animation agricole		17, 19
 Zones pastorales Accompagner la présence et le travail des hommes en estive	8	18, 19
<b>Espaces naturels à vocation agro-pastorale et forestière</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Zones mixtes pastorales et forestières	5, 6, 8	18, 19, 20, 27
 Zones intermédiaires Rechercher une valorisation équilibrée par l'agriculture et la sylviculture		2, 19
<b>Espaces naturels à vocation forestière</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Zones forestières Préserver les écosystèmes et accompagner une gestion forestière respectueuse des patrimoines	5, 6	20, 27
<b>Espaces naturels à vocation touristique</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Stations de ski alpin  Espaces nordiques Espaces susceptibles de faire l'objet d'aménagements pour la pratique des sports d'hiver  Zones d'étude susceptibles de faire l'objet d'aménagements pour la pratique des sports d'hiver sous réserve d'une révision de la charte  Sites naturels à forte fréquentation (lacs, cols, vallées, cirques...) Stations touristiques et thermales Principaux accès aux espaces protégés - Accueil du public Améliorer la qualité des aménagements et gérer la fréquentation	3, 4	24
<b>Espaces rocheux d'altitude à vocation naturelle</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Zones rocheuses d'altitude non pâturées Préserver les espèces	9	29
<b>Enjeu écologique</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Plans d'eau dans les réserves naturelles nationales et en zone coeur du Parc national des Pyrénées Réservoirs biologiques et axes migrateurs (SDAGE), cours d'eau dans les réserves naturelles nationales et en zone coeur du Parc national des Pyrénées Préserver les écosystèmes aquatiques et accompagner l'activité pêche	7	28
 Zone coeur du Parc national des Pyrénées : - zone de tranquillité - réservoir de biodiversité Préserver les écosystèmes et les espèces et accompagner les activités	9	
<b>Enjeu culturel</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Site majeur de la période paléolithique (magdalénien) Présence de vestiges de l'activité pastorale depuis l'âge du bronze (cabanes, enclos, zones sépulcrales, cromlechs...)  Villes, villages, hameaux, bourgs Vie culturelle et présence de patrimoine bâti remarquable Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine et animer le territoire par la culture	15	5, 7, 9
<b>Enjeu paysager</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Orientations</b>
 Paysages remarquables en zone protégée (Zone coeur et sites classés) Garantir la qualité des paysages des zones protégées	18	1
 Autres ensembles paysagers remarquables de la moyenne ou de la haute montagne Préserver les paysages remarquables		1
 Patrimoines agro-pastoraux exceptionnels Préserver les paysages remarquables et le petit patrimoine		1, 6



**Légende :**

-  Villes, villages, hameaux
-  Pics
-  Cols
-  Refuges gardés
-  Refuges non gardés
-  Refuges d'hiver
-  Hôtelleries
-  Cours d'eau
-  Lacs
-  Autoroutes
-  Routes principales
-  Routes secondaires
-  Réseau de sentiers du PNP
-  Frontière nationale
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone coeur du PNP
-  Aire optimale d'adhésion du PNP
-  Réserves naturelles nationales
-  Réserves naturelles régionales

PNP : Parc National des Pyrénées

## 9) RISQUES (NATURELS ET INDUSTRIELS) ET NUISANCES

Rédaction : Pays-Cités

### a) Risques identifiés :

Les risques naturels identifiés par l'Etat qui concernent la commune sont :

- Avalanche
- Feu de forêt
- Inondation
- Inondation par lave torrentielle (torrent ou talweg)
- Mouvement de terrain
- Mouvement de terrain – affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
- Mouvement de terrain – Eboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvement de terrain - Glissement de terrain
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Phénomènes météorologiques – Tempête et grains (vent)
- Séisme - En zone de sismicité de niveau 4
- Transport de marchandises dangereuses.

Le Dossier départemental des risques majeurs explicite ces catégories de risques. Il est consultable à l'adresse internet suivante :

[http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/2306/14404/file/Dossier\\_Departemental\\_des\\_Risques\\_Majeurs.pdf](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/2306/14404/file/Dossier_Departemental_des_Risques_Majeurs.pdf)

La commune a fait l'objet de 7 arrêtés de catastrophe naturelle.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Avalanche	31/01/1986	31/01/1986	18/07/1986	03/08/1986
Avalanche	11/12/1990	14/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et coulées de boue	05/11/2011	06/11/2011	21/12/2011	03/01/2012
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	26/01/2014	28/07/2014	06/08/2014

Par ailleurs, le PLU répertorie dans ses annexes, les différentes informations notamment cartographiques sur les risques présents :

- Remontée de nappe
- Retrait / gonflement des argiles
- Avalanches et risque de montagne (*donnée intéressante pour les secteurs hors PPRN*)
- Cavités
- Feux de forêt
- Mouvements de terrains
- Inventaire historique de sites industriels et activités de services.

### b) Plan de prévention des risques naturels :

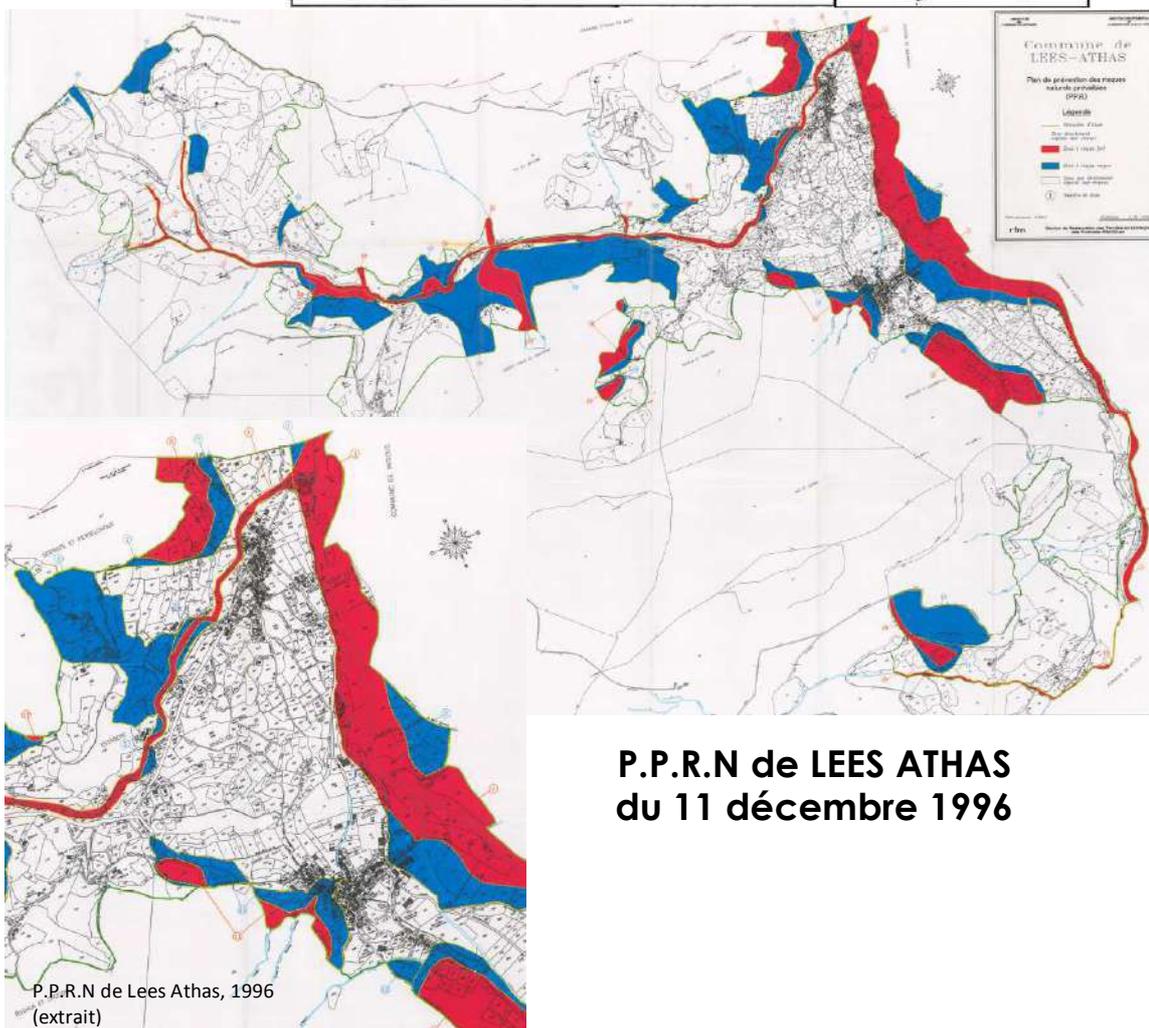
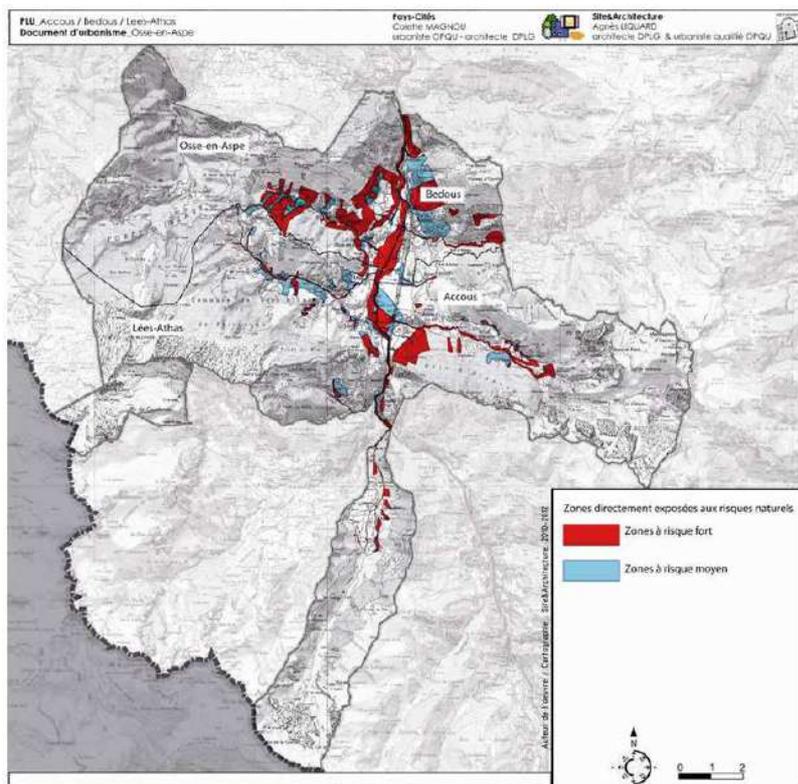
Comme chacune des quatre communes du vallon de Bedous, Léés-Athas est dotée d'un Plan de prévention des risques naturels (PPRN). Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 12/11/1996. Il concerne plusieurs risques :

- Avalanche
- Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Mouvement de terrain
- Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvement de terrain - Glissement de terrain.

Ce document est élaboré en faisant la synthèse entre la présence d'un aléa et celle d'enjeux d'atteinte aux biens et personnes, ainsi il ne couvre pas la totalité du territoire communal.

Ce PPRN s'impose au PLU, il est référencé dans son Règlement et est porté parmi ses Annexes (pièce 5.1(2)). La carte est présentée ci-après

**P.P.R.N  
 dans les 4  
 communes  
 du vallon  
 de Bedous**



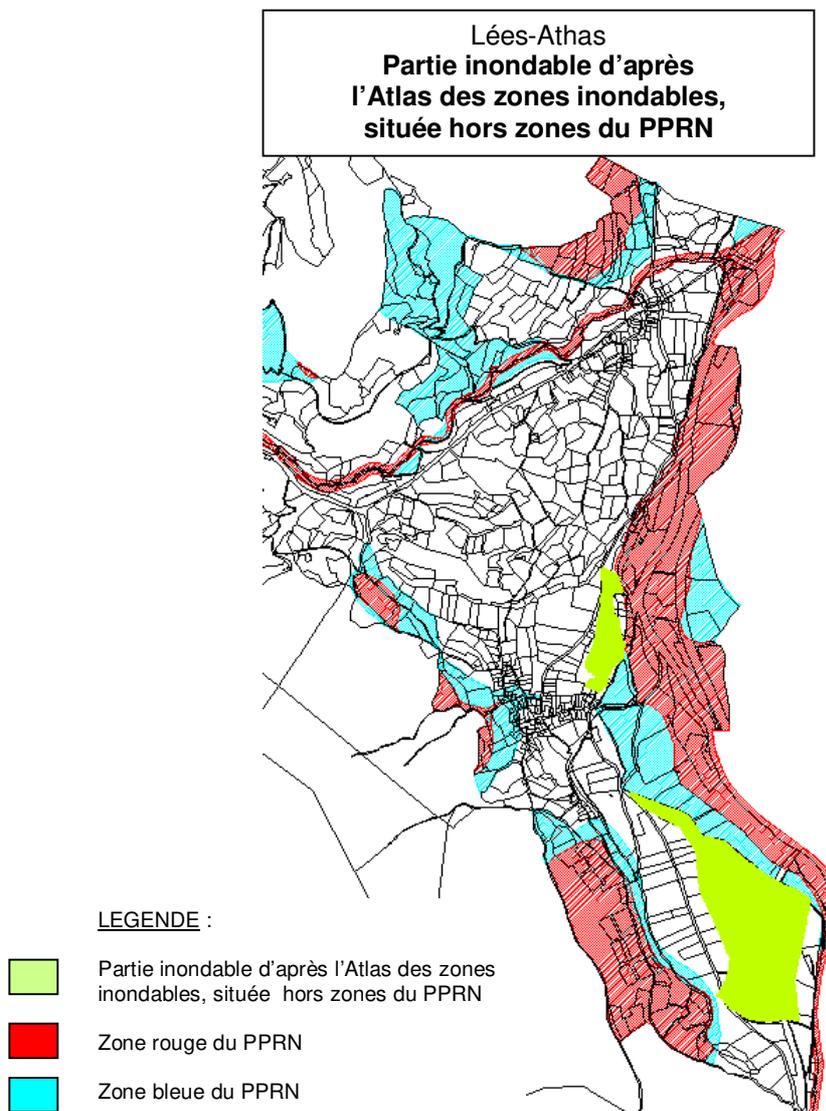
P.P.R.N de Lees Athas, 1996  
 (extrait)

**P.P.R.N de LEES ATHAS  
 du 11 décembre 1996**

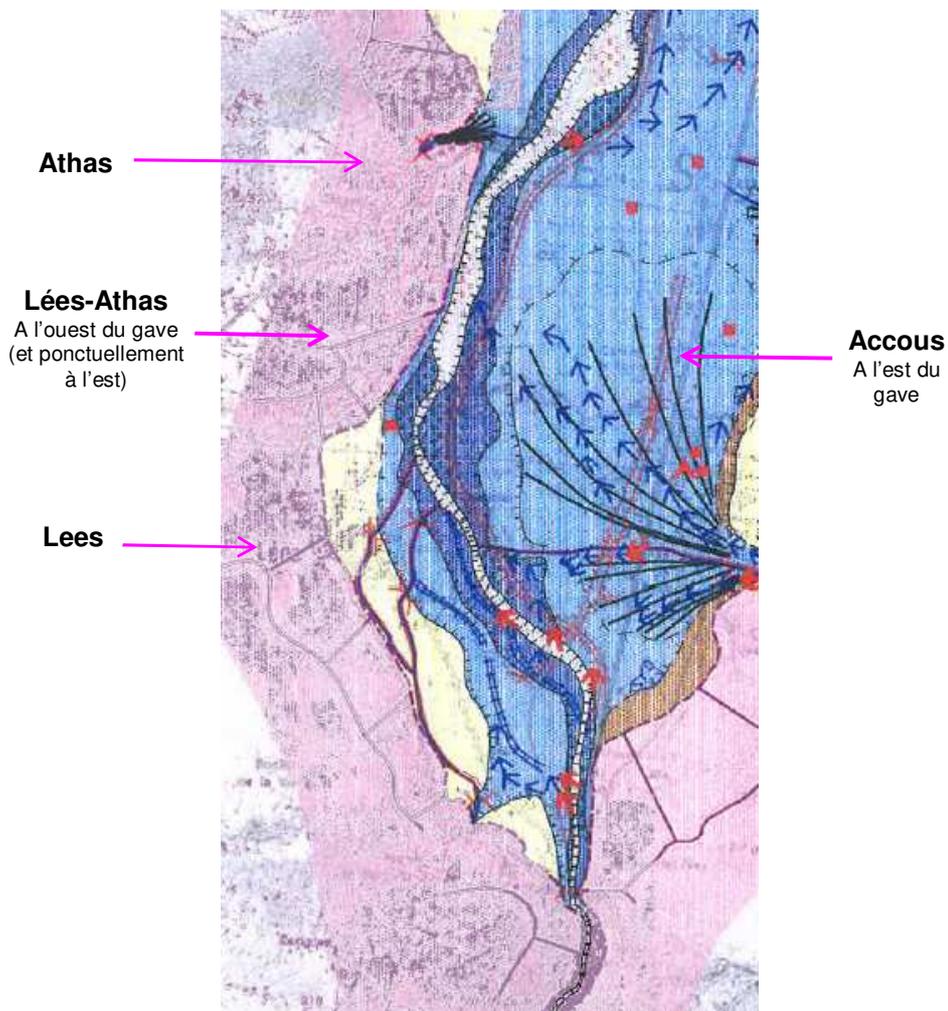
**c) Atlas des zones inondables :**

Par ailleurs, l'Atlas des zones inondables du département des Pyrénées-Atlantiques apporte une information complémentaire en matière de risque d'inondation, c'est-à-dire avec une méthode différente que celle du PPRN, en repérant le lit majeur des cours d'eau.

Cet Atlas concerne le Gave d'Aspe, il couvre donc exclusivement la partie de plaine. La carte ci-après présente la partie identifiée comme inondable par ce document qui se situe hors des zones du PPRN.



**Extrait de l'Atlas des zones inondables**  
**10<sup>o</sup> phase**  
**Bassin versant du Gave d'Aspe**  
**et affluents**  
 Direction Départementale de  
 l'Équipement des Pyrénées-Atlantiques  
 Carte établie au 1/25.000<sup>o</sup>



**Unités hydrogéomorphologiques**

- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur
- Lit majeur exceptionnel
- Plan d'eau artificiel

**Entités hydrographiques**

- Lit mineur
- Voie d'eau artificielle

**Encaissements**

- Terrasse alluviale
- Varsant
- Colluvions

**Structures secondaires**

- Point de débordement
- Axe d'écoulement en crue
- Remblai d'infrastructure
- Lit recalibré
- Erosion de berge
- Dépression de lit majeur
- Bras de décharge

**Éléments à rôle hydrodynamique**

**Éléments naturels**

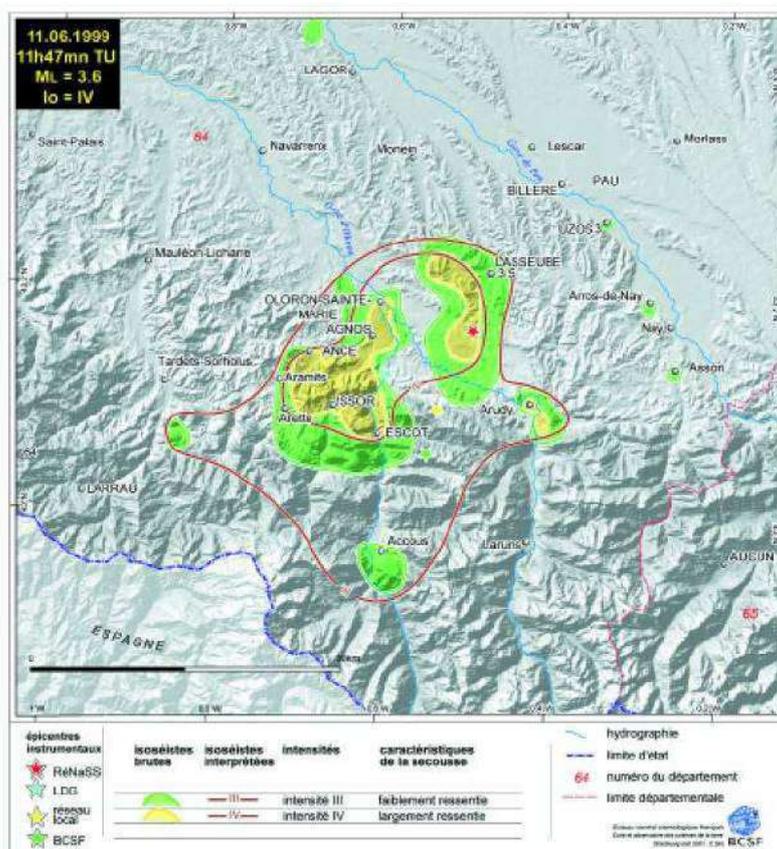
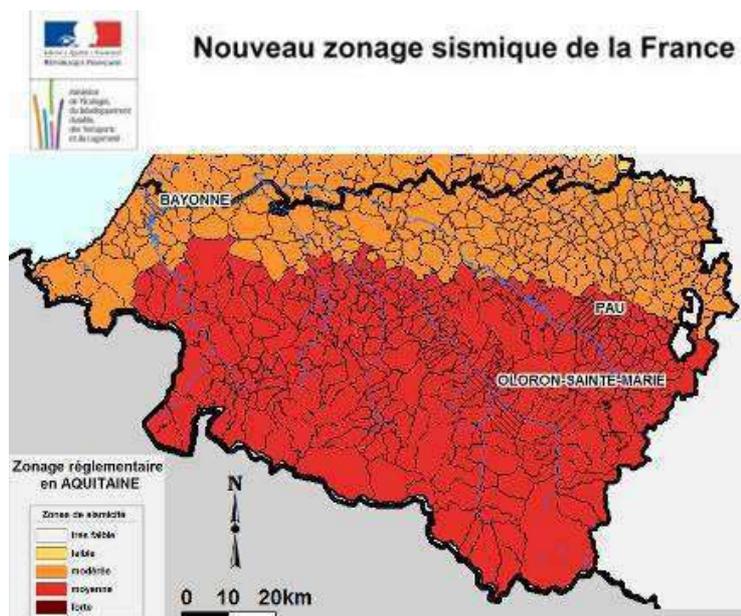
- Atterrissements
- Ripisylve de lit moyen

**Éléments anthropiques**

- Remblai
- Ouvrage d'art
- Seuil
- Barrage
- Digue
- Carrière
- Bâtiment récent
- Station d'épuration
- Camping

**d) Le risque sismique :**

Les communes du Vallon de Bedous dont Léés-Athas, Osse-en-Aspe sont inscrites en zone de sismicité moyenne, depuis l'arrêté du 22 octobre 2010. Cette réglementation est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.



**e) Le risque relatif au transport de matières dangereuses :**

Ce risque de nature technologique concerne la route nationale 134 en tant qu'axe européen vers l'Espagne, qui longe la limite est communale au niveau du Pont d'Esquit et traverse une petite partie à l'est du gave. Ce secteur est exempt de zone urbanisée.

**f) Nuisances (air, odeurs, bruit, ...):****Ouvrages de production et de transports électriques :**

Une centrale de production d'électricité hydro-électrique est située sur le Gave d'Aspe à la pointe sud de la plaine du Saillet et Esquit au lieu-dit « Pont d'Esquit ». Elle permet la production d'énergie renouvelable. Deux habitations sont présentes à proximité immédiate.

Afin de tenir compte des évolutions possibles ou rénovations des installations de production d'énergie hydro-électrique, les possibilités d'extensions devront être autorisées

Pôle de compétence hydro-électricité DREAL Midi-Pyrénées Division Energie (Toulouse)

Le territoire de la commune de Léés-Athas est traversé par les ouvrages à haute et très haute tension (>50 000 volts) du réseau Public de Transport d'Electricité suivants : Liaison aérienne 63 kV N° 1 ASASP-ESQUIT-EYGUN LESCUN et Poste de transformation 63 kV ESQUIT, gérées par le service RTE (Réseau de transport d'électricité). Elles créent à leurs abords une servitude d'utilité publique (voir Annexe pièce 5.1). Outre le risque de rupture, elles génèrent un champ électromagnétique. Elles traversent des zones agricoles et naturelles et ne surplombent aucune habitation. Comme il faut permettre de couper les éventuels arbres situés en dessous, il faut veiller à ne pas mettre d'espace boisé classé dans une bande de 30 mètres de part et d'autre des lignes à la demande du service gestionnaire.

**Qualité de l'air, odeurs :**

La station d'épuration est susceptible d'en produire en cas de dysfonctionnement. Le plan d'action prévu par la révision du schéma directeur d'assainissement est apte à gérer les différentes problématiques correspondantes.

Les activités agricoles d'élevage sont susceptibles d'en générer. Pour autant, les distances d'éloignement réglementaires demeurent le moyen d'éviter les impacts trop forts sur les habitations. Elles sont généralement de 50 m quand ils relèvent du Règlement sanitaire départemental. L'élevage situé aux Anaques fait l'objet d'un recours en conseil d'Etat qui déterminera si la distance à respecter est de 50 ou 100 m. Il reste quelques élevages au cœur des bourgs. Ils participent à la vie de ces bourgs de montagne.

La commune bénéficie de la qualité de l'air de ce secteur de montagne, renforcé par la présence d'importantes zones boisées.

**Bruit :**

Située de l'autre côté du Gave d'Aspe, la route nationale est distante d'un peu plus de 200 mètres « à vol d'oiseau » par rapport à la première habitation située dans un ensemble urbanisé (Athas, abords de la RD n°237). Le bruit généré par le passage des camions peut s'avérer perceptible en période nocturne.

La scierie se situe de manière suffisamment éloignée du bourg de Lees.

Globalement, dans cette commune de montagne, le grand calme demeure la règle.

**Santé :**

Les distances d'éloignement de 50 mètres (RSD) ou 100 m (IC) entre les élevages et les tiers sont aptes à minimiser les risques de transmission de maladies.

Le faible taux de déplacement dans ce secteur de montagne, le très faible taux d'urbanisation et les vastes espaces naturels environnants, permettent une bonne ou très bonne qualité de l'air.

**Qualité des sols :**

La base de données BASIAS recense l'atelier de menuiserie présent à Lees à côté de la scierie et deux anciennes décharges dont l'activité est terminée (voir Annexes 5.7).

**Déchets :**

En matière de déchets, la gestion actuelle des ordures ménagères est assurée par la Cté des Communes (de la vallée d'Aspe jusqu'en fin 2016). Le détail de cette gestion est précisé dans le chapitre 2 partie consacrée aux déchets.

L'ancienne décharge communale, située au nord des Anaques au lieu-dit Meillette (parcelle A 869), a été réhabilitée. Tout projet éventuel d'aménagement devra faire l'objet d'étude de sols afin de vérifier la compatibilité.

Le territoire communal a compté plusieurs anciennes décharges sauvages, maintenant devenues non actives ou disparues. Celle située en amont de la vallée du Malugar sur la parcelle A 176, a été récemment réhabilitée.

Les boues de la station d'épuration font l'objet d'un plan d'épandage réalisé en 2016.

## 10) LES PAYSAGES ET L'OCCUPATION DU SOL

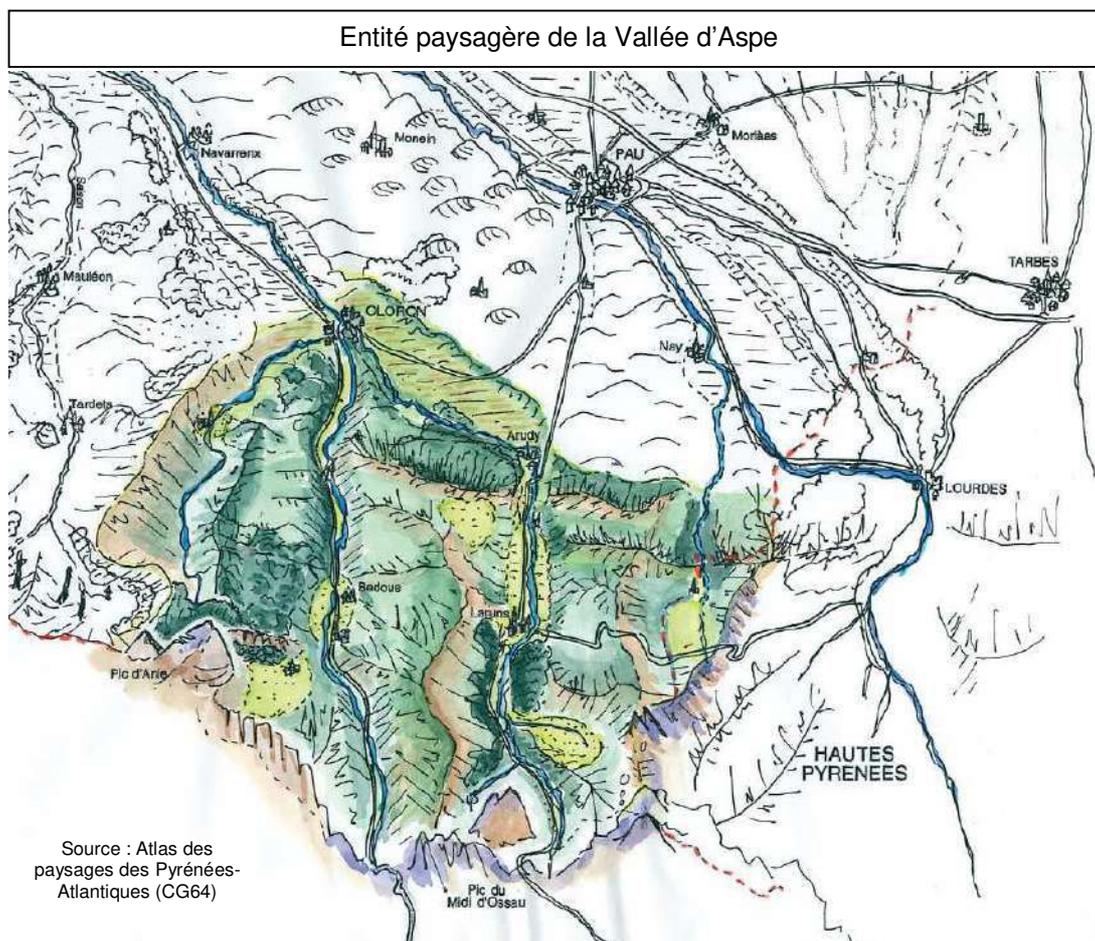
Rédaction : Pays-Cités

La qualité des paysages dans les communes du Vallon de Bedous mérite au premier chef, une attention toute particulière : elle participe de l'attractivité pour le cadre de vie mais également pour le développement d'un tourisme de nature et culturel.

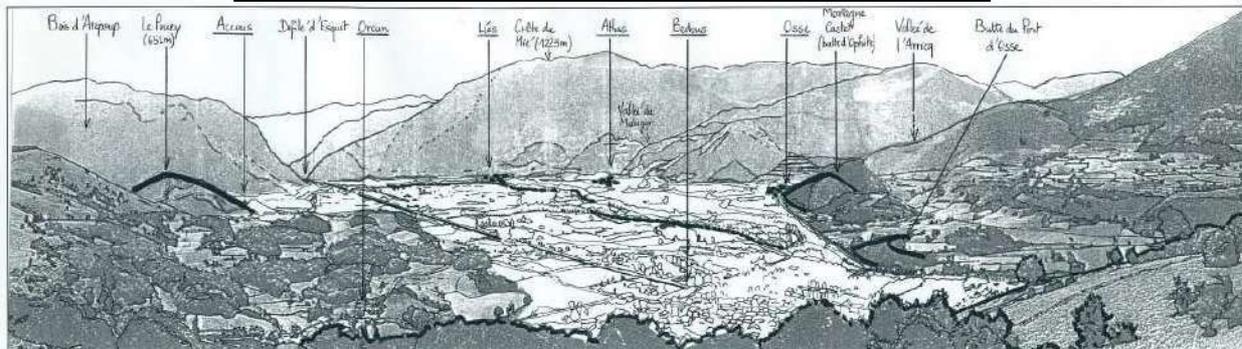
### a) Les entités paysagères :

L'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques définit deux grandes unités paysagères qui concernent le territoire communal de Léés-Athas :

- principalement celle de la Vallée d'Aspe, avec quatre sous-unités paysagères :
  - o Vallon d'Accous-Bedous
  - o Petites vallées adjacentes au vallon de Bedous-Accous
  - o Cirque de Lescun et plateau de Lhers
  - o Vallée et forêt d'Issaux
- et au sud-ouest celle de la Pierre Saint Martin.



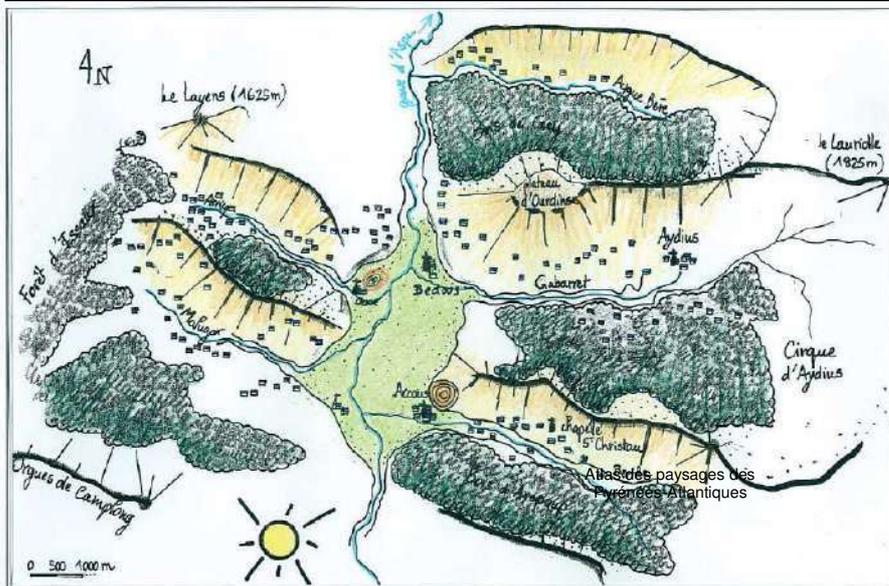
Sous-entité paysagère : vallon de Bedous-Accous



Vue du vallon depuis la table d'orientation

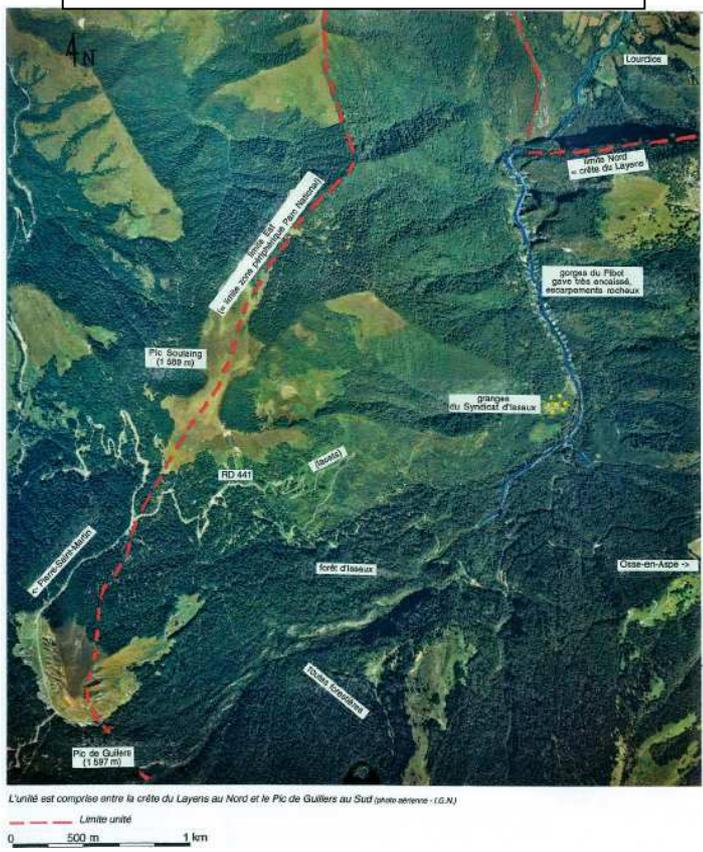
Source : Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques (CG64)

Sous-entité paysagère :  
 Petites vallées adjacentes au vallon de Bedous-Accous



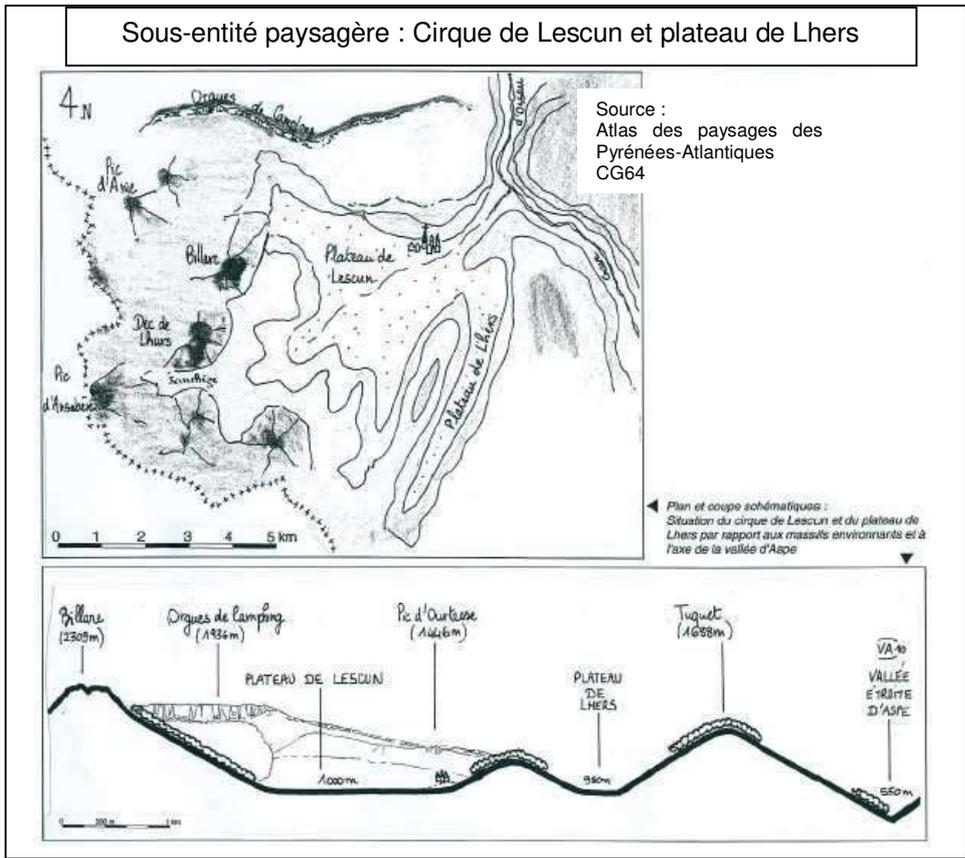
*Schéma : situation des vallées adjacentes par rapport à l'axe Nord/Sud de la vallée d'Aspe  
 A noter le contraste entre la couverture des versants : les boisements couvrent les versants exposés au Nord alors que les granges sont essentiellement positionnées sur le versant exposé au Sud.*

Sous-entité paysagère : Vallée et forêt



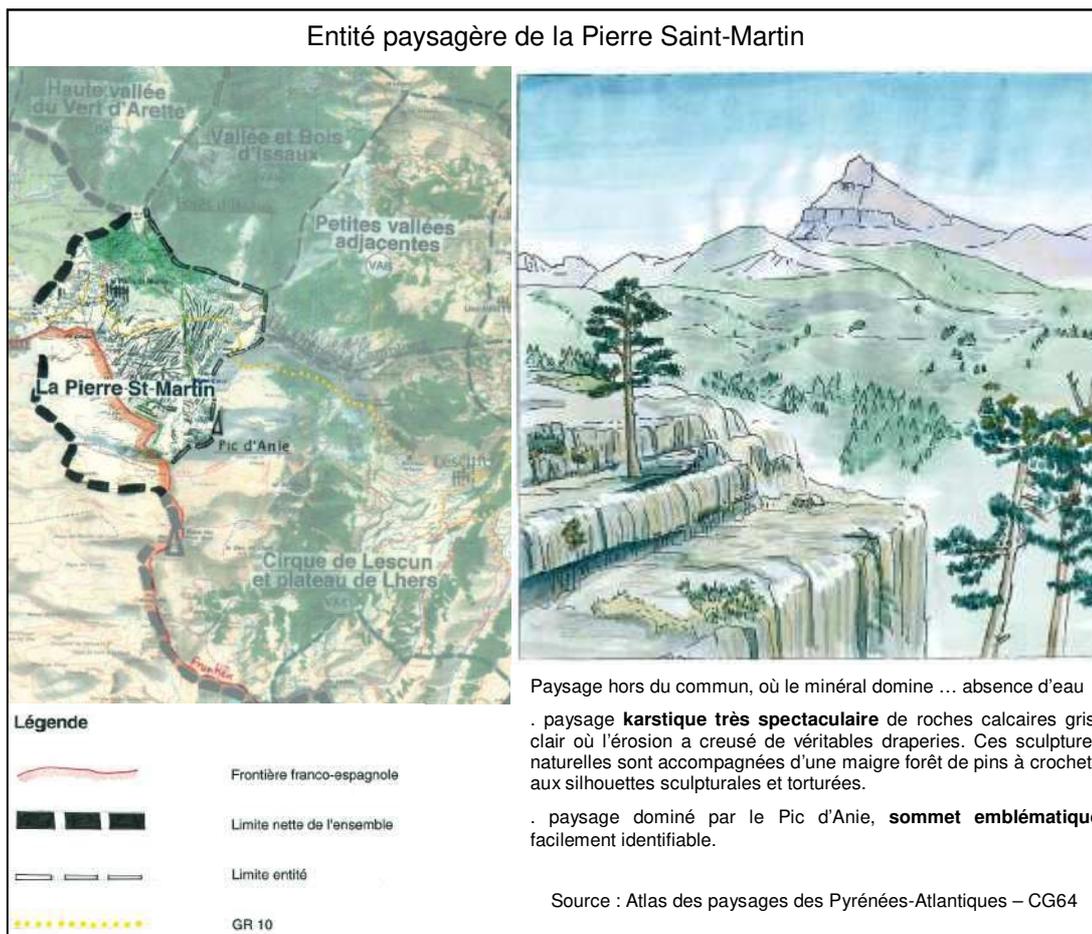
Source : Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques – CG64

Sous-entité paysagère : Cirque de Lescun et plateau de Lhers



Source : Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques CG64

Plan et coupe schématiques : Situation du cirque de Lescun et du plateau de Lhers par rapport aux massifs environnants et à l'axe de la vallée d'Aspe

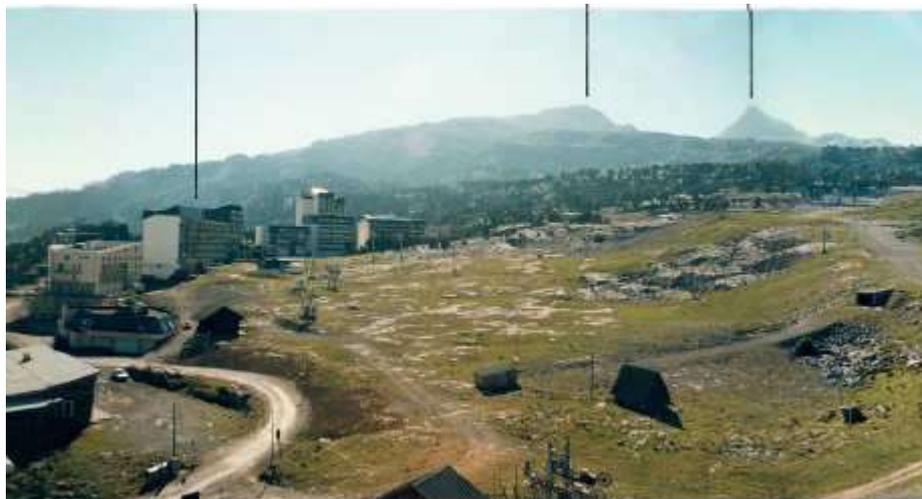


Ce secteur contient la station de ski d'Arette La Pierre Saint-Martin, dont une partie limitée des équipements de ski se situe sur Léés-Athas.

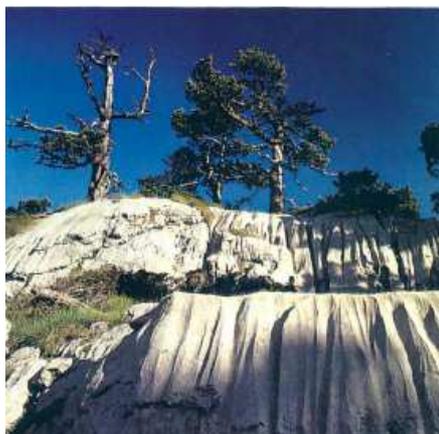
**Station de ski  
Arette - La Pierre St Martin :**  
Partie urbanisée sur la  
commune d'Arette

**Pic du Soum Couy**  
(2 315 m)  
Sur Léés-Athas, en limite  
avec Arette

**Pic d'Anie**  
(2 504 m)  
Sur Léés-Athas, proche de  
la limite de Lescun,

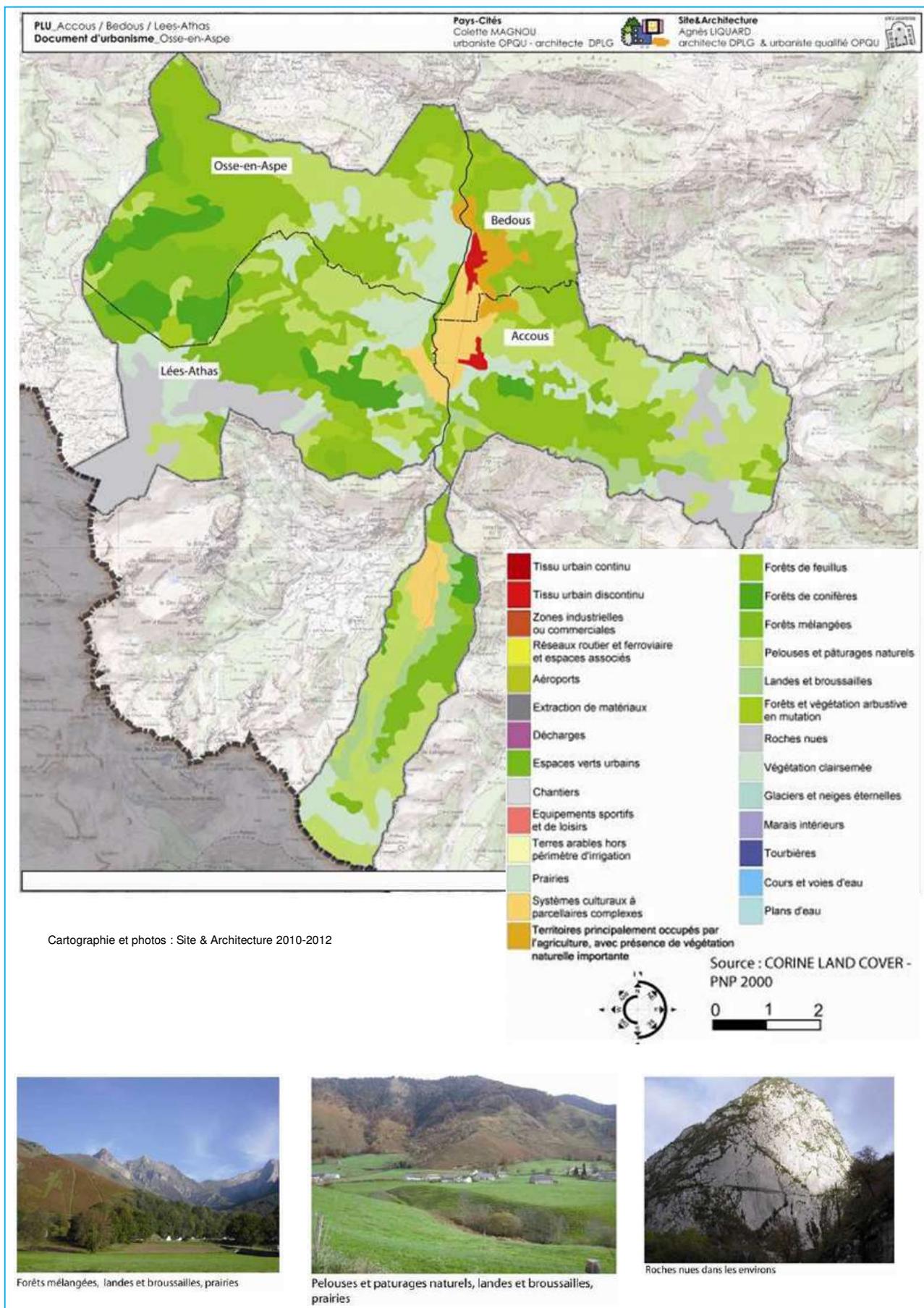


Source : Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques – CG64



## b) Charte paysagère architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises

Une charte architecturale et paysagère a été instaurée pour les Pyrénées Béarnaises, couvrant les vallées d'Aspe, Barétous, Josbaig, Ossau et piémont oloronais. Elle a permis à ce territoire d'obtenir le label de Pays d'art et d'histoire le 17 novembre 2011, décerné par le Ministère de la Culture et de la communication. Elle a pour vocation de servir de référentiel pour la mise en œuvre de projets, dans le respect du patrimoine local.



### c) Les trois strates paysagères à l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous

Les caractéristiques géomorphologiques ont façonné les paysages en conditionnant son occupation du sol.

Ainsi on observe un paysage présentant globalement des systèmes agro-pastoraux de l'espace montagnard avec landes intermédiaires et estives souligné par des vallées principales et secondaires marquées. On peut donc distinguer :

- un fonctionnement de vallées ouvertes (trame de parcellaire forte),
- les parties d'altitude où alternent des prairies vouées au pastoralisme et des boisements
- la zone intermédiaire plus ou moins pentue, dominée par des fougères et en proie à un ré-emboulement par faute d'entretien en raison de la déprise agricole.



Photos : Site & Architecture 2010 - 2012

Le phénomène de transhumance se reflète dans le paysage (lien d'ordre humain entre les différentes entités paysagères), dans son processus saisonnier. La montée à l'**estive** des troupeaux libère les **fonds de vallées** qui vont être récoltés afin de récolter un stock de foin suffisant pour subvenir aux besoins du troupeau pendant l'hiver. Ainsi les cheptels partent au printemps en **moyenne montagne** sur les estives intermédiaires, puis en **haute montagne** sur les hautes estives communales

**Le pastoralisme ainsi appliqué au territoire est garant de l'entretien des paysages. La déprise agricole a donc une conséquence directe sur la fermeture progressive des paysages, notamment en zone intermédiaire.**

Le bois constitue l'un des liens entre les différentes unités paysagères. Poussant sur les sommets difficiles pour les cultures, les arbres des peuplements forestiers notamment le Hêtre étaient acheminés à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle soit par des chemins spécifiques soit par les vallées secondaires, pour arriver au Gave où des ports furent aménagés pour transiter ce bois jusque Bayonne pour servir à la fabrication des bateaux. Aujourd'hui une scierie à Lees a supplanté le port d'Athas.

## LE VALLON OUVERT, LA PLAINE AGRICOLE AVEC IMPLANTATIONS DES BOURGS

Le replat anastomosé du Gave à Bedous a permis d'établir le développement de l'agriculture avec de grandes unités ; le parcellaire est d'ailleurs marqué par cet aspect bocager qui souligne le découpage agricole.



Vue sur le vallon et ses villages (Bedous)

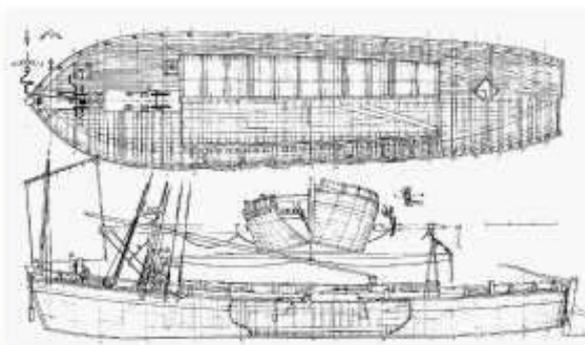


Vue sur le vallon et son maillage agricole marqué par ses haies (vue de Bedous depuis Osse en Aspe)

L'eau y tient une place prédominante puisqu'elle conditionne l'agriculture (irrigation / drainage) et a aussi été un facteur de développement économique : construction de moulins, développement de ports<sup>1</sup>, activité de pêche, commerce, acheminement en bois et céréales ou farine vers d'autres communes.



Le Gabarret à Bedous



Plan / dessin d'une gabare (bateau à fond plat)<sup>2</sup>

De nombreux bras artificiels aux abords du Gave (biefs) témoignent encore de ces dérivations acheminant l'eau vers le fonctionnement hydraulique des moulins aujourd'hui disparus. Egalement des petits canaux de dérivation

<sup>1</sup> Cette proximité entre une forêt prospère et la confluence Malugar/Gave d'Aspe a permis sous Louis XIV, grâce à Colbert, de valoriser ces bois afin d'approvisionner le port de l'Adour en bois et mats dans les chantiers navals. Ainsi sur Lees un port a été développé mais les traces anthropologiques sont gravées sur le cheminement à flancs de roches via la route de la masure qui permettait de faire descendre les mats jusqu'au port de Lees qui poursuivait cet acheminement par le principe du radelage (le flottage du bois).

<sup>2</sup> On peut noter le rapprochement linguistique entre le nom *Gabarret* du ruisseau de Bedous et le bateau à fond plat *Gabarre*, « grande embarcation pour le transport des marchandises sur les rivières et les estuaires » (Larousse)

### **Cônes de vues remarquables sur le chevet de toutes les églises et chapelles du Vallon de Bedous :**

Il est repéré un caractère identitaire similaire et commun aux communes du Vallon, sauf Osse-en-Aspe en entrant dans les six bourgs et hameaux du Vallon : Accous, Bedous, Léés, Athas, Orcun, Jouers :

En effet, chaque église apparaît comme posée sur un tapis de verdure, souligné à la manière fauve d'un muret de galets : ceci est visible depuis la voie publique, à chaque entrée.

En recherchant l'origine de ce « tableau paysager », il ressort que l'urbanisation des bourgs a encore préservé certaines parcelles agricoles attenantes aux chevets des églises et chapelles mais ayant également la caractéristique d'être en limite de la voie publique: celles-ci sont des parcelles agricoles en exploitation : en prairie ou en pâturage (souvent avec présence de troupeau, rendant alors le tableau bucolique)

Ces cônes de vues constituent un patrimoine paysager attestant de l'identité rurale du Vallon au niveau des bourgs et des hameaux : à prendre en compte au titre de la Loi Paysage qui demande d'éviter la banalisation du paysage et de préserver les éléments faisant partie de l'histoire de la commune.



Cône de vue remarquable sur la Chapelle et le hameau d'Orcun (Bedous)

Rédaction :  
Site & Architecture  
2010-2012

**ZONE INTERMEDIAIRE DE TRANSITION : PAYSAGE DE VALLEES SECONDAIRES ETROITES ET BOISEES, TERRASSE MOYENNE MARQUEE PAR UNE AGRICULTURE DISPERSÉE, ENJEU DE DIVERSITE PAYSAGERE FACE AU MITAGE**



**Ilots agricoles en terrasse intermédiaire**



**Dispersion d'habitat en terrasse intermédiaire**

Cette unité est marquée par les lits des vallées secondaires dissymétriques (avec un versant nord exposé à l'ensoleillement plus favorable aux cultures, *la soulane*<sup>3</sup>, et un versant sud exposé à l'ombre, *l'ombrée*<sup>4</sup>, d'avantage caractérisée par une occupation de boisements).

Cette généralité s'applique aux vallées du Gabarret à Bédous, de la Berthe à Accous, le Malugar à Léés-Athas et l'Arricq à Osse-en-Aspe.....

Au sein de cette unité, l'habitat y est peu présent, de manière très dispersée et constitué généralement de granges à usage agricole dans les anciennes granges. Les anciens potagers sont devenus jardins ; les anciennes haies composites sont devenues des haies rigides de thuyas. Autrefois, l'occupation humaine y a toujours été présente en été, contrairement à l'hiver où les routes n'étaient pas habituellement déneigées.

Depuis une dizaine d'année, la desserte est plus aisée à cause d'hivers plus doux, et un déneigement plus fréquent des accès, facilité par la mécanisation des engins (Route de St Christau). L'implantation du bâti, constitué principalement d'anciennes granges réhabilitées, est très dispersée.



**Habitat isolé**



**Nouvelle forme architecturale de l'habitat dispersé**

<sup>3</sup> Terme Béarnais équivalent à Adret

<sup>4</sup> Terme équivalent à Ubac



Osse en  
Aspe



Lées-Athas :  
Vallée du  
Malugar

Photos : Pays-Cités

La déprise agricole dans ce secteur, conduit à une certaine fermeture du paysage (prairie en cours d'enfrichement, utilisation d'essences non caduques dans les jardins), à l'abandon des fermes d'altitude et au changement de destination du statut des bâtiments agricoles au profit de l'habitation de résidences secondaires.

Les matériaux et la conception des bâtiments sont également plus contemporains : utilisation du bois, orientation différente du bâti, formes moins locales avec toitures arrondies, suppression des pans coupés...

Ce phénomène tend à se généraliser nécessitant un certain contrôle, une gestion des réseaux spécifiques... pouvant occasionner des frais en surplus pour les communes (raccordements...) : Les réseaux sont implantés au cas par cas, les captages d'eau potable sont souvent unifamiliaux, il n'y a pas de collectif public.

**ZONE DE RELIEFS MARQUES, NON HABITEE, MARQUEE PAR UN PAYSAGE FERME, FORESTIER, DENSE ET SOULIGNE PAR L'EMERGENCE DES PICS ROCHEUX**

Zones de pâtures des estives de haute montagne, dont le maintien d'usage est devenu un maintien du paysage. La difficulté de la transhumance (et les rendements agricoles des fourrages conjugués aux qualités de stockage de la nourriture) a conduit à pérenniser les élevages en fond de vallées et par conséquent induit une déprise agricole sur les étages montagneux supérieurs qui s'enfrichent faute d'être pâturés (zones intermédiaires)



**Emergences rocheuse sur les reliefs**



**Orgues de Camplong (Lees-Athas)**

L'habitat y est quasiment inexistant ; les cayolars de haute montagne ont disparu faute d'un sylvopastoralisme dynamique sur les plus hauts reliefs. Les voies sont également peu présentes et restent dans l'ensemble très sinueuses, limitées aux accès des constructions. Les reliefs les plus hauts sont dépourvus d'usage lié aux conditions de sol et de météo favorables à toutes exploitations.

Rédaction : Site & Architecture 2010-2012

Cependant, ces zones « vierges » d'activités restent des lieux d'intérêt paysager : falaises, cascades, lacs d'altitude, formations rocheuses... Ces sites fragiles restent des points de passages privilégiés pour les touristes, avec la présence notamment des chemins de randonnées.



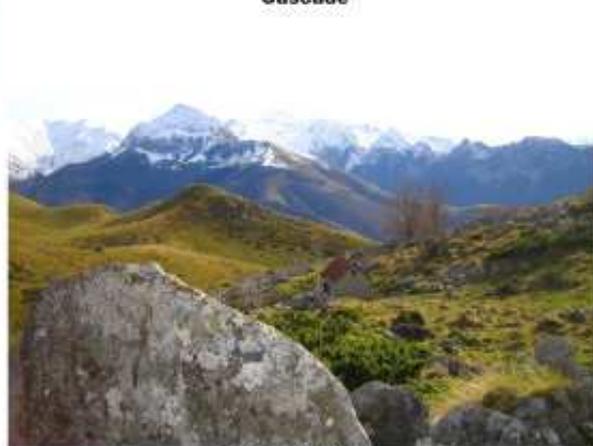
**Boisement de bouleaux singuliers**



**Cascade**



**Lac de Montagnon**



**Prairie d'altitude**

Rédaction : Site & Architecture 2010-2012

L'accessibilité limitée aux sommets a suscité le recours historique à l'utilisation de l'âne (transport d'outils, de personnes...). L'âne des Pyrénées<sup>5</sup> est réputé depuis plusieurs siècles. Il s'agit d'une espèce locale connue pour sa robustesse, rusticité, travail de bat, dans les travaux agricole, « sureté du pied » (formation spécifique de ses doigts lui permettant d'emprunter les talus les plus abrupts), adaptation facile à la marche montagne.

En témoignent les constructions de travaux à ferrer dans les vallées.

L'âne et le cheval percheron sont à nouveau mais timidement utilisés dans les zones très escarpées de montagne car ils demeurent des moyens moins « impactants » pour les milieux naturels et plus malléables à utiliser qu'un engin agricole.



Travail à ferrer (Lees-Athas)



Âne des Pyrénées



Source Mairie de Bedous

Rédaction : Site & Architecture 2010-2012

<sup>5</sup> Source : les Hauts pyrénéens

## d) Les éléments de paysage vecteurs d'identité communale de Léés-Athas :

Rédaction : Pays-Cités

La préparation de ce PLU a fait l'objet d'une analyse paysagère attentive aux abords des centres-bourgs de Léés-Athas, afin de définir les priorités, ainsi que les moyens de préserver et mettre en valeur les cônes de vue essentiels, importants en terme d'identité communale.

En effet, une question de nature sociale semblait avoir à être résolue, liée à une ambivalence entre les deux centres-bourgs. Les origines pouvaient en être lointaines ou plus récentes. Si la mairie et l'école sont à Léés, la salle des fêtes a été implantée à Athas et le cimetière entre les deux.

C'est pourquoi, au-delà de la préservation nécessaire des entités paysagères et des vues sur les centres-bourgs, l'attention a été portée sur le moyen de retisser du lien au niveau social, en s'appuyant sur le travail paysager. Il s'agissait de faire appréhender sous un autre angle le paysage quotidien auquel les habitants de la commune sont très attachés. Ainsi il a fallu, par étapes, refaire prendre conscience des éléments porteurs d'identité et montrer les risques d'atteintes.

Notamment :

- Le cœur de Léés-Athas est l'un des cœurs des communes du vallon de Bedous. Ses bords sont devenus anguleux au fil des années en raison d'un ré-embouement, nécessitant un entretien. Il est visible en arrivant sur Léés depuis Athas.



- Les deux centres-bourgs anciens constituent un paysage « urbain » avec un caractère patrimonial marqué, avec une unité et densité du bâti. Chacun des deux centres est pratiquement resté à l'identique depuis de nombreuses générations, avec un « paysage urbain fermé » par le bâti « resserré » sur lui-même comme dans beaucoup de villages montagnards. Il s'agissait vraisemblablement de préserver les rares terres nourricières de la partie basse ou de se protéger des rigueurs climatiques. Toutefois, ces centres-bourgs pittoresques présentent déjà le risque de se vider de vie par leur incommodité, en premier lieu pour la traversée de Léés.
- Les entrées de chaque centre-bourg représentent la manière dont chacun des deux villages est appréhendé d'un coup d'œil : c'est la photo souvenir que l'on peut prendre, en tant que touriste ou habitant fier de son village. Or, si l'église d'Athas demeure encore dans son écrin vert par la prairie qui la borde, avec toutefois un début de mitage au sud de la commune, Léés a été plus impacté. Pour exemple, la construction des élevages au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle en périphérie, associée à la réalisation d'habitations nouvelles et/ou de travaux de surélévation, ont fait perdre le cône de vue sur ce bourg et son église depuis l'entrée nord et pratiquement depuis l'entrée sud.

*(Remarque : Pour une meilleure compréhension des choix opérés, les Orientations d'aménagement et de programmation consacrées à Lees (îlot des Arroumès) et Athas (abords de l'église), présentent en introduction une analyse paysagère fine, qui explique les éléments qui ont servis d'appui aux propositions d'aménagement et de préservation).*

- Le quartier des Anaques offre un caractère à part dans le paysage et les usages. Il se présente comme un ensemble caillouteux, constitutif peut-être d'un ancien éboulement ou d'un amas généré par un ancien glacier. Ses parcelles en terrasses s'avèrent peu fertiles, d'où un désintérêt des cultivateurs. D'ailleurs, des parties se sont ré-emboisées au cours du demi-siècle précédent. Les locaux ou les randonneurs apprécient ce lieu de nature particulier, qu'ils découvrent par les chemins qui le traversent. Pour autant, il semble que l'on puisse dire qu'il « sépare » (les deux centres-bourgs) : les routes actuelles le contournent, à l'est celle départementale et à l'ouest le chemin de Trebesses à flan de montagne sujet à de récurrents glissements de terrains. Il peut également « rassembler » : car au niveau paysager en milieu de sa crête sud, il constitue un belvédère splendide vers le défilé d'Esque et les crêtes surplombant Lees, apte par une mise en valeur appropriée (ou simplement un meilleur accès) à représenter une valeur symbolique forte. Au niveau des usages, il constitue le seul lieu possible pour envisager le remplacement du chemin de Trebesses, à l'appui d'études écologiques et techniques.



Cône de vues sur le défilé d'Esque : depuis l'entrée nord de Lees, depuis le point haut des Anaques, ...



Cône de vue sur les rochers et pentes en surplomb au-dessus de Lees (vue depuis l'entrée nord de Lees). Ces pentes et rochers contiennent le cœur paysager et le rocher dit de « la vierge ». Les élevages et habitations en périphérie ont fait perdre le cône de vue sur ce centre-bourg.

Les abords des centres-bourgs nécessitent une attention particulière, car le risque de disparition des cônes de vues est réel. Pour exemple, la construction des élevages au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle en périphérie de Lees, associée à la réalisation d'habitations nouvelles et/ou de travaux de surélévation, ont fait perdre le cône de vue sur ce bourg et son église depuis l'entrée nord et pratiquement depuis l'entrée sud.

Pour autant, les abords de ces centres-bourgs anciens constituent les lieux privilégiés pour la mise en œuvre de projets structurants pour le devenir communal, qui nécessitent de ce fait une réflexion approfondie. C'est également le cas pour les abords de l'église d'Athas, encore pour l'heure dans un écrin de prairie en bordure de la route départementale.

*(Remarque : les Orientations d'aménagement et de programmation consacrées à Lees (îlot des Arroumès) et Athas (abords de l'église), présentent en introduction un diagnostic fin à l'appui notamment de photos et de schémas explicatifs), qui explique les éléments qui ont servis d'appui aux propositions d'aménagement et de préservation).*



Ensemble urbain de Lees, avec jardins et murets de pierre



Cône de vue sur l'église de d'Athas, avec talus de pierres amoncelées bordant la terrasse supérieure

Le quartier des Anaques offre un caractère à part dans le paysage et les usages. Il se présente comme un ensemble caillouteux, constitutif peut-être d'un ancien éboulement ou d'un amas généré par un ancien glacier. Ses parcelles en terrasses s'avèrent peu fertiles, d'où un désintérêt des cultivateurs. Des parties se sont ré-empoisées au cours du demi-siècle précédent. Ce secteur comprend une richesse écologique (voir étude d'incidences Natura 2000 de Biotope en 3<sup>e</sup> partie du rapport de présentation) et paysagère (dont un cône de vue remarquable sur le défilé d'Esque). Il est traversé par un réseau de cheminements piétonniers appréciés des locaux ou randonneurs, permettant de découvrir le cœur de ce secteur.

Ses parties est et nord, présentent une urbanisation plus ou moins éparse le long des deux routes départementales, avec des dents creuses. Un gros élevage est présent à l'ouest.

Comme il se situe entre les deux centres-bourgs de Lees et d'Athas, ce secteur demeure un lieu à pour des aspects de desserte, de préservation paysagère et patrimoniale, de préservation de l'exploitation agricole pérenne existante et d'extension (avec parcimonie) de l'urbanisation en continuité du bourg d'Athas.

- 



Les Anaques, avec parcelles en terrasses bordées d'amoncellements de pierres, témoins du long labeur de leur « dépierrement »



**Entrée sud du bourg de LÉES**

celle principale depuis le nouveau tracé de la route nationale et avec le cône de vue sur le centre-bourg à préserver pour des aspects d'identité locale, de qualité paysagère et de développement touristique

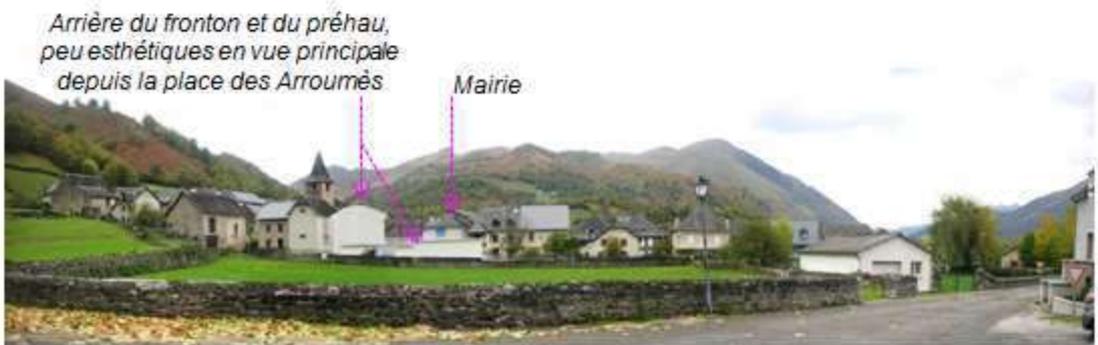
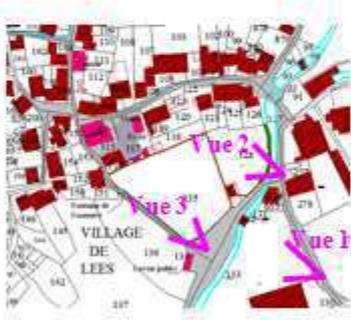


*En comparaison, entrée nord du bourg de LÉES :*



*Les élevages situés en périphérie immédiate masquent la vue sur le clocher et centre-bourg historique*

**Entrée sud  
du centre-  
bourg,  
Place des  
Arroumès :  
vues  
éloignées et  
rapprochées**



- ◆ Bourg de Lees – Abords de l'église et rue centrale

**BOURG de LEES**  
Centre du bourg : abords de l'église et rue centrale

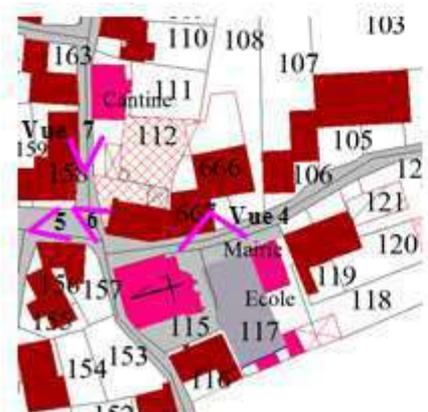


*Une large insuffisance de places de stationnement, pour les riverains et lors des moments festifs ou de cérémonies*

*Absence de parvis à l'église*



*Le carrefour central tellement étroit que les poids lourds (semi-remorques de bois, camions laitiers, ...) éraflent régulièrement la maison ancienne située à l'angle. Les négociations sont en cours pour son acquisition par la commune.*

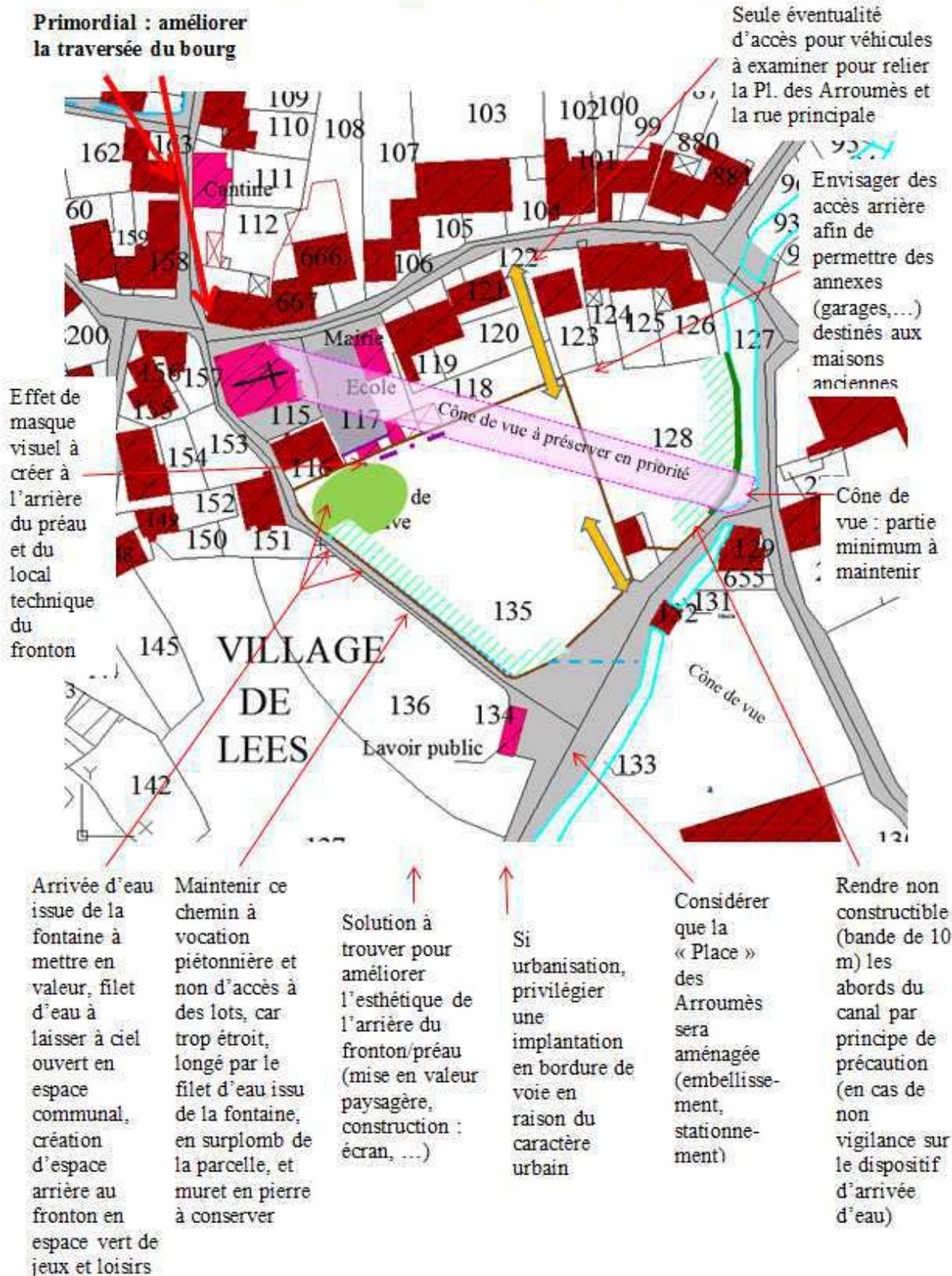


*Mur de grange appartenant à la commune, prévu à démolir pour élargissement de la rue*

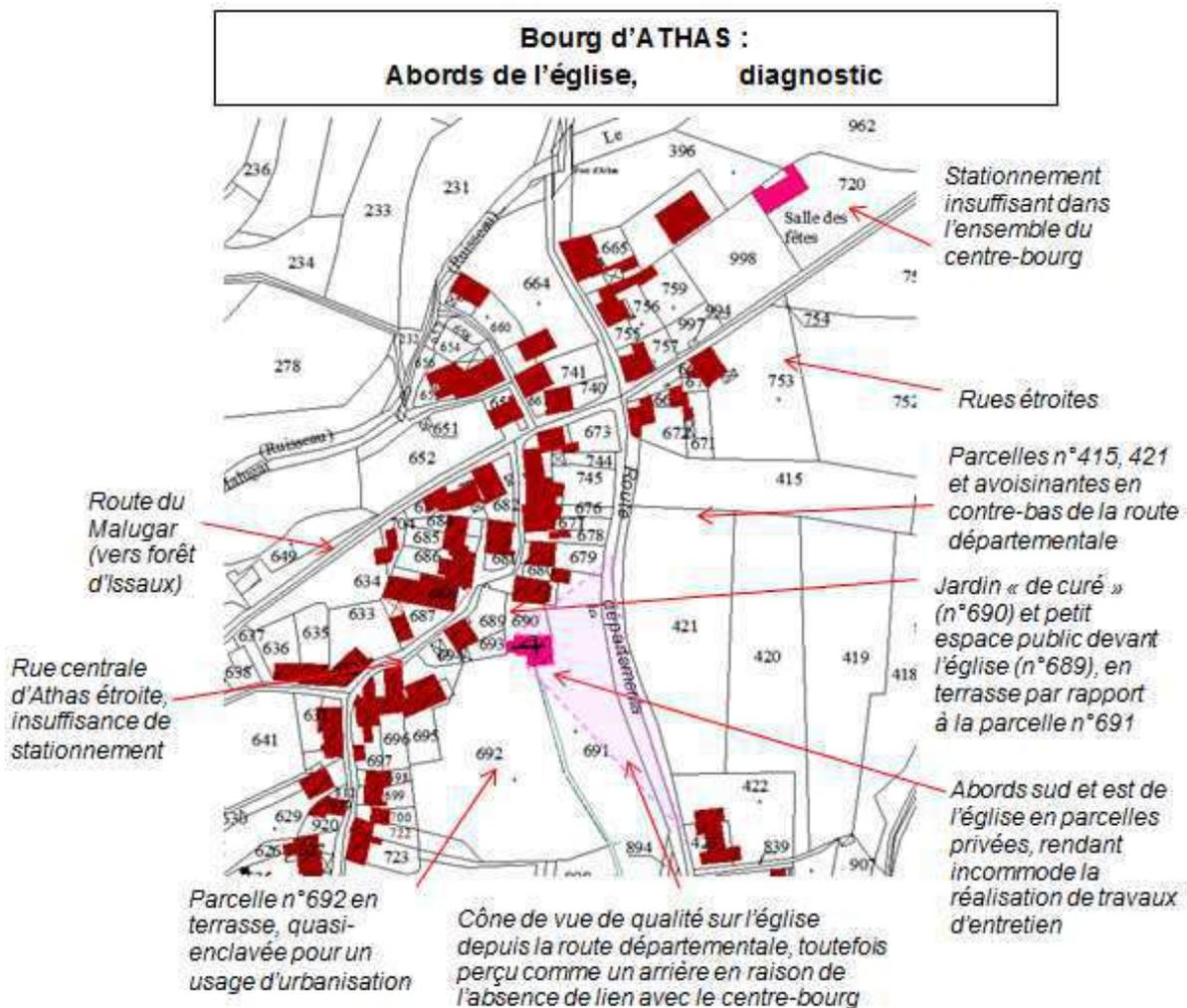


*Rue centrale, très étroite, prévue à élargir dans l'ancien Plan d'alignement*

**BOURG de LEES (centre et sud du bourg)**  
**Parti d'aménagement préférentiel**



• ♦ Bourg d'Athas – Abords de l'église



**Bourg d'ATHAS :**  
**Abords de l'église, diagnostic**



- ◆ **Bourg d'Athas – Sud du bourg**

Sud du BOURG D'ATHAS.

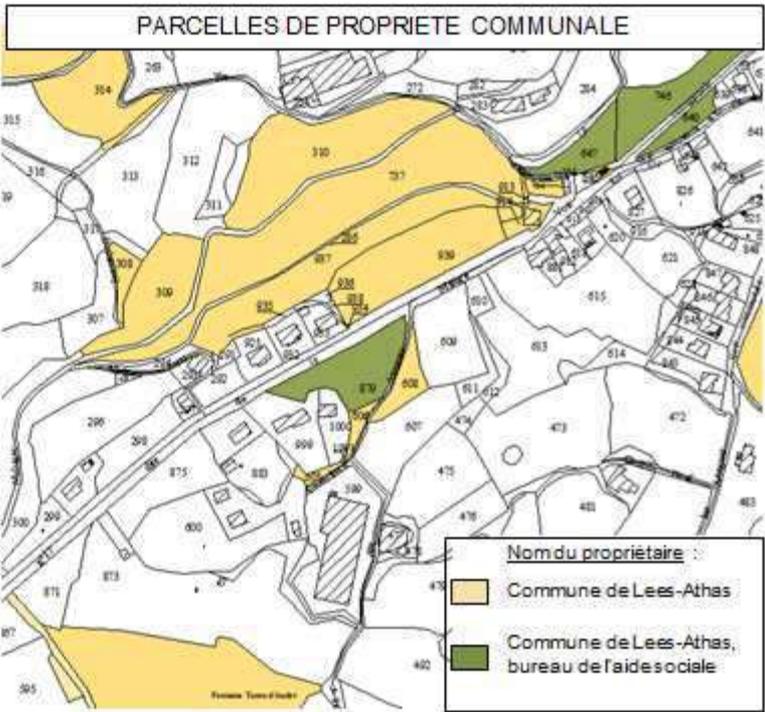
Diagnostic





• ♦ Ouest d'Athas – Abords du chemin de la Mâtre

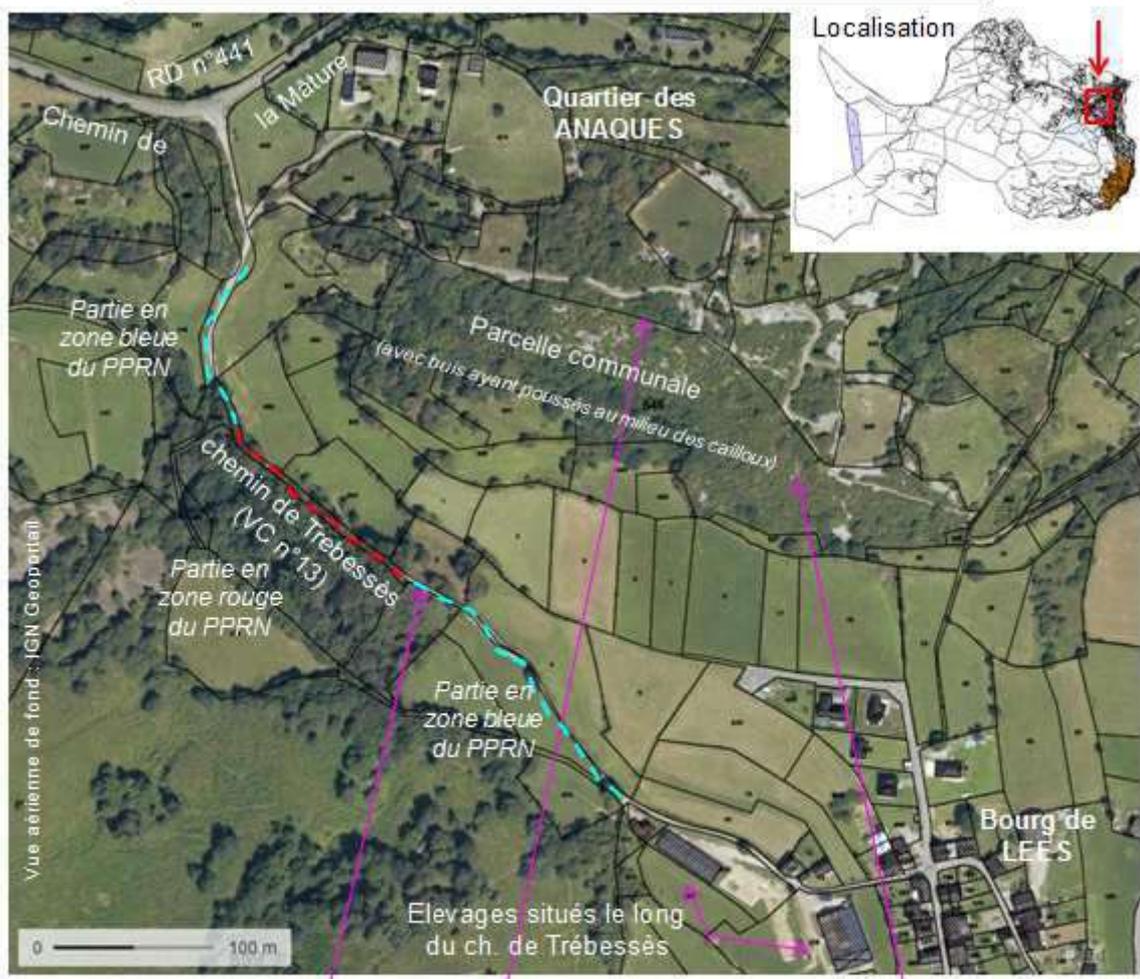
**Ouest d'Athas : Abords du chemin de la Mâtre**





• ♦ **Anaques, circulation**

**ANAQUES, circulation :**



**Chemin de Trébessès**, situé en partie en zone rouge du PPRN (l'essentiel du restant en zone bleue) et présentant des risques pour la sécurité publique en raison de glissement de terrain récurrents.  
 Emprunté par les agriculteurs quotidiennement vers la vallée du Malugar et par les touristes pour qui le GPS l'indique comme un raccourci vers la forêt d'Issaux.

**Chemin privé existant**, naturellement empierré, en impasse pour les véhicules, emprunté par les propriétaires des parcelles (près et basses-cours).

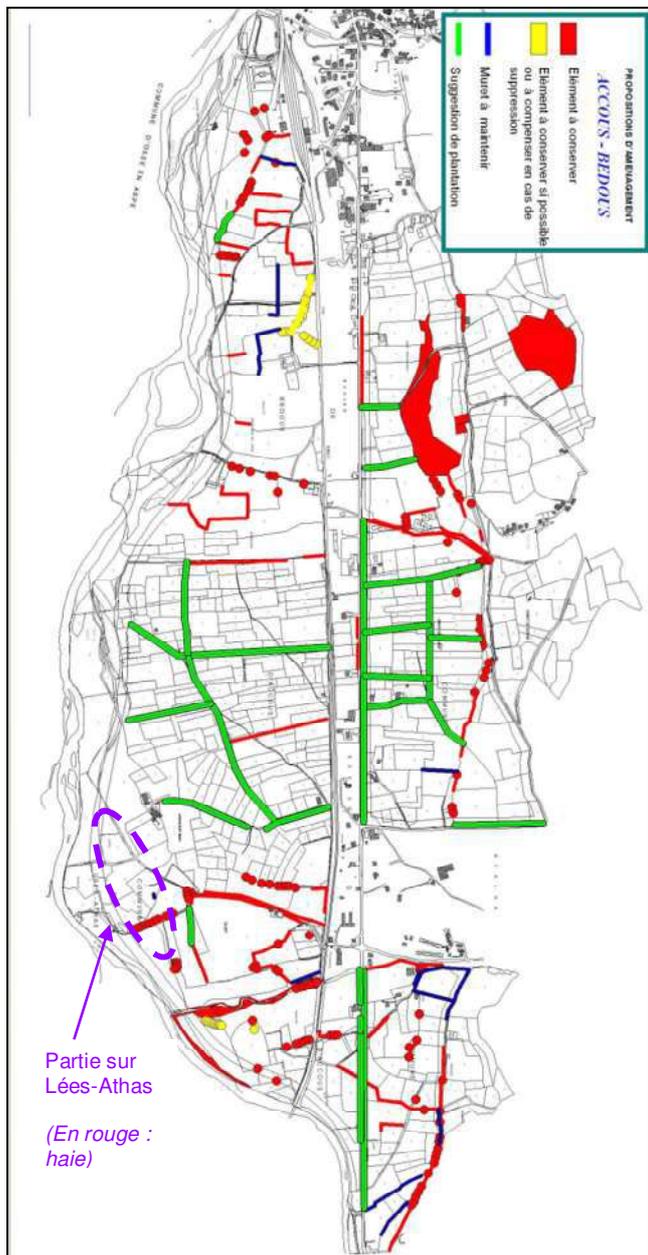
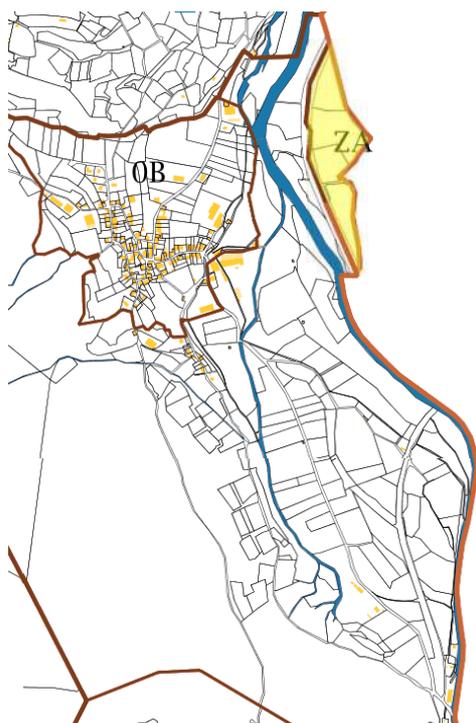
**FONCIER** : Accord de principe des propriétaires du chemin privé et de la parcelle n°18 pour cession à la commune du foncier nécessaire à la création de ce chemin

Partie du chemin existant ne pouvant pas être aménagée en voie carrossable car trop pentue, avec accotements instables en cailloux et ne pouvant pas être élargis, ...

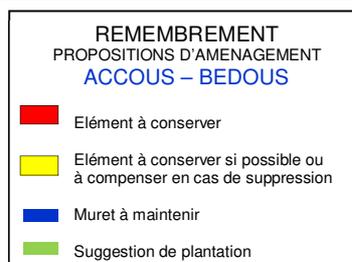
**f) Remembrement d'Accous-Bedous : préconisations paysagères :**

Rédaction : Pays-Cités

Le remembrement foncier agricole de Bedous-Accous, a également concerné une petite partie du territoire communal, à l'est du gave et de l'actuelle route nationale, facilement repérable par le numéro de section cadastrale AZ. Toute éventuelle division foncière dans ce secteur nécessite une demande d'avis de la Commission départementale d'aménagement foncier jusqu'au 19 décembre 2019.



Partie sur  
Léas-Athas  
(En rouge :  
haie)



## 11) PATRIMOINE PAYSAGER ET URBAIN

### a) **Éléments d'histoire de la création des bourgs :**

Rédaction : Site & Architecture

#### **Commune de ACCOUS :**

Le village d'Accous, à l'habitat regroupé, est niché au pied de l'amphithéâtre d'Iseye, dominé par le pic de Bergon (2148 m).

Accous est le chef lieu d'un canton avoisinant les 3000 habitants pour un total de 13 communes (on comptait 11 823 habitants en 1841).

L'ancienne Aspas Luca (bois sacré) était une station sur la route impériale romaine au III<sup>ème</sup> siècle, conduisant à Saragosse, via le col du Somport.

En 1385, avec 400 habitants environ, Aquos d'Aspe avait valeur de gros bourg avec son curé et ses artisans. Village-centre de la vallée d'Aspe, il fut Aspaluca en romain (Roche Sacrée), et avait plus de 1 700 habitants au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, un millier au début du 20<sup>ème</sup> puis 600 âmes ; mais le déclin est arrêté, et la population remonte depuis les 370 habitants de 1982.

Outre son rôle d'étape primordiale, Aquos d'Aspe fut très tôt une station thermale, bénéficiant de la présence de plusieurs fontaines sur son territoire, dont une aux eaux salées : la fontaine du Saliet. Le sel était récupéré par les bergers pour leurs brebis et l'assaisonnement des fromages.

Dans la direction du col d'Iseye (1829 m), voie de passage vers la haute vallée d'Ossau, se tient le sanctuaire Saint-Christau d'Aulet daté du XVII<sup>ème</sup> siècle. On trouvait autrefois à cet endroit, 3 sources dites *las houndas de Sen Christau d'Aulet*, aux vertus différentes et bien marquées.

Outre ses fontaines, le village est très riches en vestiges protohistoriques : un éperon surplombant le village, un tertre au Bergount, des tumuli et cromlechs à Iseye, et encore 6 tumuli importants dits de Characou.

Accous survécut à la longue époque des ténèbres (invasions) pour devenir la capitale de la vallée d'Aspe, le *capdulh* (*capitalis locus*), titre que lui a longtemps disputé sa commune voisine Bedous. La ville subit les mauvais effets des invasions successives et souffrit encore, lors du conflit religieux de 1569, comme la plupart des villages aspois, des dommages causés par les troupes de Montgoméry. Dès lors, son caractère médiéval s'estompa.

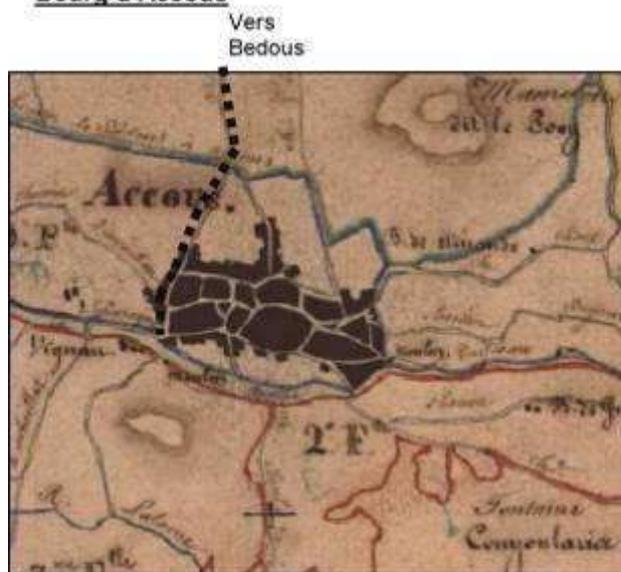
La commune est formée du bourg qui occupe le vallon de la Berthe, avec son hameau d'Aoulet et dont l'ombrée couverte par la forêt d'Arapoup (nom venant du Pic d'Era Poû, c'est à dire de la peur) contraste avec l'adret nu. Le quartier de Jouers voisine la zone du bourg au nord, de l'autre côté du volcan du Poey. Un troisième quartier, distant au sud, prend tout le vallon sud-nord rectiligne du ruisseau Labadie, et contient le quartier de Lhers (et d'Aümet), devenu habité au XVIII<sup>ème</sup> siècle, date à laquelle la chapelle a été édifiée, le cimetière restant à Accous.

En partie centrale de la commune, se trouve le défilé d'Esquit, avec sa centrale électrique, et le quartier de l'Estanguet (où se situe un centre équestre), et où démarre la route d'accès à LESCUN. C'est de cette montée, que se situe une centrale électrique ainsi que l'usine d'aluminium Alcan où le japonais Toyal fabrique maintenant de la poudre d'aluminium (130 sal.), la plus grosse entreprise de la vallée, d'où son importance réelle.

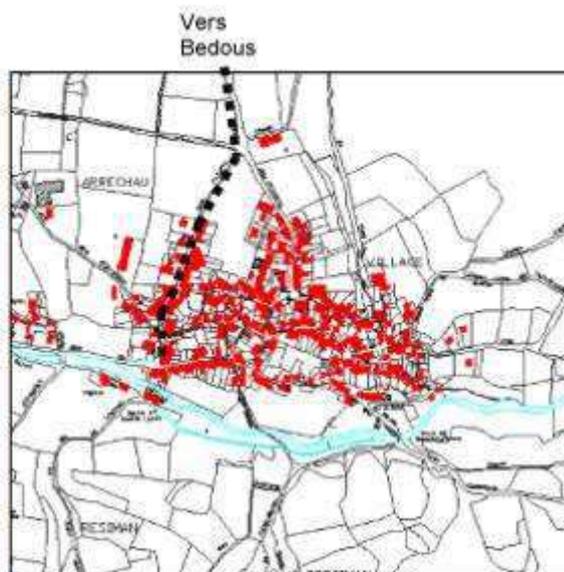
Orientée Sud-Ouest, la 2<sup>ème</sup> partie de la commune, correspond à la vallée suspendue du ruisseau le Labadie, occupée par le hameau de Lhers (et d'Aümet), et s'étendant jusqu'à la crête frontière, et le Parc National des Pyrénées. Le Pic de Labigouet 2 175 m sera ici le point dominant. La commune ne possède plus aujourd'hui qu'une trentaine d'exploitants agricoles, dont une douzaine sur le plateau de Lhers, enclave d'Accous, sur l'autre versant de la vallée. L'appartenance de ce secteur à Accous et non à Lescun proviendrait de la sédentarisation de bergers originaires d'Accous. Aujourd'hui, le tourisme vert se développe et la commune propose une vingtaine de gîtes dont la moitié appartient à la commune.

Un itinéraire ancien est présent, direct depuis Bedous, qualifié de "voie romaine".

**Bourg d'Accous**

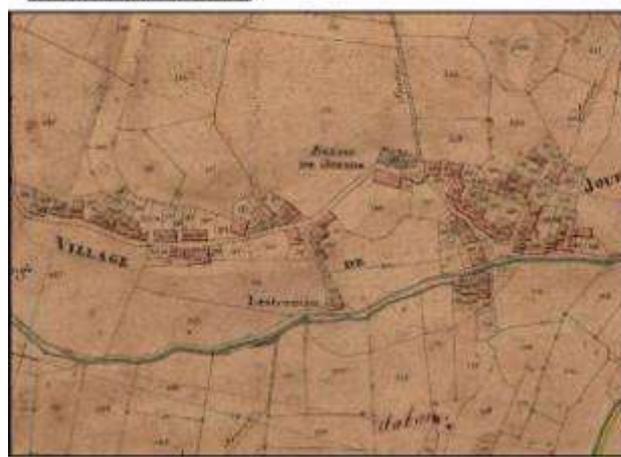


Cadastré Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine

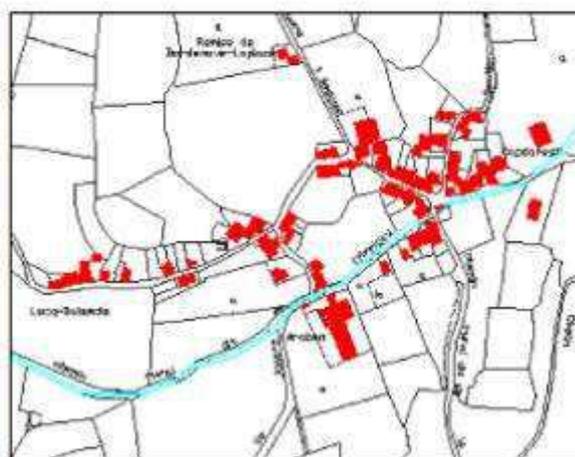


Cadastré communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

**Hameau de Jouers**



Cadastré Napoléonien de 1837



Cadastré communal 2010

**Commune de BEDOUS :**

Le bourg apparaît dans les textes, en 1128, sous le nom de *Bedosse*, qui désigne un « lieu où il y a des bouleaux ». L'étymologie des noms des 2 sources ferrugineuses et sulfureuses nommées Bulasquet (apud lacum) et Suberlaché (super lacum) font référence à la plaine verdoyante, occupée autrefois par un glacier, puis par un grand lac. Cette plaine présente une ouverture appréciable au cœur de l'étroite vallée d'Aspe, que permet l'écartement entre le Layens et le plateau d'Ourdinse.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, le bourg atteignit une importance de premier plan qui lui permit de bénéficier en 1576, d'un marché et d'une foire. Dès lors, Bedous tira grandement partie des échanges commerciaux avec l'Espagne, d'autant qu'Aspois et Oloronais ont bénéficié les premiers du privilège de libre circulation et de protection royale pour le personnel et pour leurs biens. Un poste de péage s'appelait « la Porte d'Aspe »

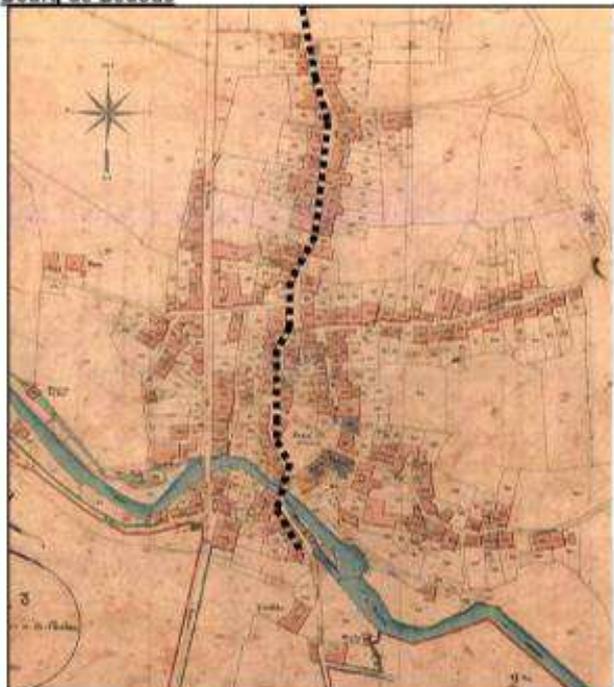
De belles maisons bourgeoises témoignent de la réussite financière de marchands s'étant ainsi enrichis : en 1385, s'élevaient déjà 65 oustaüs (unités familiales), environ 300 habitants jusqu'à 1309 habitants en 1858.

Le château Lassalle, ancien siège seigneurial aux XV<sup>ème</sup> - XVI<sup>ème</sup> siècles, appartenait à M. de Lassalle, conseiller à la chambre des comptes. Le vrai château a disparu au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle et l'actuel conserve des éléments témoignant de son origine médiévale. Aujourd'hui, il appartient à la commune qui en a fait le siège du foyer rural aspois. Plusieurs autres édifices sont intéressants : la maison Appatie, collée à l'église, le moulin de Lasalle appelé aujourd'hui la maison Palmy-Pontacq.

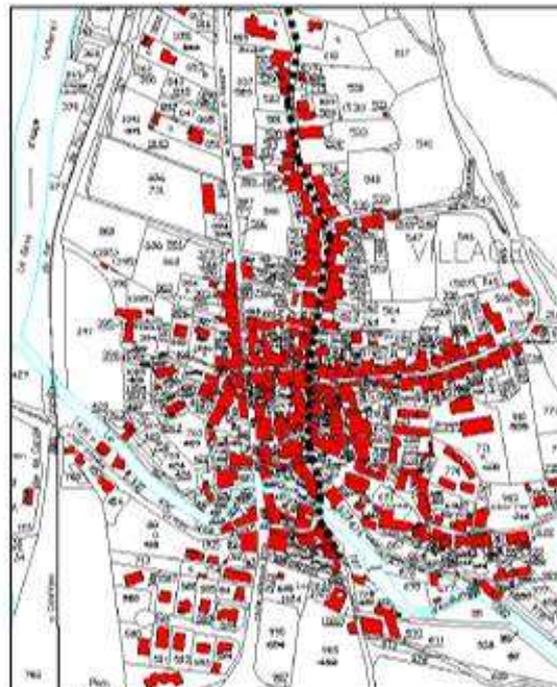
Seules industries notables connues, une fonderie installée à Orcun au XVIII<sup>ème</sup> siècle, qui traitait les minerais de cuivre et de fer tirés de la montagne de Bergout et une ardoisière réputée pour la qualité de ses ardoises, qui était exploitée au moins depuis 1620 et jusqu'en 1962. La rue de l'Ardoisière perpétue cette activité dans les mémoires.

Passé de l'autre côté du Gave, deux itinéraires anciens sont présents, un direct de Bedous à Accous, qualifié de "voie romaine" et un autre plus à l'est reliant Bedous à Orcun puis Jouers, revenant à l'entrée d'Accous sous le Poey. L'emplacement du Pont d'Osse à Bedous est identifié comme étant le passage à gué le plus favorable du Gave d'Aspe.

**Bourg de Bedous**



Cadastral Napoléonien de 1837 – tracé de la voie romaine

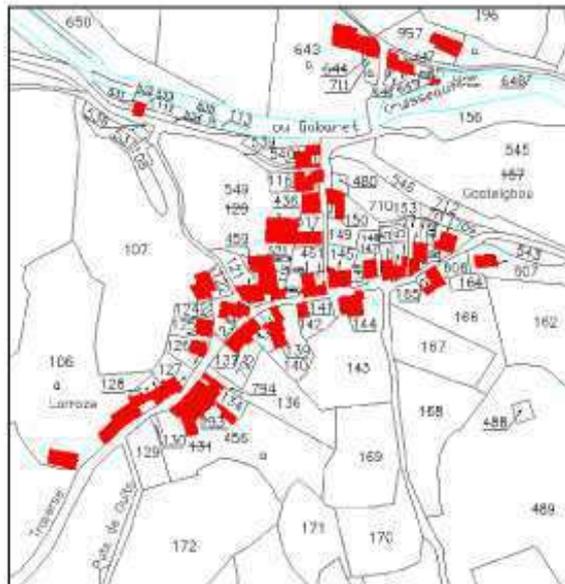


Cadastral communal 2010 – tracé de l'ancienne voie romaine

**Hameau d'Orcun**



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010



Urbanisation plus linéaire au Hameau d'Orcun (Bedous)

## **Commune de LÉES-ATHAS**

Au pli de la montagne Lées et Athas se sont développés sur la terrasse du lit majeur de la rive gauche du gave d'Aspe. L'ancien « saligat » a favorisé la création d'un réseau de canaux.

La commune de Lées-Athas est située au débouché du vallon de Bedous, sur la moraine latérale façonnée par l'ancien glacier. La toponymie de Lées évoque une « grande dalle de pierre plate », qui fait penser à la grande muraille formée par les orgues de Camplong se prolongeant par les falaises des pics d'Oueillarrisse et d'Eygarrri (1960 m) surplombant le village.

Plus récent que Lées, qui a traversé le moyen âge avec une trentaine d'oustaüs, Athas se déploie sur un plateau rocailleux et ensolleillé qui, produisait autrefois, un petit vin pétillant faisant l'allégresse des pèles porcs et de la Saint-Félix. Athas adopte une urbanisation sinueuse en village-rue dédoublée avec la création du chemin de la mâtüre en provenance de la forêt d'Issaux. Les cimetières autour des églises ayant été désaffectés, un nouveau lieu de sépultures a été implanté à mi-chemin entre les deux villages.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ces lieux furent le siège d'une énorme exploitation forestière pour le compte de la Royale (marine de la guerre). C'est Colbert, ministre de Louis XIV, qui en fut à l'origine. L'ancien chemin de la Mâtüre faisant face à celui qui surplombait le fort du Portalet est devenu un site touristique de la forêt d'Issaux.

On utilisait le sapin pour les mâts, le hêtre pour les avions et le chêne pour les poulies. Il fut même créé, pour la circonstance, un port à Athas au bord du Gave, pour envoyer les troncs par radelage à Bayonne de 1766 à 1780.

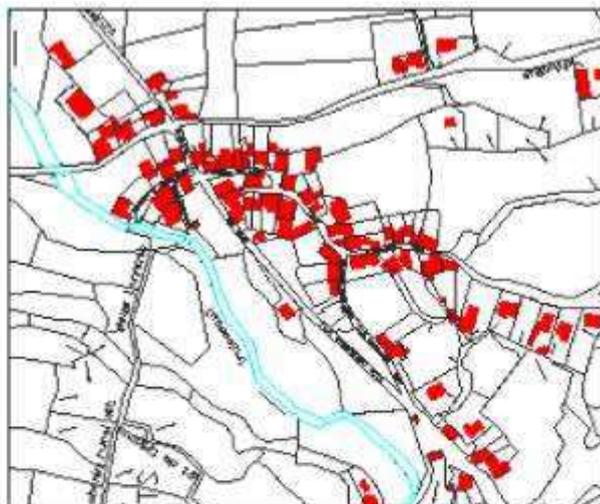
L'endroit est très intéressant pour les spéléologues étant donné le nombre de gouffres dénombrés sur la commune. Une quinzaine a été recensé, dont 6 à une profondeur de moins de 200m. Dans la partie rocheuse surplombant le village se trouve l'entrée d'une immense grotte explorable, de laquelle part un réseau souterrain qui court sur 1353 m. Monument architectural de valeur : l'église d'origine romane de Lées (XII<sup>è</sup> s.), restaurée au XVIII<sup>è</sup> s.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, survint un territoire et dévastateur mouvement migratoire : la population passa de 806 habitants en 1836 à seulement 410 en 1896.

### Hameau d'Athas

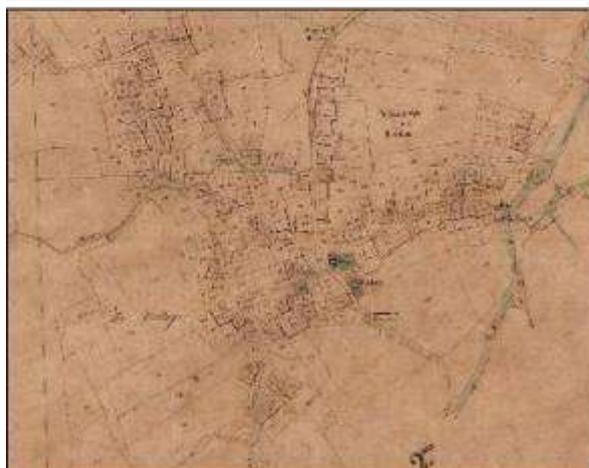


Cadastral Napoléonien de 1837

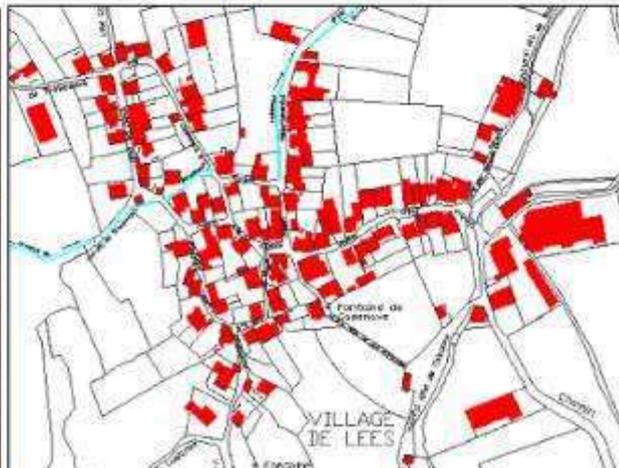


Cadastral communal 2010

### Hameau de Léés



Cadastral Napoléonien de 1837



Cadastral communal 2010

**Commune d'OSSE-EN-ASPE**

Selon l'étymologie, le nom provient de la racine hydronymique pré-latine ossa évoquant un écoulement d'eau. Cette eau a creusé durant des millénaires les roches calcaires rencontrées sur les hauteurs et ouvert de profonds gouffres réunis par plusieurs réseaux souterrains d'importance, tel celui de Couey Lotge regagnant la Pierre Saint Martin qui s'étend sur 8 745 m.

Pour les Béarnais, Osse raisonne comme protestant, car elle renferma une communauté huguenote très importante. Le village fut incendié entièrement en 1567 (guerres de religion) et sa reconstruction fut entreprise vers la fin du règne d'Henri IV. Le temple Bethel (maison de Dieu) fut également détruit puis reconstruit en 1620 avant d'être démoli en 1685 par l'intendant Foucault. Nombre de partiquants de ce culte se virent dans l'obligation d'émigrer : c'est ainsi que les Ossois fondèrent à Londres une colonie prospère.

Pendant la période du désert (1757-1787), les pasteurs font leur réapparition et organisent des offices clandestins. En 1957, le pasteur nommé Defferre rétablit l'église protestante d'Osse et fixe le lieu d'assemblée au sommet de Bugala à 800 m d'altitude. Des offices œcuméniques sont conjointement célébrés par prêtres et pasteur alternativement à l'église et au temple.

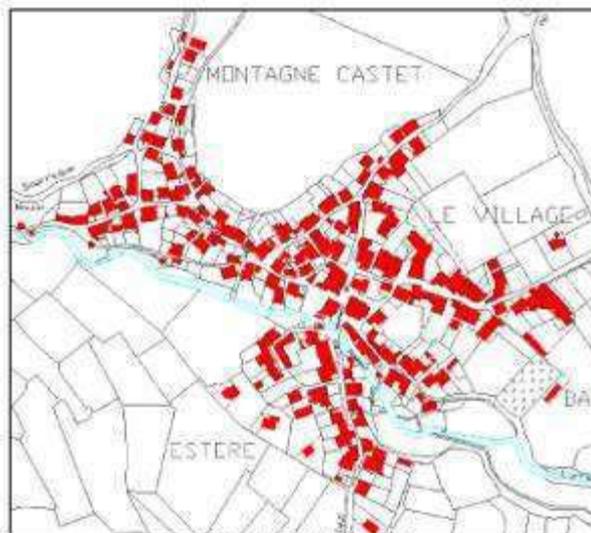
Le recensement de 1831 dénombre 898 habitants et le décompte des professions est surprenant par la variété des métiers qui y sont exercés.

Osse-en-Aspe est bâti sur la terrasse supérieure du gave d'Aspe, au débouché de l'Arricq dans le « vallon ». Il est protégé au nord par deux mamelons d'ophite et bénéficie d'un bon ensoleillement tant à l'est qu'au sud. Les constructions se serrent les unes contre les autres, les murs en mitoyenneté sont fréquents. S'infléchissant au contact du « Castet », les chemins irriguent aux quatre ponts cardinaux, à l'est vers les estives et la forêt d'Issaux, au nord vers les granges sur les pentes du Layens, à l'ouest vers la saligue du gave et le bourg de Bedous, au sud pour rejoindre Athas et Lées. Au cœur historique du village, les ruelles sont plus denses.

L'hypothèse d'un cheminement ancien défini comme suit peut se justifier par des passages obligés sur le Gave, au pied du village de Sarrance, puis à Pontsuzou, se prolongeant au delà d'Osse par l'itinéraire du Col de Pau dont des vestiges évidents relient entre eux Osse, Athas, Lees, Lescun, Labrenère, la Selva de Oza, Siresa et Hecho, fréquenté avant que l'Hôpital de SainteChristine ne soit construit à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle.



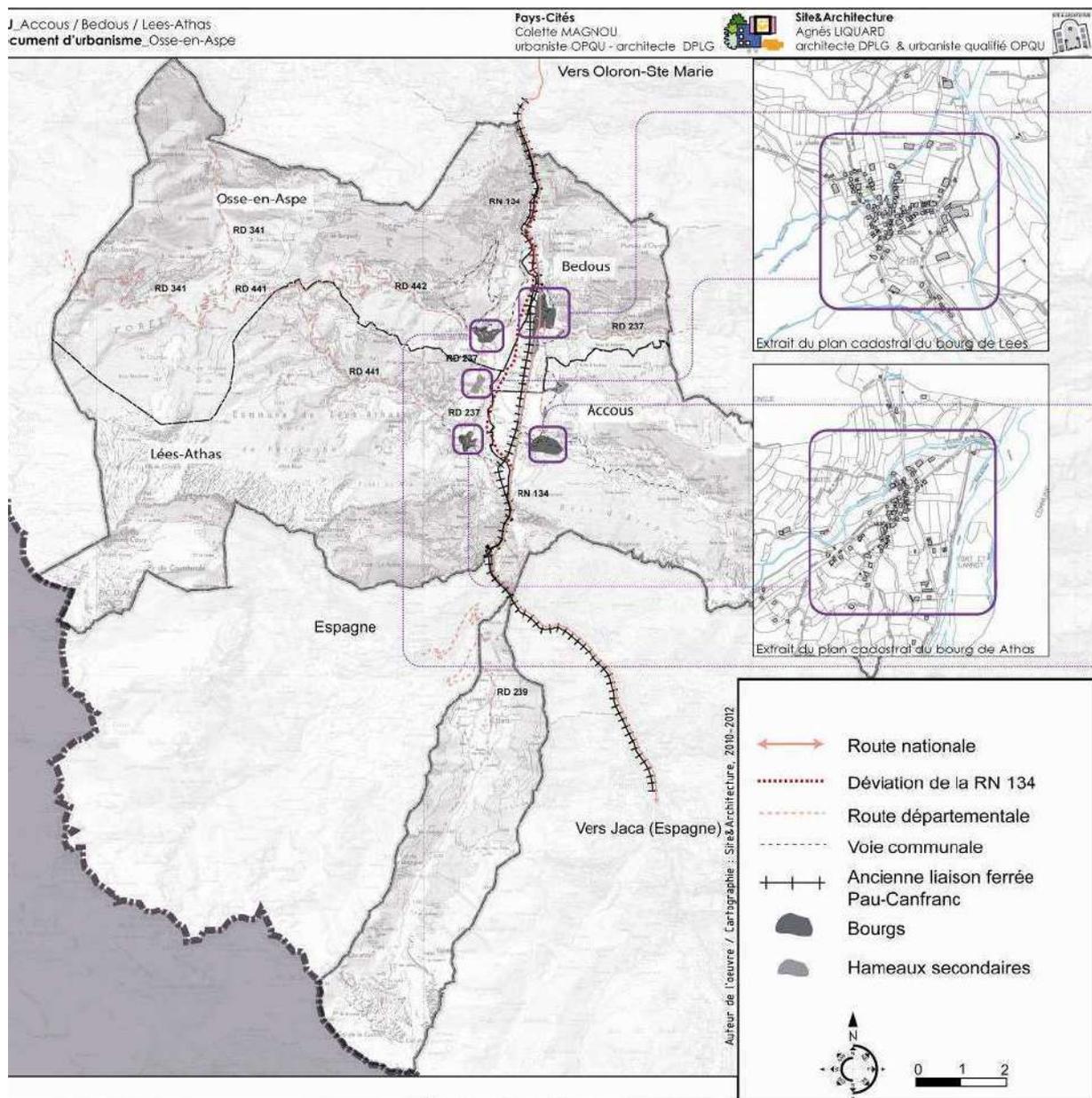
Cadastré Napoléonien de 1837



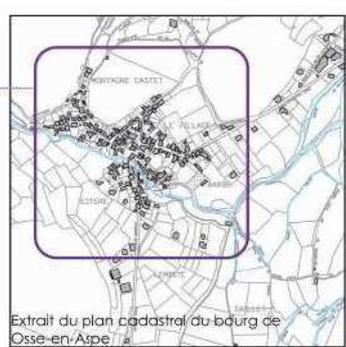
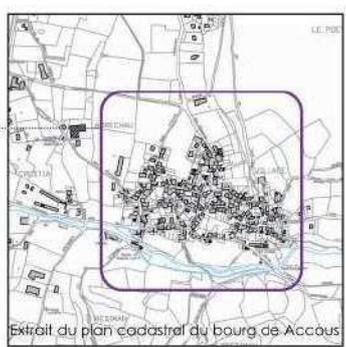
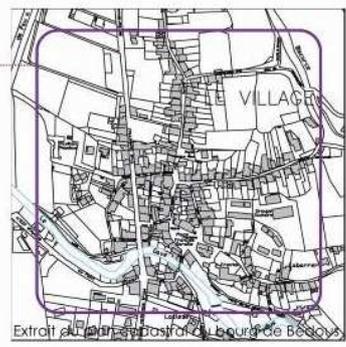
Cadastré communal 2010

Le patrimoine bâti se concentre essentiellement sur les centres bourgs de chaque commune. Bedous concentre des bâtiments remarquables plus importants. La densité d'éléments patrimoniaux riches a entraîné la mise en œuvre d'une classification de l'ensemble de la commune en site inscrit.

Il existe par ailleurs un patrimoine de valeur sur l'ensemble du territoire communautaire, qu'il s'agisse d'éléments vernaculaires, mobiliers ou industriels (gare, chemin, port...).



SECTEURS DE DEVELOPPEMENT URBAIN



## b) Monuments historiques inscrits et classés à Bedous et Accous

Rédaction : Site & Architecture

Sur la commune d'Accous, on recense la chapelle Saint-Saturnin de Jouers inscrite sur l'inventaire des Monuments historiques (arrêté préfectoral du 12 décembre 1986) et

Sur la commune de Bedous on recense la chapelle d'Orcun classée Monument historique (arrêté ministériel du 9 juillet 1984

Ces deux monuments sont soumis à la servitude AC1, délimitant un périmètre de 500 mètres de rayon autour du Monument Historique ; périmètre au sein duquel toutes nouvelles constructions sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Eglise Saint-Saturnin de Jouers à Accous



Chapelle d'Orcun à Bedous

- **Chapelle d'Orcun** (Bedous) : petit édifice ancien de facture romane, remanié au XVII<sup>ème</sup> siècle. Il appartenait au monastère de St Jean de Laxe. Ce prieuré dépendant de Ste Christine au Somport. Ceci explique la richesse du mobilier intérieur.

Cette chapelle de plan rectangulaire, à chevet plat orienté, possède un clocher mur à pignon aigu, à brisis, comportant deux arcades campanaires. On y accède par un portail abrité sous un porche ouvert, grillé à claire-voie au XVII<sup>ème</sup> siècle.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la voûte de la nef fut lambrissée. Un riche mobilier orne l'édifice. Le chœur forme une chapelle dorée datant de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle : ensemble décoratif composé d'un autel, de panneaux en cuir de Cordoue, de stalles dorées, retable. (tableau représentant la Vierge avec l'habit béarnais). Confessionnal, statuette et table sainte en bois du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Elle est insérée parmi les maisons du hameau d'Orcun.

- **Chapelle romane Saint-Saturnin** (XII<sup>ème</sup> siècle) à Jouers à Accous : édifice religieux le plus ancien de la Vallée d'Aspe, de facture romane (XII<sup>ème</sup> siècle). Elle se compose d'un chevet semi-circulaire avec rangs de billettes et modillons représentant les figures de Jonas, femme acrobate, agneau, Abraham). Incendiée en 1569, elle fut reconstruite au XVI<sup>ème</sup> siècle et restaurée au XIX<sup>ème</sup> siècle et présente un petit retable du XVIII<sup>ème</sup> siècle et un cadran solaire au-dessus de sa porte d'entrée latérale. Avec l'ensemble bâti à plusieurs corps de la maison forte située de l'autre côté de la voie, elle forme un ensemble architectural et paysager remarquable dont les vues par le Sud ou par le Nord devront rester dégagées et libres de toutes constructions, pour permettre la mise en valeur de ce patrimoine.

Le territoire est également couvert par les sites Inscrit (commune d'Accous et classé (Défilé d'Esque sur Accous et Léas-Athas), présentés au paragraphe : 6-Milieus naturels c) Les protections particulières.

### c) Les autres édifices religieux des communes du vallon de Bedous :

Rédaction : Site & Architecture avec complément par Pays-Cités

- **Eglise de Bedous** (XVII<sup>ème</sup> siècle) 1631 : église ancienne placée sous le vocable de Saint Michel. Incendiée en 1569, pendant les Guerres de religion, elle fut restaurée au début du 17<sup>ème</sup> siècle. La porte principale est ornée d'un fronton encadrant un tiers-point daté de 1631. Le sanctuaire se compose d'une nef et de deux collatéraux, d'un chevet (meublé d'un retable du XVIII<sup>ème</sup> siècle, composé de colonnes torsées, guirlandes de fleurs et rinceaux), de croisées d'ogives et de baies en plein cintre. Elle est située sur la place principale du bourg.
- **Chapelle d'Orcun (Bedous)** : (voir paragraphe précédent)
- **Eglise Saint-Martin** (XVII<sup>ème</sup> siècle) à Accous  
Incendiée en 1569, elle a été réédifiée au début du XVII<sup>ème</sup> siècle et restaurée au XIX<sup>ème</sup> siècle. La façade se confond avec le clocher et comprend trois portes et des étages superposés dominés par les baies du clocher. La porte principale s'orne d'un fronton et d'une niche qui abrite une statue en bois de St Martin. De facture XVII<sup>ème</sup> siècle, l'église se compose d'une nef centrale de 17 mètres de haut, comportant des ogives surbaissées et des collatéraux couverts de berceaux transversaux terminés par les chapelles attenantes. Le chevet conserve son caractère originel du XIV<sup>ème</sup> siècle avec ses piliers gothiques ornés de masques et sa clé de voute. Retable en bois doré représentant la Vierge et St Fabien du XVII<sup>ème</sup> siècle.
- **Chapelle romane Saint-Saturnin** à Jouers quartier d'Accous : (voir paragraphe précédent)
- **Chapelle Saint-Christau d'Aulet** (XVII<sup>ème</sup> siècle) à Accous : édifée au XVII<sup>ème</sup> siècle sur les vestiges d'une chapelle plus ancienne, cette chapelle est fréquentée depuis des temps très reculés des rites anciens liés à l'eau. Les trois sources présentes seraient bénéfiques pour la santé. De plan rectangulaire, la chapelle se termine par un chevet plat où s'adosse un retable du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont le centre est occupé par une statue de St Christau. Sources guérisseuses
- **Chapelle Saint-Jean-Baptiste** (1705) quartier Lhers à Accous : chapelle édifée en 1705, de plan rectangulaire et chevet plat. On y accède par une porte à chapiteau avec fronton brisé surmonté d'un clocher mur.
- **Eglise Notre-Dame** (XIII<sup>ème</sup> siècle) à Léés, (Lées-Athas) édifice composé d'une nef et de deux collatéraux, présentant une abside en cul de four, des modillons et un chrisme datant du XIII<sup>ème</sup> siècle. On y accède par un portail (XVIII<sup>ème</sup> siècle) abrité sous un porche du clocher dont la voute est en croisée d'ogive.
- **Temple protestant à Osse-En-Aspe** (source Site internet de la commune d'Osse en Aspe): Temple nommé Béthel (Maison de Dieu) construit en 1802 sur les fondations de l'ancien temple construit en 1620 et détruit un an après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1686. Le jardin actuel correspond à l'ancien cimetière protestant, qui fut restitué en 1789.
- **Eglise Saint-Félix à Athas** : Incendiée en 1569, elle est remaniée au XVII<sup>ème</sup> siècle. On y accède par un portail à fronton brisé. Un escalier extérieur mène au clocher mais également à la tribune intérieure. Elle est composée d'une nef et de deux collatéraux et d'une abside à chevet plat orienté. Un arc plein cintre reposant sur deux pilastres sépare le chœur de la nef, Autel en marbre blanc et retable en bois du XVII<sup>ème</sup> siècle.
- **Eglise romane Saint-Etienne** à Osse-en-Aspe : Incendiée en 1569, l'église romane a été remaniée plusieurs fois au cours du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles ; toutefois son abside à modillons nus en grès ocre atteste l'ancienneté de l'édifice ( fin XII<sup>ème</sup> siècle). On y accède par un portail surmonté d'un fronton en arc de cercle brisé (XVIII<sup>ème</sup> siècle) La voute de la nef est lambrissée. Cette église a servi au culte de l'Eglise Réformée pendant la fin XVI<sup>ème</sup> début XVII<sup>ème</sup>.

## d) Typologie du bâti traditionnel

Rédaction : Site & Architecture

### Les maisons fortes de l'époque médiévale

- Bâtiment en pierre bois et terre
- Appareillage médiéval avec assises régulières (galets alignés)
- Aspect défensif (tour, murs épais et hauts)
- Baies décoratives avec trous de bâcle pour loger une poutre (fermeture)
- Maison à niveaux avec RDC aveugles (meurtrières) , étage à vivre , commun, dernier étage pour pigeonier (noble)

### L'architecture locale de montagne traditionnelle

Architecture adaptée au milieu difficile de montagne distinguant une typologie de plaine et d'altitude  
Tissu d'habitat aligné sur rue avec parcellaire en lanières avec jardin à l'arrière  
RDC avec grange et pièces à vivre à l'étage

Les matériaux utilisés sont l'ardoise d'Aydius (couvertures), la cargneule (tuff) ou espugne (pierre caverneuse ocre d'Aydius) et la pierre calcaire d'Arudy (pour encadrement des ouvertures), galets du gave (murs et sols)  
Les bâtiments sont de petites dimensions et de forme simple

Les toits sont fortement pentus



Village de Bedous (vue du Vallon, vers le Col du Somport)

Deux typologies de constructions ont été identifiées sur les communes du Vallon de Bedous (typologies propres à la vallée d'Aspe) :

#### **d-1 Les exploitations agro-pastorales (cour fermée et porche couvert)**

Le bâtiment d'habitation est disposé parallèlement à la rue, sa façade principale étant tournée vers le sud. Il se répartit sur 3 niveaux : au premier, la cuisine (qui tient lieu d'entrée), la salle à manger et le cellier fournil, au second, se trouvent 2 chambres et un grenier établi au-dessus du cellier, le troisième niveau, accessible depuis une des chambres est peu utilisé et sert de débarras.

Le bâtiment qui forme le côté ouest de la cour est occupé au premier niveau par une remise (dans laquelle est installé le pressoir). Au dessus de la remise s'étend un fenil, accessible par une trappe percée dans son plancher. En façade sur cour de ce bâtiment, sur le mur pignon, se trouve une galerie couverte par un large auvent : utilisée pour le séchage du maïs, elle ne communique pas avec le bâtiment sur lequel elle est greffée, mais avec la chambre à l'étage du bâtiment d'habitation. Le côté est de la cour est occupé par une étable.

Enfin, une petite construction forme l'angle sud ouest de la cour : elle abrite une porcherie au premier niveau, un poulailler au second.

Toutes les circulations ont lieu à travers la cour.

#### **Techniques constructives traditionnellement utilisées :**

##### **Murs**

Les murs sont en galets du Gave liés au mortier de chaux. L'encadrement des baies et les chaînes d'angle sont en pierre de taille calcaire. Les façades de l'habitation sont enduites au mortier de chaux.

##### **Toiture**

Les toits sont à deux versants et deux croupes, avec une pente de 52° environ, parfois plus. On trouve souvent des lucarnes rampantes.

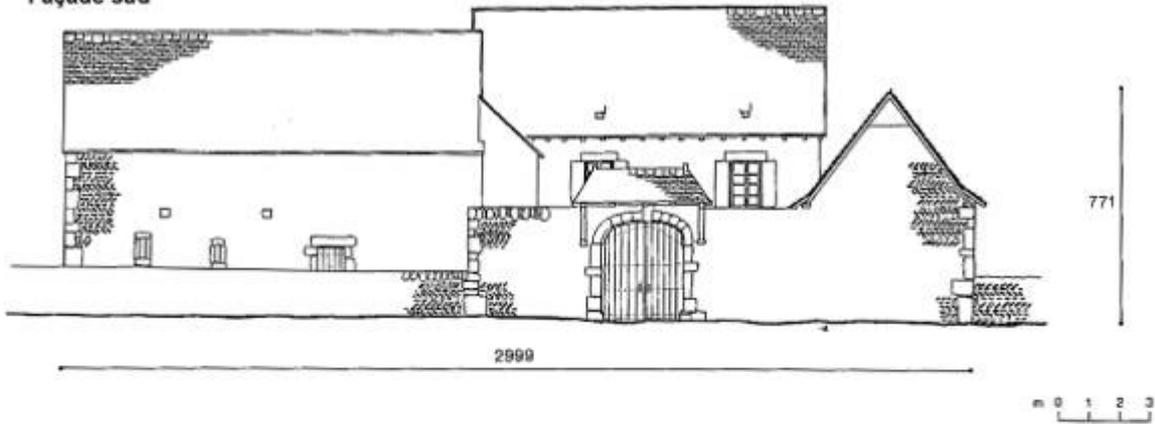
La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes.

##### **Intérieur**

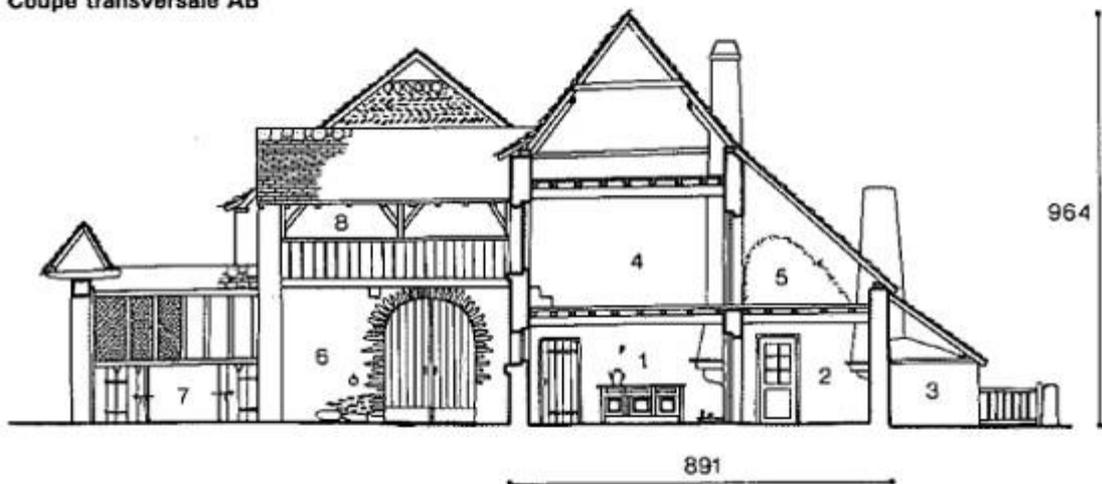
Les escaliers sont en bois. Les sols du rez-de-chaussée sont en dalle de pierre (cellier, fournil), en béton de ciment dans la cuisine et la salle à manger, en parquet à l'étage, en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en planches simplement posées sur les solives aux fenils.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233

Façade sud

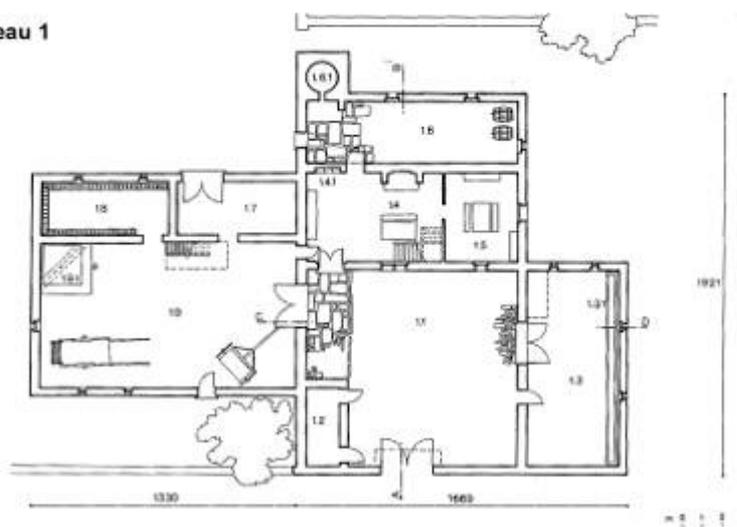


Coupe transversale AB



Plan du niveau 1

1-



source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp234-235

## **d-2 Les exploitations pastorales (maison de montagne)**

L'édifice est formé d'un corps principal, auquel sont accolés deux appentis. Un seul vaste local occupe le premier niveau du corps principal. Il assure les principales fonctions de l'exploitation : étable, remise, bûcher, cellier, écurie.

Les divers espaces ainsi affectés ne sont pas séparés, seul l'escalier conduisant à l'étage occupe un local fermé, disposant en outre d'un accès propre en façade principale. Dans le petit appentis greffé sur le mur pignon sud, se trouve, sur ce même niveau, la loge à porc accessible depuis l'étable remise. L'appentis appuyé contre le mur pignon nord abrite la bergerie ; celle-ci communique aussi avec l'étable remise, mais s'ouvre directement sur la cour.

Le second niveau du corps principal contient l'habitation. Celle-ci se compose d'une grande salle commune, laquelle dessert quatre chambres.

Dans l'appentis sud, au-dessus de la porcherie, se trouve le four à pain. Le second niveau au-dessus de la bergerie est utilisé comme fenil et desservi par une porte haute en façade sur cour.

Le troisième niveau, sur le corps principal seulement, contient un seul local servant à la fois de grenier et de fenil.

### **Techniques constructives traditionnellement utilisées :**

#### **Murs**

Les murs sont en moellons (granite, calcaire, schiste) liés au mortier de chaux. Les façades de l'habitation sont enduites au même mortier, à l'exception de celles de la bergerie.

#### **Toiture**

Les toits sont à deux versants de 47° de pente environ, parfois plus.

La couverture est constituée d'ardoises rectangulaires clouées sur des lattes. Le faîtage est en lignolet.

#### **Intérieur**

Les escaliers sont en bois à deux volées parallèles séparées par un repos, entre les trois niveaux.

Les sols du rez-de-chaussée sont en terre battue dans les locaux d'exploitation au premier niveau, en parquet au second niveau. Les cloisons sont en planches verticales dans l'habitation.

source : « l'architecture rurale française. Pays Aquitains » de Pierre Bidart et Gérard Collomb, Ed. Berger-Levrault, 1984, pp232-233



- **d-3) Le petit patrimoine vernaculaire**

Rédaction : Site & Architecture

### **Les moulins**

Bâtiments construits sur les canaux et dérivations du gave et de ses affluents. Leur but était de moulin le grain. Pendant longtemps, le moulin a été un privilège réservé au seigneur ou à une famille aisée. Ils sont associés à des ouvrages dits « de petit hydraulique » : canal d'arrivée, bief, vanne, déversoir de trop-plein, construits en pierre. En général leur petite capacité due à l'étroitesse des vallées secondaires était compensée par leur nombre important : à Osse-en-Aspe, 18 moulins s'égrénaient le long de l'Arriq (extrait ouvrage CAUE 64))

La force hydraulique pouvait également être utilisée à d'autres usages : scierie, foulage des draps (moulin à foulon)

Très peu de ces édifices sont en bon état ; cependant on peut encore en observer de beaux exemples à Bedous et à Accous. Certains ont été très bien réhabilités en habitation, en gîtes touristiques, mais malheureusement ils n'ont pas souvent conservé leurs meules en place, déposées pour recherche de gain de surface habitable. Leur implantation particulière au-dessus et en bordure des cours d'eau en font des ouvrages propices aux embâcles et souffrant des inondations : ils sont inclus dans des zones de risques naturels dont il convient de ne pas augmenter, ni aggraver l'exposition des biens et des personnes.

- Moulin Poulide ou d'Orcun à Bedous,
- Moulin à Accous,
- Moulin à Osse-en-Aspe
- Moulin de Lumbeye à Léés-Athas

### **Les cabanes de bergers**

Architecture pastorale avec murs de pierre (calcaire, granit, schiste...) et toit en lauzes, bardeaux, tôle métallique, mottes de terre ou planches ...

L'architecture pastorale traditionnelle est une architecture évolutive, modifiée et reconstruite au gré du temps pour s'adapter au changement continu et nécessaire à la société rurale dans son histoire

A l'origine simple abri dans les parois rocheuses, la cabane s'est peu à peu détachée de la masse minérale sur laquelle elle prenait appui, pour devenir une construction indépendante.

Cet habitat d'altitude se situe dans les estives, il était destiné au logement des bergers et à leurs activités : actuellement elles devenues essentiellement des « cabanes pastorales fromagères ou laitières » et de surcroît, des abris ou refuges non aménagés de montagne.

L'aménagement intérieur est d'une grande simplicité : une pièce avec une cheminée pour le berger, une autre réservée aux activités pastorales

De plus en plus sollicitées par le changement de destination en habitat de résidence secondaire, les cabanes d'estives (dénommées « chalets d'alpage » dans la Loi Montagne) constituent des constructions et installations liées et nécessaires de cette activité agricole spécifique et participent à la préservation de l'activité agro-pastorale dans la Vallée d'Aspe

### Les calvaires

Petit monument d'architecture religieuse en élévation sur lequel est établie une représentation figurée de la Passion du Christ (le Christ en croix). Souvent implantés à la croisée des chemins, les calvaires délimitaient les périmètres des paroisses et au Moyen-âge, celui des abbayes et le tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle. Dans le Vallon de Bedous dont la caractéristique fut la coexistence de l'Eglise catholique et de l'Eglise réformée, ils témoignent particulièrement des conflits lors des guerres de Religions.

Plusieurs matériaux de construction : socle en granit ou en pierre, croix en bois ou en fer forgé, sculpture en bronze ...

Souvent déplacés au gré des aménagements routiers, ils perdurent néanmoins dans le paysage, sans intégration spatiale particulière aux aménagements des espaces publics



Calvaire d'Accous (entrée de bourg)



Calvaire à Bedous

### Les fontaines

Edifice public qui distribue l'eau en continu

Chaque village a sa fontaine car la présence d'une source détermine la présence d'une communauté sur un site. Lieu de sociabilité par excellence, la fontaine communale est devenue depuis l'heure de la distribution publique de l'eau dans chaque habitation, un symbole emblématique de la vie communale et un élément d'architecture locale incontournable de l'aménagement des espaces publics : elle est souvent implantée sur la place du marché, point de ralliement des randonneurs.



Fontaine centrale - Place François Sarailhé à Bedous

### Les fours à pain

Ouvrage de maçonnerie voutée en encorbellement, ouvrant intérieurement par une seule porte, donnant directement dans la salle.

A Accous, du fait de l'inscription de la commune en site classé, les fours sont encore largement conservés et restaurés, toujours situés au 1er étage (l'habitation se trouvait au 1er étage, les animaux au rez de chaussée)

Cependant, à Bedous de nombreux fours en rez-de-chaussée ont disparu, suite à l'application des plans d'alignement pour élargissement des routes nationales qui, depuis, ont changé de statut et ont été déviées du centre bourg (exemple : rue Notre Dame)



Four à pain conservé



Four à pain détruit

### Les galeries

Balcon de grande longueur couvert par l'avancée du toit (mur gouttereau). Les balustrades sont en bois, parfois décorée. Certaines galeries sont en encorbellement sur l'espace public quand il s'agit des bords des gaves (comme à Bedous), toutes sont exposées plein sud, pour bénéficier des apports solaires en hiver.

Ces abris servaient également à la circulation des personnes entre maisons mitoyennes, mais également au séchage du linge, au stockage du bois pour les pièces aux étages. La galerie est une caractéristique des maisons béarnaises qui a totalement disparu de la composition des façades des maisons contemporaines cet élément architectural pourra être revisité lors des constructions de bâtiments à énergie positive

Exemple à Bedous, le long du Gabarret, à Accous, le long de la Berthe, à Osse.



### Les lavoirs

Comme les fontaines, ce sont des témoins de la vie quotidienne d'antan qui demeurent des petits bâtiments publics couverts, mais non clos qui participent désormais à la convivialité des espaces publics.

Ils sont composés de un ou plusieurs bassins en pierre qui recueillent en continu l'eau « circulante », couverts d'une toiture en charpente et couverture traditionnelles et sont situés à proximité des cours d'eau.

Lavoir d'Accous sur la Berthe, Bedous, Osse

### Les abreuvoirs

Cuves en pierres taillées en forme d'auge pour servir d'abreuvoirs aux animaux domestiques. Certaines sont très allongées, composées de plusieurs pierres constamment alimentées par une source. Situées sur la place de l'église ou bien au croisement de chemins, les abreuvoirs agrémentent les sentiers de randonnées et les cheminements dans les bourgs. Certains, qui ne sont plus en eau, participent désormais au fleurissement des villages et sont des éléments de mobiliers urbains, très efficaces pour limiter le stationnement gênant en centre bourg.



Lavoir sur la Berthe à Accous



Abreuvoir Place de l'Eglise à Accous

### Les cayerrous

Ce sont des aménagements de revêtements de sols constitués de galets (calade) issus du Gave utilisés dans les cours.



Ancien cayerrou et détail de la mise en œuvre de la calade

**Autres éléments architecturaux : encadrements de baies (porte, fenêtre, porte-cochère, occulus)**



**Linteau festonné (Jouers à Accous)**



**Baie en plein cintre en espagne**



**Linteau pierre sculptée 1690**



**Linteau de porte granit , clé de voute gravée 1891**



**Baie avec jambage et linteau en granit**



**Façade ouvragée et détail du fronton de la baie de la travée principale**



Les baies sont généralement très ouvragées et apparaissent comme point central de composition de la façade avec effet décoratif et symbolique (gravure, année de construction, L'encadrement couvert d'un arc en plein cintre ou brisé ou d'un linteau droit est presque toujours en pierre. Quelques fenêtres présentent des arcs festonnés ou des « remplois » de fenêtre à ogives comme par exemple sur le pignon d'une maison située place Notre-Dame (place de l'ancienne église) à Bedous.

La pierre caractéristique est la pierre calcaire d'Arudy ou la cargneule (espugne), pierre cavernueuse de couleur ocre d'Aydius, sont les matériaux les plus fréquemment utilisés ou les encadrements des ouvertures.

Les galets du Gave sont souvent utilisés pour constitués des parvis devant les portes charretières constituant ainsi les calades.



Détail de clé gravée sur linteau pierre



Détail de clé gravée sur linteau pierre



Détail de clé gravée sur linteau pierre



## PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Rédaction : Pays-Cités

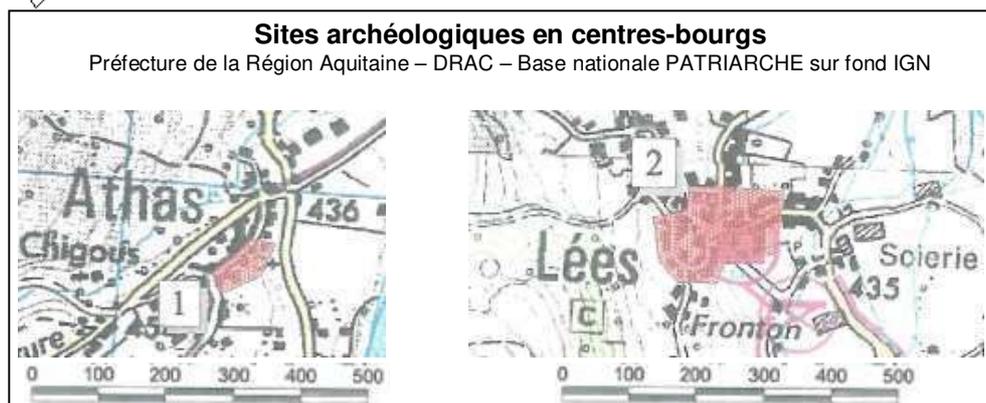
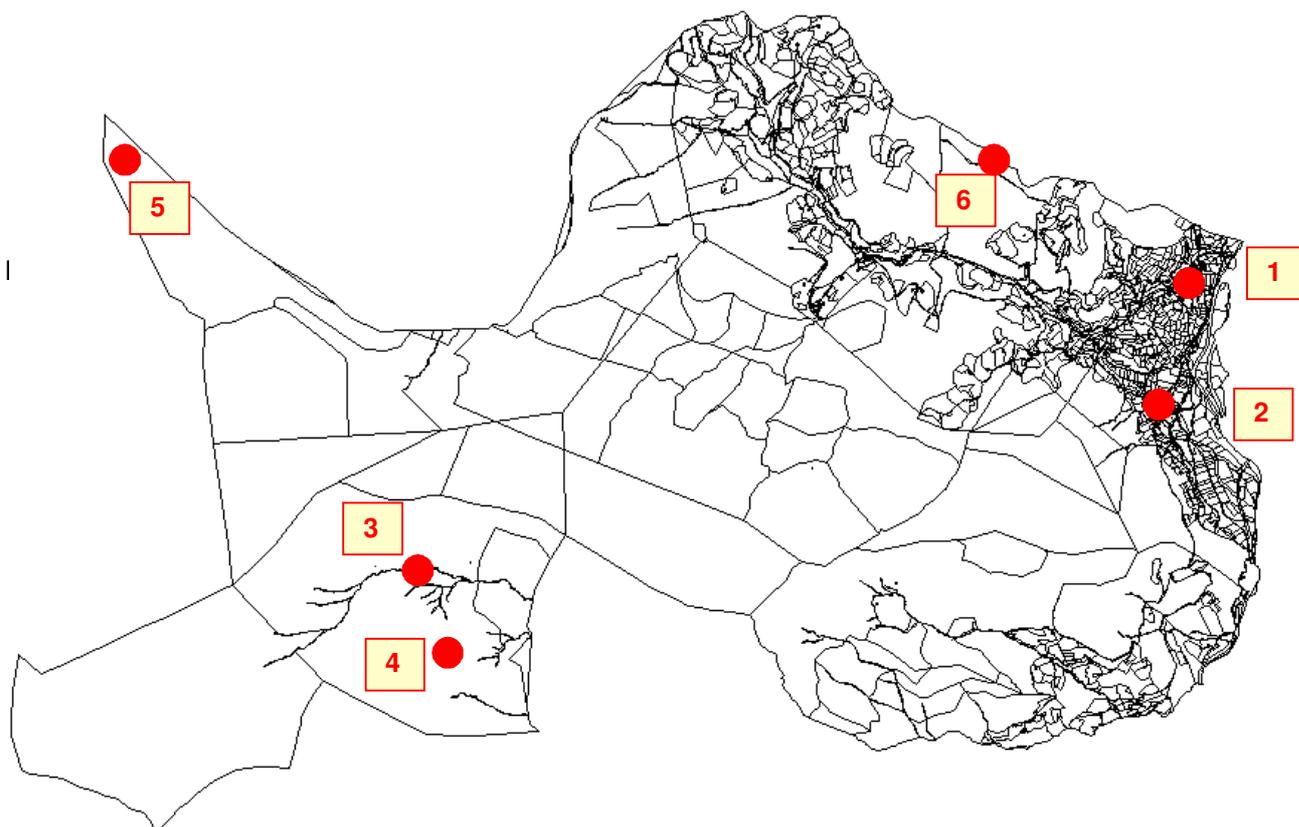
Le territoire de Léés-Athas détient 5 sites sensibles en matière d'archéologie (source : DRAC, 2009) :

- 1- Village d'Athas : village, Moyen-Age (église, cimetière, abbaye laïque)
- 2- Lees, Le bourg : village, Moyen-Age (église, cimetière, maisons)
- 3- Tumulus de Coutende 2 : tumulus, Protohistoire
- 4- Tumulus de Coutende 2 : tumulus, Protohistoire
- 5- Guillers ; occupations (tumulus, cabane), Protohistoire
- 6- Soum de Pirait : tumulus, Protohistoire.

Les autres communes du vallon de Bedous sont elles aussi riches en vestiges archéologiques, allant de la période de protohistoire au Moyen-Age.

Les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans les zones définies en annexe sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

En dehors de ces zones, en cas de découverte fortuites au cours de travaux, le service d'archéologie devra être immédiatement prévenu sous peine de sanction.



### **13) CONSOMMATION DE L'ESPACE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES**

Rédaction : Pays-Cités

La méthodologie utilisée pour évaluer la consommation de l'espace, agricole, forestier ou naturel au cours des 10 dernières années (2006-2015), s'est appuyée sur la consultation du registre des autorisations d'urbanisme complétée de renseignements pris auprès des représentants de la commune. Ne sont pris en compte que les permis de construire ou d'aménager en excluant les annexes (garages, etc). Sont distingués ceux destinés à de l'urbanisation (dont l'habitat) et ceux voués à l'agriculture ou l'exploitation de la forêt.

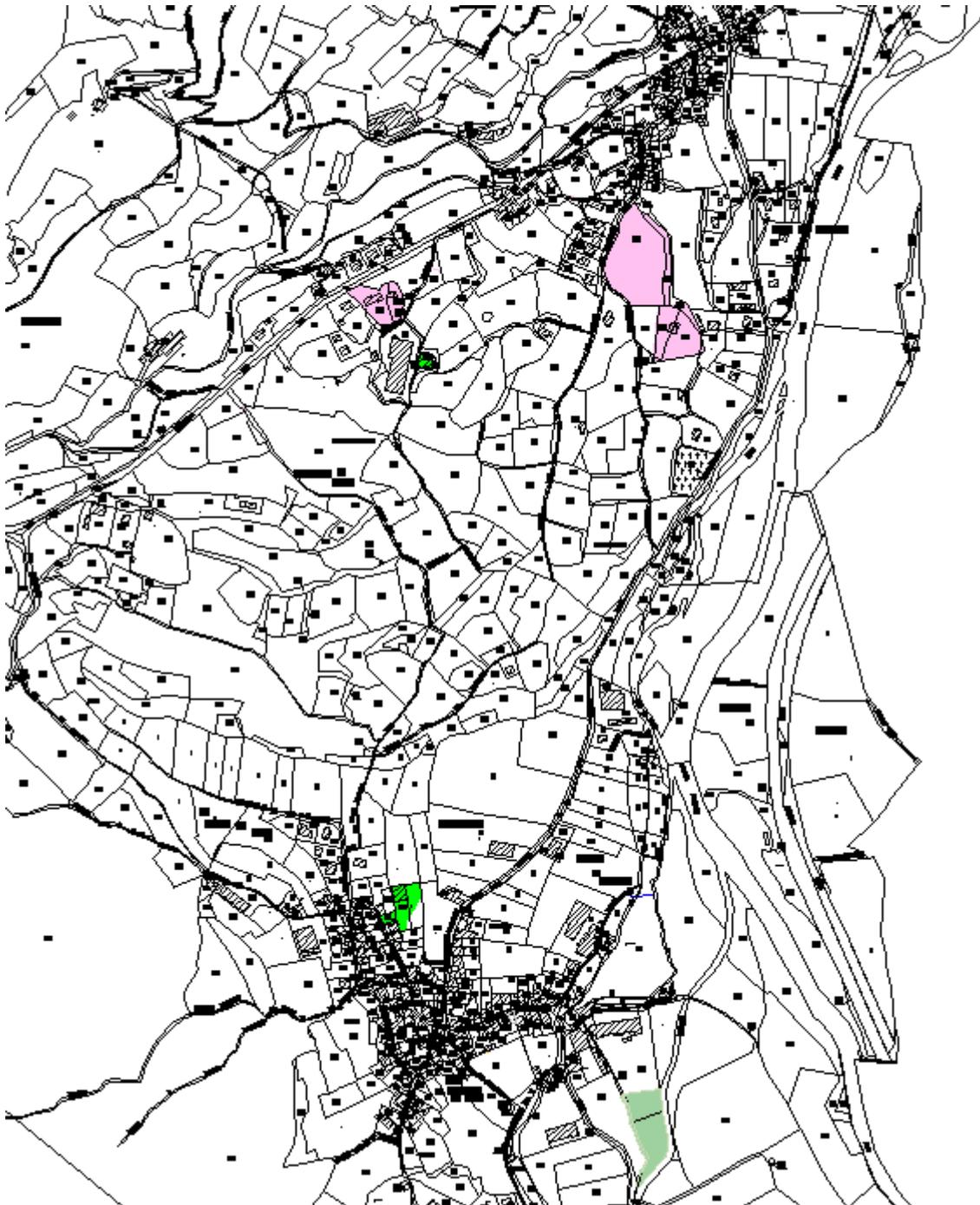
Les travaux de modernisation de la station de ski Arette-La Pierre Saint-Martin, intervenus sur les parcelles 125 et 145 en limite ouest de la commune pour les équipements de remontées mécaniques et de piste, n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la consommation de l'espace au cours des dix dernières années en raison de leur caractère particulier.

Ainsi, au cours des dix dernières années, 14811 m<sup>2</sup> d'espace agricole, forestier ou naturel ont été consommés en faveur de l'urbanisation (en rose sur le plan).

Sur la même période, 5283 m<sup>2</sup> ont été utilisés en faveur de l'agriculture ou l'exploitation de la forêt (en verts de deux types).

L'application de la Loi montagne sans disposer de document d'urbanisme s'est traduite de fait par une limitation de la consommation des espaces agricoles et forestiers.

**PLU de LÉES-ATHAS**  
**CONSOMMATION DE L'ESPACE AGRICOLE, NATUREL OU FORESTIER**  
**AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES (2006-2015)**  
Source : Registre communal des Permis de construire ou d'aménager positifs et informations de la mairie de Léés-Athas



LEGENDE : Consommation de l'espace en faveur :

- de l'habitat
- de l'agriculture
- de l'exploitation de la forêt

<i>SOMMAIRE PARTIEL DU DIAGNOSTIC (CHAPITRES 2 ET 3, SYNTHESE, ANNEXES).....</i>		<i>133</i>
<b>CHAPITRE 2 – DEVELOPPEMENT SOCIAL .....</b>	<b>135</b>	
1) DEMOGRAPHIE.....	137	
a) <i>La croissance démographique.....</i>	<i>137</i>	
b) <i>Vieillessement de la population.....</i>	<i>139</i>	
c) <i>Nombre et taille des ménages.....</i>	<i>141</i>	
d) <i>Emploi, population active.....</i>	<i>141</i>	
e) <i>Emploi selon le secteur à l'échelle de la communauté de communes :.....</i>	<i>143</i>	
f) <i>Les revenus des ménages.....</i>	<i>144</i>	
g) <i>Mobilité.....</i>	<i>144</i>	
2) HABITAT ET CONSTRUCTION.....	146	
a) <i>Evolution du nombre de logements.....</i>	<i>146</i>	
b) <i>Taille des logements.....</i>	<i>148</i>	
c) <i>Age et confort des logements.....</i>	<i>148</i>	
d) <i>Evolution récente de la construction.....</i>	<i>149</i>	
e) <i>Habitat social, logements communaux, lotissement communal.....</i>	<i>151</i>	
f) <i>Réserves foncières.....</i>	<i>154</i>	
g) <i>Prix des terrains à bâtir.....</i>	<i>154</i>	
h) <i>Bâti ancien.....</i>	<i>155</i>	
3) PROJET DE TERRITOIRE « ASPE 2020 »:.....	165	
a) <i>Éléments de diagnostic démographiques et de logements de « Aspe 2020 » :.....</i>	<i>165</i>	
b) <i>Le projet de territoire dit de Consolidation :.....</i>	<i>166</i>	
c) <i>Pré-bilan démographique :.....</i>	<i>170</i>	
d) <i>Validité de l'objectif Aspe 2020 pour le PLU de Léés-Athas :.....</i>	<i>171</i>	
4) EQUIPEMENTS.....	172	
a) <i>Equipements de superstructure.....</i>	<i>172</i>	
b) <i>Equipements d'infrastructure :.....</i>	<i>179</i>	
c) <i>Potentiel foncier : propriétés communales.....</i>	<i>198</i>	
<b>CHAPITRE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS .....</b>	<b>199</b>	
1) DEPLACEMENTS.....	201	
a) <i>Liaison routière internationale Pau-Oloron-Le Somport : la RN 134.....</i>	<i>202</i>	
b) <i>La déviation de Bedous (une partie de la RN 134) :.....</i>	<i>203</i>	
c) <i>Les routes départementales :.....</i>	<i>204</i>	
d) <i>Les voies communales et chemins ruraux :.....</i>	<i>205</i>	
e) <i>Déplacements automobiles prépondérants :.....</i>	<i>208</i>	
f) <i>Ligne ferrée Oloron –Bedous :.....</i>	<i>209</i>	
g) <i>Autres transports collectifs par autocars :.....</i>	<i>211</i>	
h) <i>Stationnement :.....</i>	<i>211</i>	
i) <i>Déplacements doux :.....</i>	<i>214</i>	
2) INDUSTRIE.....	216	
3) L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE DETAIL :.....	218	
4) LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE.....	220	
a) <i>Les services privés.....</i>	<i>220</i>	
b) <i>Les établissements de santé.....</i>	<i>221</i>	
5) LE TOURISME.....	222	
a) <i>Le tourisme à l'échelle de la vallée d'Aspe.....</i>	<i>222</i>	
b) <i>Projet de Station de Sports de Nature :.....</i>	<i>226</i>	
c) <i>Les activités touristiques dans les communes du Vallon de Bedous :.....</i>	<i>227</i>	
d) <i>L'hébergement sur les communes du vallon de Bedous :.....</i>	<i>232</i>	

6) L'AGRICULTURE.....	235
a) Une baisse du nombre d'exploitations :.....	235
b) Une baisse de la main d'œuvre agricole .....	236
c) Evolution de la Surface agricole utile (SAU) : .....	237
d) Effectifs et âge des exploitants : .....	240
e) Cheptel.....	241
f) Les estives .....	243
g) L'enjeu foncier généré par la Politique Agricole Commune (PAC) .....	247
h) Le remembrement : réorganisation foncière .....	250
i) Vente de produits agricoles et agro-tourisme : .....	251
j) Présence d'une unité de recherche piscicole de l'INRA : .....	251
k) Résultats du questionnaire agriculteurs lancé dans le cadre de ce PLU : .....	252
l) Besoins en matière d'espace agricole : .....	259
7) EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES (HORS EXPLOITATION DU BOIS) : .....	263
a) Exploitation des énergies hydroélectriques : .....	263
b) Exploitation des mines et carrières : .....	263
c) Exploitation de l'eau potable : .....	264
d) Solaire, photovoltaïque, éolien : .....	264
e) Sources thermales, géothermie : .....	264
8) EXPLOITATION DU BOIS, SYLVICULTURE.....	266
a) La multifonctionnalité de la forêt réaffirmée par les politiques publiques : .....	266
b) Le potentiel forestier : .....	267
c. Les forêts gérées par l'ONF sur la commune de Léés-Athas.....	269
d. La scierie de Léés-Athas et la menuiserie attenante : .....	271
<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : ATOUTS, FAIBLESSES, ENJEUX.....</b>	<b>273</b>
<b>ANNEXES AU DIAGNOSTIC.....</b>	<b>279</b>
<b>ANNEXE 1 : INVENTAIRE FAUNE, FLORE ET HABITATS NATURELS PREALABLE AU PROJET DE CREATION D'UNE PISTE SUR LE SECTEUR DES ANAQUES A LEES-ATHAS (64).....</b>	<b>281</b>
<b>ANNEXE 2 : NOTE RELATIVE AUX EFFETS DE LA CONSTRUCTION POSSIBLE SUR UNE PRAIRIE DE FAUCHE DE LA COMMUNE DE LEES-ATHAS.....</b>	<b>315</b>
<b>ANNEXE 3 : CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES PYRENEES BEARNAISES .....</b>	<b>319</b>

# **CHAPITRE 2 – DEVELOPPEMENT SOCIAL**



# 1) DEMOGRAPHIE

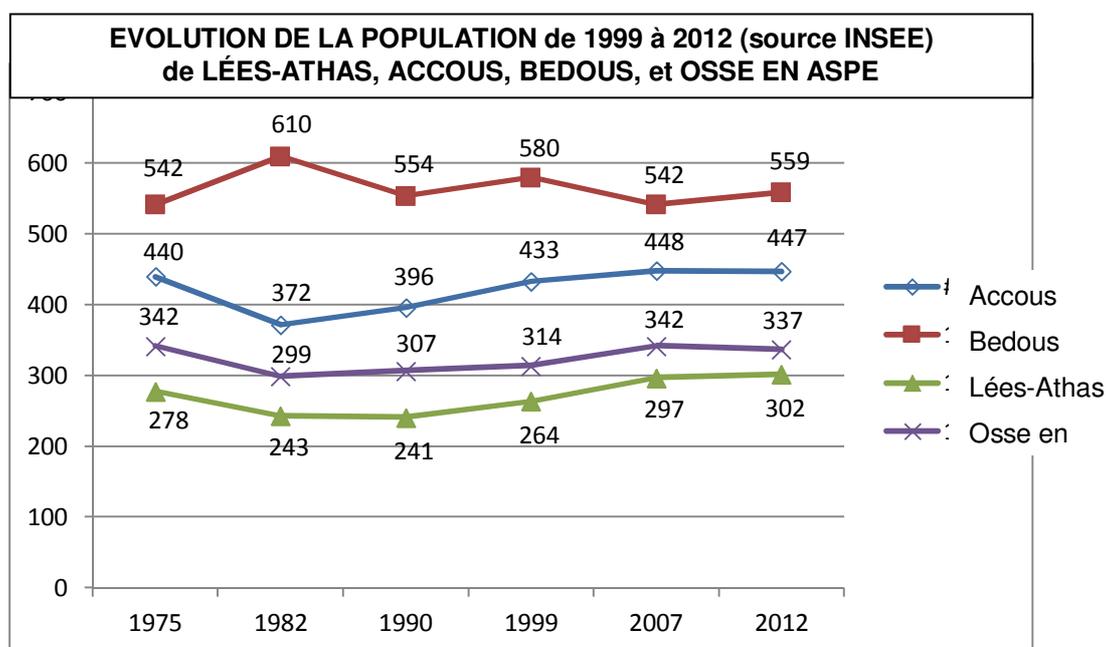
## a) La croissance démographique

(source des données : INSEE)

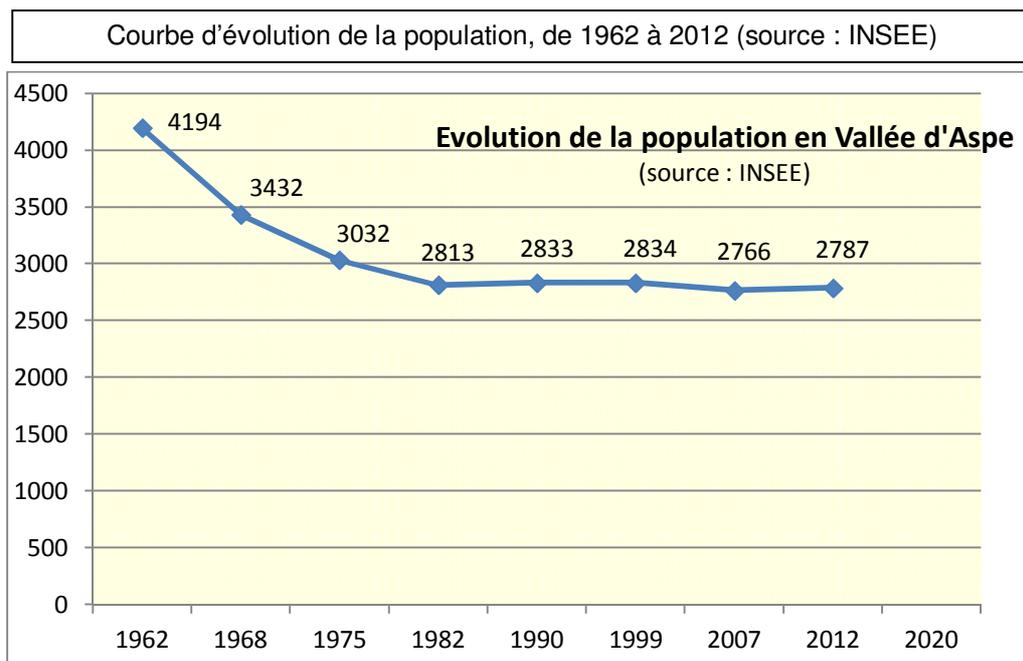
Sur les 13 communes de la vallée d'Aspe, les quatre communes d'Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse en Aspe restent les plus peuplées et représentent 59% de la population totale légale en 2012.

Avec 291 habitants en 2013, Léés-Athas constitue la commune la moins peuplée des quatre du vallon de Bedous (330 habitants pour Osse en Aspe, 450 pour Accous et 572 pour Bedous).

L'évolution démographique pour ces quatre communes représente un accroissement de +62 habitants de 2007 à 2012, sur un total de 1645 habitants en 2012.



Sur la même période, l'ensemble de la vallée qui compte 2787 habitants en 2012, a progressé de +21 habitants, ce qui signifie que le restant de la vallée a perdu de la population, même si des différences marquées existent entre communes (voir tableau ci-après).



La croissance de population sur Léés-Athas, constatée depuis 1990, continue avec +11 habitants de 2007 à 2012 (soit une variation annuelle de +0,7), toutefois avec une baisse par rapport à la période précédente où l'accroissement était de +27 habitants (soit une variation annuelle de 1,2).

Bedous et Accous, qui connaissaient une chute de population entre 1999 et 2007, retrouvent une croissance démographique, la plus forte étant pour Bedous avec une variation annuelle de +1,5. A contrario, Osse-en-Aspe connaît une variation annuelle de population négative (-0,1 en 2012).

La croissance de population est due essentiellement au solde migratoire qui, en 2012, s'élève à 3,5 à Osse en Aspe, 1,8 à Bedous, 0,9 à Accous et 0,7 à Léés-Athas, pour 0,5% dans le département. Elle permet de compenser le solde naturel qui, s'il est égal à 0 en 2012 pour Léés-Athas, reste négatif depuis au moins 1982 pour les 3 autres communes (0,0 pour le département).

Les particularités démographiques constatées sur la commune d'Osse en Aspe peuvent s'expliquer par la présence de la Maison de retraite.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1975 A 2012 (source : INSEE)							
	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2012
<b>ACCOUS</b>	440	372	396	434	432	431	442
Variation annuelle		0,8	1		-0,1		0,5
due au solde naturel en %		-0,4	-0,9		-0,3		-0,4
due au solde apparent des entrées et sorties en %		1,2	1,9		0,2		0,9
<b>BEDOUS</b>	542	610	554	578	534	530	571
Variation annuelle		-1,2	0,5		-1,1		1,5
due au solde naturel en %		-0,4	-0,2		-0,4		-0,3
due au solde apparent des entrées et sorties en %		-0,8	0,7		-0,7		1,8
<b>LEES-ATHAS</b>	278	243	241	264	289	291	302
Variation annuelle		-0,1	1		1,2		0,7
due au solde naturel en %		-0,5	0,3		-0,1		0
due au solde apparent des entrées et sorties en %		0,4	0,8		1,4		0,7
<b>OSSE EN ASPE</b>	342	299	307	313	333	334	333
Variation annuelle		0,3	0,2		0,8		-0,1
due au solde naturel en %		-1,1	-2,6		-1,8		-3,6
due au solde apparent des entrées et sorties en %		1,4	2,8		2,6		3,5
<b>TOTAL vallon</b>	1602	1524	1498	1589	1588	1586	1648
<b>TOTAL Vallée d'Aspe</b>	3032	2813	2833	2834	2763	2766	2787

L'attractivité du territoire reste ainsi la composante principale de l'évolution des 4 communes, qui accueillent l'essentiel des équipements et services et portent la vie économique et sociale de la vallée.

## b) Vieillesse de la population

A la différence des trois autres communes de Bedous, Accous et Osse en Aspe marquées par un vieillissement de leur population, la **commune de Léés-Athas s'avère assez jeune** avec 27,1% de personnes de moins de 20 ans en 2012 pour 22,4% de 60 ans et plus, ce qui donne un indice de jeunesse\* de 1,22, en progression par rapport à 2006. (\*rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans).

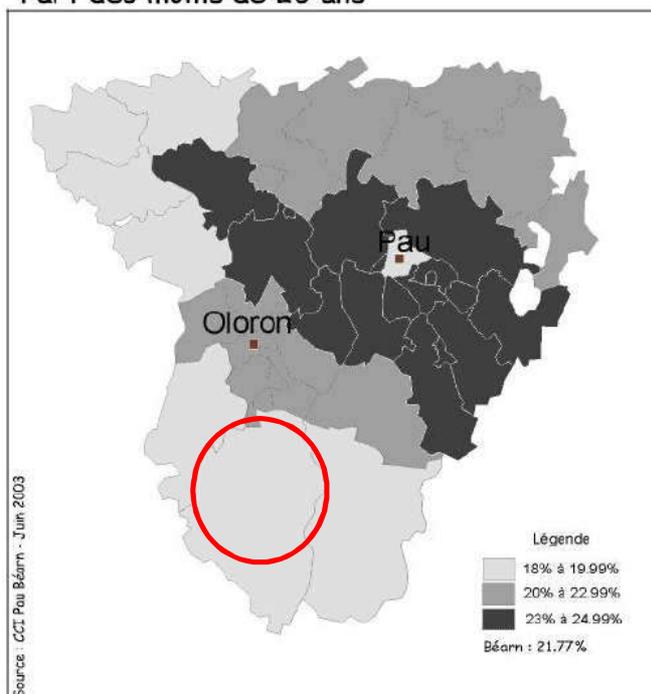
*Cela peut provenir des actions d'habitat menées par la commune, en terme de logement social (au nombre de 9) et de lotissements (celui de Léés est entièrement occupé avec 5 maisons, celui d'Athas de 8 lots est en cours de commercialisation), qui assurent un renouvellement de la population (voir chapitre Habitat).*

En comparaison, les plus de 60 ans représentent en 2012, 32,3% de la population à Bedous (26,2% en 2007), 28,4% à Accous et 44,2% à Osse-en-Aspe.

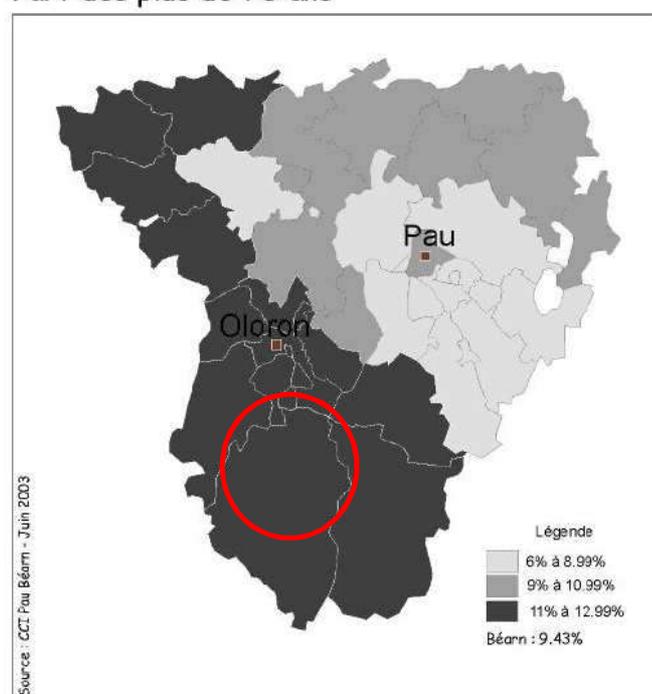
Cette tendance se retrouve à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe. La commune de Bedous connaît le plus fort vieillissement des 4 communes, passant de 23,8% des personnes de 60 ans et plus en 1999 à 27% en 2006 et 32,3% en 2012.

	2012						2007					
	Pop. Totale	Moins de 20 ans		60 ans et plus		Indice de jeunesse	Pop. Totale	Moins de 20 ans		60 ans et plus		Indice de jeunesse
		Nbre	%	Nbre	%			Nbre	%	Nbre	%	
ACCOUS	442	90	20,4%	126	28,4%	0,7	431	70	16,2%	123	28,6%	0,6
BEDOUS	571	105	18,4%	184	32,3%	0,6	530	107	20,2%	139	26,2%	0,8
<b>LEES-OSSE EN ASPE</b>	<b>302</b>	<b>82</b>	<b>27,1%</b>	<b>67</b>	<b>22,4%</b>	<b>1,2</b>	<b>291</b>	<b>80</b>	<b>27,5%</b>	<b>72</b>	<b>24,7%</b>	<b>1,1</b>
ASPE	333	39	11,7%	147	44,2%	0,3	334	48	14%	143	42,7%	0,3
<b>Total</b>	<b>1648</b>	<b>316</b>	<b>19,4%</b>	<b>524</b>	<b>31,8%</b>	<b>0,7</b>	<b>1586</b>	<b>305</b>	<b>19,5%</b>	<b>477</b>	<b>30,5%</b>	<b>0,7</b>

Part des moins de 20 ans



Part des plus de 75 ans



A l'échelle des communes du vallon de Bedous comme de la vallée d'Aspe, il apparaît que la problématique des personnes âgées va devenir croissante dans les prochaines années (besoin de services, d'équipements adaptés).

L'arrivée de classes d'âge relativement jeunes est insuffisante pour compenser le vieillissement de la population du notamment aux entrées de retraités par immigration. Ce phénomène peut avoir des conséquences en termes de baisse globale de consommation, d'augmentation des dépenses de santé et de pérennité de l'appareil commercial et de service dans la vallée (source : analyse socio-économique de la vallée d'Aspe – CdC de la vallée d'Aspe).

**c) Nombre et taille des ménages**

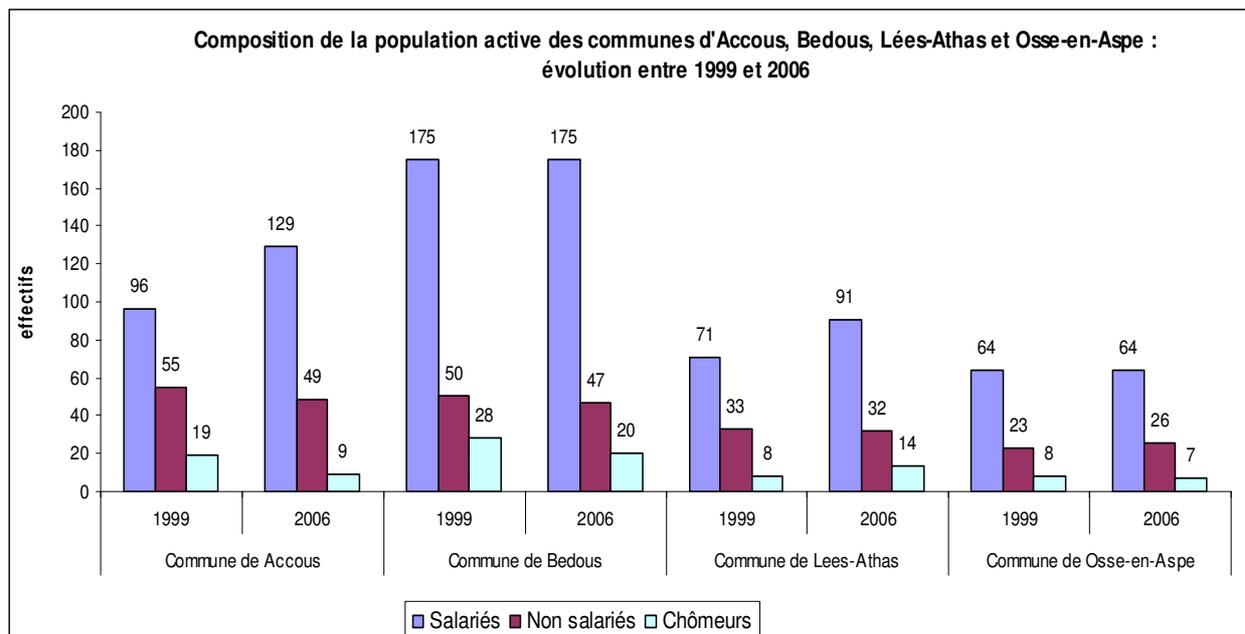
La taille moyenne des ménages sur Léés-Athas, décroissante depuis 1968, est de 2,26 personnes en moyenne en 2012.

LÉES-ATHAS : Évolution de la taille des ménages en 2012							
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Nombre moyen d'occupants par résidence principale</b>	3,08	2,90	2,72	2,59	2,42	2,30	2,26
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
nd : donnée non disponible.							
Champ : France, population des ménages.							
Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépouillement exhaustif - RP1999 à RP2012 exploitations principales.							

**d) Emploi, population active**

Le territoire des 4 communes, compte 663 actifs, soit près de 40% de la population totale en 2006. Sur ces 663 actifs, 613 ont un emploi, soit 92.45% des actifs. La part de la population active est en hausse sur les communes de Accous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe entre 1999 et 2006, tandis que celle de la commune de Bedous est en baisse sur la même période, à l'image du territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe.

Composition de la population active (source : INSEE)										
	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Léés-Athas		Commune de Osse-en-Aspe		CdC Vallée d'Aspe	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
<b>Salariés</b>	96	129	175	175	71	91	64	64	750	771
<b>Non salariés</b>	55	49	50	47	33	32	23	26	316	300
<b>Chômeurs</b>	19	9	28	20	8	14	8	7	108	90
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>187</b>	<b>253</b>	<b>242</b>	<b>112</b>	<b>137</b>	<b>95</b>	<b>97</b>	<b>1174</b>	<b>1161</b>



SOURCE : Recensement INSEE de 1999 / INSEE de 2006

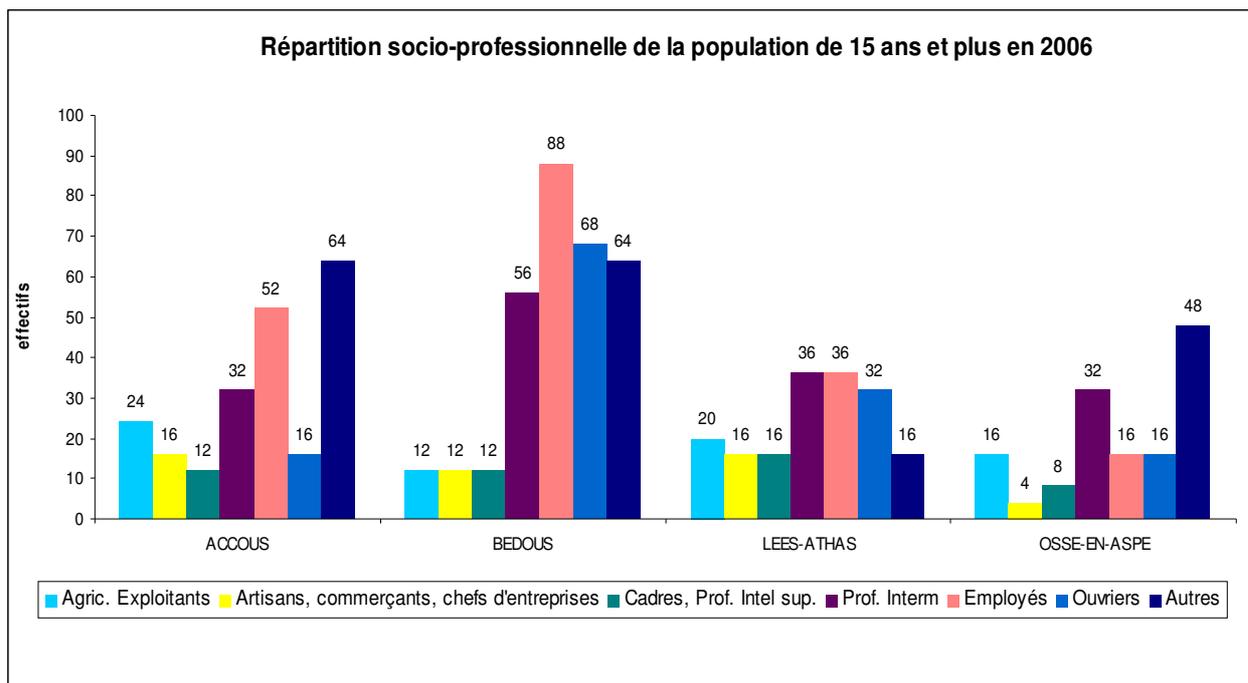
L'emploi salarié concerne la grande majorité des actifs des 4 communes en 2006 (environ 69%). Ce chiffre est en hausse par rapport à 1999 où la part des salariés représentait 61.23% environ. Les

communes de Accous et Léés-Athas connaissent une augmentation de la part des salariés entre 1999 et 2006, tandis que les communes de Bedous et de Osse-en-Aspe connaissent une stagnation. La plupart des salariés des communes de Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse en Aspe est fonctionnaire ou en contrat à durée indéterminée, majoritairement dans le secteur industriel, fort pourvoyeur d'emplois (entreprises agro-alimentaires, métallurgie et aéronautique).

La part des non salariés diminue sur les communes de Accous, Bedous et Léés-Athas, tandis qu'elle augmente légèrement sur la commune de Osse-en-Aspe entre 1999 et 2006. Cette tendance à la baisse se retrouve à l'échelle de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe (-2.9% environ). Ceci peut en partie s'expliquer par une baisse du nombre des exploitants agricoles à l'échelle du territoire : la part des agriculteurs exploitants est passée de près de 14% de la population active totale en 1999 à 12% en 2006. De même, on note une baisse de la part des ouvriers (24% en 1999 et 21% en 2006), qui peut être liée à une baisse des ouvriers agricoles.

La structure de la population active de plus de 15 ans apporte les éléments suivants :

- La part des salariés qui représente la majorité des actifs en 2006 sur les 4 communes se confirme à travers le tableau ci-dessous : la part des employés et des ouvriers représente environ 37% des actifs de 15 ans et plus pour la commune de Accous, 50% pour la commune de Bedous, 39.5% pour la commune de Léés-Athas et 22.8% pour la commune de Osse-en-Aspe.
- La part des professions intermédiaires sur le territoire des 4 communes représente une part non négligeable, soit 18.6% de la population active de 15 ans et plus.
- Les actifs indépendants (agriculteurs et artisans commerçants) sur le territoire des 4 communes représentent environ 14.2% de la population active de 15 ans et plus.
- A noter que l'effectif « autre » peut concerner soit des personnes sans profession, soit des actifs au chômage. Leurs poids est non négligeable dans la répartition socio-professionnelle de la population de 15 ans et plus en 2006.



Source : Enquête population Insee 2006

Les données disponibles actuellement à l'échelle des 4 communes sont issues du recensement agricole de 2000, et sont par conséquent à mettre à jour. Toutefois, une tendance à la baisse du nombre des chefs d'exploitation et coexploitants se dessine à travers les données du tableau suivant entre 1988 et 2000 :

	Effectifs							
	1988				2000			
	Accous	Bedous	Lées	Osse	Accous	Bedous	Lées	Osse
Moins de 40 ans	12	5	7	3	14	c	6	8
40 à moins de 55 ans	14	4	6	8	16	c	9	10
55 ans et plus	16	8	21	11	10	4	10	9
Total	42	17	34	22	40	9	25	27

Source : Recensement Général Agricole de 2000

La part des retraités et pré-retraités entre 1999 et 2006 quant à elle est mitigée : si elle connaît une augmentation sur les communes de Accous et Bedous, elle connaît une baisse significative sur la commune de Lées-Athas (-4.7%) et sur la commune de Osse-en-Aspe (-2.3%). Ces données confirment le dynamisme démographique des deux communes indiqués lors de l'analyse de la population.

Parmi les 663 actifs, 50 personnes sont au chômage, soit environ 7.5% de la population active. Ce chiffre est en nette diminution par rapport à 1999, où le taux de chômage était de 9.5%. Les communes de Accous et de Bedous connaissent une forte baisse de leur taux de chômage à l'image du territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, tandis que la commune de Lées-Athas connaît une augmentation significative.

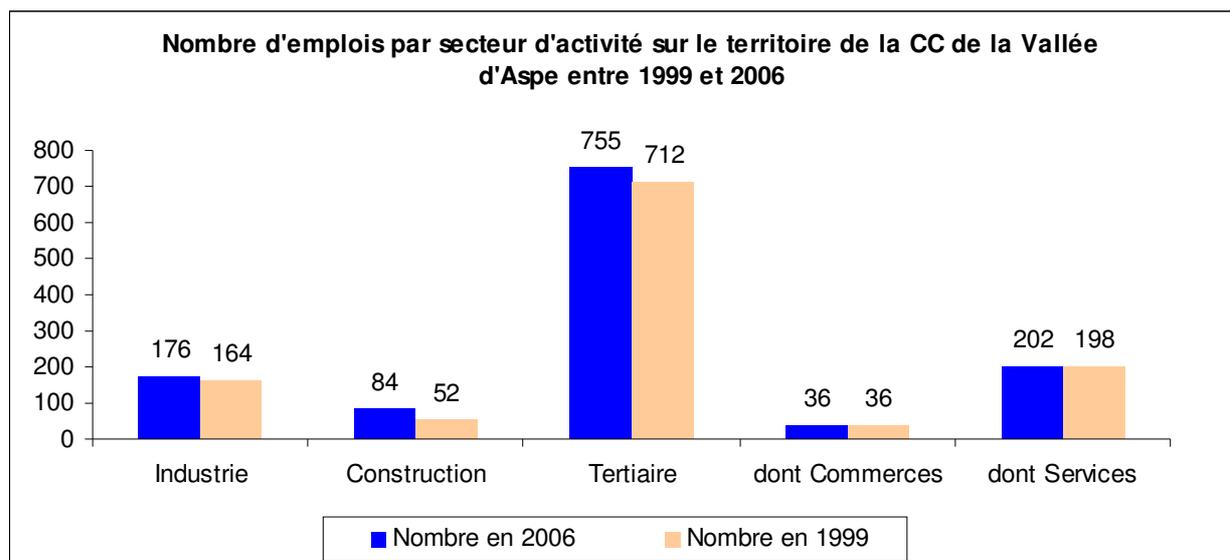
- Commune de Accous : 11.17% de chômeurs en 1999 / 4.8% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Bedous : 11.06% de chômeurs en 1999 / 8.2% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Lées-Athas : 7.1% de chômeurs en 1999 / 10.2% de chômeurs en 2006 ;
- Commune de Osse-en-Aspe : 8.4% de chômeurs en 1999 / 7.2% de chômeurs en 2006 ;
- Communauté de communes de la Vallée d'Aspe : 9.19% de chômeurs en 1999 / 7.75% de chômeurs en 2006.

A noter que selon les données issues de l'étude menée par la CCI Pau-Béarn « Etudes & prospectives – 2007 », la catégorie employés qualifiés semble la plus exposée au chômage sur le territoire, de même que les cadres et ouvriers non qualifiés.

54.5% des demandeurs d'emploi en fin de mois, sont des femmes et 75% d'entre elles ont entre 25 et 49 ans.

**e) Emploi selon le secteur à l'échelle de la communauté de communes :**

EFFECTIF DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC DE LA VALLEE D'ASPE (source : INSEE 2006, recensement intermédiaire)				
	Nombre en 2006	% en 2006	Nombre en 1999	% en 1999
<b>Industrie</b>	176	14,05	164	14,11
<b>Construction</b>	84	6,70	52	4,48
<b>Tertiaire</b>	755	60,26	712	61,27
<b>dont Commerces</b>	36	2,87	36	3,10
<b>dont Services</b>	202	16,12	198	17,04
<b>TOTAL</b>	<b>1253</b>	<b>100,00</b>	<b>1162</b>	<b>100,00</b>



Source : Recensement intermédiaire INSEE 2006

**L'industrie** représente environ 176 emplois en 2006, dont 140 emplois environ pour l'entreprise TOYAL EUROPE sur les communes d'Accous et de Lescun.

**La construction** voit ses effectifs augmenter (+38% environ). Bedous est le cœur de l'installation artisanale avec une forte représentation des métiers du bâtiment.

**L'activité tertiaire** reste le domaine de l'emploi le plus significatif de la communauté de communes avec une part des commerces et des services qui se stabilise entre 1999 et 2006.

### f) Les revenus des ménages

(source des données : CCI Pau-Béarn – Etudes prospectives 2007)

Le revenu fiscal de référence moyen par foyer sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe s'élève à 11 500€ en 2007, nettement inférieur aux revenus observés pour le Béarn et les Pyrénées Atlantiques qui s'élève à 16 000€ (source : études prospectives 2007 CCI de Pau-Béarn, donnée de 2004).

**Ces quelques données indiquent la présence sur le territoire intercommunal d'une proportion de catégories socio-professionnelles moyennes.**

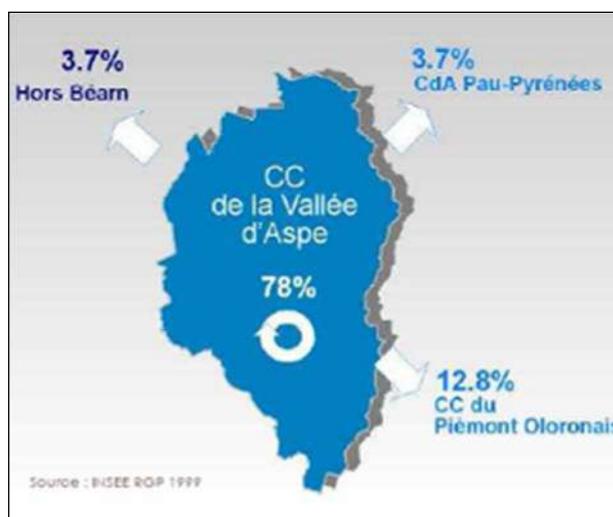
### g) Mobilité

Les indications statistiques de la mobilité résidentielle traduisent deux tendances :

- Pour les communes de Bedous et Osse-en-Aspe, la majorité des actifs travaille dans la commune de résidence (51% des actifs de la commune de Bedous et 53.3% des actifs de Osse-en-Aspe). A noter que la commune de Accous, pôle d'emplois de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, bénéficie entre autre des emplois issus de l'usine Toyal Europe (140 emplois).
- Pour les communes de Accous et Léés-Athas, la majorité des actifs travaille à l'extérieur de la commune (53.4% des actifs de la commune de Accous et 69% des actifs de la commune de Léés-Athas).

Pour les actifs travaillant à l'extérieur des communes de résidence, ils se dirigent majoritairement vers des communes de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe (78%), puis vers la communauté de communes du Piémont Oloronais et la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Léés-Athas		Commune de Osse-en-Aspe	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
<b>Ensemble</b>	<b>151</b>	<b>178</b>	<b>225</b>	<b>222</b>	<b>104</b>	<b>123</b>	<b>87</b>	<b>90</b>
Travaillent dans la commune de résidence	95	83	117	113	41	38	43	48
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence :	56	95	108	109	63	85	44	42
Travaillent dans une commune située dans le département de résidence	49	86	103	102	59	82	44	42
Travaillent dans une commune située dans un autre département de la région de résidence	4	2	2	4	2	0	0	0
Travaillent dans une commune située dans une autre région en France métropolitaine	1	3	3	0	2	1	0	0
Travaillent dans une commune située dans une autre région hors de France métropolitaine	2	4	0	3	0	2	0	0



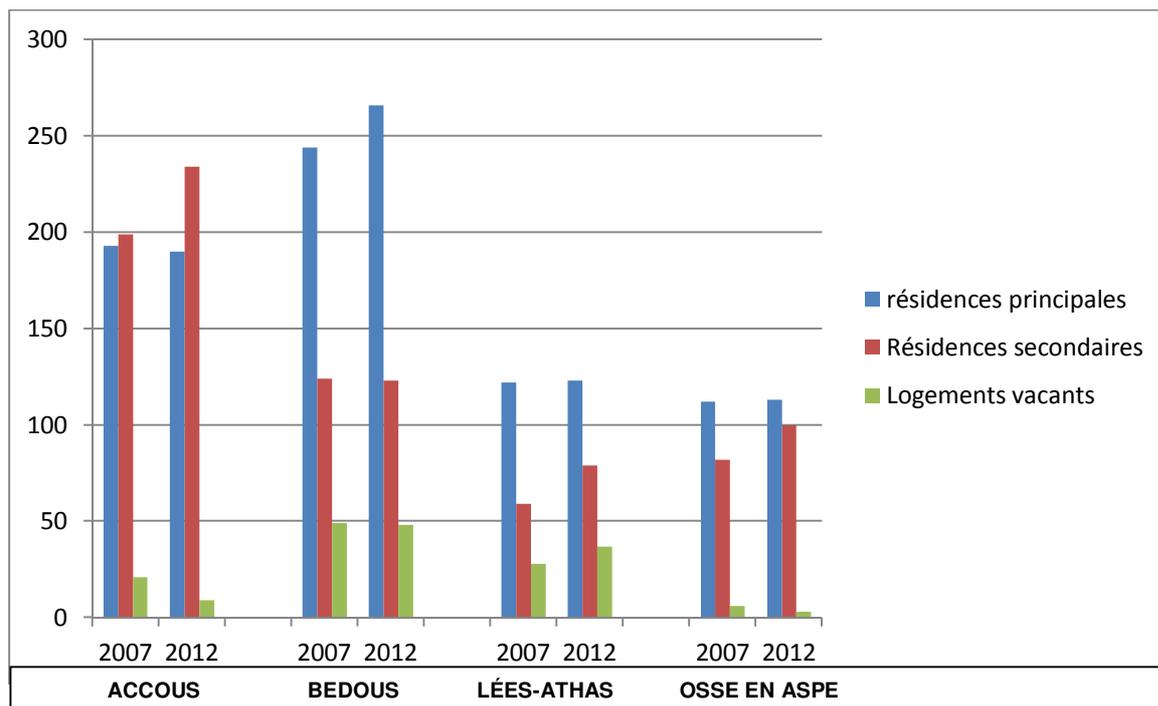
**Du point de vue de l'activité et de l'emploi, le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe est un pôle économique.**

## 2) HABITAT ET CONSTRUCTION

*Préambule : La base de la rédaction de ce chapitre a été établie pour le diagnostic commun aux quatre communes du vallon remis en juillet 2010. Il a été complété par étapes à l'occasion des PLU de Bedous (2012) et d'Accous (2014). Il contient des données actualisées pour Léés-Athas.*

### a) Evolution du nombre de logements

Parmi les 1325 logements au total dans le vallon de Bedous en 2012, 239 d'entre eux (soit 18%) sont situés sur Léés-Athas (32,6% sur Accous, 33,1% sur Bedous et 16,3% sur Osse en Aspe).  
Le nombre de logements dans le vallon de Bedous représente 49,0% du total de ceux présents dans l'ensemble de la vallée en 2012 (pour 48,2% en 2007).



D'après l'INSEE, Léés-Athas a gagné +30 logements entre 2007 et 2012, soit 6 logements de plus qu'au cours de la période précédente 1999-2007.

En 2012 le parc de logements de cette commune compte 123 résidences principales (soit 51,6%), pour 79 résidences secondaires (33,0%) et 37 logements vacants (15,4%). Par rapport à 2007, ces deux dernières catégories s'avèrent en augmentation, avec +20 résidences secondaires et +10 logements vacants.

En comparaison entre 2007 et 2012, Accous a gagné 19 logements, Bedous 20 logements et Osse en Aspe 16 logements.

Sur Accous et Osse-en-Aspe, la part des résidences secondaires s'élève respectivement à 54,1% et 46,2% du total du parc en 2012. Les deux autres communes se situent entre 28,1% pour Bedous et 33,0% pour Léés-Athas. Ainsi la commune d'Accous compte en 2012 plus de résidences secondaires que de résidences principales, avec une augmentation de +35 particulièrement forte depuis 2007. Cette situation est susceptible de créer « *un vide de vie sociale permanente au cœur du village* ».

Léés-Athas connaît une augmentation moindre mais toutefois significative du nombre de résidences secondaires (+20) entre 2007 et 2012, tout comme Osse en Aspe (+18).

Sur la même période, Bedous voit son nombre de résidences secondaires pratiquement stable (+1), après avoir connu entre 1999 et 2007 une croissance soutenue de ce type de logements (+25).

La croissance du parc des résidences secondaires a fait monter les prix de l'immobilier ancien : plus les résidences secondaires augmentent et plus ce parc confisque à l'occupation permanente, le patrimoine

ancien localisé dans les bourgs centre. Par ailleurs, les prix de l'immobilier excluent de l'habitat ancien, la demande permanente qui voudrait s'y installer. (source : CCVA).

D'après l'INSEE, la part des logements vacants avait augmenté de +42 sur les 4 communes au cours de la période précédente de 1999 à 2007, surtout à Bedous et Léés-Athas, pour représenter cette année-là un total de 104 logements de cette catégorie dans le Vallon, dont 47% sur la commune de Bedous et 27% sur Léés-Athas.

En 2012, les logements vacants sont au nombre de 97 dans le Vallon, soit une diminution de -7 par rapport à 2007. Essentiellement la commune d'Accous connaît la plus forte diminution (-12), Osse en Aspe voit une légère diminution de -3 et Bedous de -1. A contrario, Léés-Athas voit augmenter le nombre de logements vacants sur cette période (+19).

LOGEMENTS 1999-2007	Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2007 (source : INSEE)										
	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Léés-Athas		Commune de Osse-en-Aspe		Vallon (% vis à vis Vallée Aspe)	Vallée d'Aspe	
	1999	2007	1999	2007	1999	2007	1999	2007	2007	1999	2007
<b>Résidences principales</b>	169	193	235	244	115	122	108	112	671	1 134	1189
%		46,7%		58,4%		58,5%		56,1%	54,1%		46,3%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	200	199	99	124	56	59	77	82	382	1 016	1166
%		48,2%		29,7%		28,3%		40,9%	30,8%		45,4%
<b>Logements vacants</b>	10	21	33	49	14	28	5	6	104	159	213
%		5,1%		11,8%		13,2%		3,0%	8,4%		8,3%
<b>TOTAL</b>	<b>379</b>	<b>413</b>	<b>367</b>	<b>418</b>	<b>185</b>	<b>209</b>	<b>190</b>	<b>200</b>	<b>1240</b>	<b>2309</b>	<b>2569</b>
%		100%		100%		100%		100%	100%		100%
<i>Evolution</i>	+34 logements		+51 logements		+24 logements		+10 logements		+119	+260 logements	
Rappel Aspe 2020 : total en 2006		412		418		209		199	49%	2309	2551

LOGEMENTS 2007-2012	Evolution du nombre de logements entre 2007 et 2012 (source : INSEE)										
	Commune de Accous		Commune de Bedous		Commune de Léés-Athas		Commune de Osse-en-Aspe		Vallon (% vis à vis Vallée Aspe)	CdC d'Aspe	Vallée d'Aspe
	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2012	2007	2012
<b>Résidences principales</b>	193	190	244	266	122	123	112	113	692	1189	1222
%	46,7%	43,9%	58,4%	60,9%	58,5%	51,6%	56,1%	52,3%	52,2%	46,3%	45,2%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	199	234	124	123	59	79	82	100	536	1166	1309
%	48,2%	54,1%	29,7%	28,1%	28,3%	33,0%	40,9%	46,2%	40,4%	45,4%	48,4%
<b>Logements vacants</b>	21	9	49	48	28	37	6	3	97	213	169
%	5,1%	2,0%	11,8%	11,0%	13,2%	15,4%	3,0%	1,4%	7,3%	8,3%	6,2%
<b>TOTAL</b>	<b>413</b>	<b>432</b>	<b>418</b>	<b>438</b>	<b>209</b>	<b>239</b>	<b>200</b>	<b>216</b>	<b>1325</b>	<b>2569</b>	<b>2702</b>
%		100%		100%		100%		100%	100%	100%	%
<i>Evolution</i>	+19 logements		+20 logements		+30 logements		+16 logements		+85	+133 logements	

En 2006, la part des logements individuels est très importante (84%), avec toutefois une proportion moindre à Bedous qui compte par ailleurs 30% de logements collectifs. 72.6% des occupants sont propriétaires et 22% sont locataires.

La part des logements individuels est très importante, soit 84%, à l'exception de Bedous qui compte 30% de logements collectifs.

72.6% des occupants sont propriétaires et 22% sont locataires en 2006.

## b) Taille des logements

57.3% des logements des 4 communes en 2006 ont 5 pièces et plus, chiffre en augmentation depuis 1999. Près de 24% des logements ont 4 pièces ou plus. Ceci confirme la prédominance des maisons individuelles et la faible proportion du logement collectif.

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2006					
	Accous	Bedous	Lées-Athas	Osse-en-Aspe	CdC Vallée d'Aspe
1 pièce	2	1	1	0	7
2 pièces	12	14	3	1	51
3 pièces	24	34	15	19	177
4 pièces	42	71	28	20	300
5 pièces et +	113	126	75	71	649
Total	193	246	122	111	1184

Sources : Insee, RP2006 exploitations principales.

## c) Age et confort des logements

En 2006, 54.43% des résidences ont été construites avant 1975. La part de l'habitat ancien traditionnel est donc majoritaire sur le territoire des 4 communes.

On note par conséquent la présence dans les statistiques de nombreux logements présentant des situations préoccupantes d'habitat dégradé. En effet, la part des logements potentiellement indignes apparaît élevée sur chacune des 4 communes. Toutefois, on note que la part des logements classés en catégorie 7 et 8 par le cadastre (logements les plus dégradés) est faible (inférieur à 11 logements sur chaque commune).

Pour une donnée exploitable à l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous, la présentation de l'évolution de la construction de 2005 à 2009 s'appuie sur l'exploitation des registres tenus en mairies, en considérant la date de dépôt.

Permis de construire positifs pour créations : de logements nouveaux ou autres bâtiments (date dépôt)					
Source : exploitation des registres des demandes d'urbanisme tenus en mairies					
De 2005 à 2009	Maison individuelle	Appartements	Changement de destination habitat	de pour Bâtiment agricole (nouveau)	Autre (équipement, activité, ...)
<b>Et de 2010 à 2015 pour Léés-Athas</b>					
<b>ACCOUS</b>					
Nbre	10	7	11	7	3
Moyenne / an sur 5 ans	2	1,4	2,2	1,4	
<b>BEDOUS</b>					
Nbre	16	23	7	2	5
Moyenne / an sur 5 ans	3,2	4,6	1,4		
<b>LÉES ATHAS</b>					
<b>Nbre</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Moyenne / an sur 5 ans</b>	<b>1,2</b>		<b>0,2</b>		
Nbre de 2010 à 2015 inclus :	1	0	0	2	3 (dont 2 pour station de ski et 1 activité artisanale)
<b>OSSE EN ASPE</b>					
Nbre	0	0	4	0	0
Moyenne / an sur 5 ans	0	0	0,8	0	
Le VALLON : les 4 communes					
Total de 2005 à 2009	32	30	23	9	8
Moyenne sur 5 ans	6,4	6	4,6	1,8	1,6
Total de 2005 à 2015 pour Léés-Athas	7	0	1	2	3
Moyenne / an sur 11 ans	0,64	0	0,14	0,18	0,27

#### d) Evolution récente de la construction

Comme le confirme les acteurs locaux, il existe un déficit en matière de logements notamment locatifs, à des prix raisonnables pour rentrer dans le budget des familles.

Le service de Bourse au logement mis en place par la CCVA révèle qu'en 2009, 31 demandes en locatif ont été pourvues sur 61 soit 50,8% seulement, même si ce nombre est en augmentation par rapport à 2008 (36,6 % alors, avec un nombre identique de demandes). En 2009, 19 personnes ont trouvées en dehors de la Vallée (31%) et 11 (18%) étaient toujours en recherche.

Globalement, les couples sans enfants ou les personnes seules avec enfants représentent en 2008 et 2009 environ 3 fois plus de demandes en locatif que les couples avec enfants et les personnes seules. La fourchette principale de loyer espérée par les demandeurs en 2009 oscille entre 300 à 500 €. Sur l'ensemble de la vallée, Accous et Bedous sont les plus demandées. En matière d'offre, en moyenne entre 2008 et 2009, 50% se situent sur le vallon (les 4 communes) et Bedous à elle seule propose 35% des logements locatifs de l'ensemble de la vallée.

De janvier à début juin 2010, 65% des demandes pour la vallée concernent uniquement le vallon (dont 1/3 exclusivement pour Accous ou Bedous).

Pour les personnes intéressées à de l'accession à la propriété pour de la construction neuve, les possibilités d'opérations restent limitées par le faible nombre de terrains mis sur le marché et l'utilité fréquente pour l'usage agricole.

Des investisseurs espagnols ont acquis des terrains sur Bedous, en continuité du hameau de Orcun ; ils ont pour l'instant réalisé à la sortie de celui-ci 4 pavillons (2 en habitat permanent et 2 en résidences secondaires).

Pour Accous, des investisseurs anglais et néo zélandais se sont signalés vers 2013.

A Léés-Athas, une petite opération de 3 logements (dont deux accolés) a été réalisée à Athas au Anaques, toutefois en attente du résultat du jugement de la Cour d'appel de Bordeaux après contentieux en conseil d'Etat.

Pour les quatre communes, l'habitat dans les maisons de village représente plusieurs handicaps :

---

- l'absence de stationnement, d'où la nécessité d'opérations d'acquisitions/démolitions pour palier à ce besoin, menées souvent par chacune des communes ;
- l'insuffisance de luminosité ;
- l'absence de jardin ou à une taille insuffisante ;
- leur coût (exemple 150 000€ à 200 000€ à Bedous en 2012), dépassant la capacité financière des ménages sur le secteur),
- la difficulté qu'elles soient mises sur le marché de l'habitat, étant donné que beaucoup d'entre elles sont en indivision ou représente le lien patrimonial et affectif avec la vallée.

Parmi les actions mises en place par les communes afin de réduire cette vacance, la commune de Bedous a notamment instauré un suivi communal.

Les communes se sont engagées dans la réalisation de lotissements communaux (Lées-Athas, Accous) afin d'offrir des possibilités de constructions nouvelles. Toutefois, certaines opérations ont fait l'objet de ralentissements dus aux enjeux contradictoires urbains et agricoles en phase de demande d'urbanisme puis à des difficultés pour vendre tous les lots de précédents lotissements.

Les lots s'avèrent de petite dimension (de plus de 500 m<sup>2</sup> à plus de 1100 m<sup>2</sup> environ), ce qui peut répondre à un besoin d'économie de l'espace sous réserve de surface minimisée destinée à la voirie.

**Pour la commune de Lées-Athas, les difficultés de traversée du centre-bourg de Lées et avec une moindre mesure celle d'Osse-en-Aspe, constituent un frein au développement de l'habitat. Athas présente une position de quasi-enclavement.**

## e) Habitat social, logements communaux, lotissement communal

### Logements sociaux :

Au 1er janvier 2008, Bedous comptabilise 33 logements locatifs conventionnés, pour 66 à Osse en Aspe, 8 à Léés-Athas.

En juin 2012, Bedous dispose de 17 logements sociaux, dont 6 appartements HLM (résidence Lapassat), 6 pavillons (ensemble Phébus attenant au château Fénard), 5 appartements communaux (3T2 et 1T4 dans la maison Foropon rue Notre Dame et 1 logement à l'étage de l'école).

Accous dispose de 4 logements communaux et récemment d'une résidence HLM de 6 appartements (rue Laurens).

Léés-Athas comptabilise 9 logements sociaux, dont 8 dans les maisons accolées des deux résidences HLM et un logement communal (dans le bâtiment de la maison pour tous).

Osse en Aspe dispose de 1 logement communal.

Cet ensemble offre donc au total en 2014, 32 logements locatifs sociaux.



### Autres éventuelles possibilités pour des logements locatifs communaux :

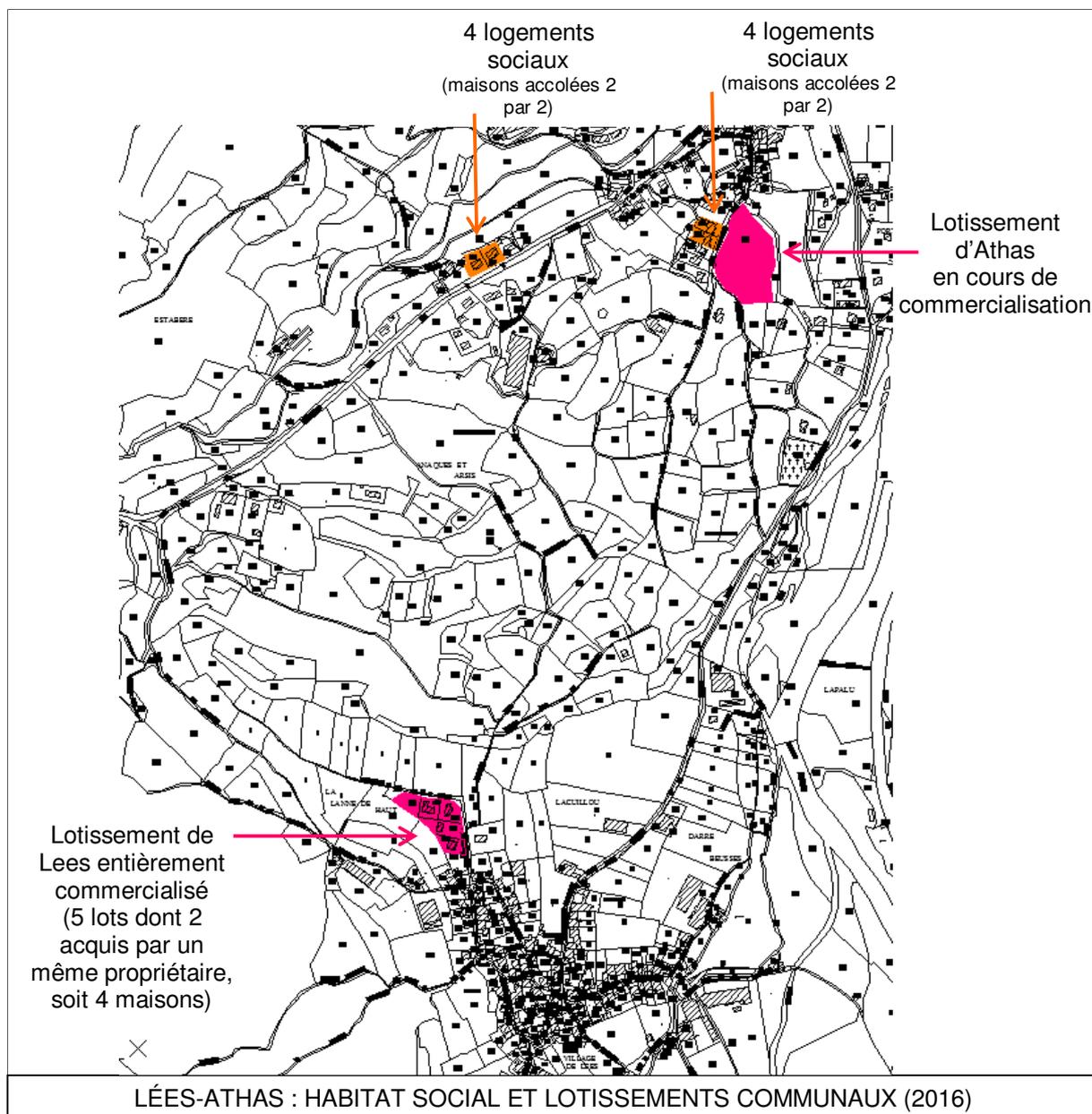
-La commune de Accous compte 10 gîtes. Elle possède également du patrimoine susceptible d'être réhabilité : colonie GMSL, maison Larré, logement de l'école de Lhers.

-La commune de Bedous dispose de patrimoine immobilier vacant pouvant offrir de nouveaux logements après réhabilitation et/ou amélioration des accès (maison proche de la mairie, bâtiments arrière de l'école, ...). De plus, dans le cas où une nouvelle gendarmerie devait se réaliser, les 6 logements actuels (5T3, 1T4) serait alors mis sur le marché de la location.

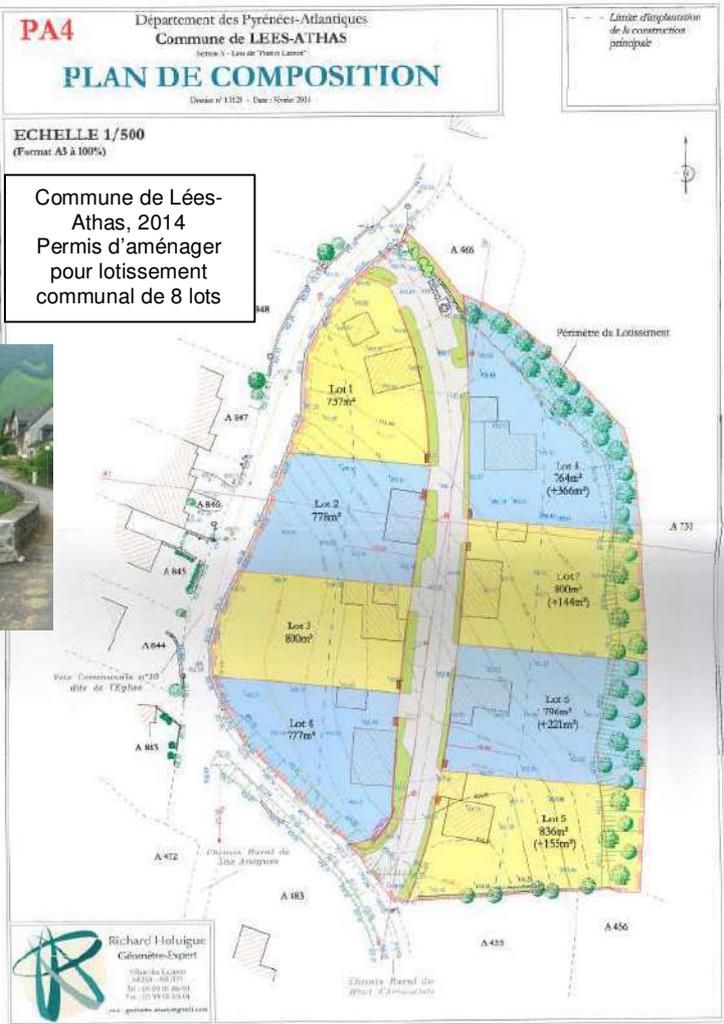
-La commune de Léés-Athas détient également le gîte Miramalous à Athas (T4) et une petite maison louée à l'année de 50 m<sup>2</sup> à Athas.

**Lotissements communaux :**

N'est présenté ici que les lotissements communaux de Léés-Athas.



**Lotissement d'ATHAS**



Commune de Lées-Athas, 2014  
Permis d'aménager pour lotissement communal de 8 lots



Voie du lotissement terminée (vue vers le sud)



En cours de chantier (vue vers l'est)

Le rôle joué par la commune de Lées-Athas en matière d'habitat lui a permis de maintenir une croissance démographique, même si la récente période témoigne d'un certaine fragilité dans ce domaine.

## f) Réserves foncières

Par les réflexions découlant de l'élaboration des PLU, les communes se sont engagées dans une recherche de foncier afin d'être en mesure de mettre en œuvre leurs projets. C'est pourquoi, la liste qui suit des réserves foncières, d'une valeur avant tout indicative, ne peut pas être exhaustive, étant donné les opportunités que ne manquent pas de saisir les communes.

- Accous (donnée 2013) :

Réserve foncière de la commune : Parmi les 0.15 ha au bord de l'ex-RN, seuls 0.2 ha sont constructibles (entre le Permayou et l'ex-RN). Des réflexions sont en cours pour des acquisitions nouvelles de foncier. (0.8 ha à l'entrée du village sont en cours de construction).

- Bedous (donnée 2012) :

Réserve foncière prévisible de la commune : 0.8 ha + 1 ha susceptible d'acquisition pour des logements communaux. De plus, l'ancien bâtiment de l'Abri Montagnard, qui appartient à la commune, représente un potentiel (Le restant du terrain est réservé au centre de santé).

Potentiel foncier : un terrain de 4000 m<sup>2</sup> et un autre de 3000 m<sup>2</sup> sont réservés pour la gendarmerie. A Superlaché, il existe un potentiel de 3000 m<sup>2</sup> (une parcelle). Une autre parcelle de 5000 m<sup>2</sup> (avant le dépôt de Dufraisse) est disponible. Enfin, il existe la réserve foncière attenante au château Fénart (2000 m<sup>2</sup> de foncier appartenant à la CCVA).

La commune de Bedous a mis en place une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), lui permettant de se porter acquéreur de foncier dans les cas de vente survenant dans le périmètre de celle-ci (voir périmètre dans les Annexes du PLU).

- Osse en Aspe (donnée 2012) :

Potentiel foncier : La commune envisage l'équipement du quartier Lembeye, dans lequel des opportunités foncières pour la commune sont susceptibles de se présenter.

- Léés-Athas :

Réserve foncière de la commune : La commune a acquis la parcelle située au sud du fronton de Léés. Elle dispose également d'un terrain de près de 5000 m<sup>2</sup> à Athas attenant au chemin de la Mature (voie communale n°17), toutefois qu'elle préférerait destiner au développement économique.

Le remembrement pour la création de la déviation de Bedous n'a pas permis la mise en place de réserves foncières pour les communes.

Aussi, dans ces communes de montagne aux forts enjeux fonciers, chacune a prévu la mise en place du Droit de Préemption Urbain dans les zones urbaines et à urbaniser dès que leur PLU sera applicable, pour pouvoir disposer de cet outil de mise en œuvre de projets.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté des communes du Haut Béarn est devenue titulaire du DPU. Elle a délibéré le 20 décembre 2017 afin d'instituer le DPU sur toutes les zones U et AU des PLU et déléguer l'exercice de ce droit aux communes. La commune de Léés-Athas pourra l'exercer dès l'approbation du PLU.

## g) Prix des terrains à bâtir

- **Accous** : données 2010 : 22 €/m<sup>2</sup> pour le terrain face à la Poste et de 25 à 30€/m<sup>2</sup> pour les prochaines opérations

- **Bedous** : données 2010 : la commune a acheté du terrain à 15€ /m<sup>2</sup> et a revendu ce terrain 25€/m<sup>2</sup> viabilisé (pour un prix de revient de l'ordre de 30€/m<sup>2</sup>)

- **Léés-Athas** : données 2012 : prix de vente de 40 à 42 € par m<sup>2</sup> viabilisé

- **Osse en Aspe** : données 2012 : 30 € / m<sup>2</sup> viabilisé.

## **h) Bâti ancien**

Un repérage a été effectué par la commune pour préciser le type d'occupation du bâti présent sur la commune. Ne sont pas comptabilisées dans cet inventaire les cabanes de bergers situés en altitude.

La proportion de résidences secondaires dans le centre ancien de Léés s'avère plus importante à Léés qu'à Athas.

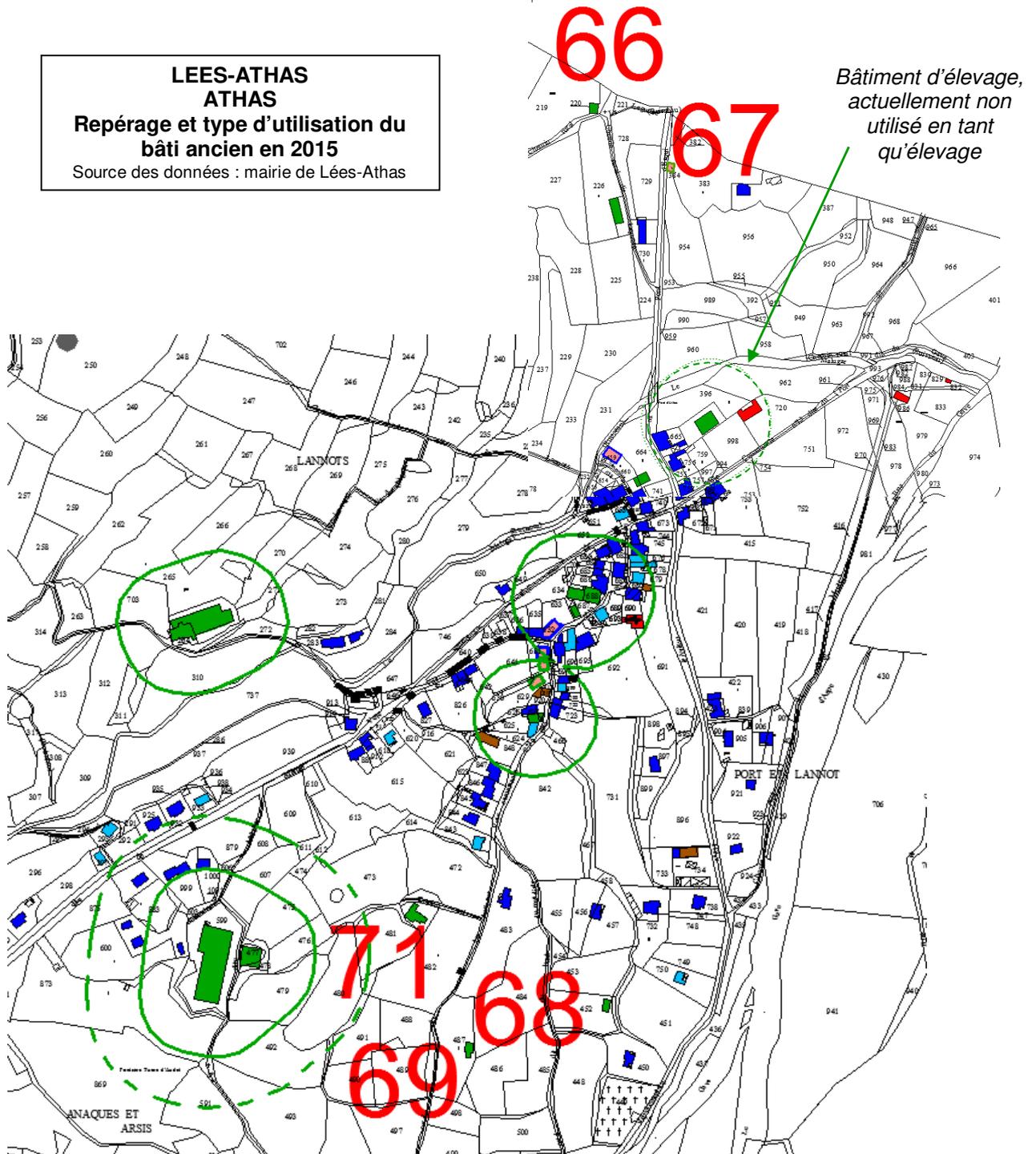
Ces deux bourgs présentent des anciennes maisons vacantes, toutefois avec une faible possibilité de remise sur le marché de l'habitat permanent en raison d'un attachement familial, de questions de successions, de prix de vente ou de montant des travaux à réaliser.

Sont également présentes des granges vacantes.

Hors des bourgs et surtout en zone intermédiaire, la commune comprend un ensemble d'anciennes habitations saisonnières, liées à la montée graduelle des troupeaux durant l'année. Beaucoup d'entre elles sont alimentées de manière ancestrale par des sources. Certaines sont devenues des résidences secondaires, d'autres sont vacantes. L'une d'entre elles est une résidence principale au quartier d'Anich. Seul le secteur de Bugala-Chogun est desservi par le réseau public d'eau potable.

Ainsi, l'absence de réseau public d'eau potable limite les possibilités de changement de destination d'anciennes granges. Beaucoup d'entre elles, par la déprise agricole et le manque d'entretien, courent le risque de disparaître par manque d'entretien. Vingt-quatre sont déjà tombées en ruine.

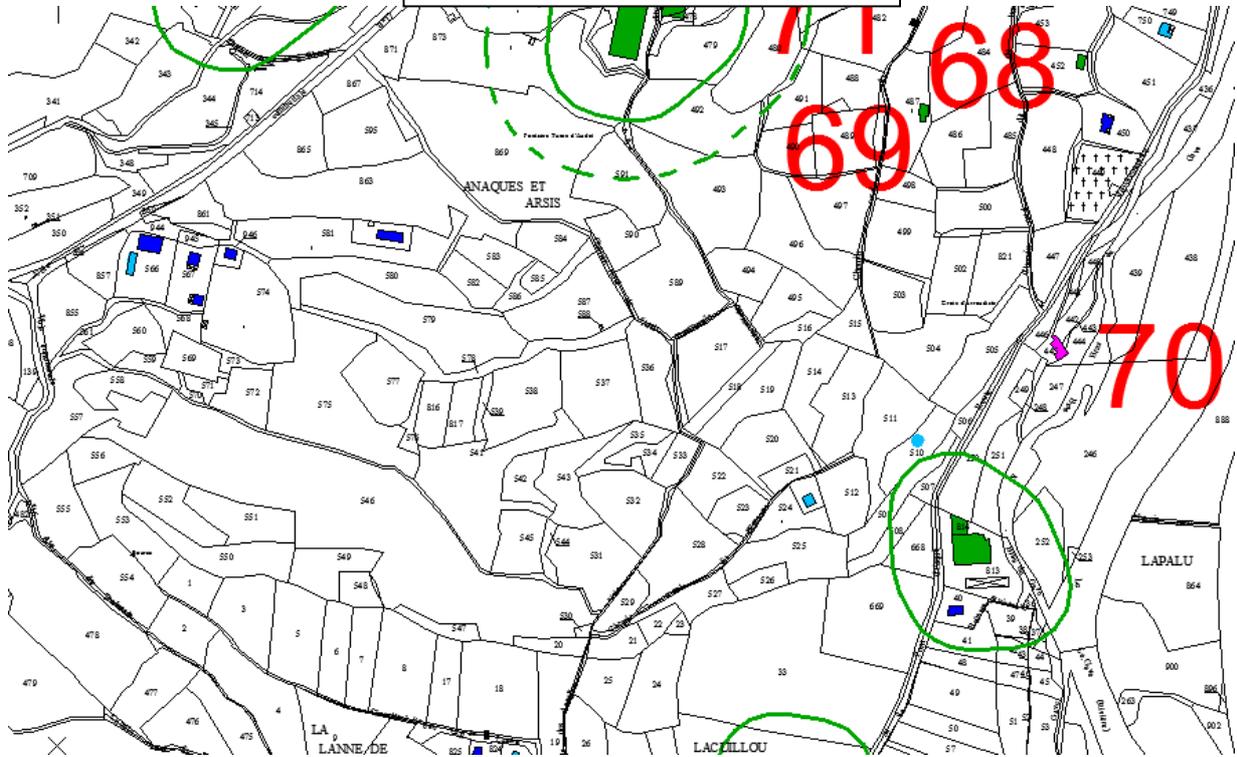
**LEES-ATHAS  
ATHAS**  
**Repérage et type d'utilisation du  
bâti ancien en 2015**  
Source des données : mairie de Léés-Athas



**LEGENDE :**

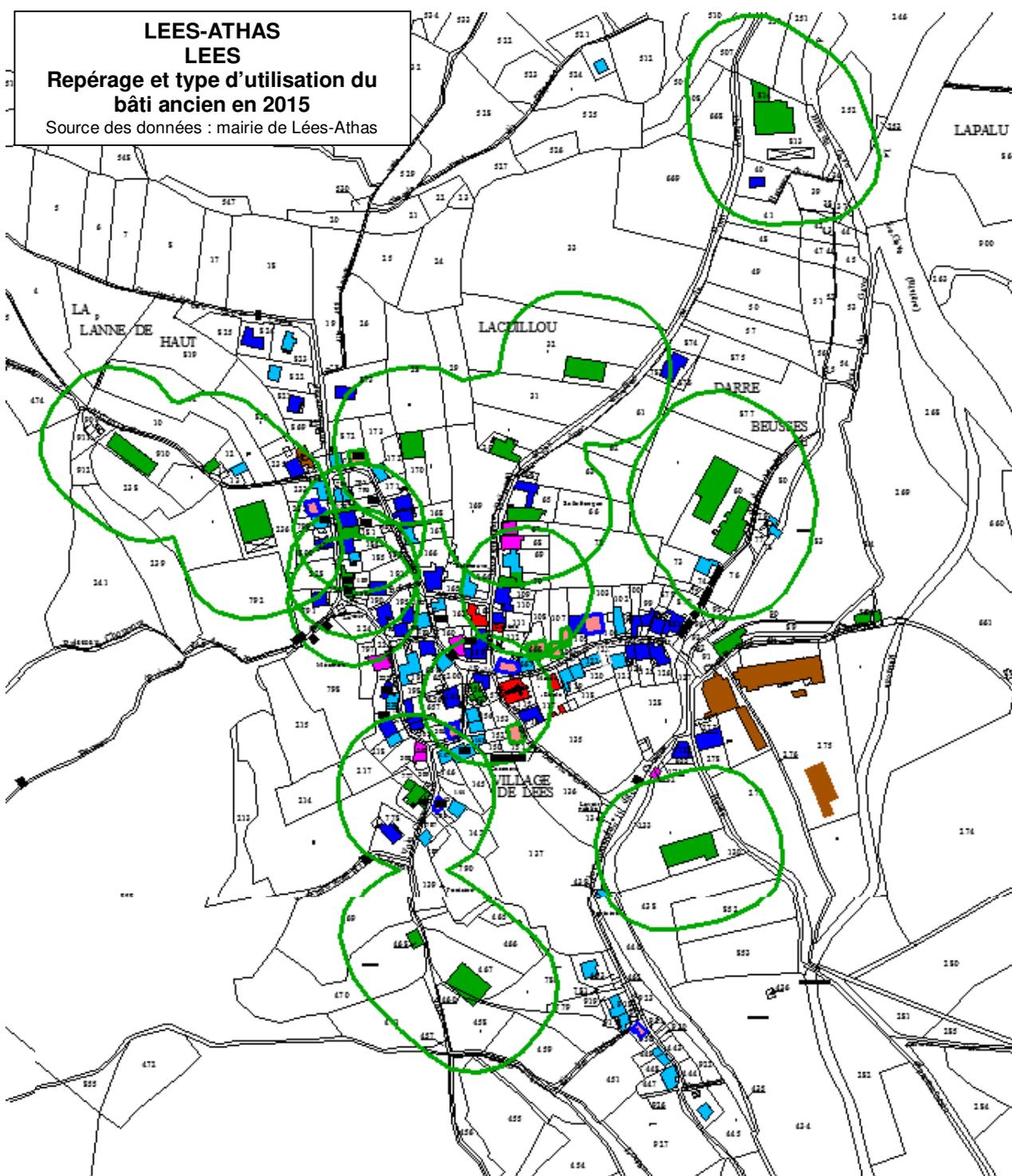
- Habitation : ● occupée (\*)      ● inoccupée (vacante)
- Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé      ● non utilisé
- Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage
- Résidence secondaire : ● maison      ● RS suite changement de destination d'une grange
- Gîte :
- Bâtiment d'activité<sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous
- Bâtiment public et/ou communal<sup>Y</sup>
- Ruine

**LEES-ATHAS  
ANAQUES**  
**Repérage et type d'utilisation du  
bâti ancien en 2015**  
Source des données : mairie de Léés-Athas



**LEGENDE :**

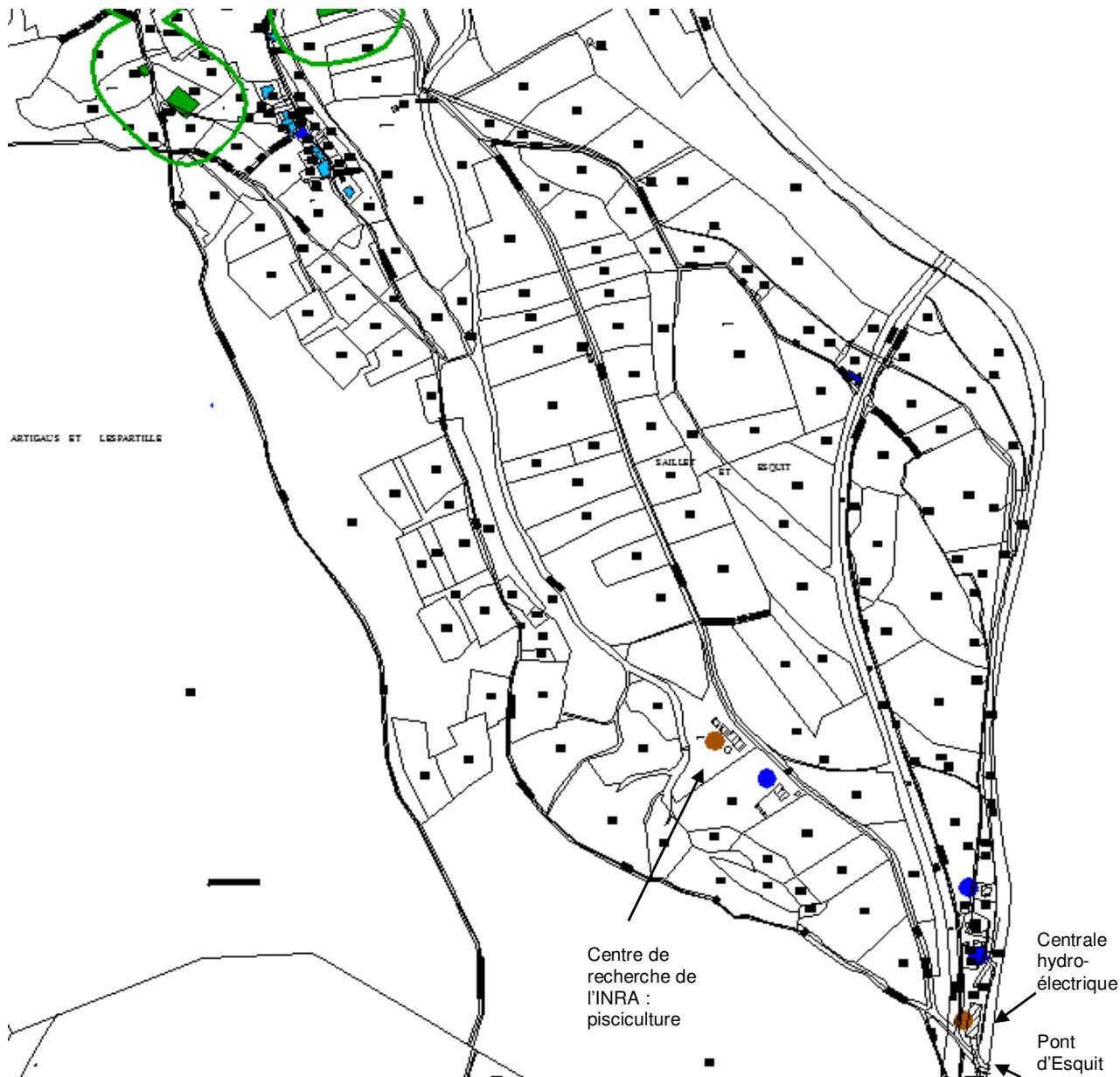
- Habitation : ● occupée (\*)      ● inoccupée (vacante)
- Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé      ● non utilisé
- Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage
- Résidence secondaire : ● maison      ● RS suite changement de destination d'une grange
- Gîte : ●
- Bâtiment d'activité<sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous
- Bâtiment public et/ou communal<sup>Y</sup>
- Ruine



**LEGENDE :**

- Habitation : ● occupée (\*)      ● inoccupée (vacante)
- Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé      ● non utilisé
- Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage
- Résidence secondaire : ● maison      ● RS suite changement de destination d'une grange
- Gîte :
- Bâtiment d'activité<sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous
- Bâtiment public et/ou communal<sup>Y</sup>
- Ruine

**LEES-ATHAS**  
**PLAINE DU SAILLET ET ESQUIT**  
**Repérage et type d'utilisation du**  
**bâti ancien en 2015**  
Source des données : mairie de Léés-Athas

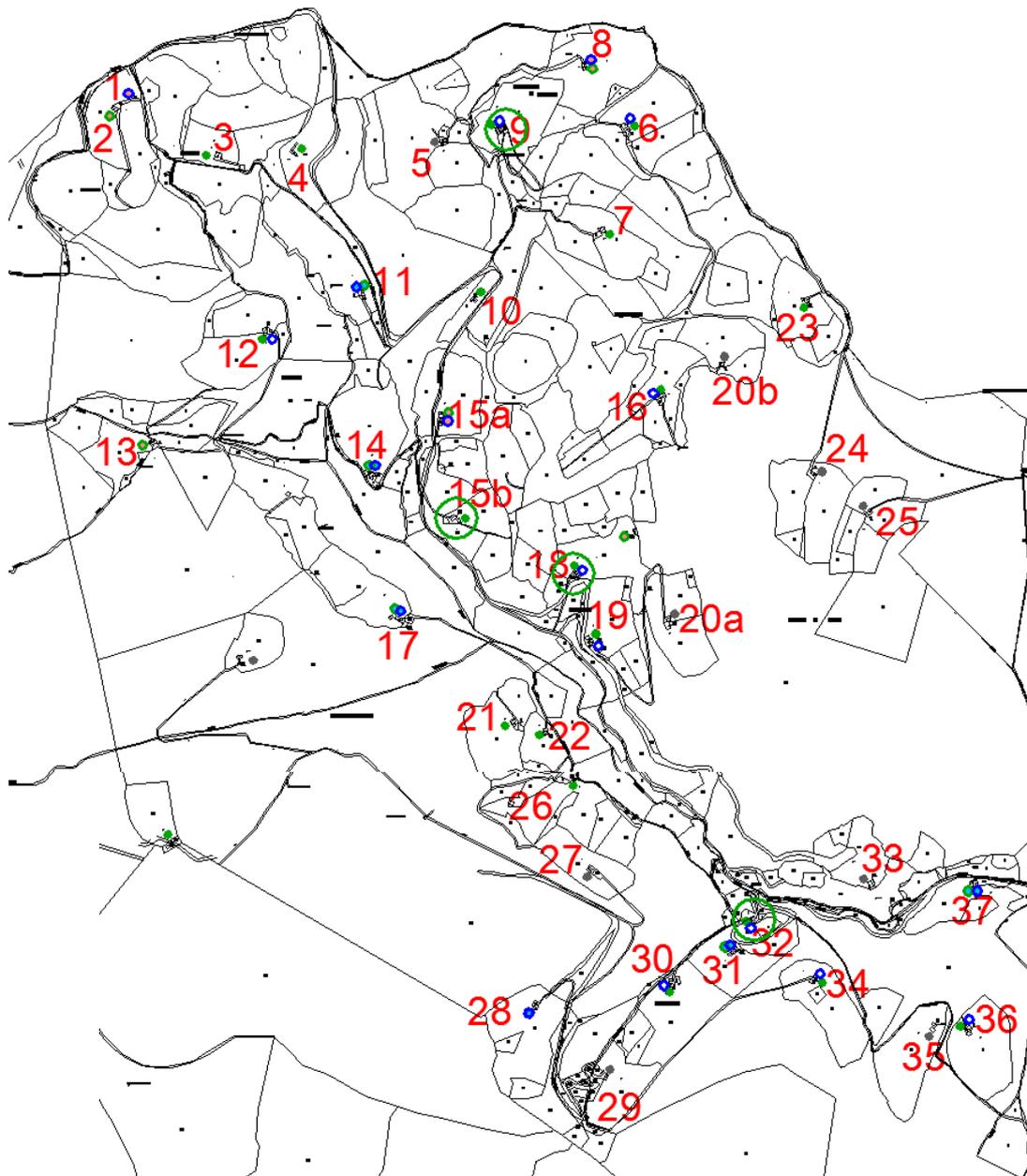


**LEGENDE :**

● Habitation :	● occupée (*)	● inoccupée (vacante)		
● Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...):	● utilisé	● non utilisé		
○ Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage				
● Résidence secondaire :	● maison	● RS suite changement de destination d'une grange		
● Gîte :				
● Bâtiment d'activité (Numéro) :	voir liste ci-dessous			
● Bâtiment public et/ou communal				
● Ruine				

**LEES-ATHAS**  
**PARTIE HAUTE DE LA VALLEE DU MALUGAR**  
**Repérage et type d'utilisation du bâti ancien en 2015**

Source des données : mairie de Léés-Athas

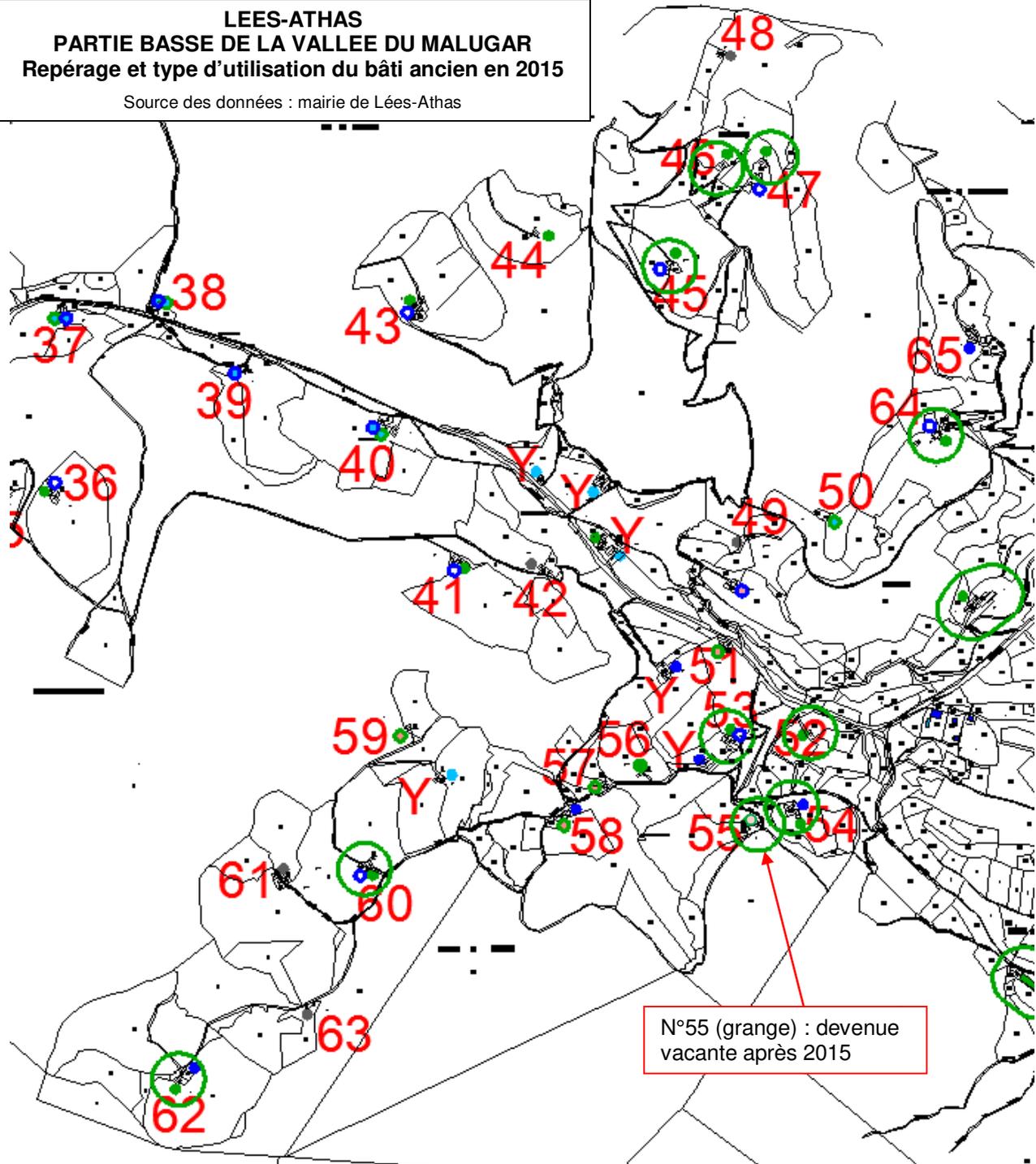


**LEGENDE :**

● Habitation : ● occupée (*)	● inoccupée (vacante)
● Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé	● non utilisé
○ Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage	
● Résidence secondaire : ● maison	● RS suite changement de destination d'une grange
● Gîte :	
● Bâtiment d'activité <sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous	
● Bâtiment public et/ou communal <sup>Y</sup>	
● Ruine	

**LEES-ATHAS**  
**PARTIE BASSE DE LA VALLEE DU MALUGAR**  
**Reperage et type d'utilisation du bâti ancien en 2015**

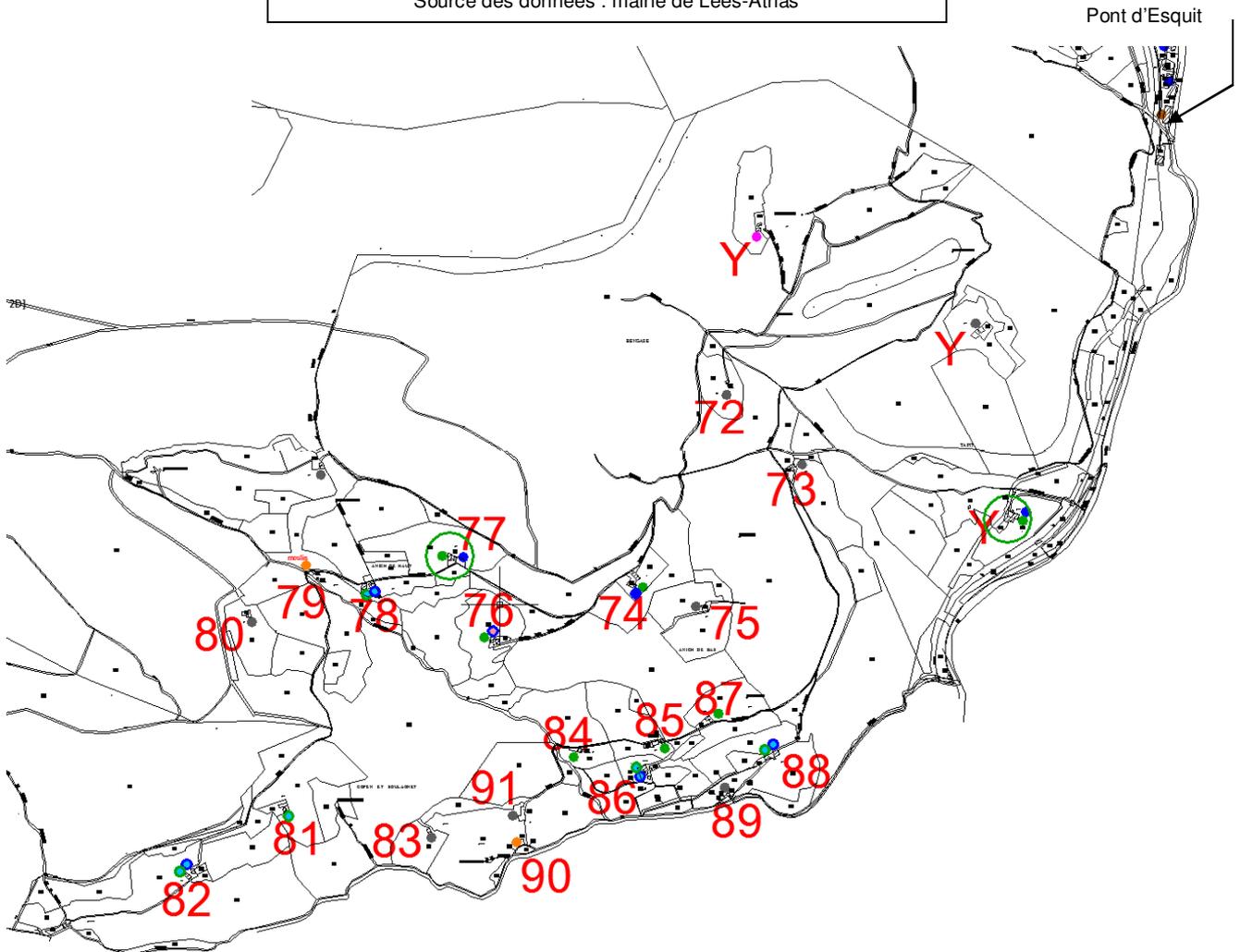
Source des données : mairie de Léés-Athas



**LEGENDE :**

- Habitation : ● occupée (\*)      ● inoccupée (vacante)
- Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé      ● non utilisé
- Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage
- Résidence secondaire : ● maison      ● RS suite changement de destination d'une grange
- Gîte :
- Bâtiment d'activité<sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous
- Bâtiment public et/ou communal Y
- Ruine

**LEES-ATHAS  
ANICH**  
**Repérage et type d'utilisation du bâti ancien en 2015**  
Source des données : mairie de Léés-Athas



**LEGENDE :**

- Habitation : ● occupée (\*)      ● inoccupée (vacante)
- Bâtiment agricole (grange, bt d'élevage, remise, hangar ...) : ● utilisé      ● non utilisé
- Dont bâtiment d'élevage utilisé pour de l'élevage
- Résidence secondaire : ● maison      ● RS suite changement de destination d'une grange
- Gîte : ●
- Bâtiment d'activité<sup>1</sup> (Numéro) : voir liste ci-dessous
- Bâtiment public et/ou communal<sup>Y</sup>
- Ruine ●

LÉES-ATHAS						
Inventaire des anciennes bâtisses hors des bourgs et caractéristique de leur desserte						
(source : mairie de Léés-Athas, 2015)						
N° sur le plan	Maison	Grange	Desserte route	Electricité	Réseau public d'eau potable	Captage privé d'eau
1	X		200 m	Oui	Non	Oui
2		X	200 m	Oui	Non	Oui
3		X	500 m	Oui	Non	Oui
4		X	oui	Oui	Non	Oui
5		ruine	non	Oui	Non	Oui
6	X	X	500 m	Oui	Non	Oui
7		X	500 m	Oui	Non	Oui
8	X	X	non		Non	Oui
9	X	X	500 m		Non	Oui
10		X	Oui	Oui	Non	Oui
11	X	X	100 m	Oui	Non	Oui
12	X	X	1000 m	Oui	Non	Oui
13		X	200 m		Non	Oui
14	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
15a	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
15b		X	200 m	Oui	Non	Oui
16	X	X	1000 m	Oui	Non	Oui
17	X	X	1000 m	Oui	Non	Oui
18	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
19	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
20a		Ruine	Non		Non	Non
20b		ruine	Non		Non	Non
21		X	Non		Non	Oui
22		X	Non		Non	Oui
23		X	2000 m		Non	Non
24		ruine	Non		Non	Non
25		ruine	Non		Non	Non
26		X	Non		Non	Oui
27		ruine	Non		Non	Oui
28	X	X	1000 m		Non	Non
29		ruine			Non	Non
30	X	X	50 m	Oui	Non	Oui
31	X	X	50 m	Oui	Non	Oui
32	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
33		ruine	Non		Non	Non
34	X	X	500 m	Oui	Non	
35		ruine	Non		Non	
36	X	X	200 m	Oui	Non	
37	X	X	Oui	Oui	Non	
38	X	X	Oui	Oui	Non	oui
39	X		Oui	Oui	Non	Oui
40	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
41	X	X	Non		Non	Non
42		ruine	Non		Non	Non
43	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
44		X	500 m		Non	
45	X	X	100 m	Oui	Non	Oui
46		ruine	Non		Non	
47	X	ruine	500 m	Oui	Non	Oui
48		X	Non		Non	Non
49		X	Non		Non	Non
50		X	50 m	Oui	Non	Non
51		X	Oui	Oui	Non	Non
52		X	Oui		Non	Non
53	X	X	Oui	Oui	Oui	
54	X	X	Oui	Oui	Oui	
55		X	Non	Oui	Non	Oui
56		X	50 m	Oui	Non	Oui
57		X	50 m	Oui	Non	Oui
58	X	X	Oui	Oui	Oui	

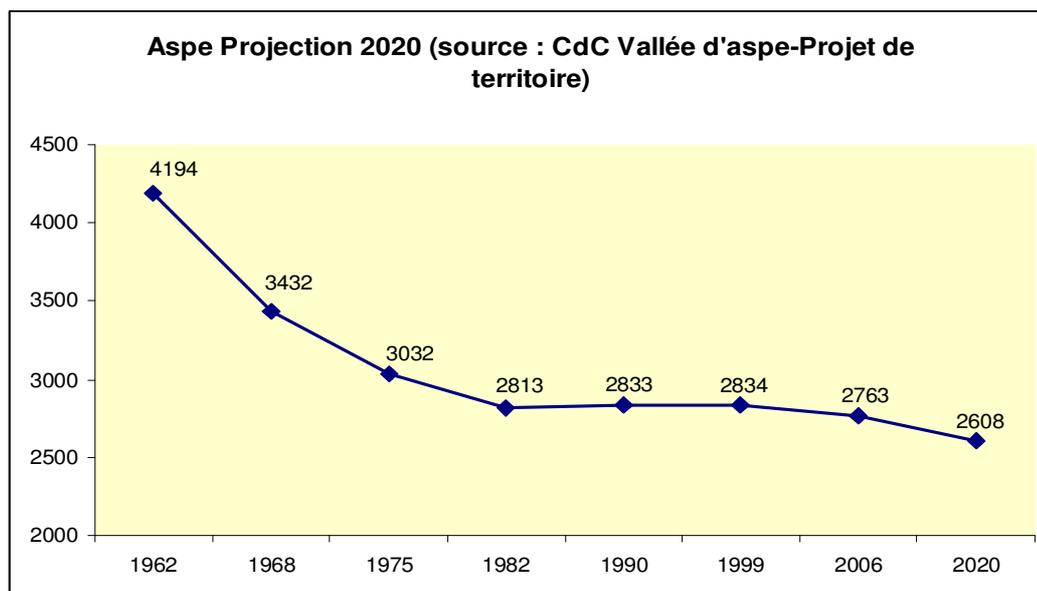
59		X	Non		Non	Non
60	X	X	200 m	Oui	Non	Oui
61		ruine	Non		Non	Non
62	X	X	500 m	Oui	Non	Oui
63		ruine	Non		Non	Non
64	X	X	500 m	Oui	Non	Oui
65		X	1000 m		Non	Non
66		X	200 m		Non	Oui
67		ruine	Oui		Non	Non
68		X	100 m		Non	Non
69		hangar	500 m		Non	Non
70	X	X	200 m	Oui	Oui	
71		hangar	200 m		Non	Non
72		ruine	Non		Non	Non
73		ruine	Non		Non	
74	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
75		ruine	Non		Non	Non
76	X	X	200 m	Oui	Non	Oui
77	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
78	X	X	Oui	Oui	Non	Oui
79		moulin	Non		Non	Non
80		ruine	Non		Non	Non
81	X	X	Non		Non	Oui
82		X	Non		Non	Oui
83		ruine	Non		Non	Non
84		X	Oui	Oui	Non	Oui
85		X	Non		Non	Oui
86	X	X	200 m	Oui	Non	Oui
87		X	100 m		Non	Non
88	X	X	1000 m	Oui	Non	Oui
89		ruine	Non		Non	Non
90		moulin	Non		Non	Non
91		ruine	Oui		Non	Non
92		ruine	1000 m		Non	Non
Y	<i>Non renseigné</i>					

### 3) PROJET DE TERRITOIRE « ASPE 2020 » :

#### a) Eléments de diagnostic démographiques et de logements de « Aspe 2020 » :

Le projet de territoire « Aspe 2020 » établi par la Communauté des Communes de la Vallée d'Aspe en 2009 pour la période de 2006 à 2020, avait établi une réflexion prospective afin de soutenir le développement de la vallée.

En raisonnant dans le prolongement du fonctionnement social de 2006 dans la vallée, une projection tendancielle de la population faisait apparaître une baisse démographique à l'horizon 2020 accompagnée d'un fort vieillissement de la population (proportion de **950** personnes âgées de plus de 60 ans en 2020, soit **36%** de la population) :



Cette perspective laissait transparaître des conséquences pénalisantes pour le territoire :

#### Au niveau démographique :

- ralentissement de la consommation de la vallée, lié à la proportion des pensions de retraite dans les revenus des ménages, risquant de fragiliser l'appareil commercial ;
- des besoins spécifiques à la population âgée toutefois incertitude, quant au maintien de l'ensemble des services de santé en raison d'une population en baisse et de la dispersion résidentielle en milieu de montagne.
- Risque de l'isolement :
- des exploitations agricoles restant en activité, dont le nombre sera en baisse parallèlement avec la baisse globale de la population ;
- risque de d'éloignement des communes par rapport aux commerces et services ;
- risque de l'isolement en milieu de montagne des personnes âgées vivant seules.

#### Au niveau du logement :

- le parc de résidences principales augmente, alors que la population globale décroît : ce mouvement peut s'expliquer par une décohabitation de jeunes ménages mais aussi par le fait que du parc ancien est affecté en résidence secondaire ou devient désaffecté et vacant ;
- le poids du parc des résidences secondaires, bien souvent supérieure à celle du parc des résidences principales, devrait contribuer à maintenir les prix du parc immobilier ancien et vernaculaire à des niveaux élevés. La proportion plus élevée de résidences secondaires dans certaines communes entraîne un effet « patrimoine », ce qui contribuera à la croissance des constructions neuves pour l'accueil de nouvelles populations ;
- le décompte des logements vacants décrit entre autre un patrimoine bloqué, soit du fait d'indivision, soit constituant une réserve patrimoniale avant mise en vente. La conséquence est que d'une part

qu'il subit une dépréciation technique (et financière), mais d'autre part, qu'il ne peut qu'être difficilement mobilisable en résidence principale.

- la croissance du parc immobilier entre 1999 et 2007 se réalise sur les résidences secondaires, tandis que l'accroissement des résidences principales compense l'augmentation du par vacant.

Cette étude mettait en valeur les enjeux suivants (fascicule Population Habitat) :

**« Fragilité socio-économique et fragilité dans la gestion agro-pastorale pourraient rapidement détériorer l'occupation de la vallée et ses équilibres sociaux. [...] »**

**Toute perspective de croissance rapide de la population permanente ne pourra se réaliser que par la construction neuve et donc la mobilisation du foncier.[...]**

**Comme le foncier est principalement géré par l'agro-pastoralisme, il y aura forcément une relation entre développement résidentiel et projet économique de l'agro-pastoralisme. [...] La croissance résidentielle ne se décrète pas, elle se construit et s'organise. »**

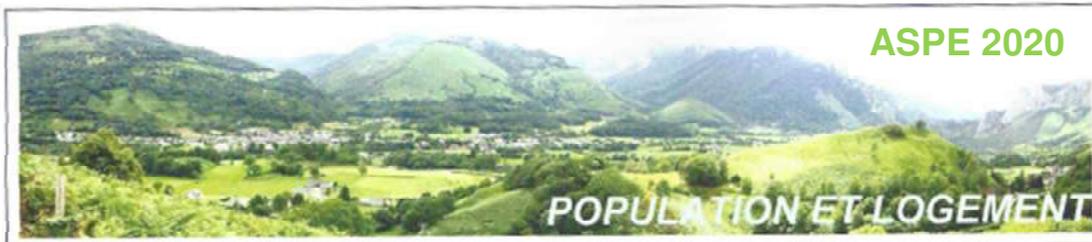
#### **b) Le projet de territoire dit de Consolidation :**

Face à ces risques, l'étude du projet de territoire « Aspe 2020 » avait proposée deux scénarios, dits de Consolidation et de Mutation,

**Les élus de la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe ont choisi en 2009 le scénario dit de « Consolidation », avec un objectif global à atteindre de 3050 habitants dans l'ensemble de la vallée, ce qui représente une évolution 2006-2020 de +531 habitants -dont un total de +312 nouveaux habitants (arrondis à 300) à accueillir dans le vallon.**

La grille de calcul de ce scénario figure en page suivante. Elle fait apparaître une hypothèse basse et une hypothèse haute déclinée pour chaque commune au niveau démographique, en tenant compte des quatre types de dynamiques envisageables.

L'étude signalait également : **« [...] On se situerait dans une logique d'engagement opérationnel et non dans une tendance naturelle. Cette perspective doit alerter sur le temps programmatif, c'est-à-dire le délai durant lequel on gèrera l'ensemble des démarches pour mettre en œuvre un programme opérationnel (études diverses, montage financier, transactions, ...).**



**SIMULATION DE LA REPARTITION COMMUNALE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE**

**Justification méthodologique**

L'espace dans les villages de la vallée est limité pour des raisons tenant à la spécificité montagnarde :

- le relief,
- le foncier exposé aux risques de différentes natures,
- l'espace agricole à protéger pour sauvegarder l'activité agricole.

- ⇒ Pour chacune des options d'aménagement, ressortent les communes qui bénéficieraient de la plus forte implantation.
- ⇒ La combinaison entre les quatre logiques d'implantation résidentielle fait que pour chaque commune, la variation de la croissance démographique qui en résulterait se situe dans une fourchette.

**Les options d'affectation spatiale de la population nouvelle**

Elles contribuent à évaluer les répartitions possibles d'une projection de population entre les treize communes :

**Option A: Fil de l'eau.** La population se répartit de manière proportionnelle au poids de chaque commune en 2006.

**Option B: Dynamique centrale.** La population se fixerait principalement sur les communes situées le long de la Nationale 134 ou sur les communes proches de l'axe.

**Option C: Polarisation vallon.** La population nouvelle se centre sur les quatre communes du vallon, à proximité des commerces et des services, mais aussi sur les communes qui ont le plus important potentiel de foncier plat.

**Option D: Dynamique espagnole.** Les communes proches de l'Espagne bénéficient de cette position par un accueil de population frontalière.

Pour toutes ces logiques d'implantation résidentielle, les communes non concernées reçoivent de la population, mais selon un niveau inférieur aux communes bénéficiant de la logique d'implantation.

**LE SCENARIO CONSOLIDATION**

**Simulation de la variation apparente de population selon 4 logiques de répartition intercommunale**

Commune	Population 2006 (INSEE)	A Répartition linéaire	B Dynamique centrale	C Polarisation vallon	D Dynamique espagnole	Intervalle d'évolution	Evolution 2006-2020 par rapport à la borne basse haute	
ACCOUS	432	478	512	509	478	478 à 512	46	80
AYDIUS	100	110	105	95	90	90 à 110	-10	10
BEDOUS	534	590	615	655	571	571 à 615	37	81
BORCE	172	190	175	173	212	173 à 212	1	40
CETTE EYGUN	81	89	80	81	107	80 à 107	-1	26
ESCOT	124	137	137	120	118	118 à 137	-6	13
ETSAUT	84	93	85	82	127	82 à 127	-2	43
LEE ATHAS	289	319	320	331	331	319 à 331	30	42
LESCUN	186	205	189	176	190	176 à 205	-10	19
LOURDIOS	147	162	149	141	131	131 à 162	-16	15
OSSE en ASPE	333	368	385	402	375	368 à 402	35	69
SARRANCE	214	236	228	215	208	208 à 236	-6	22
URDOS	67	73	70	70	112	70 à 112	3	45
<b>ASPE</b>	<b>2763</b>	<b>3050</b>	<b>3050</b>	<b>3050</b>	<b>3050</b>	<b>2864 à 3268</b>	<b>87</b>	<b>491</b>

Mode de lecture :

Les cases colorisées indiquent, pour chaque logique de répartition spatiale les communes concernées par les concentrations de population les plus importantes. Selon les logiques d'affectation, les autres communes peuvent être également concernées par la croissance démographique mais à un moindre niveau.

**Interprétation des simulations**

Ces simulations constituent une introduction à la construction du projet de développement Aspe 2020. Elles illustrent les relations à appliquer entre un objectif de population construit par rapport au renforcement de la vie présentielle et au maintien des services et commerces et une nécessaire répartition spatiale de cette population.

L'approche sur la répartition spatiale devra prendre en compte différentes étapes de programmation :

- 1 - l'accessibilité: dans une vallée, toutes les communes n'ont pas la même accessibilité,
- 2 - les capacités d'accueil résidentiel selon le foncier constructible au regard du droit de l'urbanisme (risque et assainissement essentiellement),
- 3 - les prix immobiliers pour arbitrer entre construction neuve (et donc consommation foncière et contraintes architecturales) et reconquête du parc immobilier vacant.

Pour une traduction en terme de logements, l'étude propose de considérer une taille des ménages de 2,75 habitants pour les logements nouveaux (qui est supérieure que celle globale à l'échelle de la commune en raison de l'accueil de familles avec enfants la plupart du temps dans ces logements nouveaux).



**TRADUCTION LOGEMENT DE L'OBJECTIF DEMOGRAPHIQUE**

**LE SCENARIO CONSOLIDATION**

**Evaluation du stock de logements correspondant à la croissance démographique**

La traduction résidentielle entre un accroissement de population et le besoin en logement s'établit par un calcul d'une taille moyenne des ménages par logement. En 2006, la taille des ménages enregistrée par l'INSEE en vallée d'Aspe était de **2,33 h. par ménage/logement**. Ce taux s'explique par la distribution des ménages entre les personnes seules, les couples seuls, les jeunes ménages avec enfant, les familles mono-parentales. Il prend en compte de nombreux ménages d'une seule personne (personnes âgées). Dans la projection 2020, on propose de retenir un autre taux prenant en compte que les nouveaux arrivants seront, soit des jeunes couples avec enfants, soit des ménages décidant de s'installer pour leur retraite.

La taille correspondant serait de **2,75 personnes /ménage**.

A partir de cette taille de ménage, la traduction théorique du nombre de logements correspondant à l'arrivée dans la vallée, de 609 habitants nouveaux sur la période serait :

Besoins démo-résidentiels :  $609 / 2,75 = 222$  logements.

**Soit un rythme annuel sur la période 2006-2020 de 16 logements** (arrondis).

**SCENARIO MUTATION**

Si l'on reprend la même taille de ménages et le même raisonnement, le flux de population nécessiterait une capacité résidentielle de

Besoins en logements :  $924 / 2,75 = 336$  logements.

**Soit un rythme annuel sur la période 2006-2020 de 24 logements.**

**A retenir**

*Quel que soit le scénario, auquel on se référera (y compris un nouveau scénario), les rythmes de création de logements, supposent une action dynamique et volontariste en matière de planification urbaine, de politique foncière et de programmation du logement.*

**Elément méthodologique**

**Interprétation résidentielle des décès par rapport à la libération de logement**

En termes de stock-logement, l'ensemble des décès libère des logements, qui auront une affectation différente selon la nature des marchés et le niveau de tension des prix.

Ce sont les décès de personnes seules qui libèrent directement des logements.

Cette libération n'est pas automatique, notamment pour :

- les personnes hébergées par leur famille,
- le décès d'une personne âgée vivant en couple dans un logement spécifique, le logement reste occupé par l'autre personne du couple,
- enfin le décès en maison de retraite ne libère qu'une place et non directement un logement).

Compte tenu du contexte immobilier de la vallée d'Aspe, il semble que les décès ne libèrent pas directement de logements à l'usage du parc des résidences principales.

Les logements libérés deviendraient

- soit vacants pour des raisons de vétusté,
- soit vacants pour des raisons successorales et d'indivision,
- soit en vente sur le marché de la résidence secondaire.

Si cette hypothèse est recevable, cela signifie que l'ensemble des **besoins démographiques** devra être porté par la **construction neuve**.

**Traduction du projet de territoire « Aspe 2020 » (démographie) pour les communes du vallon de Bedous et pour Léés-Athas :**

Sur cette base, le nombre de logements nouveaux pour de l'habitat permanent à prévoir dans les communes du vallon de Bedous est de : **312 divisé par 2,75 = 113,45 logements environ.**

Même si seul le nombre global de population à atteindre a été retenu par les élus comme objectif, la grille de calcul donne une base de référence par commune.

**Pour Léés-Athas, la population correspondant au scénario Consolidation donne comme un objectif de 30 nouveaux habitants en hypothèse basse et de 42 nouveaux habitants en hypothèse haute.**

**En tenant compte d'un taux d'occupation de 2,75 habitants dans ces nouveaux logements, cela donne un objectif de nombre de 11 logements nouveaux à construire en hypothèse basse et de 15 en hypothèse haute.**

Pour illustrer l'importance de la taille des lots sur la consommation du foncier, l'étude Aspe 2020 avait introduit un tableau comparatif. Sur ce même modèle, est présenté ci-après ce que représenterait la consommation de foncier nécessaire, en ne tenant compte que des besoins en habitat (*n'est donc pas tenu compte les besoins de foncier pour développement du tourisme, de l'artisanat et commerce, des équipements et services*).

Scénario « Consolidation » pour 2020 (*)	Comparatif des besoins en foncier selon la taille des terrains à bâtir (d'après : Projet de territoire Aspe 2020)						
	<b>LÉES-ATHAS</b>						
Surface des terrains à bâtir (m <sup>2</sup> )	400	500	600	700	900	1000	1500
Stock prévisionnel de logements	+ 15 logements						
Besoin en foncier (ha)	0,6	0,75	0,9	1,05	1,35	1,5	2,25
Voirie 12%	0,07	0,09	0,11	0,13	0,16	0,18	0,27
Total pour la commune	0,67	0,84	1,01	1,18	1,51	1,68	2,52
Total Vallon	5,06	6,32	7,6	8,86	11,39	12,66	18,98

**c) Pré-bilan démographique :**

Ainsi à la mi-parcours en 2013 il apparait qu'à l'échelle de la vallée, l'accueil de population est en croissante de +23 habitants par rapport à 2006. De ce fait le projet de territoire a permis de stopper la baisse démographique et entamer une timide croissance. Toutefois, celle-ci s'avère en déficit de 50 habitants par rapport à la fourchette basse des objectifs à la mi-parcours (c'est-à-dire pour la moitié des objectifs globaux).

Les quatre communes du vallon de Bedous montrent elles-aussi un déficit d'une quarantaine de logements par rapport à la fourchette basse des objectifs, même si Bedous a pratiquement atteint l'objectif de la fourchette haute.

Evolution démographique en comparaison avec prospective de Aspe 2020 <u>à la mi-parcours</u>										
- [site internet INSEE le 29.02.2016]										
	Source : INSEE, populations légales (municipales) Evolution en nombre d'habitants Source INSEE RGP exploitation principale Année 2006 : base de l'étude prospective « Aspe 2020 »					<b>Mi-parcours :</b> différentiel entre prospective et réalité 2006-2013, en nombre d'habitants	Source : « Aspe 2020 » Projet de territoire - CCVA 2009			
Commune	Population légale 1999	Evolution entre 1999 et 2006	Population légale 2006	Evolution entre 2006 et 2013	Population légale 2013		Mi-parcours ↓		Total Aspe 2020	
							Moitié scénario Consolidation		Scénario Consolidation	
						Evolution 2006-2013		Evolution 2006-2020		
						Comparaison avec projection basse	Basse	haute	Basse	haute
<b>Vallon de Bedous</b>	<b>1 589</b>	<b>-1</b>	<b>1 588</b>	<b>+55</b>	<b>1643</b>	<b>-42</b>	<b>+97</b>	<b>+136</b>	<b>+194</b>	<b>+272</b>
ACCOUS	434	-2	432	+18	450	Manque 5	+23	+40	+46	+80
BEDOUS	578	-44	534	+38	572	20 en plus	+18	+40	+37	+81
<b>LÉES-ATHAS</b>	<b>264</b>	<b>+25</b>	<b>289</b>	<b>+2</b>	<b>291</b>	<b>Manque 13</b>	<b>+15</b>	<b>+21</b>	<b>+30</b>	<b>+42</b>
OSSE-EN-ASPE	313	+20	333	-3	330	Manque 20	+17	+34	+35	+69
<b>Basse vallée</b>						<b>-19</b>	<b>-6</b>	<b>+17</b>	<b>-12</b>	<b>+35</b>
SARRANCE	233	-19	214	-31	183	Manque 30	-3	+11	-6	+22
ESCOT	105	+19	124	+8	132	11 en plus	-3	+6	-6	+13
<b>Communes latérales</b>						<b>+38</b>	<b>-18</b>	<b>+21</b>	<b>-36</b>	<b>+44</b>
AYDIUS	80	+20	100	+3	103	8 en plus	-5	+5	-10	+10
LESCUN	203	-17	186	+3	189	8 en plus	-5	+9	-10	+19
LOURDIOS-ICHERE	150	-3	147	+14	161	22 en plus	-8	+7	-16	+15
<b>Haute-vallée</b>						<b>-29</b>	<b>0</b>	<b>+76</b>	<b>+1</b>	<b>+154</b>
BORCE	163	+9	172	-22	150	Manque 22	+0	+20	+1	+40
CETTE-EYGUN	95	-14	81	-6	75	Manque 6	-0	+13	-1	+26
ETSAUT	105	-21	84	-3	81	Manque 2	-1	+21	-2	+43
URDOS	108	-41	67	+2	69	1 en plus	+1	+22	+3	+45
<b>TOTAL VALLEE D'ASPE :</b>	<b>2 831</b>	<b>-68</b>	<b>2 763</b>	<b>+23</b>	<b>2786</b>	<b>-50</b>	<b>+73</b>	<b>+252</b>	<b>+147</b>	<b>+505</b>

Pour Léés-Athas, si le projet de territoire déterminait un objectif d'accroissement de +30 à +42 habitants d'ici 2020, le constat à la mi-parcours en comparant avec la moitié de l'objectif révèle un déficit de 13 à 19 habitants.

Cette situation peut être rattrapée par la récente mise sur le marché des 8 lots du nouveau lotissement d'Athas et en maintenant ensuite une politique volontariste en matière d'habitat.

**d) Validité de l'objectif Aspe 2020 pour le PLU de Léés-Athas :**

L'hypothèse basse de 30 nouveaux habitants, ramenée par année de 2006 à 2020 (soit sur 14 ans), donne une moyenne de 2,14 par an. En considérant les 6 ans qui séparent 2020 à 2026 (soit 10 ans après l'arrêt du PLU), ce même rythme d'évolution donne  $6 \times 2,14 = 12,84$  soit 13 nouveaux habitants. Ces 13, additionnés à l'hypothèse basse de +30 habitants nouveaux, donne 42 habitants. Ce calcul montre que l'hypothèse haute du scénario Aspe 2020, qui est de 42 habitants, reste d'actualité pour déterminer les objectifs à atteindre.

2006						2012				2016					2020					2026
Données INSEE Aspe 2020						Essentiel des données INSEE les plus récentes				Arrêt du PLU					Objectif Aspe 2020					10 ans après arrêt du PLU

Ainsi, l'objectif à retenir est de 15 nouveaux logements à construire.

## 4) EQUIPEMENTS

*Rappel : Ce diagnostic, rédigé en 2010 avec quelques compléments en 2013 pour le PLU d'Accous, est complété de données plus récentes pour la commune de Léés-Athas.*

### a) Equipements de superstructure

Le vallon demeure le cœur de la vallée en terme d'équipements et de services. Bedous comprend l'essentiel des équipements. Ainsi, il existe un déséquilibre marqué entre la rive droite et la rive gauche du gave, qui s'enracine dans l'histoire. En effet, Accous et Bedous sont situés sur des axes de transit très anciens (Chemin de Compostelle, via romaine Benehamum).

Nom de la commune	Equipement
BEDOUS	Mairie Eglise principale (place de la mairie), cimetière, chapelle de Orcun, Ecole publique (voir effectifs ci-après) Collège Caserne des pompiers Salle polyvalente (majorité pour le sport) Gendarmerie nationale Trésorerie La Poste Centre multi-services (château Fénard) Crèche – halte-garderie (château Fénard) Terrain de grands sports (voir également : tourisme) Salles (dans château Lassalle) Locaux administratifs et logements pour le PNP Direction interdépartementale des routes Office de tourisme (voir aussi : tourisme) Cimetière  Logements pour le centre d'handicapés Abri Montagnard (voir développement économique, Santé)

La place centrale de Bedous, autour de laquelle se situe la mairie, l'église et l'Office de tourisme, présente une belle composition avec vue sur les sommets alentours. Sa dimension permet d'accueillir le marché hebdomadaire. L'office de tourisme géré par la Communauté des communes de la vallée d'Aspe, est attenant à l'église, en occupant un local locatif.



La salle polyvalente est essentiellement utilisée pour le sport.  
 Une réflexion est en cours pour créer une nouvelle caserne des pompiers.

Le château Fenard rassemble le centre-multi-services et la crèche / halte Garderie (compétence CCAV)



Direction des routes

Bedous comprend également des services d'Etat, comme la gendarmerie, la Direction des routes, des locaux du Parc National des Pyrénées.



Gendarmerie (attendant aux locaux du PNP)

Le château Lassalle, bâtisse à valeur patrimoniale, est en partie utilisé pour des associations et la cantine scolaire. Sous-occupé en raison de l'organisation intérieure des volumes et du coût des travaux de réhabilitation, il fait l'objet d'une réflexion pour sa mise en lumière. Toutefois, il demeure masqué par rapport à la place de la mairie, par un relais téléphonique (anciens bains-douches). La valeur patrimoniale pourrait lui permettre d'accueillir une activité attractive ou de représentation, par exemple par déplacement de l'Office de tourisme sous réserve de la décision des acteurs concernés.

En 2010, les services publics situés sur Bedous représentent une quarantaine d'emplois, distribués dans les services suivants : La Poste, perception, Equipement pour routes nationales (DIRA), Parc National des Pyrénées, Gendarmerie, ADMR.

La faiblesse du poids démographique de la vallée, fait peser le risque de difficultés de maintien d'équipements et services sur le vallon. C'est pourquoi, des organisations ont été mises en place par les acteurs locaux afin de les maintenir et les développer. C'est notamment le cas pour les établissements scolaires.



<b>COLLEGE DE BEDOUS (dit Collège d'Aspe)</b>	
Adresse : ex-RN 134	
Capacité	Environ 300 élèves
Tendance / précédentes années	120 à 130 élèves, légère hausse
Effectif 2009-2010	130
Effectif 2010-2011	137
Tendance prochaines années	. Hausse par enfants année 2000, puis scénarios à la baisse . Incertitudes liées au maintien des élèves du Centre de PEP « Clair Matin » de Borce et du choix du CG64 pour les élèves d'Asasp (vers Bedous ou Oloron)

<b>ECOLE DE BEDOUS</b>	
Adresse : Rue Ardoisière, centre-bourg	
Nombre de classes	4 classes, dont 2 monolingues (maternelle et primaire) et 2 bilingues Calendreta (maternelle et primaire)
Remarque :	Accueil enfants de Eydius, Sarrance
Tendance / précédentes années	Stable
Effectif 2009-2010	79 (dont 30 maternelle et 49 primaire)
Effectif 2010-2011	75
Tendance prochaines années	Incertitudes liées à l'accueil ou non des élèves du PEP de Borce



Chapelle d'Orcun



Terrain de grand jeu, Bedous

Nom de la commune	Equipement
ACCOUS	Mairie (dont salles disponibles) Mairie annexe de Lhers, Eglise principale (place de la mairie), cimetière chapelles de Lhers, de Jouers, de Saint Christau Ecole publique (voir effectifs ci-après) Siège de la Communauté des communes Salle de spectacles Salle communale, dont cuisines (dans ancienne colonie de vacances) Locaux mis à disposition d'artistes  Centre d'handicapés (voir développement économique, Santé)



Chef-lieu de canton, Accous comprend sur son territoire le siège de la Communauté des communes. Pendant longtemps installés dans un ancien moulin le long de la RN 134, un projet récent (2011) prévoit de déménager les bureaux de celle-ci dans l'ancienne poste de Accous. La mairie de Accous a fait l'objet de travaux de réhabilitation permettant la mise à disposition de grandes salles à l'étage.

La salle de spectacle d'Accous nécessitant des travaux de mise aux normes, un projet est en cours afin de la transformer en « Espace culturel transfrontalier ».

L'ancienne colonie de vacances située à la sortie du bourg se présente comme une « friche urbaine », toutefois partiellement occupée. L'ancienne cantine est utilisée en salle communale, mise à disposition notamment des familles pour des repas. L'espace extérieur, ombragé, s'avère très fréquenté par les familles comme lieu de rencontre et de détente (pétanque, enfants, ...). Des locaux sont mis à la disposition d'artistes.



Ancienne colonie de vacances

Le cimetière d'Accous s'avère rempli.



Cimetière d'Accous



Futurs locaux administratifs de la CCVA



Eglise de Lhers  
et mairie annexe



Ecole de Accous

Afin de maintenir une école dans chaque bourg, un regroupement pédagogique a été mis en place entre les communes de Accous, Léés-Athas, Osse en Aspe et Lescun.

Regroupement pédagogique intercommunal entre ACCOUS, LÉES-ATHAS et OSSE EN ASPE (et LESCUN)	
Remarque : Accueil enfants de Eydius, Sarrance et du Centre de PEP de Borce	
ACCOUS (adresse : Place de la Mairie)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	3 enseignants
Tendance / précédentes années	<i>A vérifier</i>
Effectif 2009-2010	60 (dont 30 maternelle et 30 primaire)
Effectif 2010-2011	69 (36 maternelle et 33 primaire)
LÉES-ATHAS (adresse : centre-bourg de Léés)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	1 enseignants
Effectif 2009-2010	22 : primaire
Effectif 2010-2011	26 : primaire
OSSE en ASPE (adresse : centre-bourg)	
Nombre d'enseignants en 2009-2010	1 enseignants
Effectif 2009-2010	17 : primaire
Effectif 2010-2011	24 : primaire
Tendance prochaines années à l'échelle du regroupement :	Incertitudes / accueil élèves du PEP de Borce

Les écoles de Léés-Athas et Osse en Aspe font partie du bâtiment de chacune des mairies. Comme pour Accous et Bedous, elles sont situées sur la même place que celle de l'église (Léés-Athas, à Léés).

Le projet de nouvelle réorganisation prévoit notamment la fermeture de l'école de Léés-Athas.



Chapelle St Christau (quartier d'Aulet)



Chapelle St Saturnin, Jouers

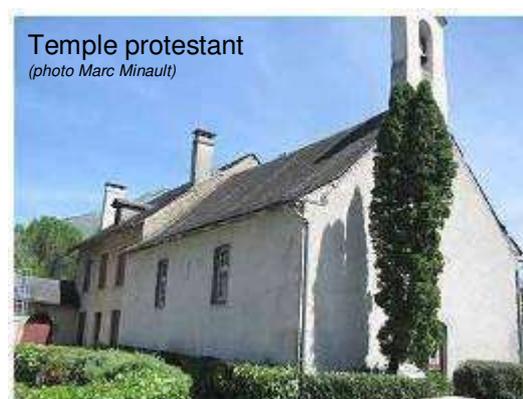
Osse en Aspe présente également sa mairie attenante à l'église et accolée à l'école.

La commune détient un ancien temple protestant.

La salle communale, située en face de la mairie et équipée d'une cuisine, est fréquemment utilisée notamment en salle de sport l'hiver par les pratiquants de jeux de balles (tennis, ...) de la vallée. Elle reste peu repérable en tant qu'équipement collectif par son aspect extérieur actuel.

Osse en Aspe comprend également la maison de retraite ouverte aux personnes âgées de la vallée (voir chapitre Développement économique, Santé).

Nom de la commune	Equipement
OSSE EN ASPE	Mairie Ecole publique (voir tableau des effectifs) Maison de retraite (voir développement économique, santé) Salle communale avec cuisine (sports, fêtes) Eglise catholique (place de la mairie) Ancienne église protestante Cimetière



**Lées-Athas :**

La commune de Lées-Athas, dont la mairie se situe à Lées avec l'école, dispose d'un fronton pour jeu de pelote, servant fréquemment de lieu de ralliement pour les jeunes de la vallée. Il fait office de place publique quand les jeux n'ont pas lieu. Sa salle communale est souvent sollicitée, par les habitants de Lées-Athas ou d'autres communes de la vallée.

Nom de la commune	Equipement
LÉES ATHAS	<p>Lées : Mairie, école publique (voir tableau des effectifs), salle des fêtes, salle communale, local technique                      Athas : Salle des fêtes                      Fronton de jeu de pelote (Lées)                      Terrain de basket (Athas)</p> <p>2 Eglises : Lées et Athas, cimetière</p> <p>NOTA : Centre de recherche piscicole de l'INRA</p>



Mairie (RdC) et école (étage)



Salle des fêtes à Athas

Un bâtiment privé, vétuste et inoccupé, situé en face de la mairie, pourrait être le support d'un projet communal sous réserve des possibilités d'acquisition foncière.



Eglise de Lees



Eglise de Athas

On peut noter la présence d'un centre de recherche piscicole de l'INRA dans la plaine du Sallet et Esquit (parcelle C 363).

La commune manque cruellement d'un bâtiment digne pour les services techniques.

A l'heure actuelle, une ancienne petite grange située à Léés (parcelle OB 157), fait office de ce local d'une configuration moyenâgeuse avec un sol irrégulier en gros galets. Elle s'avère incommode et impropre à l'ensemble des fonctions à jouer par ce service, dont :

- le stockage et manipulation du sel de salage des voies pour la période hivernale,
- le rangement et manipulations du tracteur nécessaires aux activités du service dont l'épandage des boues de la station d'épuration,
- la gestion technique de la station d'épuration située à Athas,
- la surveillance des grumes de bois de la forêt communale avant leur vente.

Son mur mitoyen avec la route départementale est prévu à démolir et reconstruire dans le plan d'alignement afin d'élargir cette voie très étroite.

Un deuxième « local » se situe à Athas (parcelle A 608), proche du terrain de basket aux Anaques le long de la route de la Mâture, se présentant comme un abri de planches et de tôles rouillées non sécurisé et trop petit.

Pour pallier à ce déficit, la commune a demandé en 2015 un certificat d'urbanisme pour la parcelle communale A 869, qui a fait l'objet d'un refus.



## b) Equipements d'infrastructure :

### b-1) Voirie

Globalement, la voirie présente un bon état d'entretien.

Les voies s'avèrent étroites dans les centres-bourgs.

Comme explicité dans le chapitre consacré aux déplacements, le centre de Léés présente un point d'étranglement au carrefour central situé en face l'église. De plus, le chemin de Trébesses fait l'objet de récurrents glissements de terrain.

Dans chacun des centres-bourgs, la voirie présente une emprise publique étroite, en moyenne de 3 mètres de large dans le tissu ancien (certaines rues de moins de 2 mètres de large). Seule la traversée du centre-bourg de Bedous est commode pour une circulation à double-sens, surtout depuis la création de la déviation de Bedous et le réaménagement de la portion de l'ancienne RN 134. Pourtant, elle présente par endroits une largeur d'emprise de seulement 6 mètres environ.

Les usagers se sont habitués à circuler dans ce type de réseau, sans que soit instauré de sens-unique.

Pour Accous, les habitants du vallon d'Aulet ont pris l'habitude de contourner le Poey par le chemin rural dit de Jouers et celui des Arcats afin d'éviter de traverser le centre-bourg, ce qui renforce le rôle à jouer d'entrée du plein centre-bourg du carrefour avec la rue d'Esplate et la voie communale n°1.

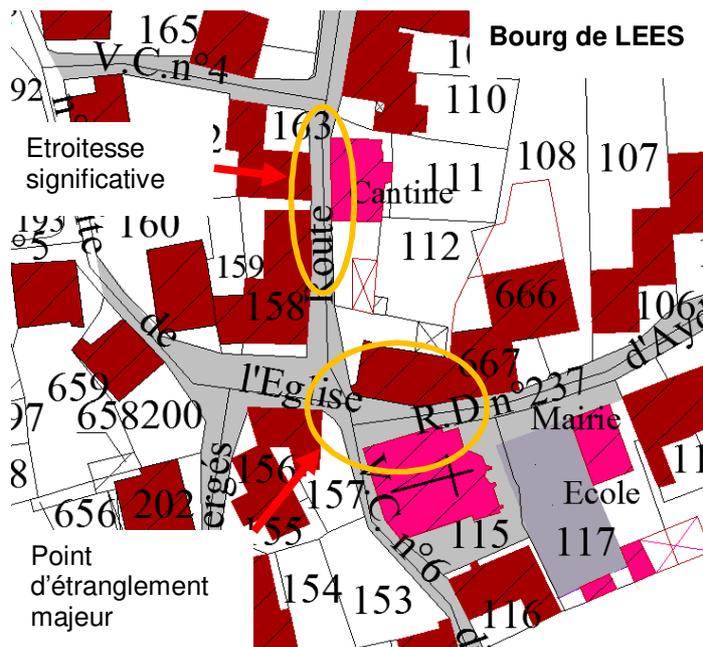
Globalement, la voirie présente un bon état d'entretien.

Toutefois ce réseau présente des difficultés de circulations.

C'est en rive gauche du gave d'Aspe (ouest) que l'étréoussse des voies en centre-bourgs présente le plus d'inconvénients : car cette étréoussse concerne notamment la route départementale n°237, avec des points d'étréoussse dans les centres-bourgs d'Osse-en-Aspe (au nord) et surtout de Léés (au sud).

Ce carrefour attenant à l'église, avec virage et dévers, ne présente aucune visibilité. Les véhicules de transport de lait ou de bois-aux dimensions toujours plus imposantes au fil des années-, ne peuvent passer qu'en éraflant les bâtisses. C'est en particulier le cas de celle à l'angle (parcelle B 112) dont l'ancien four à pain est devenu très abîmé.

Par le biais d'un plan d'alignement, il avait été prévu la démolition/reconstruction du mur mitoyen de la grange située sur la parcelle B 157, mais cette opération n'a pas été mise en œuvre pour l'instant.

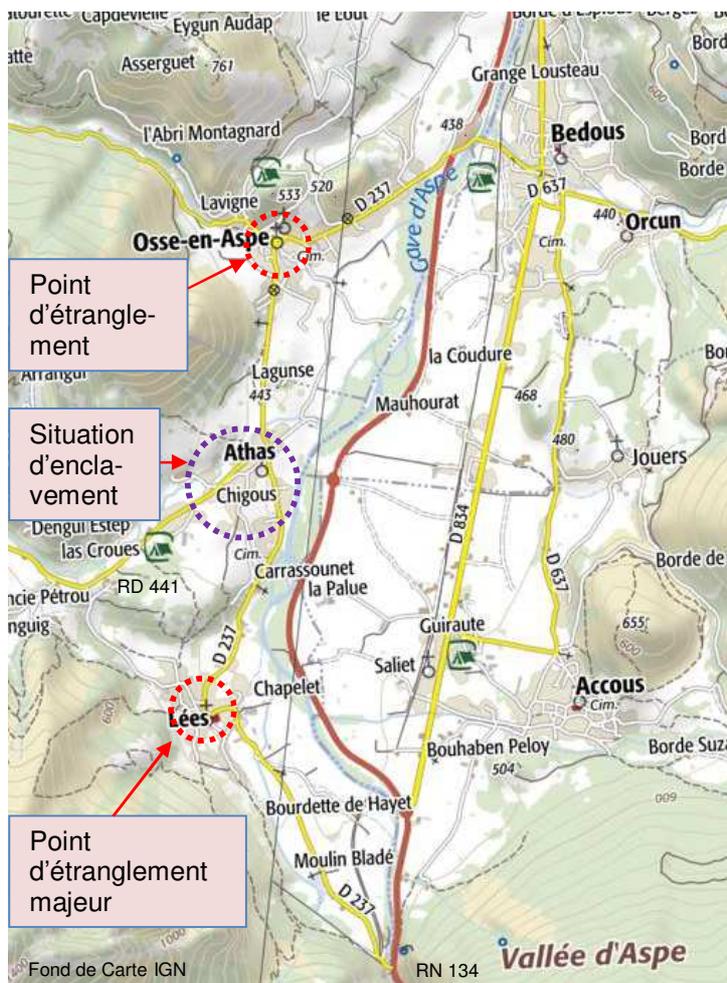


A Athas, le carrefour entre la RD n°237 et la RD 441 présente un angle de giration d'environ 11 mètres vers le nord mais moins vers le sud.

Dans les deux centres-bourgs, l'étréoussse des voies oblige à des déplacements à vitesse limitée.

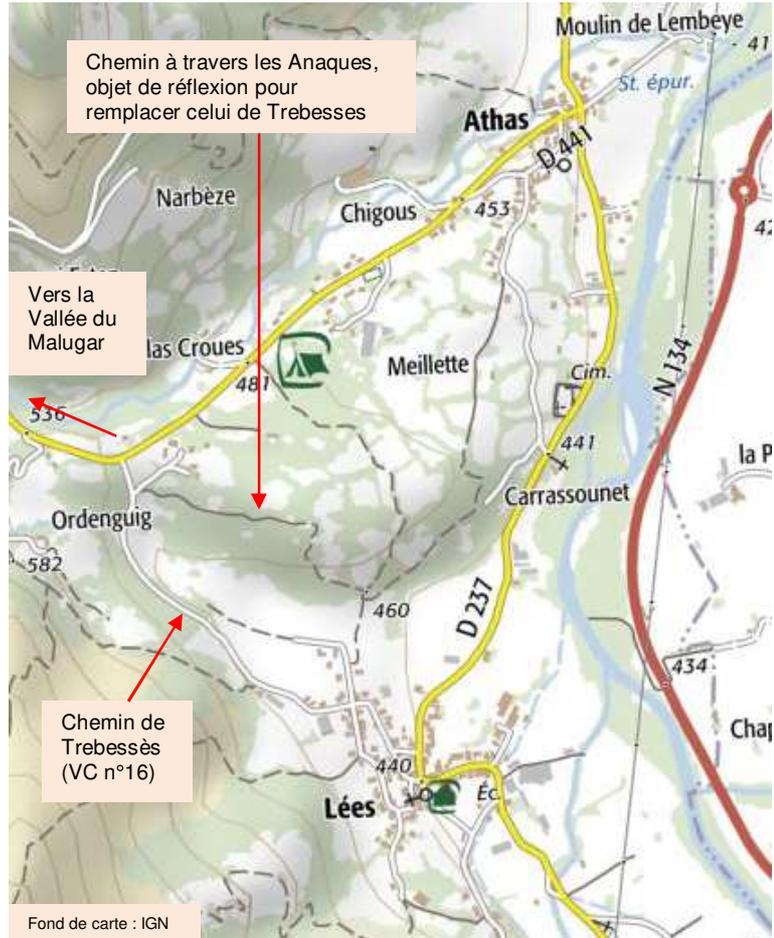
**Ainsi Léés-Athas, et notamment Athas, se trouve dans une situation d'enclavement.**

Lors de la création de la déviation de Bedous de la RN 134, il était prévu la réalisation d'une bretelle est-ouest au niveau du rond-point central, arrivant en limite de Bedous/Accous d'un côté et au nord d'Athas de l'autre, mais ce projet n'a pas été réalisé. Toutefois, les élus tiennent ce projet. (voir aussi chapitre déplacements).

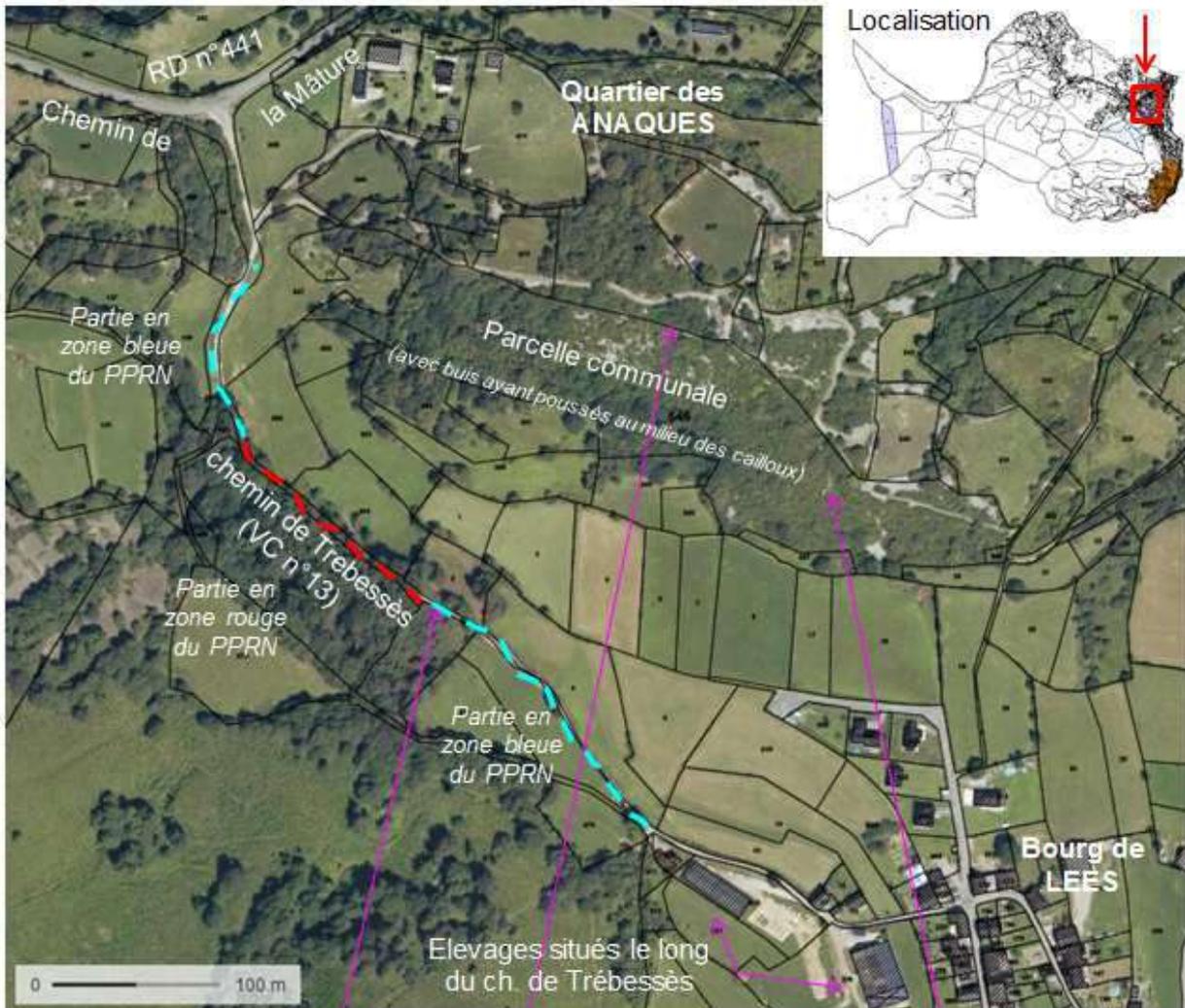


La trame viaire en partie basse de la commune présente également une problématique majeure en matière de déplacements, en raison de la présence d'un risque. Il s'agit de la voie communale n°16 dite de Trebessès qui, à flanc de montagne, relie le bourg de Léés à la pointe nord-ouest des Anaques jusqu'à la RD441. Ce chemin étroit, ancestral, traverse une zone sujette à de récurrents glissements de terrains, comme le confirme sa position en zone rouge du PPRN. Or, il est quotidiennement utilisé par les agriculteurs en tracteur se rendant de Léés à la vallée du Malugar. Comme il est repéré par tous les systèmes de GPS, les campings-cars l'empruntent également.

Le dernier glissement a eu lieu en 2014, emportant plus de la moitié de cette voie déjà bien étroite, au point qu'aucun véhicule ne pouvait passer. Il a été une nouvelle fois conforté, sans certitude sur la durée de vie des travaux réalisés, malgré le budget consacré.



**ANAQUES, circulation :  
rappel diagnostic**

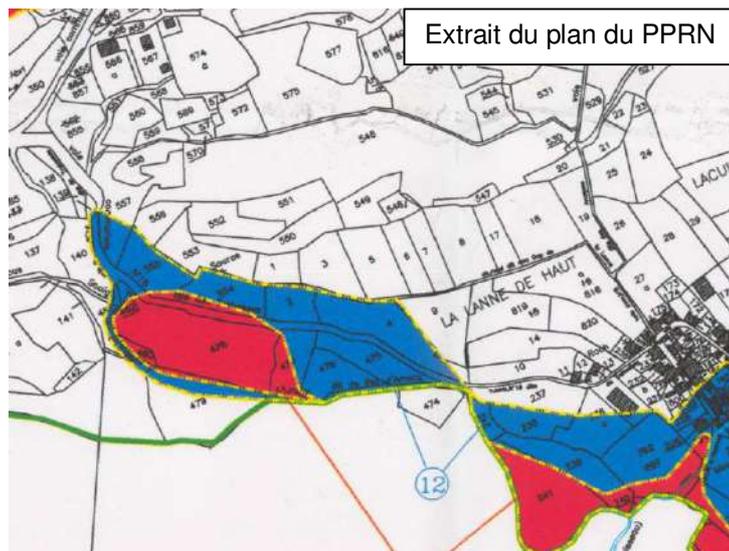


**Chemin de Trébessès**, situé en partie en zone rouge du PPRN (l'essentiel du restant en zone bleue) et présentant des risques pour la sécurité publique en raison de glissement de terrain récurrents.  
Emprunté par les agriculteurs quotidiennement vers la vallée du Malugar et par les touristes pour qui le GPS l'indique comme un raccourci vers la forêt d'Issaux.

**Chemin privé existant**, naturellement empierré, en impasse pour les véhicules, emprunté par les propriétaires des parcelles (près et basses-cours).

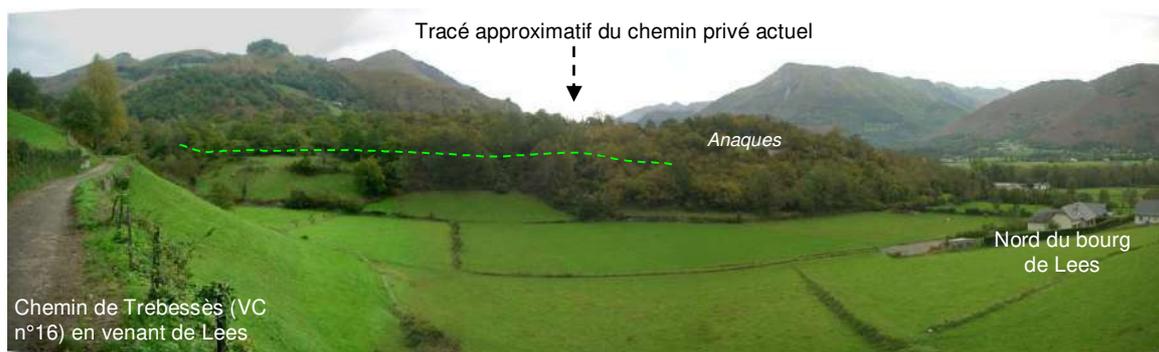
**FONCIER** : Accord de principe des propriétaires du chemin privé et de la parcelle n°18 pour cession à la commune du foncier nécessaire à la création de ce chemin

Partie du chemin existant ne pouvant pas être aménagée en voie carrossable car trop pentue, avec accotements instables en cailloux et ne pouvant pas être élargis, ...



Extrait du Règlement du PPRN				
N° zone du PPRN	Localisation	Type de risque naturel	Prescription	Recommandation
12	Village de Léés	Glissement de terrain	Utilisation du sol et usage autorisé : - bâtiments liés à l'exploitation agricole Mesures urbanistiques et architecturales : - sous-sols interdits - protection et entretien des boisements existants - Dépôts de matières et de remblais interdits - Renforcements des fondations d'ouvrages - Mise en place de soutènements pour une réalisation de talus de déblais - Collecte et rejets vers un exutoire aménagé des eaux de surface de toutes voiries créées	

Il existe dans le secteur un chemin privé empierré à travers les Anaques, se terminant en impasse, car le restant correspond à une partie trop pentue et instable.



Chemin de Trebessès et tracé approximatif du chemin privé existant à travers les Anaques

## b-2) Réseaux d'eau potable

Chacune des communes est desservie par un réseau d'eau potable géré en régie communale, à partir de captages situés pour l'essentiel sur leur propre territoire ou celui de la commune voisine pour des quartiers excentrés.

*(La réorganisation territoriale prévoit le transfert de cette compétence à l'intercommunalité).*

La majorité des captages a fait l'objet d'instauration de périmètres de protection par arrêtés préfectoraux, qui constituent des servitudes et sont portés en Annexe au PLU.

L'eau distribuée en réseau public est conforme à la réglementation.

D'après les études menées pour les communes par des bureaux d'études spécialisés et les travaux qui ont été réalisés depuis, leur débit s'avère suffisant pour desservir l'urbanisation prévisible à moyen terme.

Dans le cas où se présenterait un projet intéressant consommateur d'eau potable, les communes peuvent établir des interconnexions complémentaires de réseaux, comme elles l'ont déjà fait dans le passé.

La commune d'Accous, majoritairement desservie par le réseau issu de la source de Care (bourg, Jouers, plaine), présente un deuxième réseau public indépendant desservant le plateau de Lhers. La desserte du vallon d'Aulet s'effectue en 2012 à l'appui de captages privés individuels ou regroupés. Celui-ci fait l'objet d'une étude afin de préciser les modalités de mise en conformité avec la réglementation et le moyen de permettre des autorisations d'urbanisme (notamment les changements de destination) dans ce quartier.

La commune de Osse en Aspe prévoit d'équiper le quartier Lembeye, notamment en eau potable, afin de permettre son urbanisation telle que définie dans sa carte communale puis son PLU.

### **Pour LÉES-ATHAS :**

Le réseau d'eau potable principal de la commune de Léés-Athas est desservi par 5 sources (voir tableau ci-après). Il dessert la partie basse de la commune.

Le quartier de la plaine du Saillet et d'Esquit est desservi par le réseau d'Accous.

Celui du Chogun/Bugala par un réseau communal spécifique.

Le secteur de Labarnasque-Petraube est desservi par un réseau.

Pour **Léés-Athas**, la capacité des sources s'avère largement suffisante pour accepter une augmentation de l'urbanisation sur la commune.

Les annexes sanitaires de ce PLU apportent des informations complémentaires.

L'absence de réseau public d'eau potable dans la plupart des quartiers de la zone intermédiaire demeure un frein au changement de destination des anciennes granges ou à l'installation de gîtes.

En effet :

- le mode d'alimentation en eau potable prioritaire dans le département des Pyrénées-Atlantiques, est celui à partir d'un réseau public, en raison du cadre juridique obligeant un suivi en faveur d'une sécurité sanitaire (arrêté préfectoral, contrôles, mise en place de périmètres de protection autour des captages, ...).
- Le mode d'alimentation privé collectif, c'est à dire plusieurs privés alimentés par un captage, est également possible, avec arrêté préfectoral et contrôles, mais avec une sécurité sanitaire moindre étant donné l'absence de possibilité pour des privés d'instaurer des périmètres de protection autour des captages.
- Le mode privé unifamilial n'est pas autorisé en Pyrénées-Atlantiques, sauf pour des régularisations de situations déjà existantes.

Il a été réalisé en 2009 une étude pour la mise en place d'un petit réseau destiné à desservir de manière conforme deux propriétés au quartier Las Croues, depuis la source Médevielle.

Les diagnostics faits par l'Agence régionale de santé (ARS) en 2015 concluent à :

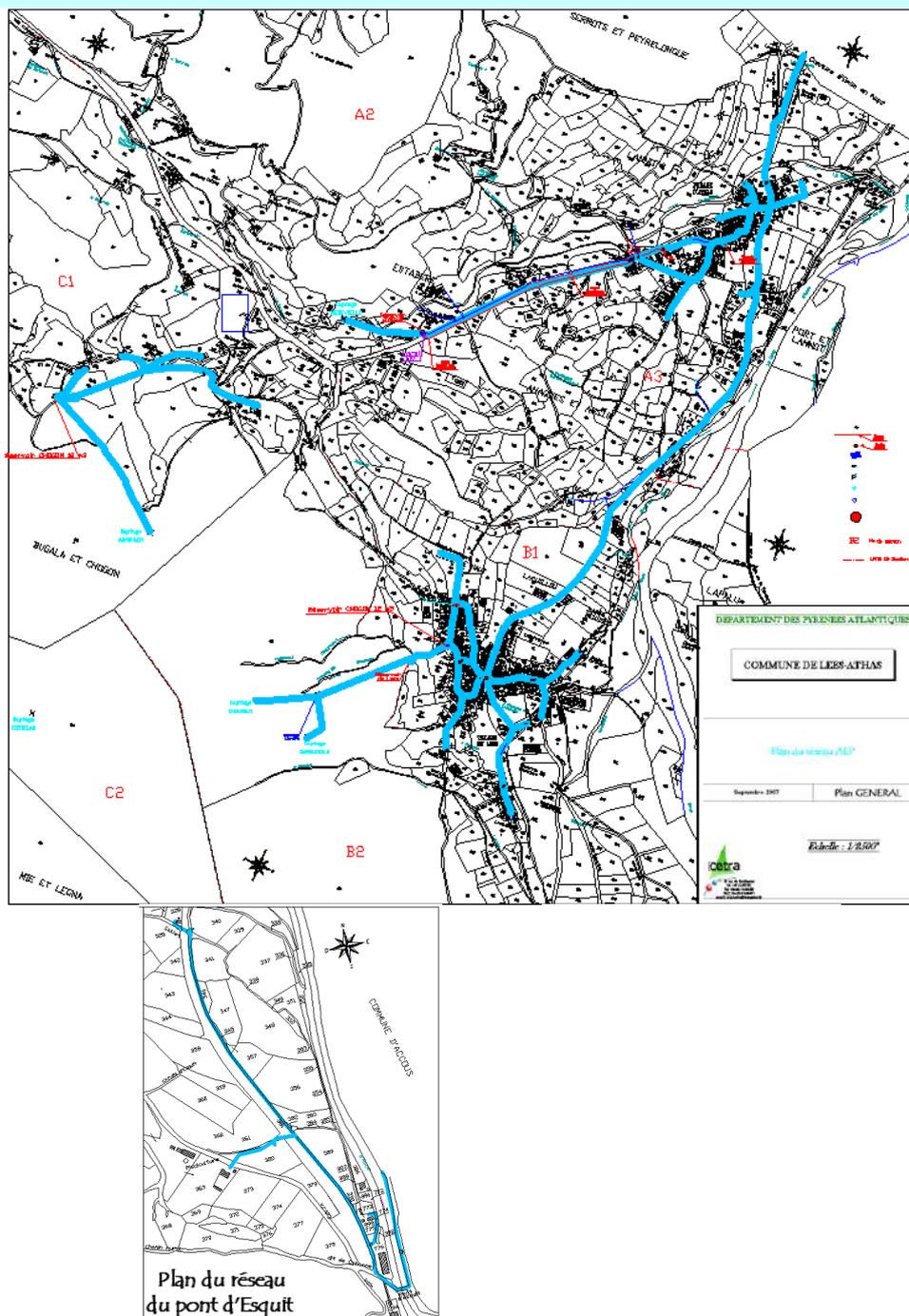
- une eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique pour l'eau qui alimente :
  - le Bourg d'Athas provenant de la source Médevielle
  - le quartier Saillet / Esquit provenant de la source Care

- une eau de bonne qualité physicochimique et de qualité bactériologique satisfaisante (sur 5 contrôles, 1 montrant 1 contamination), pour l'eau qui alimente :
  - le bourg de Léés provenant des sources Barrouseilh et Chourrut
  - le quartier Chougoun provenant des sources Assouatch et Tos du lac.

<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE : SOURCES pour réseau public</b>						
Sources	Localisation	Secteur desservi	Date d'arrêt préfectoral (périmètre de protection)	Débit à l'étiage	Débit maximum de dérivation autorisé (arrêt préfectoral)	
<b>ACCOUS</b>						
Care	Quartier Len, vallon d'Aulet	Centre-bourg d'Accous, Jouers + 7 abonnés à Bedous et 4 abonnés à Léés Athas	27/05/2008	780 m3/jour	780 m3/jour	
Biscos	Lhers	Lhers	27/05/2008	-	304 m3/jour	
Cauhapé La Cascade	Lhers	Lhers	27/05/2008	-	780 m3/jour	
<b>TOTAL Accous</b>					<b>1864 m3/jour</b>	
<b>BEDOUS</b>						
Ain	Candaü / Ric de Lourucq	Ensemble de la commune, sauf Suberlaché	11/02/2008	-	86 m3/jour	
La Gloriette			11/02/2008	-	86 m3/jour	
Conderolle			11/02/2008	-	360 m3/jour	
Carrère	Esquisouse		11/02/2008	-	260 m3/jour	
<b>TOTAL Bedous</b>					<b>792 m3/jour</b>	
<b>LEES-ATHAS</b>						
Barousseilh	Artigaus et Lespartille	Bourg de LÉES	25/02/2010	64 m3/jour	120 m3/jour	
Chourrut		Bourg de LÉES	25/02/2010	37 m3	70 m3/jour	
Médevielle	Estabere	Bourg d'ATHAS	25/02/2010	223 m3/jour	150 m3/jour	
Aussouatch	Bugala Chogon	Quartier du Chougoun	25/02/2010	0 (tarie)	30 m3/jour	
Tos du Lac		Quartier du Chougoun	25/02/2010	2 m3/jour	30 m3/jour	
<b>TOTAL Léés-Athas</b>					<b>326 m3/jour</b>	<b>400 m3/jour</b>
<b>OSSE EN ASPE</b>						
Assucq (amont, aval)	Bugala		16/12/2011	94 m3/jour	80 m3/jour	
Igère	Beretis		16/12/2011	21 m3/jour	20 m3/jour	
Candau	Moutengou		16/12/2011	24 m3/jour	20 m3/jour	
Alliapis	Thès Dourutou		16/12/2011	312 m3/jour	150 m3/jour	
<b>TOTAL Osse en Aspe</b> <i>(dont total sans Assucq non raccordée au réseau général de la commune : )</i>					<b>451 m3/jour</b> <i>(dont 357 m3/jour)</i>	<b>270 m3/jour</b>

Les annexes sanitaires de ce PLU contiennent des données détaillées sur la qualité du service en eau potable.

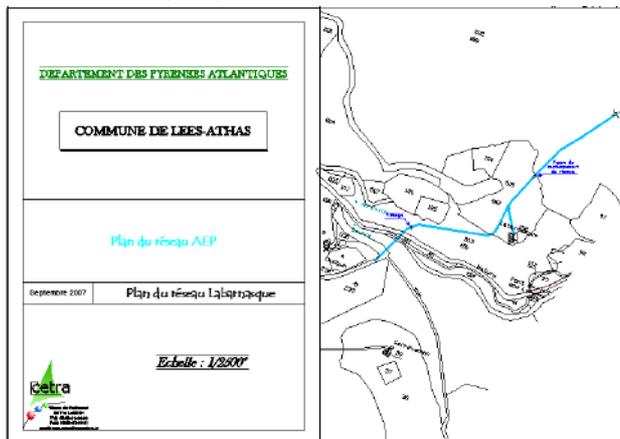
## Plan du réseau public d'eau potable



Ainsi, en zone intermédiaire, seul le quartier de Bugala-Chogun est desservi par un réseau public d'eau potable.

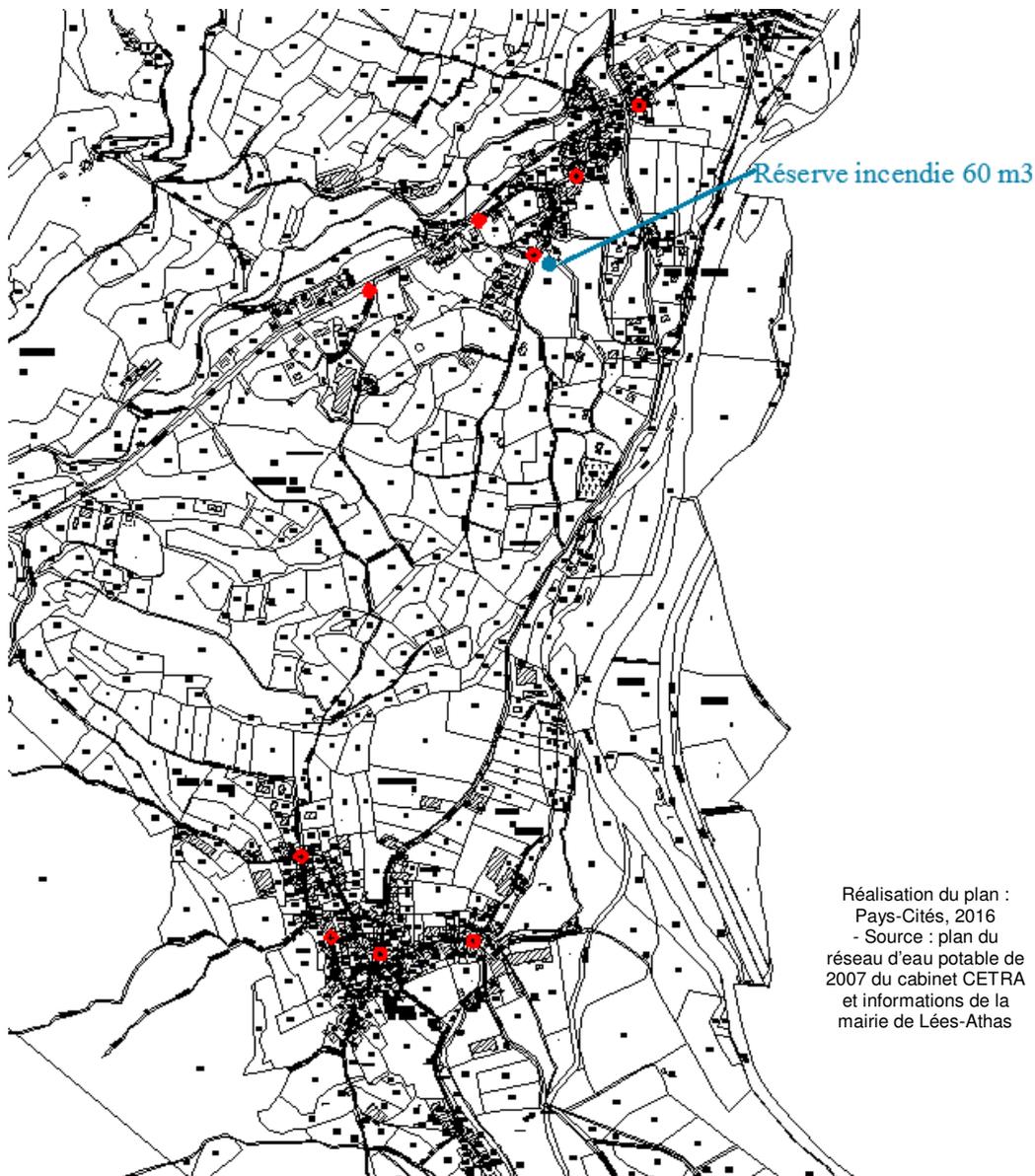
Une étude avait eu lieu dans les années passées pour desservir quelques anciennes autres bâtisses, mais faute de consensus ce projet n'avait pas abouti. Il semble que des sources présentes au quartier d'Anich pourraient faire l'objet de la mise en place d'une desserte publique, -ce qui conforterait ce quartier qui comprend notamment une habitation à l'année. Il faudrait alors que soit lancées les études et démarches administratives correspondantes.

Le secteur dit de Labarnasque en vallée du Malugar, présente un petit réseau alimentant deux habitations à partir de sources, appartenant à la commune. Il n'est pas public.



**b-3) Défense incendie :**

Bourgs et hameaux de Léés-Athas <b>LOCALISATION DES POTEAUX OU BORNES D'INCENDIE</b>
---



La défense incendie d'une commune doit être assurée conformément aux dispositions fixées par la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951. D'une manière générale, il doit être prévu l'implantation de poteaux (ou de bouches) d'incendie normalisées de diamètre Ø100 mm alimentés par des canalisations d'eau de diamètre au moins égal à 100mm et susceptibles de fournir en permanence un débit de 1000 L/minute à la pression minimale d'un bar pendant 2 heures. Ces prises d'eau distantes de 200 à 300 mètres les unes des autres doivent être réparties en fonction des risques à défendre. En zone rurale, la distance (par cheminement) entre le point d'eau réglementaire et le risque le plus éloigné, peut être de 400 mètres au maximum. Si le réseau d'eau est insuffisant, il peut être prescrit la création de réserves d'eau d'incendie de 120 m<sup>3</sup> ou 60 m<sup>3</sup> selon l'importance des risques, ou d'aménager des points d'eau naturels.

Peuvent être pris en compte les points d'eau privés (piscines, canaux, réserves, etc ...) judicieusement situés, répondant aux conditions réglementaires et après autorisation des propriétaires.

Dans les secteurs situés près d'un cours d'eau, ces ressources en eau peuvent être obtenues en créant des points d'aspiration avec si nécessaire des retenues et des voies d'accès. Ces ouvrages doivent être réalisés en accord avec les services de la DDTM, notamment en cas de nécessité d'enquête hydraulique.

Des moyens en eau complémentaires peuvent être nécessaires en présence de risques importants (bâtiments de grande étendue ou à fort potentiel calorifique), en particulier pour les zones d'artisanat et commerciales.

Les prises accessoires sont des points d'eau insuffisants qui peuvent exister en plus des points d'eau réglementaires. Les poteaux d'incendie de Ø100 mm qui ont un débit inférieur à 1000 L/minute doivent être considérés comme des prises accessoires.

Il est prévu depuis plusieurs années un changement de cette réglementation.

« En terme de débit les mesures effectuées en 2015 sur toutes les bornes donnent des valeurs légèrement inférieures aux normes et les réserves également -qui sont de 60 m3 pour LÉES et 30 m3 pour ATHAS- ne permettent pas les débits et quantités (1000 l / 2 heures et 120 m3) imposés par la réglementation. [Il existe] par contre des possibilités de pompage ailleurs sur le bourg de LÉES, au niveau du canal devant la scierie et du ruisseau de L'appons [qui présente] de l'eau en abondance et un accès facile par le pont de la Bigue ». [source : mairie].

#### **b-4) Réseau d'assainissement**

Les systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées sont gérés en régie par les communes.  
*(La réorganisation territoriale prévoit le transfert de cette compétence à l'intercommunalité).*

La station d'épuration de Bedous dessert cette commune ainsi que Osse en Aspe.  
Celle de Léés-Athas dessert essentiellement cette commune ainsi qu'Accous, et ponctuellement Bedous.

De ce fait, les parties laissées en assainissement non collectif demeurent limitées aux secteurs excentrés ou d'altitude.

Les communes de Bedous et Osse en Aspe ont réalisées un zonage d'assainissement et une révision de leur schéma directeur d'assainissement en 2012-2013.

Les communes de Léés-Athas et Accous ont réalisées la révision de leur schéma directeur d'assainissement en 2015-2016, assorti d'un plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

Les plans des réseaux sont introduits en Annexe de chaque PLU.

#### **Réseau d'assainissement collectif de Léés-Athas et Accous :**

Les parties urbanisées d'Accous (bourg et hameau de Jouers) ainsi que de Léés-Athas, sont desservies par le réseau collectif d'assainissement qui rejoint la station d'épuration de Léés-Athas située au quartier Lembeye. Le réseau en provenance d'Accous à travers la plaine de Bedous, traverse le gave d'Aspe.

Est également raccordé à ce réseau le hameau de Suberlaché (Bedous).

Le récépissé de déclaration du système d'assainissement des communes de Léés-Athas et Accous, comprenant le réseau de collecte, les déversoirs d'orage à réaménager et la station d'épuration située à Léés-Athas, date du 29 mars 2001. Il semble qu'un précédent ait été établi le 03 mars 1997, celui-ci posant comme condition que le réseau de tout nouveau système de collecte soit de type séparatif.

Les communes ont établi une convention de partage des frais relatifs à la station d'épuration avec les proportions suivantes : 1/3 pour Léés-Athas et 2/3 pour Accous.

La capacité nominale de cette station est de 1500 équivalents habitants (EH).

*Si l'on ramène la part de financement de la station à un volume à traiter, cela donne une part relevant à Léés-Athas de : 500 EH.*

Les critères plus précis sont indiqués ci-après :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	90 Kg/j	180 Kg/j	105 Kg/j	300 M3/j

Le milieu récepteur du rejet est le Gave d'Aspe, dont le débit moyen mensuel d'étiage quinquennal (QMNA5) est de 3,3 m3/s. Les critères à respecter sont les suivants :

Paramètre	Concentration dans rejet	Rendement %
DBO5	25	92
DCO	125	80
MES	35	90

Au titre de l'année 2014 l'examen fait apparaître une charge maximale reçue de 377.00 EH à la station d'épuration (source : Police de l'eau).

Le volume de boues produites en 2014 est de 5,04 tonnes de matière sèche.

Le service MATEMA 64, qui a réalisé en 2014 deux bilans 24H, indique que 100% des bilans sont conformes pour la station d'épuration.

Toutefois, le service chargé de la police des eaux considère en 2014 que la performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007, au regard des prescription de la directive Eaux résiduaires Urbaines (ERU) compte tenu des départs de boues chroniques qui dégradent le milieu récepteur.

Il indique également une non-conformité en matière d'épandage des boues.

La synthèse des dysfonctionnements constatés par la révision du schéma directeur d'assainissement est présentée dans les annexes sanitaires de ce PLU, ainsi que le programme de travaux prévus.

Ce programme de travaux, hiérarchisé en fonction de critères d'urgence, est présenté ci-après.



Numéro	Résultats du diagnostic	Secteur/Localisation	Ordre d'intervention préconisée	Description des aménagements	Gains obtenus
A	Résultats générateurs d'Eaux Claires Parasites Permanentes	Voie communale n°11 dit de la Cabane (Artigaus et Lespartille)	1	Réhabilitation des réseaux (détail cf. tableau)	Suppression de 18 m3/j d'ECPP
		Vierge de Léés	2		
		Intersection RD237/chemin du moulin	3		
		D237 vers Osse en Aspé	4		
B	Mauvais branchements - Eaux Claires Parasites Météoriques	Bourg de Léés	1	Mise en conformité des branchements en domaine public (3 anomalies)	Suppression de 860 m <sup>2</sup> de surface active
		Entre les 2 bourgs	2	Mise en conformité des branchements en domaine privé (6 anomalies)	
			2	Mise en conformité des branchements en domaine privé (3 anomalies)	
C	Rejet direct de temps sec (pollution par les eaux usées rejetées au milieu naturel)	M. VERGNE Jean-Christophe (eaux usées rejetées dans une fosse septique - réseau d'assainissement à proximité)	X	Mise en conformité du branchement	Suppression des rejets directs - protection du milieu naturel
D	Réseaux dégradés	Traversée du Gave	1	Travaux d'urgence de protection des berges	Amélioration de l'écoulement, de la structure et de la longévité des réseaux
			2	Solution pérenne à mettre en œuvre ( passage aérien, enfoncement de la conduite, création d'un siphon, raccordement sur la station d'épuration de Bedous).	
E	Rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement collectif	2 établissements: EURL BOUCHOO et GARRISSERRE Pierre	X	Visite détaillée des installations avec prélèvements et analyses (6 points de rejet) + établissement d'une convention de rejet si nécessaire	Maîtrise des rejets et amélioration du traitement (protection de la STEP)
F	Prévention	Réseau d'assainissement (1 120 ml/an)	X	Hydrocurage + Inspections télévisées préventives	Suivi de l'état du patrimoine
G	Divers	Autres aménagements	X	Politique de vérification progressive des branchements particuliers Mise à la cote des tampons lors des chantiers de voirie	Continuité de service
H	Station d'épuration	File EAU	3	Mise en place de clapets anti-retour sur les conduites de reflux	Amélioration du traitement - Respect de la réglementation
			2	Remplacement du tamis par un tamis rotatif	
			4	Mise en place d'une sonde à oxygène	
			5	Mise en place d'un automate et d'une supervision	
			1	Mise en place de la bache à boues	
		1 bis	Suivi administratif du plan d'épandage		
<b>TOTAL</b>					

La finalisation de la révision du schéma directeur d'assainissement est prévue pour la fin 2016.

En ce qui concerne le Plan d'épandage des boues de la station d'épuration, le dossier de déclaration au titre de l'article R.214 du code de l'environnement, réalisé par le cabinet ATI services en 2016, est en cours d'instruction.

Il prévoit plusieurs parcelles situées sur les quatre communes du vallon de Bedous, dont les parcelles B 83 et D 109 situées sur Léés-Athas (voir en Annexe au PLU, annexes sanitaires).

Par ailleurs, et comme indiqué dans les documents du Conseil départemental de demandes d'urbanisme de 2014 pour les travaux de réaménagement de la station de ski Arette La Pierre Saint-Martin, les bâtiments récemment réalisés qui présentent de toilettes publiques et/ou de point de consommation d'eau sont raccordés à des dispositifs d'assainissement autonomes dont la conformité est attestée par les autorités compétentes, notamment la Mairie de Léés-Athas en 2014.

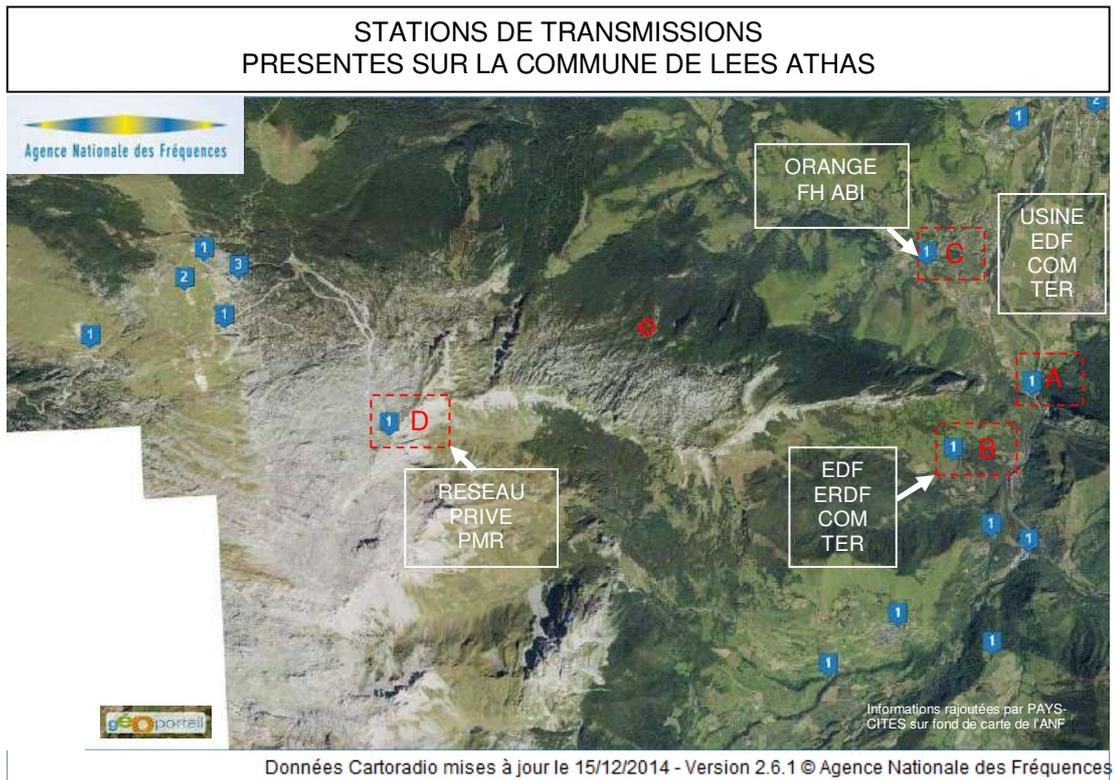
**b-5) Réseau d'eaux pluviales**

Comme précisé précédemment, le réseau collectif d'eaux usées est de type séparatif, conformément à l'arrêté préfectoral du système d'assainissement.  
Le restant du réseau d'eaux pluviales correspond à l'ensemble des fossés.

**b-6) Communications numériques :**

**● Stations de transmissions :**

Lées-Athas contient au 15 décembre 2014, quatre stations de transmissions dont 3 sur des pylônes (à 5,6 et 12 m de hauteur) et un sur 1 bâtiment (à 7 m).



**Légende des sigles :**

- COM TER : Communications terrestres
- PMR : Station d'un réseau privé
- FH ABI : Faisceau hertzien, abonné isolé

**A**

Support 1151640 | Station 979939

**Support**

N° Identification	1151640
Description du support	Bâtiment / 15,0 m / EDF GDF
Adresse	USINE EDF D'ESQUIT, SAILLET ET ESQUIT
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS

**Exploitants et systèmes présents sur ce support**

EDF	COM TER
-----	---------

Edition du 15/12/2014

**Identification de la station**

N° Identification	979939
Exploitant	EDF
Adresse	USINE EDF D'ESQUIT, SAILLET ET ESQUIT
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS
Accord ANFR pour l'implantation	15/02/2013
Accord ANFR dernière modification	

**Caractéristiques radioélectriques**

Hauteur / sol	Azimut	Système	Bande de fréquences
7,0 m	155 °	COM TER	68,5 - 69,3 MHz 72,5 - 73,3 MHz

Edition du 15/12/2014

**B**

Support 1013802 Station 44996

**Support**

N° Identification	1013802
Description du support	Mât / 12,0 m / EDF GDF
Adresse	EDF ERDF, ANITCH
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS

**Exploitants et systèmes présents sur ce support**

EDF [COM TER](#)

Edition du 15/12/2014

**Identification de la station**

N° Identification	44996
Exploitant	EDF
Adresse	EDF ERDF, ANITCH
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS
Accord ANFR pour l'implantation	04/11/1988
Accord ANFR dernière modification	08/03/2013

**Caractéristiques radioélectriques**

Hauteur / sol	Azimut	Système	Bande de fréquences
12,0 m	Non Directif	COM TER	68,5 - 69,3 MHz 72,5 - 73,3 MHz
5,0 m	0 °	COM TER	68,5 - 69,3 MHz 72,5 - 73,3 MHz
3,0 m	0 °	COM TER	68,5 - 69,3 MHz 72,5 - 73,3 MHz

**C**

Support 637794 Station 623602

**Support**

N° Identification	637794
Description du support	Mât / 6,0 m / France Telecom
Adresse	CHEM MATURE
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS

**Exploitants et systèmes présents sur ce support**

ORANGE service fixe [FH ABI](#)

Edition du 15/12/2014

**Identification de la station**

N° Identification	623602
Exploitant	ORANGE service fixe
Adresse	CHEM MATURE
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS
Accord ANFR pour l'implantation	11/12/2009
Accord ANFR dernière modification	

**Caractéristiques radioélectriques**

Hauteur / sol	Azimut	Système	Bande de fréquences
6,0 m	99 °	FH ABI	154,0 - 156,0 MHz 157,5 - 160,6 MHz

Edition du 15/12/2014

**D**

Support 832760 Station 731144

**Support**

N° Identification	832760
Description du support	Mât / 5,0 m / Société Privée SA
Adresse	PIC DE SOUMCOUY
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS

**Exploitants et systèmes présents sur ce support**

RESEAU PRIVE [PMR](#)

Edition du 15/12/2014

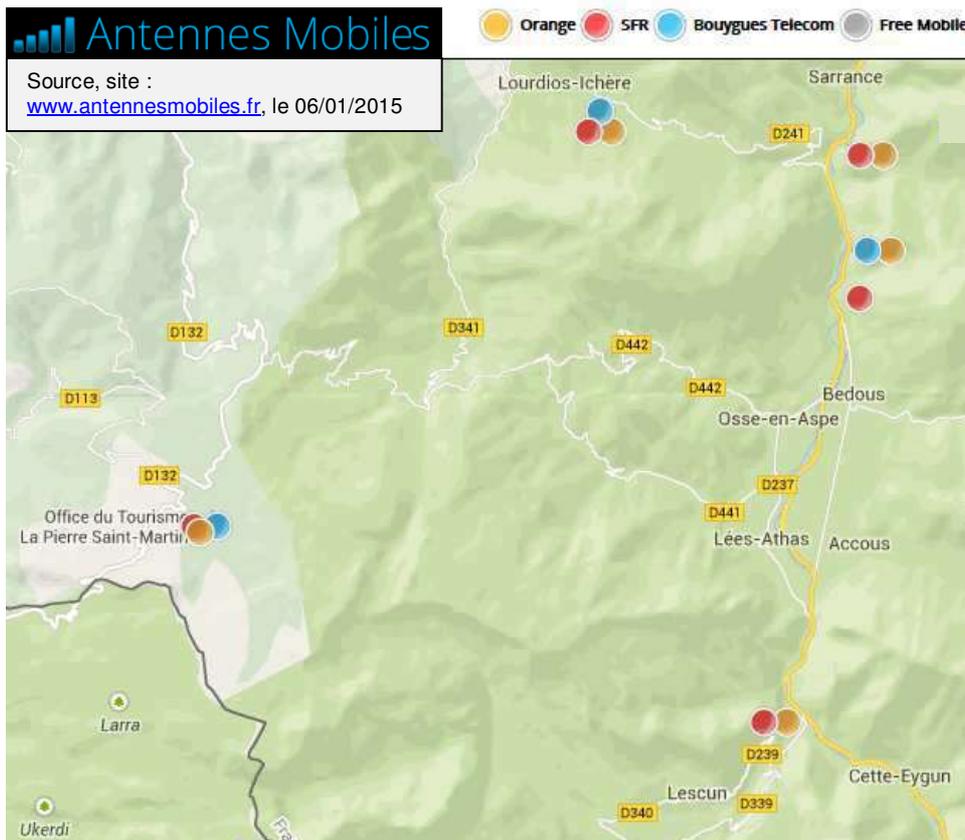
**Identification de la station**

N° Identification	731144
Exploitant	RESEAU PRIVE
Adresse	PIC DE SOUMCOUY
Code Postal / Commune	64490 LEES-ATHAS
Accord ANFR pour l'implantation	29/04/2011
Accord ANFR dernière modification	

**Caractéristiques radioélectriques**

Hauteur / sol	Azimut	Système	Bande de fréquences
5,0 m	Non Directif	PMR	154,0 - 156,0 MHz 157,5 - 160,6 MHz

Edition du 15/12/2014

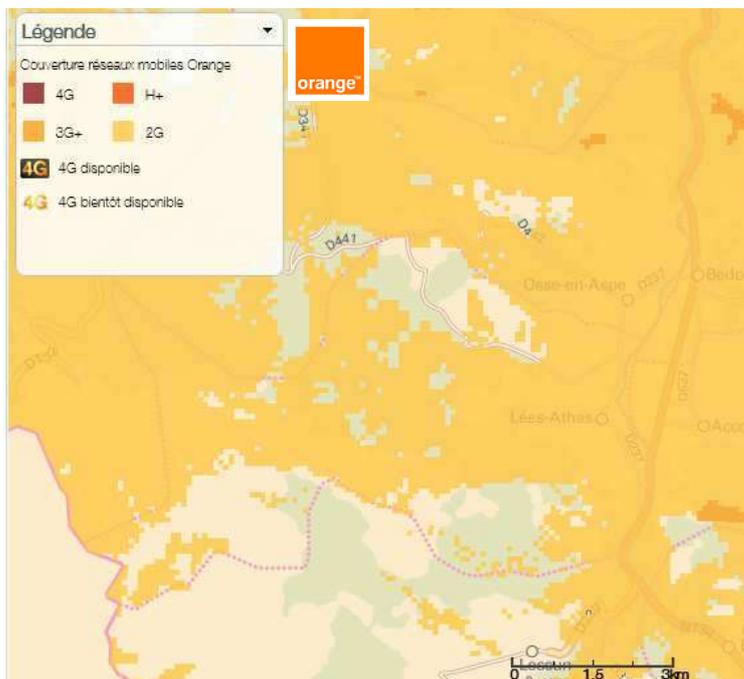


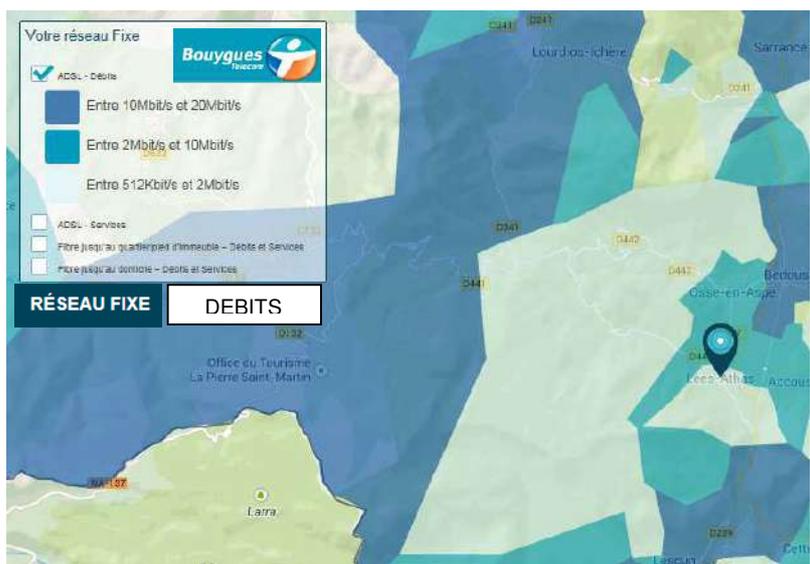
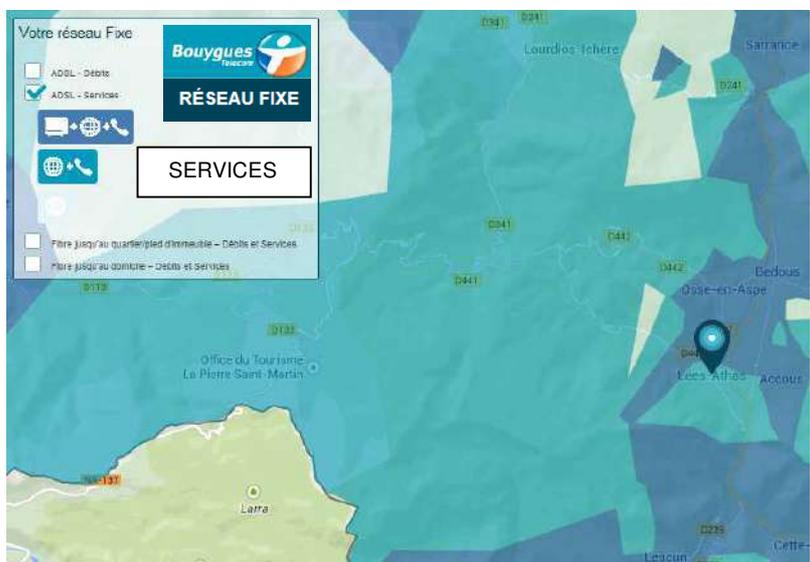
Au 06 janvier 2015, aucune antenne de transmission de téléphonie mobile n'est présente sur le territoire communal.

**● Téléphonie mobile :** (source : sites internet des opérateurs SFR, Orange et Bouygues Télécom)

La cartographie disponible montre que les zones principalement occupées de Lées-Athas sont plutôt bien desservies par le réseau de téléphonie mobile, avec des niveaux de débit moyen (2G pour Orange et Bouygues). La commune n'est pas desservie par la fibre optique.

L'éventualité d'augmentation des puissances nécessitera un diagnostic au regard des effets induits, notamment au niveau des impacts sur la santé et l'environnement.





**● Internet :** (source : sites internet des opérateurs SFR, Orange et Bouygues Télécom)

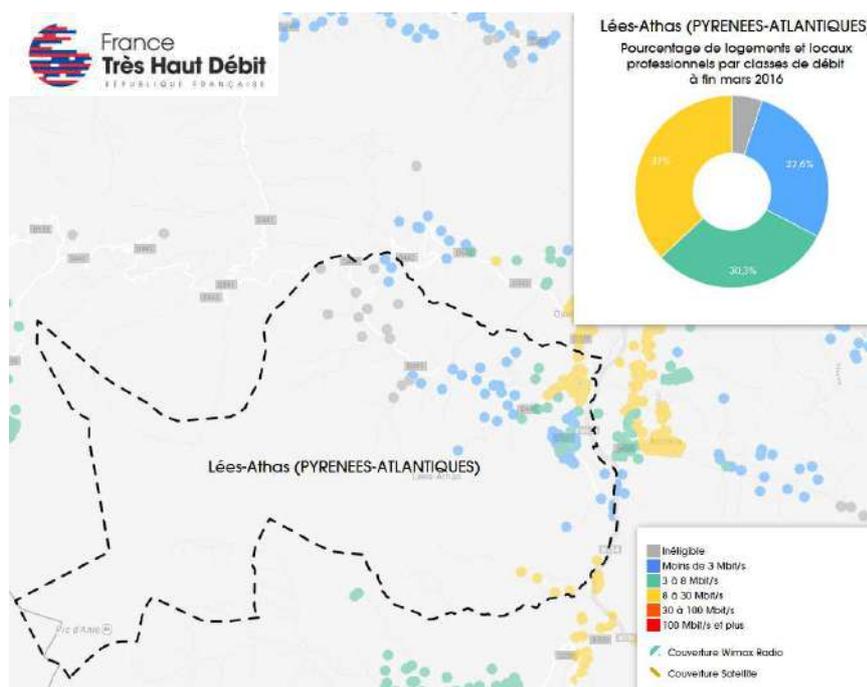
Les opérateurs proposent des offres Haut débit (2 Mbits/seconde minimum) et Très Haut débit (jusqu'à 100 Mbits/s grâce à la fibre optique), qui permettent un accès à internet ultra rapide, à la téléphonie en illimité, ainsi qu'un ensemble de services à distance (télétravail, applications spécifiques du monde agricole, « cloud computing », etc).

Les parties principalement occupées de la commune sont desservies.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite réaliser un Plan haut débit départemental, en tenant compte du maillage des technologies filaires (fibre optique, ADSL) et hetziennes (WiMAX).

**● En conclusion :**

Il convient que le PLU prenne en compte la présence des stations de transmission et l'éventualité de création de nouvelles.



### b-7) Déchets :

En 2016, la Communauté des communes de la vallée d'Aspe est compétente en matière de collecte et de tri des déchets ménagers.

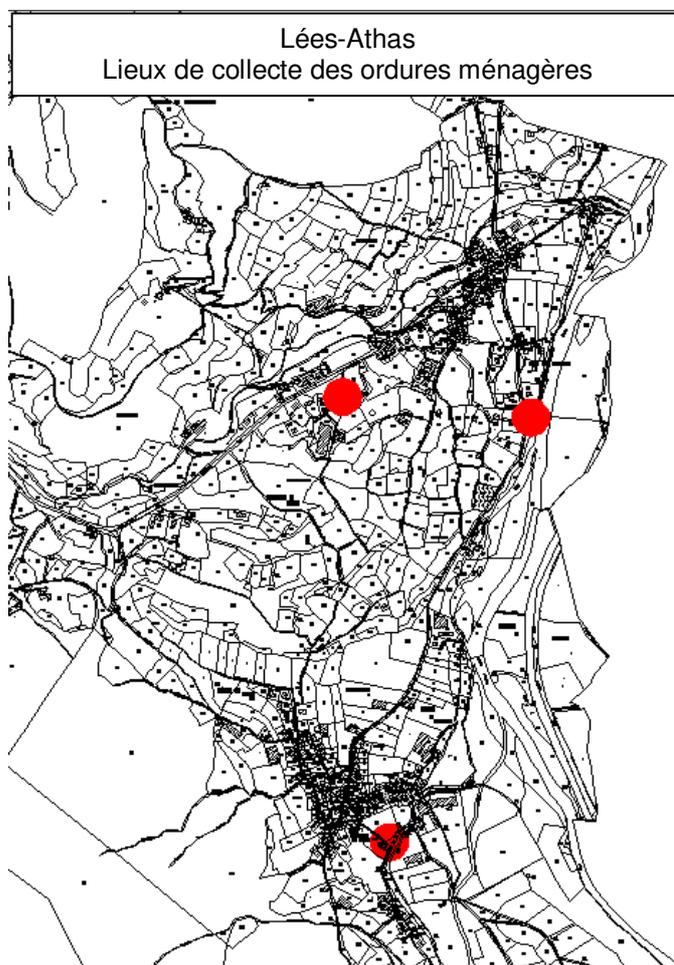
La collecte s'effectue dans les communes à l'appui de conteneurs ou colonnes placés dans les lieux stratégiques de chaque commune. Sont collectés :

- ordures ménagères
- corps plats (papiers, petits cartons, journaux, magazines)
- corps creux (emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires)
- verre.

A la déchetterie et au site à gravats, situés à l'entrée nord de Bedous au quartier Touyas, sont collectés par apport volontaire :

- gravats, déchets inertes,
- ferrailles,
- corps plats,
- cartons,
- encombrants,
- déchets verts,
- huile,
- déchets ménagers spéciaux (peinture, batteries, piles,...),
- textiles,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

D'après les services du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le foncier actuel apparaît suffisant pour d'éventuelles mises aux normes des installations existantes.



Selon le plan départemental d'élimination des déchets, la compétence « traitement des déchets » est assurée par le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du bassin Est (SMTD). Il assure l'incinération des déchets (site Cap Ecologia de Lescar), le tri complémentaire (centre de tri de Sévignacq) avec expédition vers les filières de recyclage ou l'enfouissement (centre de Precilhon).

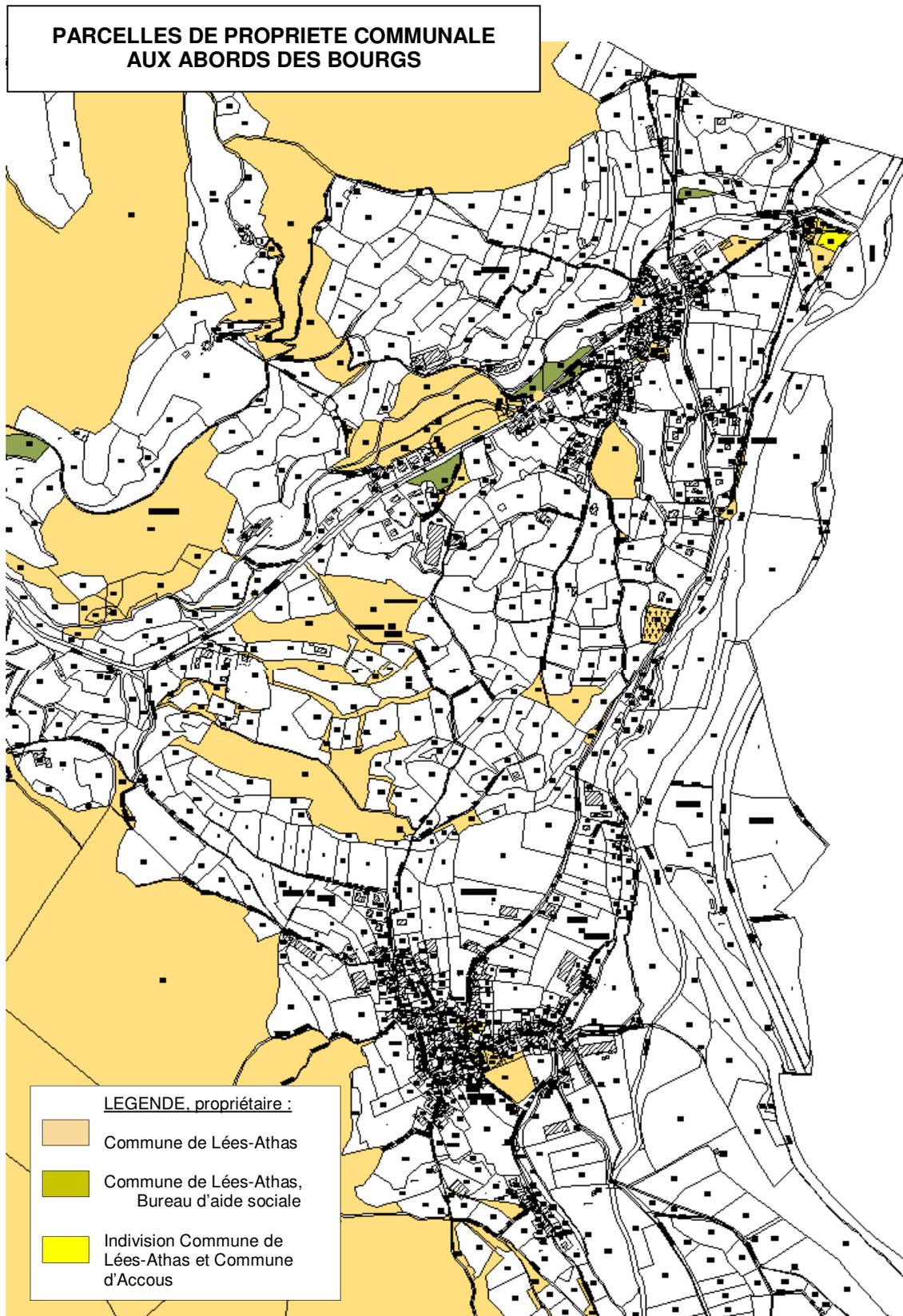
Il existe sur le territoire communal deux anciennes décharges, qui sont fermées et réhabilitées (voir inventaire BASIAS en Annexe à ce PLU (pièce 5.7)). Celle communale pour les ordures ménagères se situait au quartier des Anaques au lieu-dit Meillette.

L'autre, le long de la route vers le col de Bouezou (lieu-dit Ichersen) était sauvage.

Tout projet éventuel d'aménagement devra faire l'objet d'étude de sols afin de vérifier la compatibilité.

### c) Potentiel foncier : propriétés communales

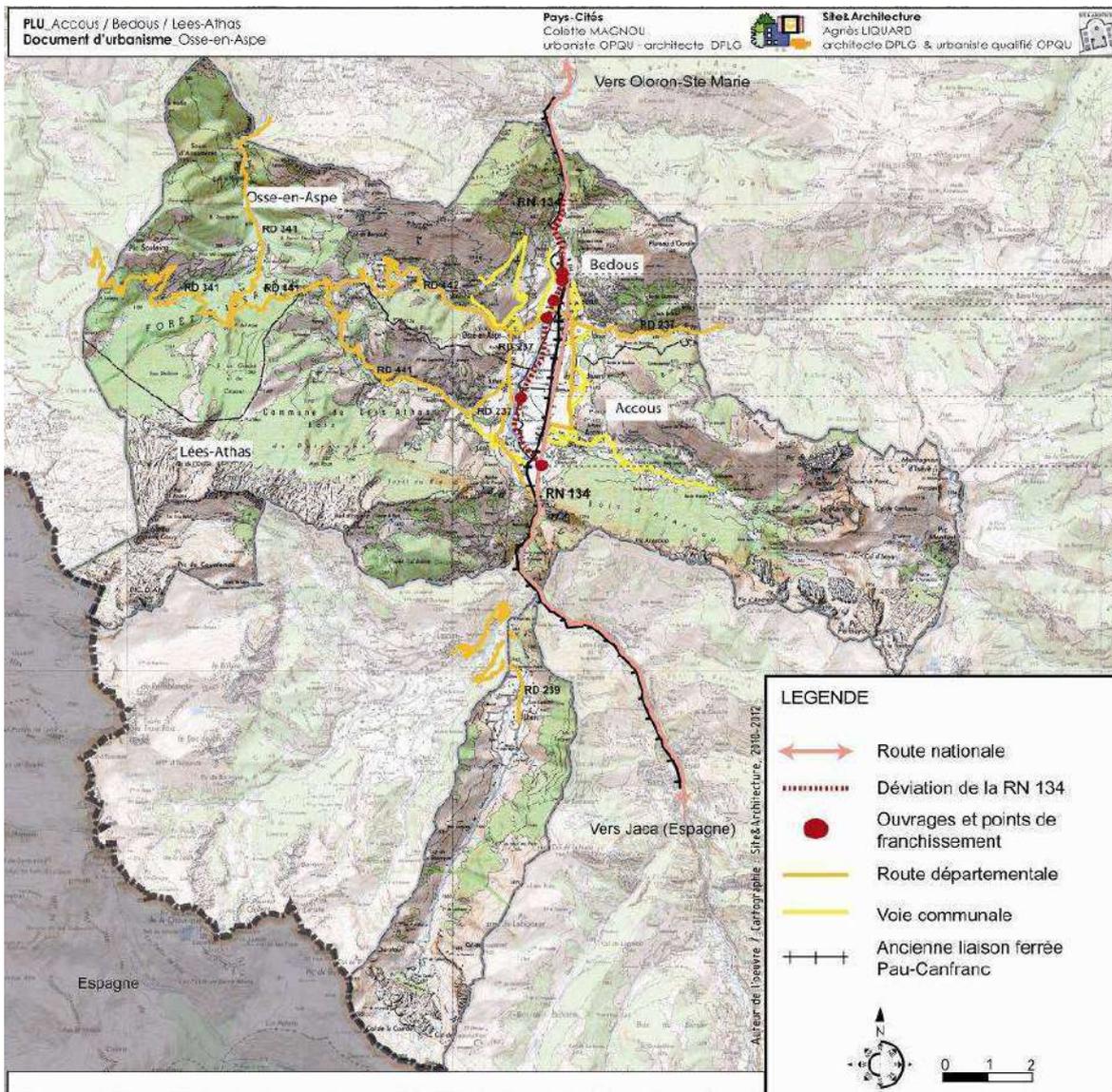
La commune détient peu de propriétés foncières dans les lieux à enjeux propices au développement urbain.



# **CHAPITRE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS**



# 1) DEPLACEMENTS



TYPES DE DESSERTE  
ROUTIERE ET FERROVIAIRE

### a) Liaison routière internationale Pau-Oloron-Le Somport : la RN 134

Le Vallon de Bedous est traversé par la N 134, **classée route à grande circulation**, le long de l'axe européen N 134 / ZE7 reliant le nord de l'Europe en passant par Bordeaux-Pau-Oloron, à l'Espagne vers Valencia et Granada au sud ceci en passant par le col du Somport.

L'articulation entre N 134 et vallée d'Aspe représente une dimension sensible en raison des fragilités structurelles actuelles de la vallée, notamment au niveau démographique, agro-pastoral ou socio-économique.

De plus, de nouveaux défis se présentent, liés à la confortation de cet axe d'échange international où s'appliquent les règles de libre circulation des biens et des personnes par l'ouverture :

- au sud, d'un axe 2x2 voies gratuit desservant l'Espagne depuis Granada (E5) et Valencia-Teruel (E7) arrivant au droit de Jaca ;
- au nord des Pyrénées, l'achèvement de l'A65 reliant Pau à Bordeaux et à l'A10 vers le nord de l'Europe.

Toutefois, l'augmentation prévisible des échanges avec l'Espagne en particulier par le transport routier, risque d'être ralenti par la permanence de points de ralentissement encore présents entre Pau et Canfranc.

Les risques de nuisances notamment sonores le long de cet axe, qui concernent surtout les communes de Urdos, Eygun et dans une moindre mesure Sarrance, peuvent conduire à une accentuation des fragilités dans la haute vallée, en s'accompagnant d'un renforcement du rôle joué par le vallon.

Ainsi, en empruntant la RN 134, les communes du vallon de Bedous se situent à environ 25 km d'Oloron-Sainte-Marie, soit 26 minutes en voiture, et à 1h00 de Pau (59 km), situées au nord, à une trentaine de km du col du Somport, soit environ 31 minutes, et à environ 2h30 de Saragosse (Espagne) situés au sud.

La déviation de la RN134 au niveau de Bedous, mise en service le 26 septembre 2009, intervient en complément de l'ouvrage du tunnel du Somport, mis en service en janvier 2003. Il a pour objet de favoriser les relations interrégionales entre le Béarn et la région de l'Adour d'une part, et Saragosse et l'Aragon d'autre part.

**La commune de Léés-Athas n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.**



Photos de la déviation de Bedous

Source photos : Déviation du vallon de Bedous - Préfecture de la Région Aquitaine, Direction régionale de l'équipement



Franchissement du Gave d'Aspe



Franchissement du Canal EDF



Tunnel sous la butte d'Osse

**b) La déviation de Bedous (une partie de la RN 134) :**

La déviation du vallon de Bedous, d'une longueur de 6,5 kilomètres, est aménagée à 2 voies et comporte de nombreux ouvrages d'art parmi lesquels un tunnel de 238 mètres sous la butte d'Osse et un viaduc de 80 mètres sur le gave d'Aspe.

Inscrite dans un site remarquable, elle a bénéficié de nombreuses mesures en faveur du respect de l'environnement et pour le maintien d'activités agricoles de qualité dans le vallon. Le coût de l'infrastructure s'élève à 41,66 millions d'euros cofinancés à hauteur de 19,93 millions d'euros par l'Etat, 12,2 millions d'euros par la Région Aquitaine, 6,58 millions d'euros par le Département des Pyrénées-Atlantiques et 2,95 millions d'euros par l'Union européenne.

Le comptage routier réalisé en fin novembre 2009 par le service de CEI Bedous de la DDTM, révèle que 1451 véhicules légers et poids lourds circulent en moyenne par jour sur la section avant le vallon de Bedous, pendant que 1056 véhicules en moyenne circulent sur la section de la haute vallée (soit un tiers de moins). 344 (seulement) véhicules au total circulent en moyenne par jour sur la même période sur la déviation, dont 20 poids lourds, ce qui révèle pour l'instant la faible part du trafic de transit d'envergure européenne et la place du trafic vers et depuis le vallon.

Comptage routier des vendredis 20 au 27 novembre 2009, 00H00 (données DDTM, CEI)									
Moyenne journalière	Avant le vallon de Bedous (Comptage à Sarrance)			Déviation de Bedous			Haute vallée		
	Oloron/Espagne	Espagne/Oloron	Total	Oloron/Espagne	Espagne/Oloron	Total	Oloron/Espagne	Espagne/Oloron	Total
Véhicules légers	615	587	1202	210	114	324	431	408	839
Poids lourds	126	123	249	9	10	20	110	107	217
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>710</b>	<b>1451</b>	<b>219</b>	<b>124</b>	<b>344</b>	<b>541</b>	<b>515</b>	<b>1056</b>

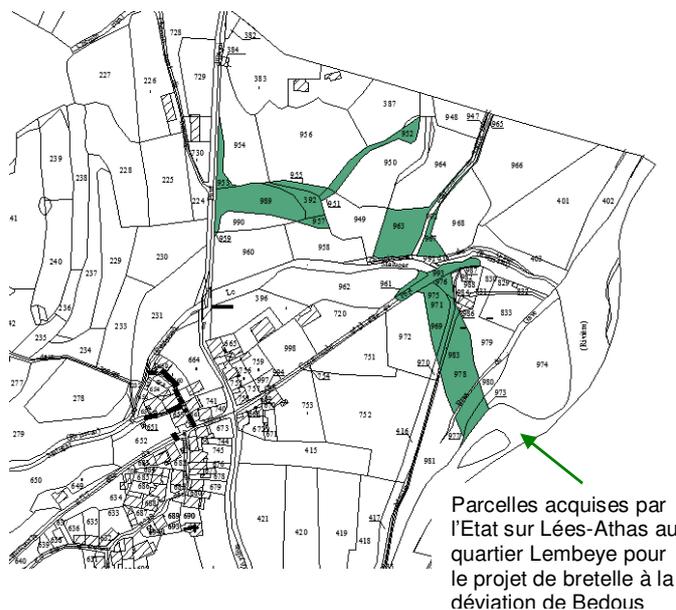
Longeant le Gave d'Aspe, cette déviation passe sur le territoire des quatre communes. Quatre aménagements directionnels ponctuent son parcours, qui sont, du nord au sud :

- le premier rond-point en venant d'Oloron, servant d'entrée principale vers Bedous,
- un carrefour aménagé permettant l'accès vers Osse en Aspe et un deuxième accès vers Bedous,
- un rond-point créé en attente d'autres liaisons, situé en limite d'Accous, Bedous et Léés-Athas,
- le dernier rond-point permettant l'accès vers Accous et Léés.

Cette déviation a permis de soulager le centre de Bedous de sa traversée par le trafic de transit et de permettre d'imaginer d'autres usages à l'ex-nationale, la voie la reliant à Accous.

De ce fait, de nouvelles dynamiques entre les quatre communes du vallon ont des chances de se mettre en place, pour la vie quotidienne comme le développement touristique.

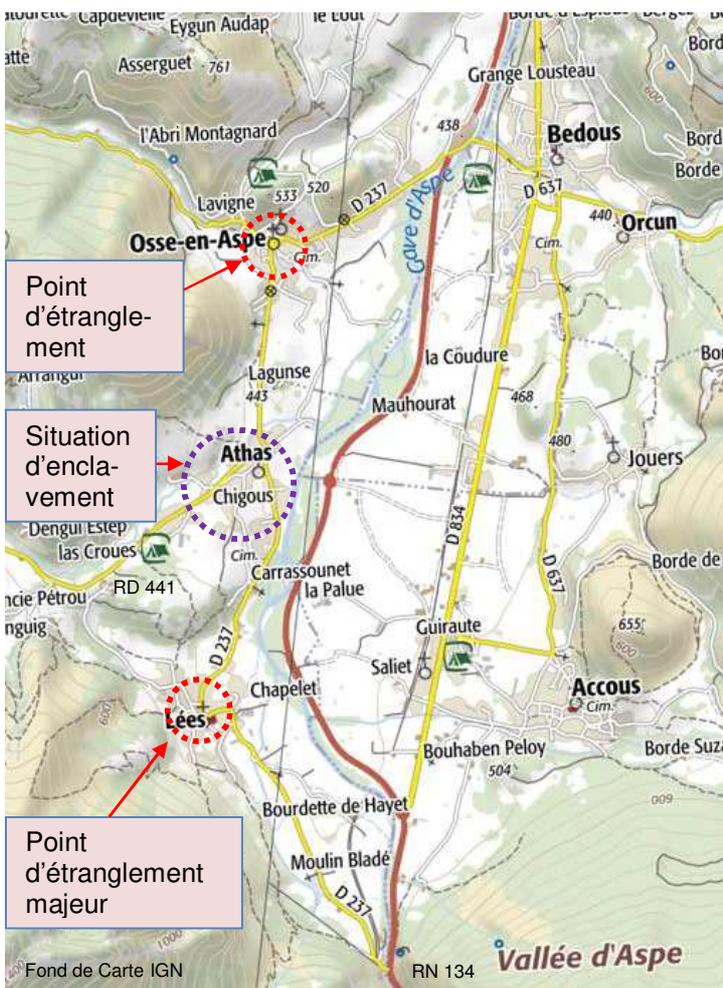
Lors de la création de la déviation de Bedous de la RN 134, il était prévu la réalisation d'une bretelle est-ouest au niveau du rond-point central, arrivant en limite de Bedous/Accous d'un côté et au nord d'Athas de l'autre, mais ce projet n'a pas été réalisé. (voir carte et commentaires au chapitre Développement social, voirie). Toutefois, les élus tiennent ce projet.



**c) Les routes départementales :**

Plusieurs routes départementales maillent le territoire :

- la RD 834-639 qui relie Bedous à Accous (ancienne portion de la RN134 avant la déviation) ;
- la RD 237 qui relie le centre de Bedous à la commune d'Aydius vers l'est et celle d'Osse-en-Aspe et **Lées-Athas** vers le sud-ouest jusqu'à la RN 134 ;
- la RD 442 qui relie d'est en ouest jusqu'à la RD 441, le bourg d'Osse-en-Aspe au col du Bouesou situé au nord-ouest de **Lées-Athas**, en direction de la forêt d'Issaux et la RD 132 amenant vers Arette et la station de ski de La Pierre Saint-Martin ;
- la RD 341 qui dessert la commune de Osse-en-Aspe depuis Lourdios-Ichère au nord jusqu'à l'ouest de la commune ;
- la RD441 qui relie le bourg d'**Athas** à la forêt d'Issaux jusqu'à la RD132 permettant d'aller en vallée du Barétous à la commune d'Arette et la station de ski La Pierre Saint-Martin, jusqu'à la frontière espagnole.



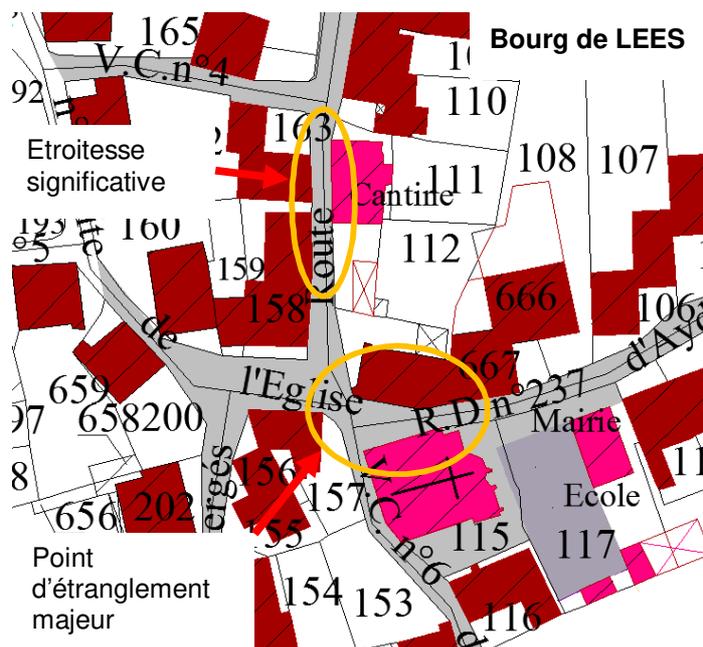
La traversée du centre-bourg de Bedous est devenue commode pour une circulation à double-sens, depuis la création de la déviation de ce bourg et le réaménagement de la portion de l'ancienne RN 134.

En rive gauche au Gave d'Aspe, la route départementale n°237 traverse les centres-bourgs ancestraux d'Osse en Aspe (au nord) et de Lées (au sud). Ces deux lieux constituent des points d'étranglements, rendant problématique le déplacement des poids lourds.

Le point le plus critique se situe au centre de Lées, au carrefour attendant à l'église. Celui-ci, avec virage et dévers, ne présente aucune visibilité. Les véhicules de transport de lait ou de bois-aux dimensions toujours plus imposantes au fil des années-, ne peuvent passer qu'en éraflant les bâtisses. C'est en particulier le cas de celle à l'angle (parcelle B 112) dont l'ancien four à pain est devenu très abîmé.

Par le biais d'un plan d'alignement, il avait été prévu la démolition/reconstruction du mur mitoyen de la grange située sur la parcelle B 157, mais cette opération n'a pas été mise en œuvre pour l'instant.

A Athas, le carrefour entre la RD n°237 et



la RD 441 présente un angle de giration d'environ 11 mètres vers le nord mais moins vers le sud.

Dans les deux centres-bourgs, l'étroitesse des voies oblige à des déplacements à vitesse limitée.

**Ainsi Léés-Athas, et notamment Athas, se trouve dans une situation d'enclavement.**

Lors de la création de la déviation de Bedous de la RN 134, il était prévu la réalisation d'une bretelle est-ouest au niveau du rond-point central, arrivant en limite de Bedous/Accous d'un côté et au nord d'Athas de l'autre, mais ce projet n'a pas été réalisé.

Toutefois, les élus tiennent ce projet.

(voir aussi chapitre déplacements).

**d) Les voies communales et chemins ruraux :**

La voirie communale, bitumée, apparaît globalement en bon état d'entretien pour chacune des quatre communes.

Dans chacun des centres-bourgs, la voirie présente une emprise publique étroite, en moyenne de 3 mètres de large dans le tissu ancien (certaines rues de moins de 2 mètres de large).

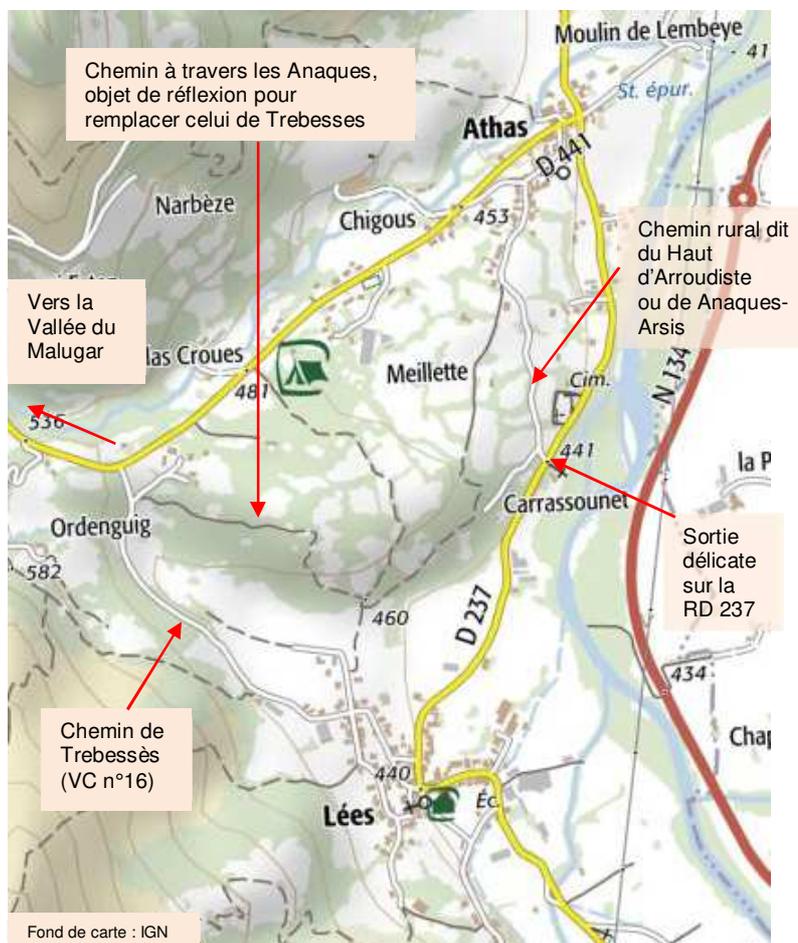
Les usagers se sont habitués à circuler dans ce type de réseau, sans que soit instauré de sens-unique.

Pour Accous, les habitants du vallon d'Aulet ont pris l'habitude de contourner le Poey par le chemin rural dit de Jouers et celui des Arcats afin d'éviter de traverser le centre-bourg, ce qui renforce le rôle à jouer d'entrée du plein centre-bourg du carrefour avec la rue d'Esplate et la voie communale n°1.

Les centres-bourgs de Léés et d'Athas présentent eux aussi des voies très étroites, généralement de 3 mètres de large et parfois moins.

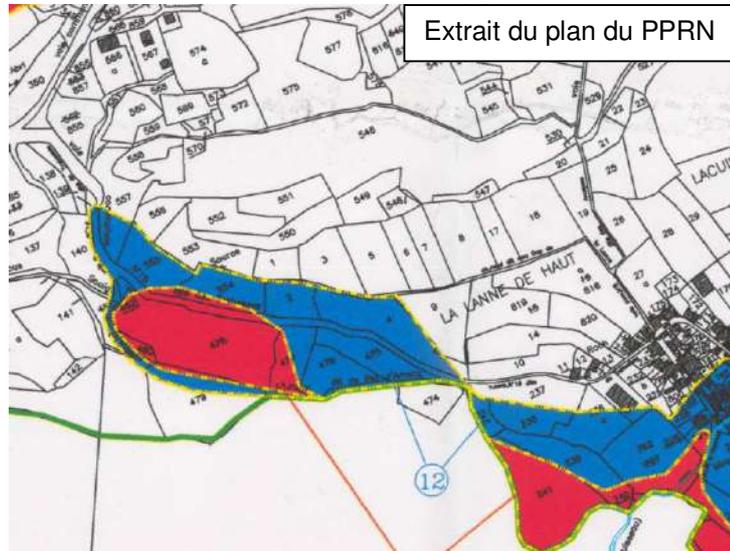
Le carrefour entre le chemin de Anaques-Arsis et la RD 237, dans le prolongement au sud de la voie centrale du bourg d'Athas, présente un manque de visibilité pour les usagers venant du bourg, pour le point de contrôle de la partie nord de la route départementale. En effet, le muret de la pointe sud de la parcelle A 447 constitue un masque visuel.

La trame viaire en partie basse de la commune présente également une problématique majeure en matière de déplacements, en raison de la présence d'un risque. Il s'agit de la voie communale n°16 dite de Trebessès qui, à flanc de montagne, relie le bourg de Léés à la pointe nord-ouest des Anaques jusqu'à la RD441. Ce chemin étroit, ancestral, traverse une zone sujette à de récurrents glissements de terrains, comme le confirme sa position en zone rouge du PPRN. Or, il est quotidiennement utilisé par les



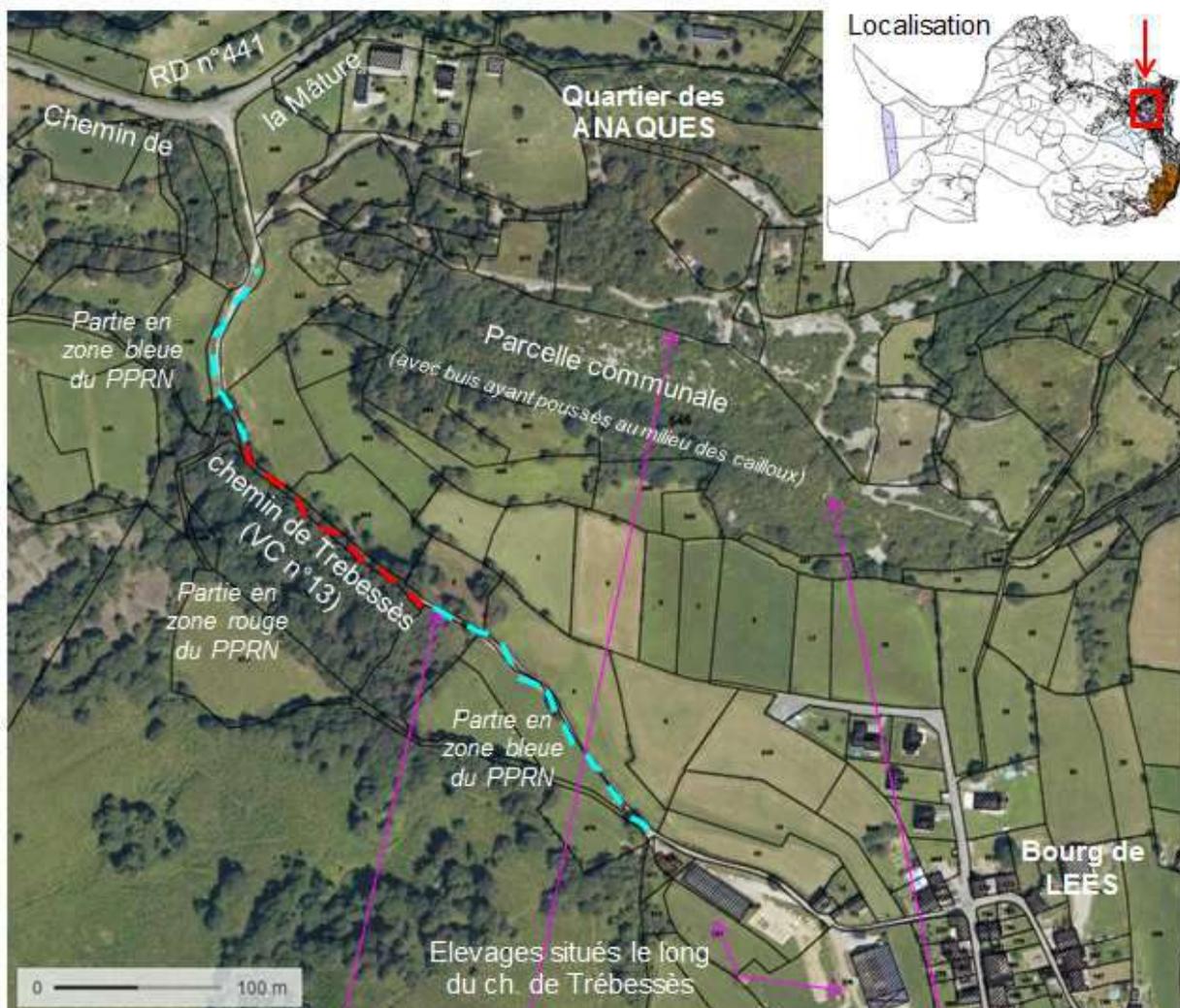
agriculteurs en tracteur se rendant de Léés à la vallée du Malugar. Comme il est repéré par tous les systèmes de GPS, les campings-cars l'empruntent également.

Le dernier glissement a eu lieu en 2014, emportant plus de la moitié de cette voie déjà bien étroite, au point qu'aucun véhicule ne pouvait passer. Il a été une nouvelle fois conforté, sans certitude sur la durée de vie des travaux réalisés, malgré le budget consacré.



Extrait du Règlement du PPRN				
N° zone du PPRN	Localisation	Type de risque naturel	Prescription	Recommandation
12	Village de Léés	Glissement de terrain	Utilisation du sol et usage autorisé : - bâtiments liés à l'exploitation agricole Mesures urbanistiques et architecturales : - sous-sols interdits - protection et entretien des boisements existants - Dépôts de matières et de remblais interdits - Renforcements des fondations d'ouvrages - Mise en place de soutènements pour une réalisation de talus de déblais - Collecte et rejets vers un exutoire aménagé des eaux de surface de toutes voiries créées	

**ANAQUES, circulation :  
rappel diagnostic**



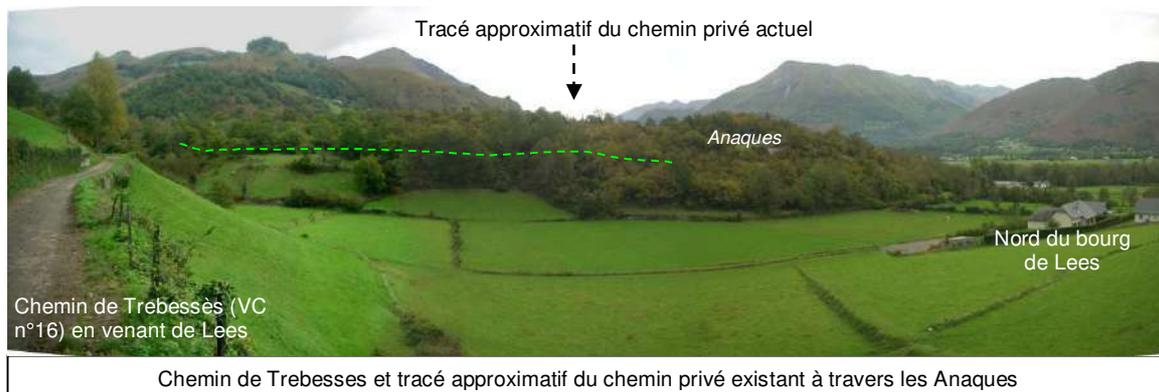
**Chemin de Trébessès**, situé en partie en zone rouge du PPRN (l'essentiel du restant en zone bleue) et présentant des risques pour la sécurité publique en raison de glissement de terrain récurrents.  
Emprunté par les agriculteurs quotidiennement vers la vallée du Malugar et par les touristes pour qui le GPS l'indique comme un raccourci vers la forêt d'Issaux.

**Chemin privé existant** naturellement empierré, en impasse pour les véhicules, emprunté par les propriétaires des parcelles (près et basses-cours).

**FONCIER** : Accord de principe des propriétaires du chemin privé et de la parcelle n°18 pour cession à la commune du foncier nécessaire à la création de ce chemin

Partie du chemin existant ne pouvant pas être aménagée en voie carrossable car trop pentue, avec accotements instables en cailloux et ne pouvant pas être élargis, ...

Il existe dans le secteur un chemin privé empierré à travers les Anaques, se terminant en impasse, car le restant correspond à une partie trop pentue et instable.



Les communes (dont Léés-Athas), comprennent également un réseau de chemins ruraux.

### e) Déplacements automobiles prépondérants :

La position excentrée par rapport au restant du département et la faible diversité actuelle des modes de déplacements, renforcent la prépondérance de la voiture sur les déplacements quotidiens ou saisonniers.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	ACCOUS				BEDOUS			
	2006	%	1999	%	2006	%	1999	%
Ensemble	178	100,0	151	100,0	222	100,0	225	100,0
Travaillent :								
dans la commune de résidence	83	46,6	95	62,9	113	50,9	117	52,0
dans une commune autre que la commune de résidence	95	53,4	56	37,1	109	49,1	108	48,0
située dans le département de résidence	86	48,3	49	32,5	102	45,9	103	45,8
située dans un autre département de la région de résidence	2	1,1	4	2,6	4	1,8	2	0,9
située dans une autre région en France métropolitaine	3	1,7	1	0,7	0	0,0	3	1,3
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	4	2,2	2	1,3	3	1,4	0	0,0

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	LÉES-ATHAS				OSSE EN ASPE			
	2006	%	1999	%	2006	%	1999	%
Ensemble	123	100,0	104	100,0	90	100,0	87	100,0
Travaillent :								
dans la commune de résidence	38	30,6	41	39,4	48	52,8	43	49,4
dans une commune autre que la commune de résidence	85	69,4	63	60,6	42	47,2	44	50,6
située dans le département de résidence	82	66,9	59	56,7	42	47,2	44	50,6
située dans un autre département de la région de résidence	0	0,0	2	1,9	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	1	0,8	2	1,9	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	2	1,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source : INSEE, RGP 1999 et 2006, exploitations principales

Ainsi, environ la moitié des actifs travaillent dans leur commune de résidence pour Accous, Bedous et Osse en Aspe, l'autre moitié environ dans une autre commune du département. A Léés-Athas, la proportion d'actifs travaillant sur la commune de résidence est de 30,6% en 2006. Cette proportion ne doit pas avoir beaucoup évolué étant donné la stabilité dans le type d'évolution de cette commune.

La proportion d'actifs ayant leur lieu de travail dans une autre région hors de France métropolitaine (Espagne par exemple) reste mineure (de 0 à 2,2%).

Ces chiffres illustrent l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens domicile-travail.

Il en est de même pour les déplacements domicile-école.

Le regroupement pédagogique intercommunal en vigueur en 2014, conduit à ce qu'une même famille dépose quotidiennement un enfant par exemple à Léés-Athas, l'autre à Osse en Aspe et le troisième à Accous. Cette situation évoluera avec le nouveau regroupement pédagogique envisagé.

Ainsi, les points d'étranglements décrits dans le chapitre Développement social – Voirie, rendent pour l'instant peu commodes les déplacements sur la commune, avec une vraie difficulté pour le déplacement des poids lourds dans la traversée de Léés, pour les poids lourds comme les véhicules légers.

### f) Ligne ferrée Oloron –Bedous :

**La réouverture de la gare de Bedous, inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 :**



Trente ans après sa fermeture sur la section Bedous/Oloron et quarante ans sur celle Bedous/Canfranc (déraillement le 27 mars 1970 au Pont de l'Estanguet), le Conseil régional d'Aquitaine a programmé (à sa charge exclusive) la réouverture de la ligne ferrée jusqu'à Bedous. Celle-ci a été inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Elle correspond au prolongement de la ligne 63.



L'objectif de la réouverture jusqu'à Canfranc est également prévu, sans indication de date. Dans ce cas, serait réutilisée la portion de voie ferrée qui traverse notamment la commune de Léés-Athas dans la plaine du Sallet.

Un comité pour la réouverture de la ligne Oloron-Canfranc (CRELOC) suit l'évolution de cette réouverture. Dans l'attente, la desserte est assurée par autocars gérés par la SNCF.

La commune de Léés-Athas présente trois tunnels ferroviaires (Dits d'Esquit, de Farol et Canal de Farol), faisant l'objet de prescriptions particulières pour assurer leur préservation en tant que servitudes d'utilité publique (voir schéma ci-après et Annexes au PLU).

Depuis début juillet 2016, la fréquence de passage est la suivante :

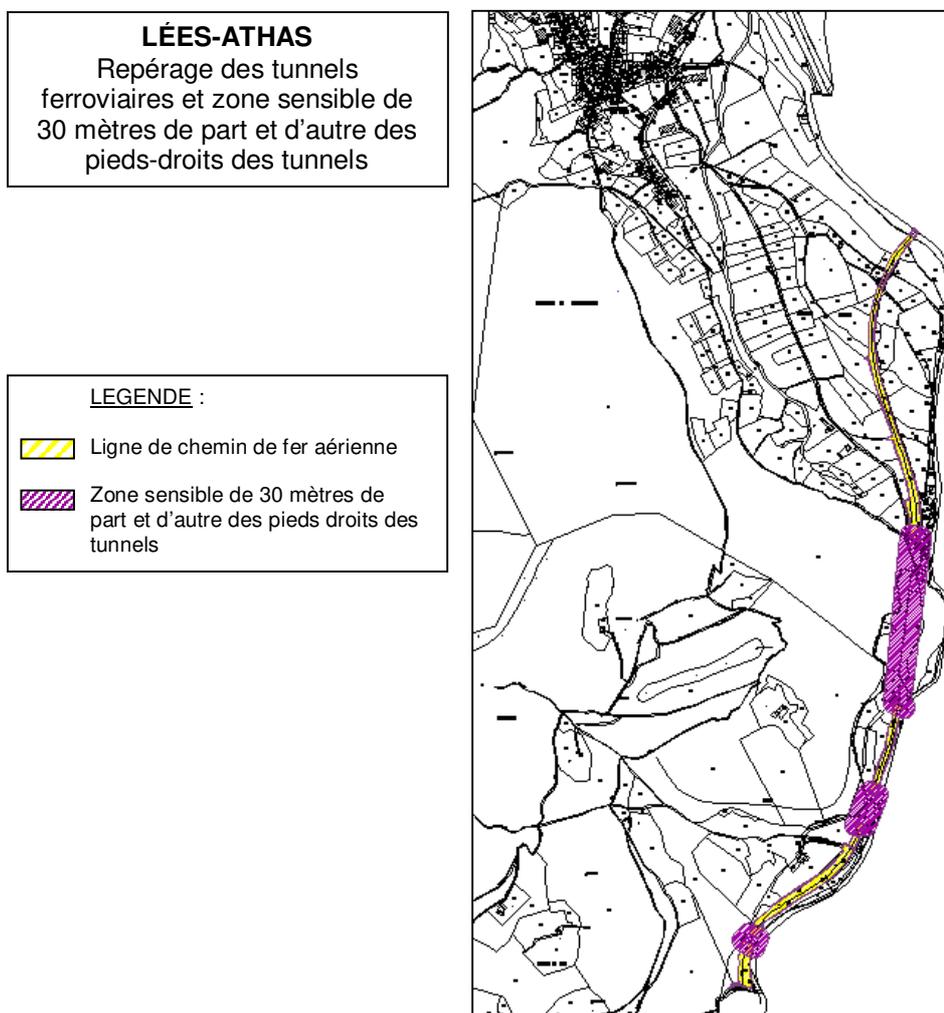
- Par train, 9 passages de Bedous à Oloron (dont 8 jusqu'à Pau) et 9 passages dans le sens Oloron-Bedous (dont 8 jusqu'à Pau) ;
- Par autocars de Canfranc à Bedous, avec 7 passages par jour de Canfranc à Bedous et 6 de Bedous à Canfranc.

Généralement en juillet et août, la fréquentation touristique compense la baisse des déplacements domicile-travail et domicile-études.

La section actuelle Pau-Canfranc connaît une fréquentation touristique marquée de juin à septembre, qui devrait s'accroître à partir de l'ouverture de la ligne jusqu'à Bedous.



Photo : Pays-Cités



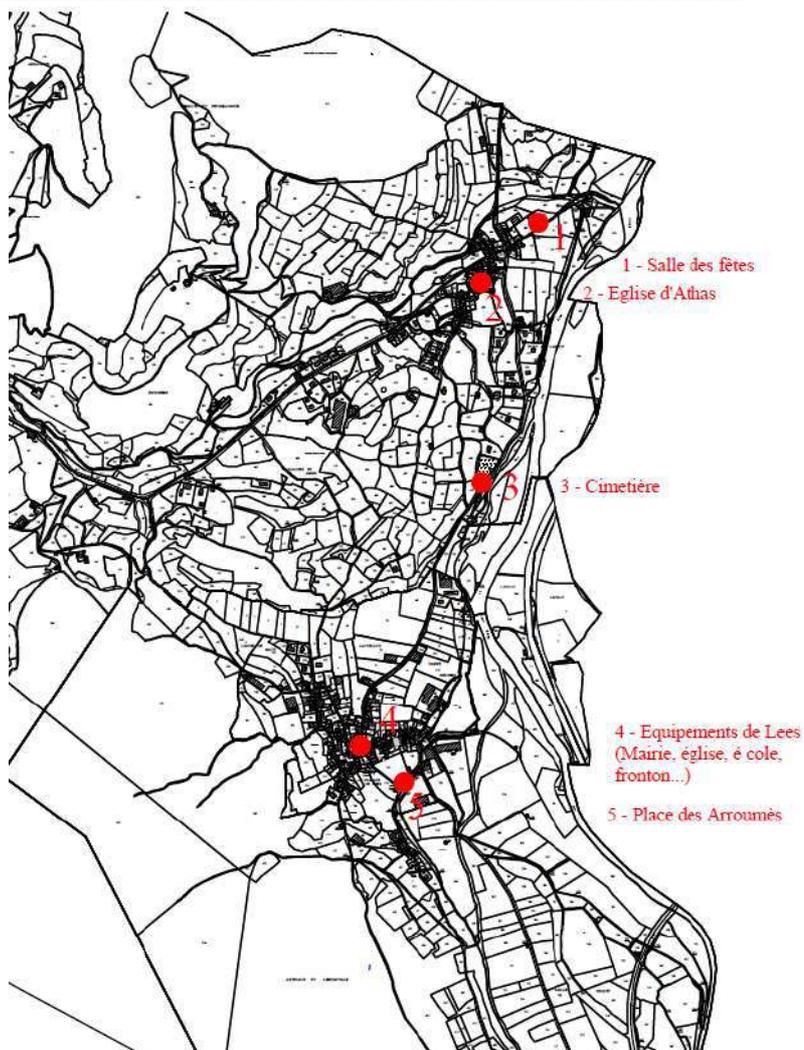
#### **g) Autres transports collectifs par autocars :**

Le transport scolaire est assuré en direction du collège de Bedous et des lycées, notamment d'Oloron.

#### **h) Stationnement :**

La difficulté de stationner les véhicules dans les centres-bourgs anciens des 4 communes représente l'une des contraintes importantes pour la réadaptation de leurs tissus urbains et habitats ancestraux.

Pour y remédier, les communes ont déjà procédé à des acquisitions/démolitions d'anciennes bâtisses. Il s'agit de « dents creuses » transformées en aérations ponctuelles au milieu du tissu urbain (à Accous ou Osse notamment), ou de création d'une « esplanade » à améliorer en terme d'aménagement d'espace public (Bedous). Ce type d'opérations mérite d'être reproduit, car les besoins persistent.



La commune de Léés-Athas manque cruellement de places de stationnement aux abords des équipements.

Le tableau ci-après recense les places de stationnement et les difficultés rencontrées.

Lieu nécessaire de stationnement	Nombre de places actuelles (estimation)	Lieu de stationnement actuel des véhicules et difficultés rencontrées
1 – Salle des fêtes	Une dizaine maximum	En complément des rares places sur ce lieu, le long des voies de circulation, dont la RD 237
2- Eglise d'Athas	4	Sur ce petit stationnement à l'entrée ouest de l'église et le long des voies de circulation. Or, la rue centrale est particulièrement étroite et il n'existe pas de liaison entre le côté d'entrée de l'église et la RD 237.
3- Cimetière	0	Le long de la RD 237, alors qu'il n'existe pas de bas-côté à cette voie
4- Centre de Léés (équipements de la mairie, église, école, fronton ...)	Hors du fronton et des devants de portes privés : 3 Sur le fronton : une dizaine 10 sous réserve d'être bien rangées	Stationnement en devant de portes des habitations, incommode (voies très étroites) et largement incomplet en terme quantitatif.
5- Place des Arroumès à Léés	Entre 10 et 15	Espace bitumé (sauf au niveau de l'alignement de platanes), indifférencié entre la voie et les abords, ne permettant pas d'optimiser l'espace (ni de mettre en valeur ses qualités paysagères).



### **i) Déplacements doux :**

Depuis la libération de l'ex-route nationale du trafic de transit qui l'asphyxiait, des aménagements ont été réalisés le long de son parcours dans le centre de Bedous afin de créer des trottoirs satisfaisants. Cet axe dont le trafic reste peu important est d'un usage mixte véhicules/vélos/piétons.

Il en est de même pour les autres voies dans les communes du vallon de Bedous, dont celles de Léés-Athas.

Si la position des 4 centres-bourgs dans la partie plate du vallon, permettrait d'imaginer un circuit en boucle aménagé pour les déplacements doux dont ceux cyclables, ce type d'aménagement ne semble pas encore envisageable en raison du coût financier comparé au niveau de fréquentation. Cela correspond pourtant à un type de produit touristique attractif, comme celui présent du nord au sud de la côte aquitaine.

L'office de tourisme propose des vélos à la location, ce qui permet de répondre notamment à une demande touristique.

Les quatre communes présentent un réseau de chemins de randonnée, dont le GR10.

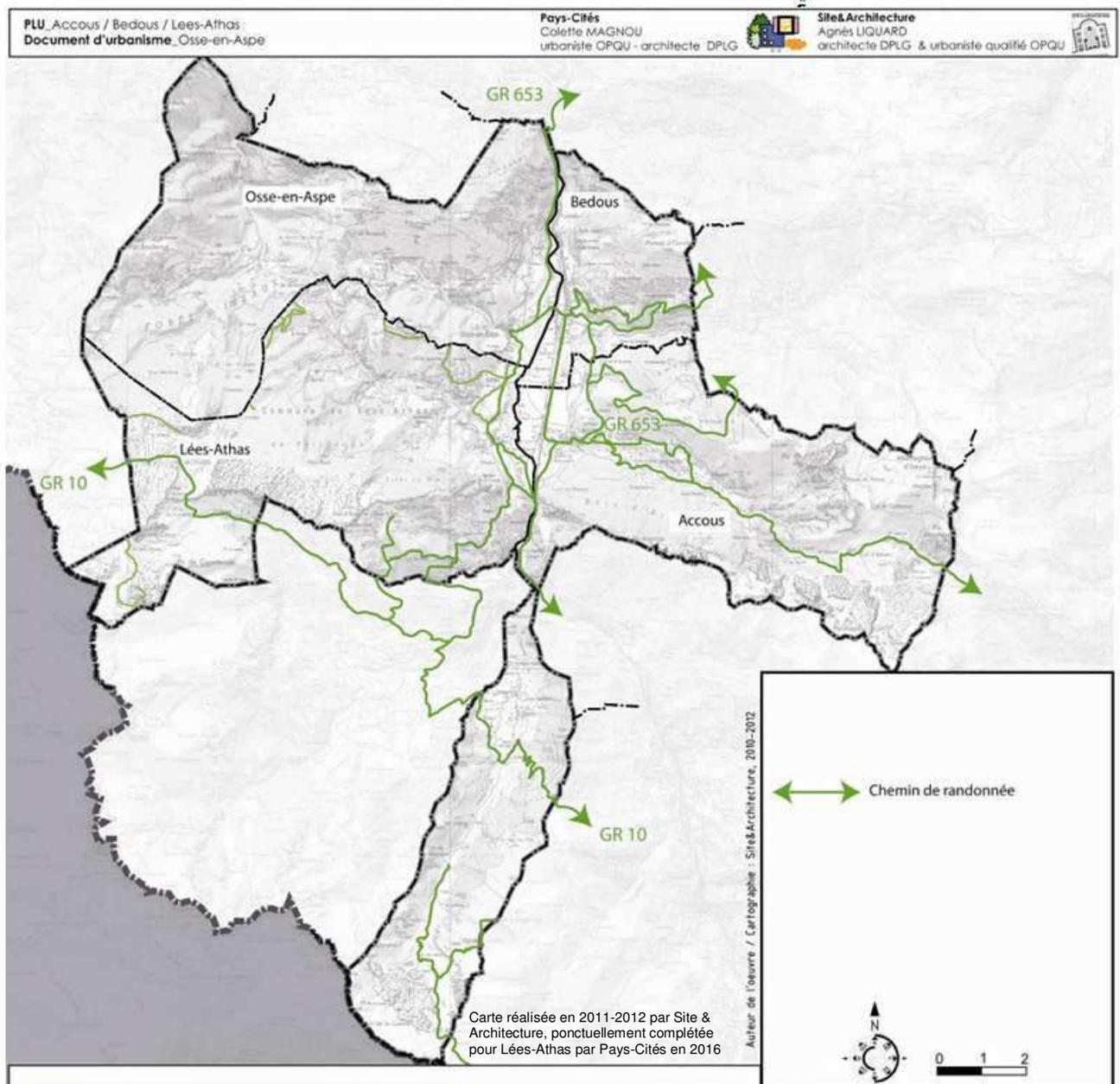


Repère des chemins en zone de campagne au Poey à Accous



Cheminement à proximité du centre-ville de Bedous près du Château Lassalle

Photos : Site & Architecture 2011-2012

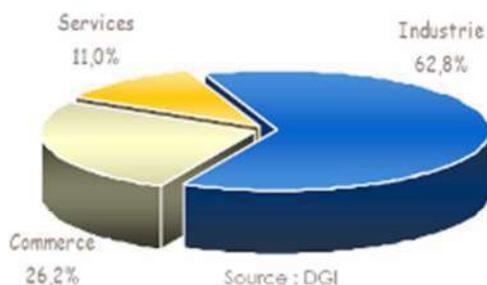


## 2) INDUSTRIE

La DIACT (Délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) a défini les communes de Accous, Bedous, Léas-Athas et Osse-en-Aspe, comme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Dynamique économique à l'échelle de la vallée d'Aspe (source : .....)

Répartition du chiffre d'affaires en 2004



L'industrie représente la plus grande partie du chiffre d'affaires réalisé en 2004 dans l'intercommunalité. Ce poids s'explique par la présence de Toyal Europe.

Le dynamisme économique de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe se mesure par le nombre d'entreprises nouvellement créées rapporté au nombre d'entreprises existantes.

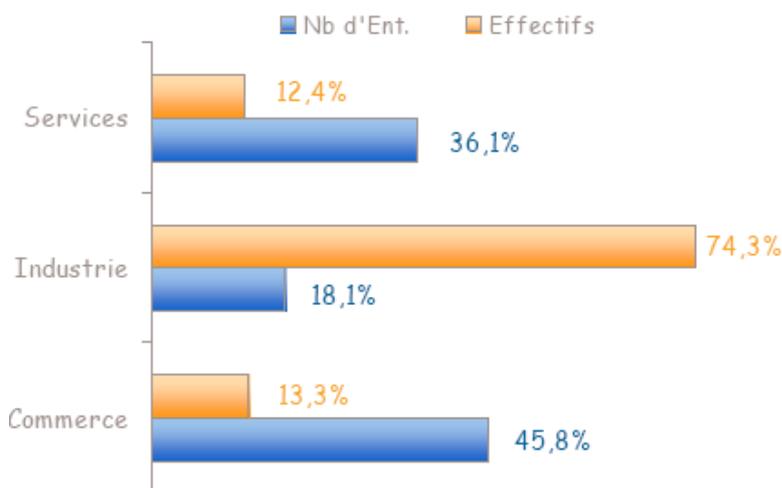
En 2006, ce taux était de 10,8% pour la communauté de communes de la Vallée d'Aspe. En Béarn, il est estimé à 9%.

Depuis 2000, 38 établissements se sont développés sur ce territoire alors que 29 disparaissaient, soit un solde positif de 9 établissements dont 8 dans le secteur des services.

En Béarn, le solde est de 1276 établissements.

L'installation dans une ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux qui touchent notamment à l'imposition des bénéfices, à des exonérations de taxes foncière et professionnelle et de cotisations sociales, ou à des déductions d'impôts sur le revenu...

Répartition des entreprises et des effectifs



**83 établissements\*** sont recensés dans la communauté de communes de la Vallée d'Aspe représentant 226 salariés dont :

- ▲ 95,2% ont moins de 6 salariés,
- ▲ 98,8% ont moins de 10 salariés.

Pour le Béarn, la répartition est la suivante :

- ▲ 79,8% ont moins de 6 salariés
- ▲ 88,5% ont moins de 10 salariés

L'activité industrielle est concernée essentiellement par le secteur de la chimie avec l'entreprise **TOYAL EUROPE**, filiale du groupe mondial japonais TOYO Aluminium KK, implantée à cheval sur les communes de Accous et Lescun, avec un impact économique et social pour l'ensemble de la vallée.

L'entreprise propose une gamme de pâtes pelliculantes destinées aux industries des peintures anti-corrosion et une gamme de pâtes non pelliculantes pour la fabrication de peinture high-tech pour : l'automobile, la hi fi, la téléphonie mobile...

La masse salariale brute de 4.7 millions d'euros en 2007 tend à diminuer dans les années suivantes compte tenu de la baisse d'activité. Toutefois cette activité, qui représente environ 140 emplois en 2009, constitue la principale source de revenu salarial dans la vallée même si une partie de celle-ci se distribue sur Oloron. De plus, elle représente une manne financière importante pour les communes d'Accous (250 k€) et Lescun.

L'estimation du personnel de Toyal qui loge dans la vallée ne dépasse pas 50%. Les départs à la retraite dans l'entreprise ne sont pas remplacés et l'entreprise recrute actuellement des intérimaires.

Le site Toyal ayant modifié son processus de fabrication, il n'est plus nécessaire de réaliser un Plan de Prévention des Risques Technologiques, celui prescrit étant caduque conformément à l'article R.515-40-IV du code de l'environnement. Pour autant, le plan ORSEC (Plan Particulier d'Intervention) reste valable en raison des risques d'explosion et d'incendie qui demeurent.



Site de Toyal Europe, sur le territoire des communes d'Accous et Lescun

Sa situation en bordure immédiate d'un affluent du Gave d'Aspe et de la RD n°239, conduit à traverser le centre du futur périmètre immédiat de risque le plus haut, pour tout usager en direction de Lescun et du plateau de Lhers.

Elle est de plus soumise à la surveillance des milieux « nappe » et eaux superficielles » (arrêté préfectoral du 27/6/2003 appliquant l'arrêté ministériel du 2/2/1998), et au diagnostic des sols (arrêté préfectoral du 19/10/2006).

Cette entreprise Toyal est représentative du clivage industrie/environnement qui existe dans la vallée, entre ceux travaillant au pays privilégiant une approche sociale et économique en acceptant des compromis environnementaux et ceux tenant d'une vision environnementaliste.

Dans un contexte de fragilité de cette industrie due au ralentissement de l'industrie automobile, en sachant que son centre de décision se situe au Japon, on ne peut affirmer que cette entreprise sera pérenne à l'horizon 2020, avec des risques d'effets en cascade. C'est pourquoi, ce dossier économique devrait présenter une priorité pour anticiper un risque de retournement qui, s'il se produisait, serait rapide.

### 3) L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE DETAIL :

En **octobre 2005**, le canton d'Accous comptait **46 entreprises artisanales**. C'est le secteur du bâtiment qui prédomine avec **72%** des entreprises.

On note une augmentation de **13%** du nombre des entreprises artisanales entre **1990** et **1999** en vallée d'Aspe et une diminution de **10%** entre **1999** et **2005**.

Entre **1999** et **2003**, le nombre de commerce a augmenté de **16,6%**.

Le commerce en vallée d'Aspe est essentiellement lié à l'activité touristique et au commerce de proximité. On note une inégale répartition territoriale et une absence ou une insuffisance de commerces dans la majorité des communes du canton. L'activité commerciale est principalement concentrée sur deux communes du vallon (**Bedous** et **Accous**).

Si la ville d'**Oloron Sainte Marie** est le principal pôle d'attraction et de consommation pour les résidents de la vallée d'Aspe, on note aussi une certaine attractivité vers les centres commerciaux espagnols de Jaca ou Huesca.

Selon l'étude effectuée par la CCI Pau-Béarn « Etudes et Prospective » en 2007 sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe, 79% de la surface de vente des commerces et services de proximité concernent l'alimentaire.

La surface moyenne de vente est de 41 m<sup>2</sup>.

Bedous comprend la majorité des entreprises artisanales (13) et commerciales (4) du vallon, qui comptabilisent 32 emplois en 2008.

Accous contient pour sa part 5 artisans et 2 commerces d'alimentation, pour 19 emplois en 2010. Parmi ses commerces, son supermarché de 200 m<sup>2</sup> en cours d'agrandissement en 2010 (Intermarché) est en train de devenir un pôle d'attraction commerciale pour l'ensemble de la vallée. Si celui-ci risque de déstabiliser les commerces de détail en place à Bedous, il permet toutefois de favoriser des achats pour une diversité de produits dans le cœur de la vallée, contrebalançant en partie la forte attractivité commerciale du pôle oloronais.

Osse en Aspe comprend 5 artisans et un commerce de détail.

Osse en Aspe comprend 5 artisans et un commerce de détail.

Lées-Athas avait dans le passé une épicerie située au bourg de Lées, elle est maintenant fermée depuis de nombreuses années.

Au niveau du commerce, en **2003**, le canton d'Accous comptait **42 commerces** (5,7% des commerces du Haut Béarn).



Photo : Pays-Cités



Supermarché d'Accous

Photo : Pays-Cités



Epicerie à Osse-en-Aspe

Photo : Pays-Cités

Le tissu des artisans et commerçants est le suivant en 2012 :

Commune	Nombre d'activité en industrie, artisanat, commerces, services (privés)
<b>BEDOUS</b> (en 2010-2012)	
Artisans du bâtiment (charpentier, maçons, électricité, plombier-chauffagiste, peintres, travaux publics, garage (dont transport scolaire))	8
Artisan de réparation automobile	1
Artisans-commerçants de produits de bouche (boulangers, boucher)	3
Coiffeur	1
Artisan d'art (céramiste)	1
Café-restaurants, crêperie	4
Magasin d'alimentation dont vente de produits biologiques	2
Librairie, vente de produits touristiques	2
<b>ACCOUS</b> (en 2010-2012)	
Artisans du bâtiment (menuisier, charpentier, ébéniste d'art, plombier)	4 (dont 1 ébéniste d'art)
Coiffeur	1
Artisan d'art (céramiste)	1
Hôtel-restaurant	1
Restaurant-pizzeria	1
Supermarché (Alimentaire, droguerie, bricolage, saisonnier, chaussant. Vestimentaire, pompe essence)	1
Epicerie	1
Location de ski, raquettes	1
Couture	1
<b>OSSE en ASPE</b> (en 2010-2012)	
Artisans du bâtiment (charpentier, peintre, carreleur)	3
Forgeron	1
Couture	1
Restaurant	1
Epicerie	1
<b>LÉES-ATHAS</b> (en 2016)	
Scierie	1
Artisans du bâtiment (menuisier)	1
Activité de recherche (agronomique)	1 (centre de pisciculture de l'INRA)

- **Le problème de la transmission des entreprises artisanales :**

Il est généralement difficile à résoudre et représente un enjeu important car **37%** des chefs d'entreprise avaient plus de **51 ans en 2005**. Les jeunes susceptibles de reprendre une activité artisanale après un départ en retraite sont peu nombreux. La plupart des artisans ont leur local professionnel attenant à leur résidence principale, ce qui rend impossible la vente de l'outil de travail. A terme, le risque serait que le marché de l'artisanat de la vallée soit géré par des entreprises oronaises. Cette dépendance augmenterait mécaniquement le coût des prestations à cause du déplacement.

Il y a une demande, identifiée dans l'ensemble de la vallée, pour la réinstallation des artisans dans de nouveaux locaux. Notamment, environ 10 artisans en 2010 sur Bedous sont mal installés et recherchent un nouvel espace de travail.

- **Les besoins en zone d'activité :**

Une étude économique lancée par la Cté des communes de la vallée d'Aspe en 2011 avait conclu à la nécessité de prévoir 3 à 4 hectares à vocation d'activités dans les communes du vallon de Bedous. Toutefois l'élaboration des PLU, en prenant en compte les problématiques de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ne permet pas d'atteindre cet objectif quantitatif.

Les sites prévus dans le PLU de Bedous, se situent d'une part dans le périmètre de l'ancienne gare (capacité d'environ d'1 ha, disponibles jusqu'à ce que la SNCF les libèrent après remise en état complète de la voie ferrée). D'autre part, un autre a été envisagé au quartier Suberlaché au sud de Bedous, toutefois inconstructible dans le cadre de l'actuel PPRN.

A Accous, une petite zone a été prévue le long de la RD 834 aux abords de l'hôtel-restaurant et du supermarché.

A Osse-en-Aspe, le choix s'est orienté sur la mise en place d'un zonage ne distinguant pas de zone d'activité, toutefois en permettant en zone urbaine (ou à urbaniser) l'implantation d'artisans ou commerces.

A Léés-Athas, la zone de la scierie à Léés présente, avec le menuisier attenant, un petit pôle lié à l'exploitation du bois.

Les locaux artisanaux d'un ancien charpentier situés au sud d'Athas le long de la RD 237 (parcelle A734) ne sont plus utilisés et maintenant la parcelle est occupée par un habitat.

## 4) LES SERVICES PRIVES MARCHANDS OU DE SANTE

### a) Les services privés

En **2003**, le canton d'Accous comptait **45 établissements** dédiés à une activité de service (source : CCI Pau Béarn 2007).

Ce secteur s'est développé notamment dans le domaine des services aux particuliers et des services de santé et d'action sociale.

Les centres socio-éducatifs sont largement responsables de la croissance des emplois dans ce secteur. Plus modestement, le secteur des « services collectifs, sociaux et personnels » a aussi participé à la création d'emplois. Le secteur bancaire est relativement stable dans la vallée, l'enjeu étant la collecte de l'épargne rurale.

Quant aux services publics, (enseignement, EDF, Gendarmerie, Poste, D.I.R, Pompiers, Trésorerie, personnels communaux et intercommunaux), la stabilité de ces activités dépend de l'engagement de l'Etat sur la solidarité territoriale.

Bedous demeure la commune jouant le rôle de pôle de services, et en particulier en matière de santé. Elle compte en 2010 deux banques, et 6 professionnels santé (dont 2 médecins, infirmières, pharmacie, dentiste, kinésithérapeute). Une maison de santé a été créée en 2015 afin de pérenniser ces types d'activités et diversifier l'offre locale. Elle occupe le local précédemment occupé sur cette commune par l'établissement de santé l'Abri Montagnard.

En 2010, Accous comme Léés-Athas, compte également chacune une infirmière.



Pharmacie de Bedous



Banque, à Bedous

### b) Les établissements de santé

Les établissements de santé représentent le deuxième secteur d'emplois de la vallée.

Dans le vallon, Osse en Aspe et Bedous comprennent l'établissement de l'Abri Montagnard. Le vieillissement des personnes suivies dans cet établissement a conduit à la création de nouveaux pavillons à Bedous (2011).

Situé à l'ouest de l'ex RN 134, le Foyer de vie d'Accous bénéficie de la proximité du centre du village par le passage sous la voie ferrée, ce qui facilite les démarches d'autonomie des résidents, améliorées depuis le report du trafic de transit sur la nouvelle déviation.

Nom	Commune	Activité principale exercée	Nombre de salariés (fourchette)
Maison de retraite, « Automne en Aspe » (association)	Osse en Aspe	Accueil des personnes âgées	De 20 à 49 salariés
Abri Montagnard (Association)	Osse en Aspe	Accueil des adultes handicapés (réadaptation)	De 20 à 49 salariés
	Bedous	Accueil des adultes handicapés, avec pavillons récents (2011)	
Foyer de vie d'Accous (APEHH PPMI SPEG)	Accous	Accueil des adultes handicapés	De 20 à 49 salariés

*Source : Aspe 2020, premiers éléments de synthèse novembre 2009*

Les établissements existants peuvent avoir besoins de locaux complémentaires pour continuer à exister, comme cela s'est déjà produit.

Au cours des années passées, l'un d'entre eux (l'Abri Montagnard) avait projeté une installation de locaux sur Athas, au quartier Lembeye. Faute d'acceptation par une partie du milieu agricole et les riverains, ce projet n'a pas pu se réaliser sur la commune et finalement a été implanté sur Bedous.



Maison de retraite, Osse en Aspe



Abri montagnard, nouveaux locaux, Bedous

## 5) LE TOURISME

### a) Le tourisme à l'échelle de la vallée d'Aspe

Comme évoqué en introduction de la Convention touristique pôle pyrénéen couvrant la période 2008-2013 réunissant l'Etat, les conseils régionaux et généraux, la CC Vallée d'Aspe et le Pays Oloron Haut-Béarn, « le positionnement touristique du Pôle Touristique Pyrénéen de **la vallée d'Aspe** se caractérise par la richesse de son patrimoine naturel et culturel. Les activités touristiques sont déclinées autour d'une identité fortement marquée par un paysage typique de moyenne montagne.

Les activités de loisirs de pleine nature et de découverte du patrimoine sont au cœur de [leur] positionnement. La thématique de la randonnée est le fer de lance de [la] stratégie touristique en termes d'activités de pleine nature. Elle se pratique en toutes saisons dans ce territoire des Pyrénées qui incarne une montagne sauvage et préservée.

Enfin, l'offre de découverte du patrimoine naturel et culturel s'organise [à l'heure actuelle] autour des sites de l'Ecomusée, de l'espace animalier de Borce ainsi que du Fort du Portalet, forteresse emblématique du XIX<sup>ème</sup>. Par ailleurs, « le territoire de la vallée d'Aspe est intégré dans le territoire plus global du Haut-Béarn, [...], une coopération entre ces territoires [dont vallées d'Ossau, Barétous et Piémont Oloronais] permettra de mutualiser les moyens affectés au tourisme et de contribuer à un développement touristique global ».



Photo : Pays-Cités



L'économie touristique de la vallée d'Aspe s'appuie sur un partenariat public privé, dans lequel les collectivités publiques sont parties prenantes. La vallée n'abrite pas pour l'instant de gros opérateurs touristiques privés. L'échelle de la micro-entreprise est la plus courante. Le plus gros employeur privé ne dépasse pas les 10 salariés. Pour certaines professions (accompagnateurs par exemple), la pluri activité est nécessaire.

La Communauté de Communes de la vallée d'Aspe détient la compétence « Tourisme » en matière de développement, de promotion, d'animation et de commercialisation. Elle dispose d'un Office de Tourisme.

Une réflexion est en cours à la CCVA pour la mise en place d'une station « sports de nature » à l'échelle de la vallée d'Aspe (*voir en fin de ce paragraphe relatif au tourisme à l'échelle de la vallée*).

Les principaux sites fréquentés dans la vallée (dont l'éco-musée d'Accous) sont présentés de manière comparative en terme de fréquentation dans le tableau ci-après.

### La fréquentation touristique annuelle en vallée d'Aspe

(source : CCVA, données 2009)

La fréquentation touristique en nombre de nuitées est évaluée à environ 234 000 nuitées (estimation CDT, 2009)

Cette clientèle de passage se répartit entre 62% de nuitées marchandes et 38% de nuitées non marchandes (parents, amis, résidences secondaires)

Fréquentation touristique dans nos territoires voisins en nombre de nuitées en 2009 (source Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)	
Territoires voisins	Nombre de nuitées
Vallée d'Aspe	234 000
Piémont Oloronais	489 500
Vallée du Barétous	261 000
Vallée d'Ossau (Arudy et Laruns)	921 500
Vallée de Canfranc (inclus Jaca)	2 000 000

La fréquentation des principaux sites touristiques en Vallée d'Aspe (source : convention interrégionale du massif des Pyrénées 2008-2013, pôles touristiques)			
Sites touristiques	Nb d'entrée en 2005	Nb d'entrée en 2006	Evolution
Office de Tourisme de la vallée	19 203	22 737	+ 18,4 %
Station de ski de fond du Somport	51 000	29 000	- 44 %
Espace animalier de Borce	17 000	15 000	-12 %
Maison du Parc National d'Etsaut	4 778	5 634	+ 17,9 %
Ecomusée de Lourdios	1 544	1 448	- 6,2%
Ecomusée de Sarrance	2 059	2 357	+ 14,5 %
Ecomusée de Borce (estimation)	1 812	1750	NS
Ecomusée d'Accous	7800 tickets	6500 tickets	- 16,6 %
Eco-compteur « Etsaut » GR653	1 559	1 768	+ 13,4 %
Eco-compteur du « chemin de la mâtüre » GR10	14 416	15 933	+ 10,5 %

A ceci, s'ajoutent d'autres d'activités notamment :

- . la randonnée, qui induit un flux financier de 2 millions d'euros dans la vallée. Le Plan Local de Randonnée de la vallée comporte 126.5 km balisés. Les sites remarquables les plus fréquentés sont le cirque de Lescun jusqu'aux crêtes du Somport et le col d'Iseye, le cirque d'Aydius, le chemin de la Mâtüre (dont GR10), le plateau de Lhers, le sentier de St Jacques de Compostelle (classé patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1998).
- . la pêche,
- . le cyclisme.

A titre de comparaison, les sites touristiques les plus fréquentés de la vallée de Canfranc sont les suivants, avec une fréquentation globalement bien plus importante que le site le plus fréquenté de la vallée d'Aspe.

#### **La zone d'attraction du pôle touristique de la vallée d'Aspe :**

La zone de proximité couvre les pôles urbanisés de Pau, Bordeaux, Pampelune, Huesca, Saragosse. La zone d'attraction s'étire jusqu'aux pôles urbanisés de Paris, Nantes, Limoge, Toulouse, Bayonne, pour le nord du Somport, et de Barcelone, Madrid, Valence, pour le sud.

Fréquentation touristique des principaux sites et lieux touristiques de la vallée de Canfranc en 2006 (source : CCVA)	
Sites touristiques	Nombre de visiteurs
Office de Tourisme de Canfranc	30 928
Office de tourisme de Jaca	48 630
Stations de ski de Candanchu et Astun	655 000
Cueva de las Güixas à Villanua	20 203
Ciudadela de Jaca	33 175
Castillo de Loares	115 000
Monaterio de San Juan de la pena	101 854

La clientèle espagnole représente un réel potentiel pour le développement touristique de la vallée d'Aspe (30% de la fréquentation de l'Office de tourisme de Bedous), même si elle s'avère essentiellement excursionniste appréciant les activités de plein air. Cette clientèle est attirée par la Vallée d'Aspe pour son paysage qui est très différent de celui de la vallée d'Aragon, pour le caractère préservé et traditionnel de son habitat en pierre, la gastronomie, la pratique du parapente (peu ou pas développé en Espagne), la proximité et la facilité d'accès grâce au tunnel du Somport. Les Espagnols sont ainsi amenés à faire étape dans la vallée lorsqu'ils se rendent à Oloron et ou à Lourdes.

La clientèle anglaise est également attirée par la vallée d'Aspe.



### La pratique des loisirs en été

Source : Parc National des Pyrénées, Fédération Française de Montagne et d'Escalade 64, Fédérations sportives, 1997.

L'offre en **hébergement touristique** sur la vallée d'Aspe reste faible :

Le total en 2009 est de 2665 lits marchands en Vallée d'Aspe, auxquels s'ajoutent 1016 lits de résidences secondaires. A titre de comparaison, on note qu'il y en a quatre fois plus dans la vallée voisine d'Ossau, du fait des stations de skis et des stations thermales. (source : Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)

### Capacité d'hébergement par rapport aux territoires voisins en 2009 (source Dossier Convention de pôle touristique pyrénéen 2008-2013)

Territoires voisins	Capacité en lits marchands	Nb de résidences secondaires	Capacité d'accueil touristique
Vallée d'Aspe	2476	1156 (5780 lits)	8256
Piémont Oloronais	2045	463 (2315 lits)	4360
Vallée du Barétous	3000	1042 (5210 lits)	8210
Vallée d'Ossau	8500	2589 (12 945 lits)	21 445
Vallée de Canfranc	11 872	20 000 (100 000 lits)	111 872

Source : CCVA, données 2009

La vallée souffre d'un déficit d'hébergements marchands (**2476 lits**). A l'inverse, le nombre de résidences secondaires est en augmentation (**1156**). L'impact de la croissance des résidences secondaires est préoccupant en termes de développement économique et social.



**Le Chiffre d'affaire du tourisme en vallée d'Aspe (dépenses des touristes en vallée d'ASPE)**

- Ce chiffre s'élève à 10 000 000 € en 2009 (entre 9,3 et 10,3 M€)
- Equation de la vision à 10 ans du tourisme Aspois : 20 000 000 €

Objectifs affichés par la CDC de la Vallée d'Aspe :

- adapter l'offre d'hébergement touristique à la demande de la clientèle
- augmenter l'offre de produits touristiques et créer deux ou trois pôles d'attractivité
- promouvoir et commercialiser directement par le territoire ou/et par l'intermédiaire d'une mise en réseau.

Axes de développement touristique développés par la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe :

En 2009, le « Programme touristique transfrontalier de la vallée d'Aspe pour la période 2010-2013 a été organisé sur la base des 4 axes suivants :

- Axe 1 : renforcer la diversification de l'offre d'activités de pleine nature en s'appuyant sur la valorisation du site du Somport
- Axe 2 : Développer l'offre patrimoniale en cohérence avec la valorisation du Fort du Pourtalet
- Axe 3 : Organisation d'acteurs et la promotion touristique à l'échelle du pôle
- Axe 4 : Actions mutualisées des pôles touristiques pyrénéens du Haut-Béarn
- Annexe :
  - - Stratégie hébergement du pôle touristique pyrénéen de la Vallée d'Aspe : diversifier, qualifier, renouveler et moderniser l'offre d'hébergement
  - - Programmes touristiques transfrontaliers du territoire de la Vallée d'Aspe

**b) Projet de Station de Sports de Nature :**

Celui-ci, conçu comme un projet de territoire, est porté par la Cté des communes de la Vallée d'Aspe. Il est en cours d'études depuis 2014 et voit un engagement plus précis des acteurs au cours de l'année 2016. Le diagnostic a conclu à la nécessité de :

- conforter l'existant afin de maintenir à terme les services pour les aspois et développer les flux touristiques.
- créer des conditions nouvelles de population, de tourisme, d'économie, en raison de la perte de population de l'importance du nombre de résidences secondaires et de la baisse des activités de nature qui augmentent pourtant ailleurs
- entraîner un tourisme durable .

Il est prévu :

- la mise en place d'un « cœur-pôle » à Accous avec une structure de 250 m<sup>2</sup> environ pour mutualiser les moyens et être une vitrine de la vallée., qui pourrait s'appeler "Maison du tourisme et des Sports de Nature" .
- sept "univers" dont certains à approfondir pour Bedous, Lourdios, Urdos et Lescun (*Lées-Athas s'est positionné pour un pôle lié à la forêt, appuyé sur la forêt d'Issaux*).
- un pôle aquatique et bien être de 12.5 m x 4.5 m (qui pourrait découler sur un espace plus grand) ; il intégrerait un espace détente, boissons, librairie, un espace réunions (soit un espace polyvalent)

La région Aquitaine devient en 2016 chef de file de ce projet.

**c) Les activités touristiques dans les communes du Vallon de Bedous :**

Le vallon de Bedous est le point de départ à partir duquel le touriste de passage peut rayonner sur l'ensemble de la vallée.

**• ACCOUS :**

ACCOUS (en 2014)	Lieu	Présentation
ACTIVITES :		
Randonnée (estivale et hivernale)	Plateau de Lhers	Gîte devant ouvrir en été 2010
Eco-musée d'Accous	Abords du Centre d'Accous, près de l'ex-RN 134	Fréquentation mentionnée ci-dessus L'écomusée composé d'une salle audio-visuel, une cave d'affinage (coopérative «Le fromage Fermier» d'Accous), et d'une boutique.
Parcours accrobranches	Quartier de la colonne de d'Espourrins	Nouvellement créé après la dévastation d'un précédent par la tempête Xynthia
Parapente	Abords du centre bourg	Accous : site d'importance nationale pour la pratique de cette activité, l'un des 3 départs les plus importants de la chaîne des Pyrénées, 2 sites de décollage (gérés par Accous d'Aile) et 2 écoles professionnelles (10 moniteurs, formations pour 200 personnes par an)
Ensemble de sites et de chemins de randonnées	Notamment dont le plateau de Lhers (partie sud dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées) et tous les autres sites d'altitude	
Centre équestre	Locaux de l'ancien Haras national	



Photo : Pays-Cités



Photo : Pays-Cités

ACCOUS, suite :	Période
ANIMATIONS	
Festival les Phonies Bergères	Mai
Marche des conteurs	Début août
Fête des patates	3 <sup>e</sup> week-end d'août



Photo : Pays-Cités

Les projets évoqués en 2014 concernent notamment :

- la création d'une « Maison de l'eau et de la pêche » à l'emplacement d'une ancienne colonie de vacances, avec l'appui de l'association la Gaulle Aspoise (voir ci-dessous)
- le réaménagement d'espaces de détente aux abords du ruisseau La berthe. attenants au centre-bourg
- Complexe sportif (parapente, randonnées pédestres, VTT)

En 2016, l'espace ludique « Ludopia » a été créé. Il a fait l'objet d'un financement du Parc national des Pyrénées.



La multiplicité des activités et projets touristiques sur Accous, font de cette commune la plus dynamique dans le domaine dans le vallon.



• **BEDOUS :**

<b>BEDOUS (en 2010)</b>		
<b>ACTIVITES :</b>		
Office de tourisme (lié à la Communauté des communes de la Vallée d'Aspe)	Place de la mairie	Fréquentation mentionnée ci-dessus
Moulin d'Orcun	Hameau d'Orcun, abords du centre de Bedous	
Ensemble de sites et chemins de randonnées		
<b>ANIMATIONS :</b>		
Marché hebdomadaire et marché artisanal de Pâques	Toute l'année et avril	
Fête de la transhumance		
Fête de la pêche franco espagnole	Début août	
Fête de l'union sportive aspoise	Début août	
Fête patronale de la St Michel	3 <sup>e</sup> week-end de septembre	



• **OSSE-EN-ASPE :**

<b>OSSE EN ASPE (en 2010)</b>		
ACTIVITES :		
Ferme découverte Pimparela	Quartier Ipère	Parcours de découverte (animaux de la ferme, flore (exploitation agricole))
Ensemble de sites et chemins de randonnées		
ANIMATIONS :		
Fête annuelle	Fin juillet	

• **LÉES-ATHAS :**

<b>LÉES ATHAS (en 2016)</b>		
ACTIVITES :		
Rocher école au site de l'Esquit		Ouverture en été 2010
Partie de la station de ski Arette-La Pierre Saint-Martin		Travaux de réaménagement en 2014-2015
ANIMATIONS :		
Fêtes du village	Dont celle du 15 août	

• **Site d'escalade :**

La commune de Léés—Athas détient sur son territoire un site-école naturel d'escalade, situé aux abords du chemin de Cabanné (près du Pont d'Esquit), dont le petit parking est en bout du chemin de Cabanné.

La richesse de son patrimoine naturel constitue une multitude d'attraits en matière de tourisme vert.

Plusieurs chemins de randonnée la jalonnent, notamment en partie basse à travers les Anaques mais aussi en zone intermédiaire et en altitude, dont le GR10 (voir carte au chapitre Déplacements – déplacements doux).



• **Partie de la station de ski Arette-La Pierre Saint Martin :**

Elle présente également une partie des équipements sportifs de la station de ski Arette-La Pierre Saint Martin, en limite ouest de son territoire. Ils se situent sur les parcelles D 125 et 145, appartenant au Syndicat d'Issaux.

Ils ont fait l'objet de travaux de réaménagement de la station de ski en 2015 par deux permis d'aménager relatifs aux autorisations de mise en exploitation du télésiège du Mailhé d'une part et de celui du Soum Couy d'autre part. Cette station est gérée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

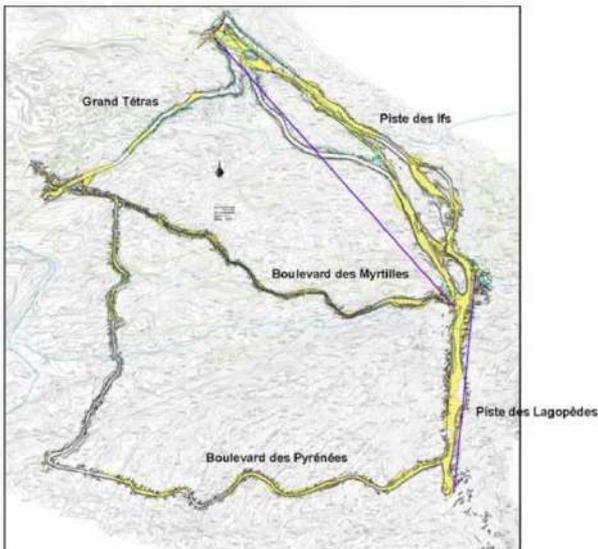
Les cinq bâtiments sont étagés entre le départ du télésiège du Mailhé à 1550 mètres d'altitude et le sommet du télésiège du Soum Couy à 2150 mètres. La surface créée totale est de 180,85 m <sup>2</sup> correspondant à une surface utile – qui intègre les postes transformateurs et autres locaux à vocation technique – de l'ordre de 290 m <sup>2</sup> :	
51	Bâtiment Gare aval du télésiège du Mailhé
52	Bâtiment Gare amont du télésiège du Mailhé
53	Bâtiment Poste de secours Mailhé - Soum Couy
54	Bâtiment Gare aval du télésiège du Soum Couy
55	Bâtiment Gare amont du télésiège du Soum Couy
Trois bâtiments sont dotés de toilettes publiques et/ou de point de consommation d'eau. Ils sont raccordés à des dispositifs d'assainissement autonomes dont la conformité est attestée par les autorités compétences (S.P.A.N.C. de la vallée de Barétous d'une part, Mairie de Léés-Athas d'autre part).	

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques



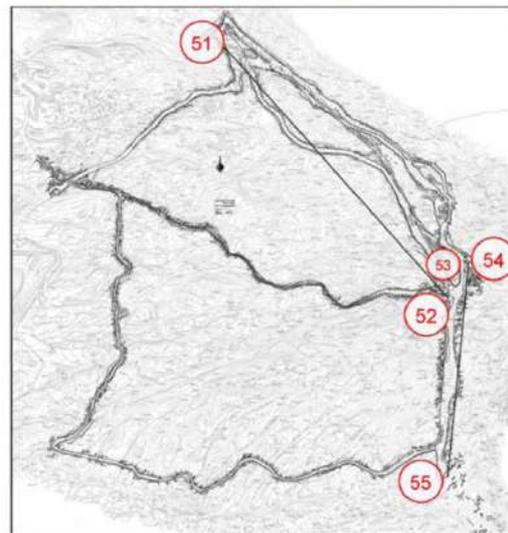
Source : Conseil Général 64

Carte n° 4 : Localisation des travaux de pistes



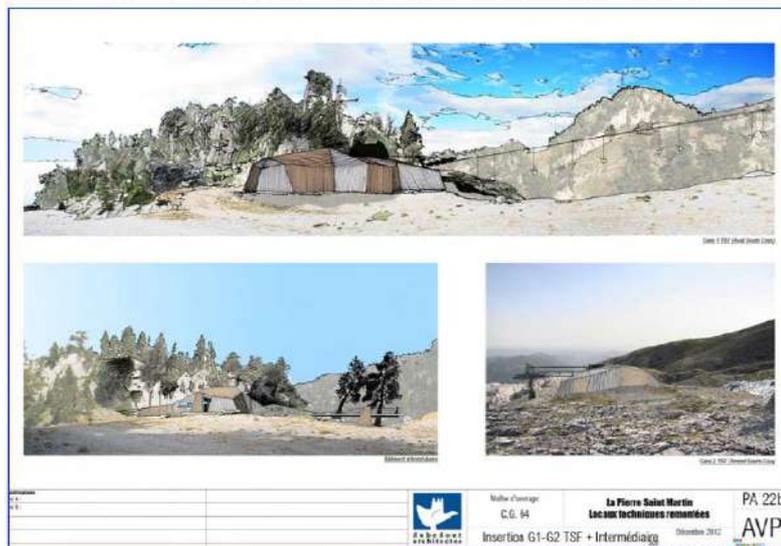
Source : Conseil Général 64

Carte n° 6 : Localisation des bâtiments projetés



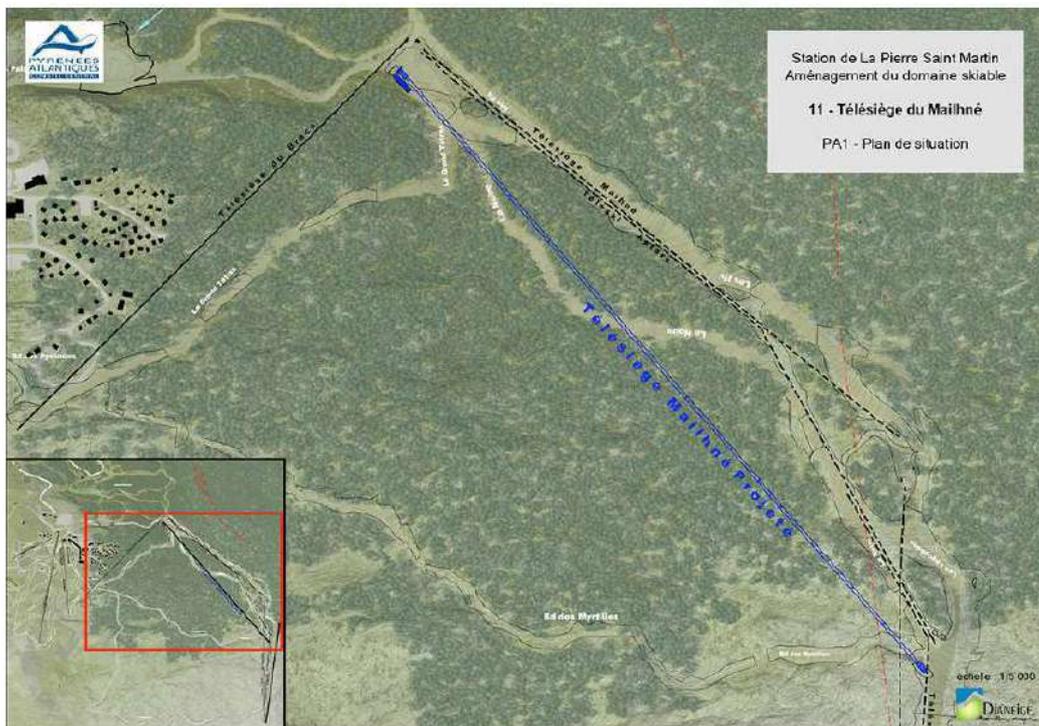
Source : Conseil Général 64

Illustration n° 4 : Esquisses des gares du TSF du Soum Couy et du poste de secours



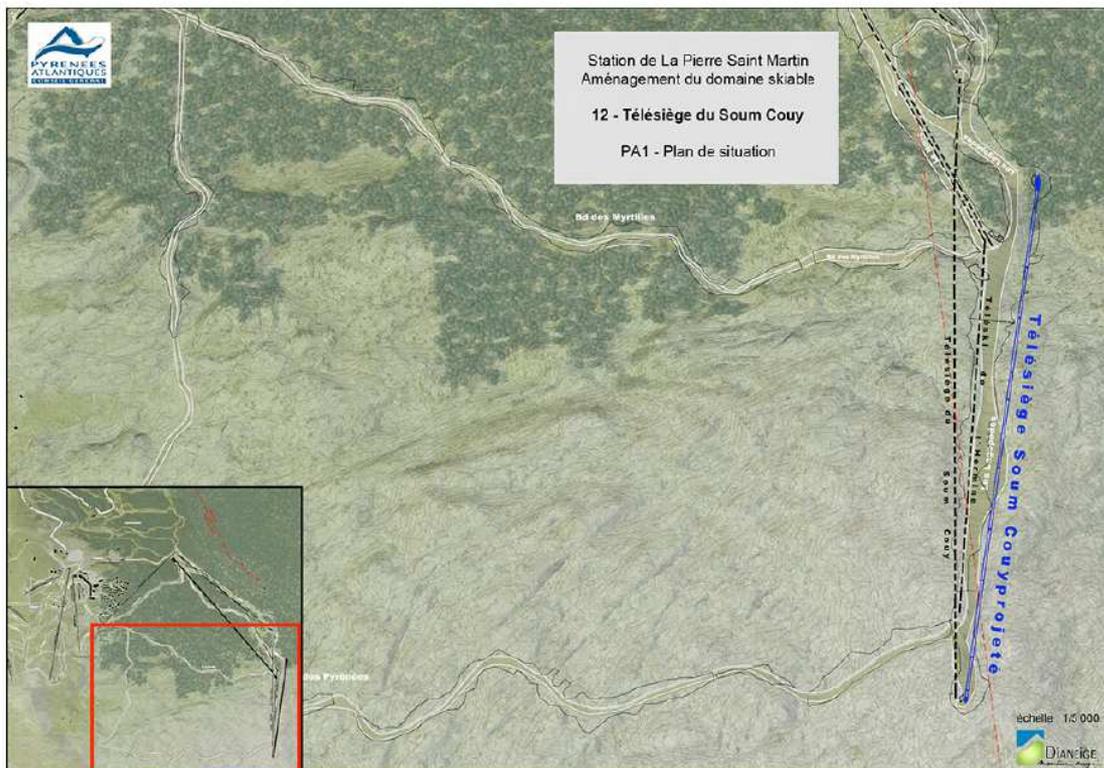
Source : Cabinet architecte DUBEDOUT

Carte n° 7 : Localisation du TSD du Mailhné



Source : Dianeige

Carte n° 8 : Localisation du TSF du Soum Couy



Source : Dianeige

**d) L'hébergement sur les communes du vallon de Bedous :**

Les données suivantes datent de 2010. Elles demeurent révélatrices de l'état présent en 2016 car la situation a peu évoluée.

**Commune d'Accous (2010) :**

<b>ACCOUS</b> (source : site Office tourisme et Mairie, 2012) <b>hébergements touristiques</b>	<b>Nombre</b>	<b>Capacité</b>
<b>Gîtes ruraux privés et meublés</b>	14 gîtes, dont : 3 gîtes 1 étoile 5 gîtes 2 étoiles 6 gîtes 3 étoiles	Total 77 personnes, dont : 15 personnes en 1 étoile 21 personnes en 2 étoiles 41 personnes en 3 étoiles
<b>Gîtes communaux, d'étapes et de séjours</b>	3	65 personnes
<b>Chambres d'hôtes</b>	2	9 personnes
<b>Hôtel</b>	Hôtel (Permayou)	8 chambres (20 personnes)
<b>Aire naturelle de camping du plateau de Lhers</b>	1	25
<b>Camping Despourrins</b>	1 (2 étoiles)	33



Photo : Pays-Cités

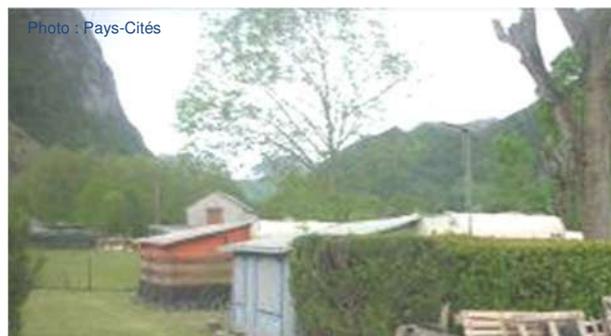


Photo : Pays-Cités

La commune d'Accous comprend la plus importante capacité d'accueil touristique en nombre de lits du vallon.

Accous contenait trois centres de vacances, maintenant fermés, laissant d'importantes friches urbaines aux abords du centre-bourg.

<b>Nombre d'emplois déclarés parmi les professionnels du tourisme sur la commune d'Accous (2010)</b>	
Le Permayou (hôtel restaurant) : 3 emplois	Camping privé : 1 emploi
L'auberge cavalière : 2 emplois	Acro branche : 1 emploi
Poulou pizza : 1 emploi	Parapente : 4 emplois
Gîte Despourrins : 2 emplois	Maison de la Pêche
Café brasserie l'Evasion (période été) : 1 emploi	Fromagerie (point de visite écomusée) : 1 emploi



Photo : Pays-Cités



Photo : Pays-Cités

**Projets communaux d'hébergement touristique à Accous :**

- Création d'hébergements touristiques de groupe reposant sur le potentiel immobilier de la commune
- Aire naturelle et gîte à Lhers



Photo : Pays-Cités

**Commune de Bedous :**

**Les hébergements touristiques sur la commune (2010)**

BEDOUS hébergements touristiques (source : site Office tourisme et Mairie)	Nombre	Capacité
<b>Gîtes ruraux privés et meublés</b>	Total 4, dont : 3 de 2 étoiles, 1 de 3 étoiles	18 personnes, dont 14 en 2 étoiles, 4 en 3 étoiles
<b>Gîtes d'étapes et de séjours</b>	1	28
<b>Chambres d'hôtes</b>	2	6 chambres
<b>Camping municipal de Carole</b>	1 (2 étoiles)	46 emplacements

Le camping municipal de Carole à Bedous, situé en zone inondable, ne peut contenir d'Habitations légères de loisirs (HLL), ce qui l'exclue des programmations des « Tours Opérateurs ».

*(Pour rappel, les autres campings dans la vallée mis à part celui d'Accous (33 emplacements), se situent à Escot (50 emplacements), Urdos (80 emplacements) et Lescun (50 emplacements). Sur le site internet de la Communauté des communes, celui de Osse n'y est pas mentionné).*



Photo : Pays-Cités

Bedous : camping

Il faut noter l'absence en 2010 d'hôtel sur Bedous, ce qui peut représenter un vrai manque à l'ouverture de la ligne ferrée.

**Un projet de construction** d'une résidence de tourisme « Cap Marine » avec **35** logements dans une première tranche et **25** dans une seconde a donné lieu à un commencement de chantier par réhabilitation et transformation d'une ancienne colonie de vacances à Bedous en limite de Accous, mais celui-ci est arrêté.



**Commune de Léés-Athas (2010) :**

**Les hébergements touristiques sur la commune**

LÉES-ATHAS hébergements touristiques (source : site Office tourisme et Mairie)	Nombre	Capacité
<b>Gîtes ruraux privés et meublés</b>	7 au total, dont : 4 de 1 étoile, 1 de 2 étoiles, 2 de 3 étoiles	Total 35 personnes, dont : 16 en 1 étoile, 5 en 2 étoiles, 14 en 3 étoiles
<b>Aire naturelle de camping (Quartier des Ananques)</b>	1	25 emplacements

**Commune Osse-en-Aspe (2010) :**

OSSE-EN-ASPE hébergements touristiques (source : site Office tourisme, Mairie, repérage)	Nombre	Capacité
<b>Gîtes ruraux privés et meublés</b>	9 au total, dont : 6 de 2 étoiles, 3 de 3 étoiles	Total 50 personnes, dont : 33 personnes en 2 étoiles, 17 personnes en 3 étoiles
<b>Gîtes d'étapes et de séjours</b>	1	15 personnes
<b>Camping municipal</b>	1	
<b>Aire de stationnement Pimparela</b>		8 emplacements
<b>Aire de camping cars</b>		

Le camping municipal d'Osse en Aspe, de petite taille, pâtit d'un environnement immédiat peu accueillant au niveau esthétique par la présence en entrée des bâtiments des services techniques assorti de dépôts de matériels. (non référencé sur le site de l'Office de tourisme).

Ainsi, l'offre en hébergement touristique s'avère insuffisante sur le vallon comme sur l'ensemble de la vallée. Aucun établissement d'hébergement sur le vallon ne permet d'accueillir un car de touristes, ce qui l'exclue des circuits touristiques.

Par ailleurs, la faiblesse de l'offre en matière de restauration fragilise la capacité de maintien des touristes sur le vallon (voir chapitre artisanat-commerces).

## 6) L'AGRICULTURE



Avec près de 16% de la surface des 4 communes dédiée à l'agriculture et à l'agro-pastoralisme cette activité joue un rôle repère sur le territoire des 4 communes, malgré une baisse du nombre d'agriculteurs (2.491,08ha d'après l'étude Aspe 2020 dont 1.660ha d'estives communales et 831,08ha de surfaces PAC déclarées en 2007 ha sur une superficie totale de 16.017 ha. Non compté les surfaces de forêts et de rochers),

### a) Une baisse du nombre d'exploitations :

Nombre d'exploitations (source : RGA, AGRESTE)				
Communes		2010	2000	1988
<i>Evolutions entre recensements</i>	<i>Soit entre 1988 et 2010, en 22 ans :</i>		2010/2000	2000/1888
ACCOUS		32	35	42
	-24%		-9%	-17%
BEDOUS		10	9	16
	-37%		+11%	-44%
LÉES-ATHAS		19	23	34
	-44%		-17%	-32%
OSSE EN ASPE		13	20	20
	-35%		-35%	0%
<b>TOTAL Communes du Vallon</b>		<b>74</b>	<b>87</b>	<b>112</b>
	<b>-34%</b>		<b>-15%</b>	<b>-34%</b>

Les données des recensements agricoles (Agreste) montrent une diminution du nombre d'exploitations, essentiellement durant la période entre 1988 et 2000 : 112 exploitations agricoles en 1988 au total sur les 4 communes, pour 87 en 2000 et 74 en 2010, soit une baisse de -38 (-34%) en 22 ans et -13 sur les 10 dernières années (-15%). Il faut noter le gain d'une exploitation à Bedous entre 2000 et 2010.

### b) Une baisse de la main d'œuvre agricole

Travail dans les exploitations agricoles, en unité de travail annuel * (source : RGA 2010, AGRESTE)					
Communes		2010	2000	1988	
<i>Evolutions entre recensements</i>	<i>Soit entre 1988 et 2010, en 22 ans :</i>		2010/2000	2000/1888	
ACCOUS		38	64	63	
	-40%		-41%	-2%	
BEDOUS		15	11	22	
	-32%		+36%	-50%	
LÉES-ATHAS		25	41	50	
	-50%		-39%	-18%	
OSSE EN ASPE		15	34	33	
	-55%		-56%	+3%	
<b>TOTAL Communes du Vallon</b>		<b>93</b>	<b>150</b>	<b>168</b>	
	-45%		-38%	-11%	

A l'échelle des quatre communes du vallon de Bedous, la diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une diminution de la main d'œuvre (en moyenne 1,5 unités de travail annuel en 1988 pour 1,3 en 2010, comparé à 1,2 à l'échelle du département et 1,3 dans le canton), alors que la S.A.U moyenne des exploitations augmente (moyenne de 15 ha en 1988 pour 18 ha en 2010, comparée à 28 ha dans le département et 21 ha dans l'ensemble du canton en 2010).

Le secteur primaire occupe une place importante dans l'économie locale (**17,8%** des emplois en **1999**) et constitue le fondement de l'économie Aspoise avec en **2008** plus de **113 exploitations** agricoles professionnelles. Ce secteur d'activité emploie **213 personnes** dans la vallée (chefs d'exploitation et coexploitants). Il s'appuie sur le pastoralisme et sur un mode d'exploitation fondé sur la pratique de l'estive en haute montagne (*source : analyse socio-économique de la vallée d'Aspe – CdC de la vallée d'Aspe*).

A noter qu'en 2007, avec 56% du territoire départemental consacré à l'agriculture, les Pyrénées Atlantiques représentent 28% des exploitations aquitaines (avec toutefois une baisse de -2,7% par an en moyenne), en tête des départements aquitains pour l'élevage et pratiquement la totalité de production du lait de brebis en raison de la zone de montagne.



Photo : Pays-Cités

**\* Unité de travail annuel :**  
(Définition RGA, AGRESTE) :  
*mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.*

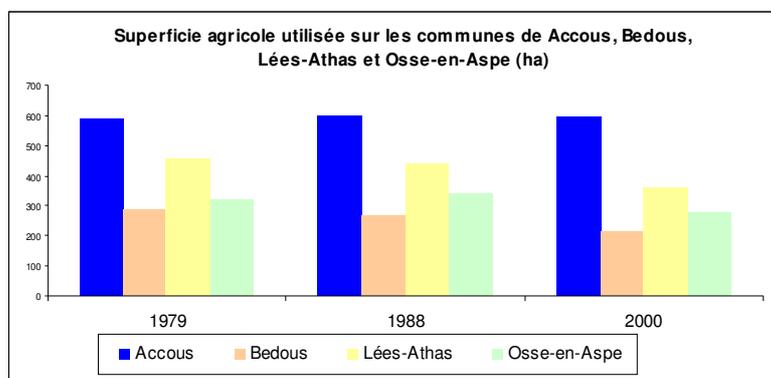
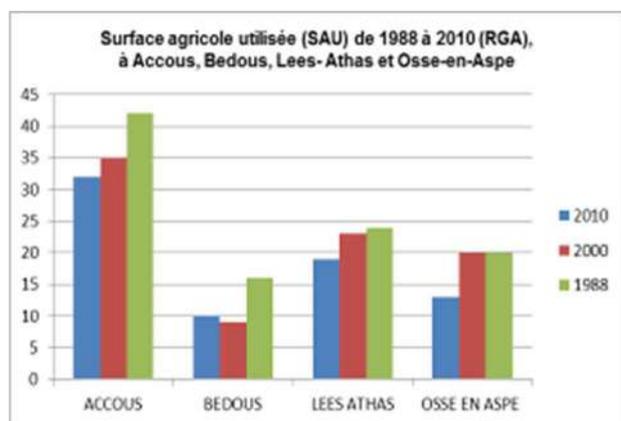
**c) Evolution de la Surface agricole utile (SAU) :**

Superficie de S.A.U en hectares (source : RGA 2010 et 2000, AGRESTE)					
		2010	2000	1988	1979
Evolution entre recensements	<i>Soit entre 1988 et 2010 sur 22 ans</i>		2010/2000	2000/1988	1988/1979
ACCOUS		495	596	599	589
	-17%		-17%	-0,5%	+2%
BEDOUS		191	214	265	285
	-28%		-11%	-19%	-7%
LÉES-ATHAS		372	363	440	455
	-15%		+2%	-17%	-3%
OSSE EN ASPE		245	278	337	317
	-27%		-12%	-18%	+6%
<b>TOTAL Communes du Vallon</b>		<b>1.303</b>	1.451	1.641	1.646
	-21%		-10%	-12%	-0,3%
Evolution dans le département 64			-19%		
Evolution dans le canton d'Accous			-22%		

La surface agricole utile (S.A.U) totale exploitée par l'ensemble des agriculteurs dont le siège social se situe sur les communes d'Accous, Bedous, Léés-Athas et Osse-en-Aspe, quelle que soit la localisation des parcelles, a diminué de -10% en dix ans entre 2000 et 2010 en passant de 1.451 ha à 1.303 ha, mais de -21% en 22 ans de 1988 à 2010. Ces diminutions s'avèrent toutefois moins fortes que celles constatées dans le département (-19% entre 2000 et 2010 et -37% entre 2010 et 1988) et le canton (-22% entre 2000 et 2010 et -32% entre 2010 et 1988).

Si la baisse représente une proportion presque identique pour l'ensemble des communes du vallon sur les périodes de 2000/1988 et 2010/2000 (plus ou moins de 11%), les nuances existent à l'échelle de chacune d'entre elles. Ainsi Accous compte une S.A.U presque identique entre 1988 et 2000, alors que les trois autres subissent une baisse de plus ou moins -18%. Ensuite Accous connaît la plus forte baisse par rapport aux autres entre 2010/2000 (-17%), alors qu'au cours de cette même période, Léés-Athas gagne +2% de S.A.U et Bedous comme Osse en Aspe en perd environ -11%.

Par ailleurs 6 280 hectares sont déclarés en estives (données déclarations PAC 2007, Aspe 2020).



Source : RGA 2000

La grande majorité de la SAU est destinée à l'élevage, essentiellement pour les ovins, caprins et autres herbivores (bovins laits et bovins viande).

Toutefois, la surface agricole utilisée a baissé moins vite que le nombre d'exploitations sur les 4 communes. Hormis sur la commune de Osse-en-Aspe, où on assiste à une baisse de la surface moyenne des exploitations agricoles, les 3 autres communes connaissent une augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles entre 1988 et 2000.

Le tableau suivant décrit l'évolution de la surface moyenne par exploitation agricole entre 1988 et 2000 :

Source :RGA 2000	1988	2000
Accous	14 ha	17 ha
Bedous	16.2 ha	24 ha
Lées-Athas	13 ha	16 ha
Osse-en-Aspe	16.8 ha	13.7 ha

Superficie de terres labourables et toujours en herbe en hectares (source : RGA 2000 et 2010, AGRESTE)						
		2010	2000	1988	1979	
Evolutions entre recensements	Soit entre 1988 et 2010, sur 22 ans		2010/2000	2000/1988	1988/1979	
<b>ACCOUS</b>						
Superficie de terres labourables		52	96	120	65	
	-57%		-46%	-20%	+85%	
Superficie toujours en herbe		444	499	478	522	
	-7%		-11%	+4%	-8%	
<b>BEDOUS</b>						
Superficie de terres labourables		s	22	18	9	
	s		s	+22%	+100%	
Superficie toujours en herbe		183	193	246	275	
	-26%		-5%	-22%	-11%	
<b>LÉES-ATHAS</b>						
Superficie de terres labourables		0	0	s	10	
	0		0	s	s	
Superficie toujours en herbe		371	363	436	444	
	-15%		+2%	-17%	-2%	
<b>OSSE EN ASPE</b>						
Superficie de terres labourables		s	24	13	14	
	s		s	+85%	-7%	
Superficie toujours en herbe		237	254	323	300	
	-27%		-7%	-21%	+8%	
<b>TOTAL Communes du Vallon</b>						
Superficie de terres labourables		52+	142	151+	98	
	env. -66%		env. -63%	env. -6%	env. +54%	
Evolution dans le département 64	+20%		-3%	+24%		
Evolution dans le canton d'Accous	-40%		-49%	+19%		
Superficie toujours en herbe		1235	1309	1483	1541	
	-17%		-6%	-12%	-4%	
Evolution dans le département 64	-25%		-13%	-14%		
Evolution dans le canton d'Accous	-15%		-22%	+10%		

NOTA : le + écrit à droite, indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

Après une augmentation de +54% entre 1979 et 1988, la superficie de terres labourables dans les communes du vallon de Bedous baisse d'environ -66% entre 1988 et 2010 en passant de plus de 151 ha à plus de 52ha, cette baisse se ressentant essentiellement à Accous (de 120ha en 1988 à 52ha en 2010, soit -57% en 22 ans). En comparaison, l'évolution s'avère positive dans l'ensemble du département (+20%).

Définitions RGA, AGRESTE :

**Superficie en terres labourables** : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

**Superficie toujours en herbe** : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

La superficie toujours en herbe baisse également à l'échelle des quatre communes du vallon, avec un taux moins fort : seulement -6% entre 2010 et 2000 (pour -13% dans le département et -22% dans le canton) et -17% en 22 ans de 2010 à 1988 (pour -25% dans le département et -15% dans le canton). Lées-Athas connaît pour sa part une augmentation de +2% de sa superficie toujours en herbe entre 2010 et 2000.

A l'échelle des quatre communes du vallon, la SAU cultivée par des GAEC, EARL ou autre, s'avère plus importante (environ 56%) que celle cultivée par des exploitations individuelles (environ 44%) et en augmentation (+16%) entre 2010 et 2000.

Le nombre d'exploitations individuelles représente plus de la moitié (plus de 45 soit plus de 61%) que celle en GAEC, EARL ou autre (moins de 39%), avec toutefois une baisse de -15% environ entre 2010 et 2000 en faveur des GAEC, EARL ou autre.

Source : RGA 2010		Types d'exploitations					SAU, par type d'exploitation					
Communes	Tous statuts		Exploitations individuelles		GAEC, EARL ou autre		Tous statuts		Exploitations individuelles		GAEC, EARL ou autre	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
ACCOUS	32	35	28	31	s	s	495	596	318	426	s	s
BEDOUS	10	9	8	s	s	s	191	214	114	s	s	s
LÉES-ATHAS	19	23	s	21	s	s	372	363	s	295	s	s
OSSE EN ASPE	13	20	9	14	s	s	245	278	135	156	s	s
TOTAL communes du vallon	<b>74</b>	<b>87</b>	45+	66+	s	s	<b>1.303</b>	1.451	567	877	s	s
%			+61%	+76%	-39%	-24%			+44%	+60%	-56%	-40%

NOTA : le + écrit à droite, indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

Plus de 56% de la SAU est cultivées par des exploitations dont le chef ou le premier co-exploitant est âgé de moins de 50 ans.

Superficie agricole utilisée (ha), suivant l'âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant											
Source : RGA 2010		Ensemble par commune		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	
ACCOUS	495	596	178	249	167	93	92	177	59	76	
BEDOUS	191	214	54	s	s	47	s	s	s	s	
LÉES-ATHAS	372	363	s	149	209	69	s	89	38	55	
OSSE-EN-ASPE	245	278	s	86	117	s	121	101	s	s	
TOTAL communes du vallon	<b>1.303</b>	1.451	232+	484+	493+	209+	213+	367+	97+	131+	
<b>Total SAU communes du vallon, par tranches d'âge</b>			+18%		+38%		+16%		+7%		

NOTA : le + indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

	Superficie (ha) (source : RGA 2000)											
	Accous			Bedous			Lées-Athas			Osse-en-Aspe		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Terres labourables	65	120	96	9	c	c	10	c	0	14	13	24
dont céréales	26	15	c	4	0	0	1	0	0	c	c	0
Superficie fourragère principale (3)	559	583	592	279	264	214	451	438	363	311	332	277
dont superficie toujours en herbe	522	478	499	275	246	193	444	436	363	300	323	254
Maïs-grain et maïs semence	26	15	c	4	0	0	1	0	0	c	c	0
Maïs fourrage et ensilage	5	13	33	0	c	c	0	0	0	0	c	c
Légumes frais et pommes de terre	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**d) Effectifs et âge des exploitants :**

Age du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant, en nombre d'exploitations										
Source : RGA 2010	Ensemble par commune		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
Commune	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
ACCOUS	32	35	8 25%	11	9 28%	8	10 31%	10	5 16%	6
BEDOUS	10	9	3 30%	s	s	3	s	s	s	s
LÉES-ATHAS	19	23	s	6	6 32%	4	s	6	7 37%	7
OSSE-EN-ASPE	13	20	s	7	6 46%	s	5 38%	6	s	s
<b>TOTAL</b> communes du vallon	<b>74</b>	<b>87</b>	<b>11+</b> <b>+15%</b>	<b>24+</b>	<b>21+</b> <b>+28%</b>	<b>15+</b>	<b>15+</b> <b>+20%</b>	<b>22+</b>	<b>12+</b> <b>+16%</b>	<b>13+</b>

NOTA : le + indique que la valeur réelle s'avère supérieure en raison de données soumises au secret statistique

La part des exploitations dont le chef d'exploitation ou le premier co-exploitant a moins de 50 ans, est de +43% à l'échelle des quatre communes du vallon. Cette valeur s'élève à 53% pour Accous (soit avec plus de jeunes agriculteurs qu'en âge proche de la retraite), pour +46% à Osse en Aspe et environ +30% pour Bedous et Léés-Athas.

A contrario, la part des exploitations dont le chef d'exploitation ou le premier co-exploitant a plus de 50 ans, est de +36% à l'échelle des quatre communes du vallon (avec un différentiel issu des données soumises au secret de statistique). Cette valeur s'élève à 47% pour Accous, pour +46% à Osse en Aspe et environ +30% pour Bedous et Léés-Athas.

Source : RGA 2010											Qui succèdera au chef d'exploitation (âgé de 50 ans ou plus)			
En nombre d'exploitations	Ensemble des exploitations		Exploitations non concernées par la question succession		Exploitations concernées par la question succession		Exploitations avec successeur		Exploitations sans successeur ou inconnu					
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000				
ACCOUS	32	35	16	19	16	16	7	4	9	12				
BEDOUS	10	9	5	5	5	4	s		s	4				
LÉES-ATHAS	19	23	8	10	11	13	5	4	6	9				
OSSE EN ASPE	13	20	7	9	6	11	s	6	s	5				
<b>TOTAL</b> communes du vallon	<b>74</b>	<b>87</b>	<b>36</b> <b>38%</b>	<b>43</b> <b>14%</b>	<b>38</b> <b>62%</b>	<b>44</b> <b>86%</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>30</b>				

Trente-huit exploitations dans les communes du vallon, soit 62%, sont concernées par la question de la succession, ce qui s'avère toutefois une valeur plus basse que celle de 2000 (86%). Douze d'entre elles ont déclarées avoir un successeur, quinze ont signalé être « sans successeur ou inconnu », onze sont couvertes par le secret de statistiques.

### e) Cheptel

La part de la superficie fourragère principale est la plus importante sur chacune des 4 communes en 2000, même si elle connaît une baisse depuis 1979 (hormis sur la commune d'Accous. La superficie toujours en herbe représente le plus gros volume de la superficie fourragère principale en raison de la pratique de l'élevage majoritaire dans le secteur.

	Cheptel Effectifs											
	Accous			Bedous			Lées-Athas			Osse-en-Aspe		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	750	751	<b>773</b>	274	227	<b>152</b>	524	488	<b>432</b>	373	362	<b>346</b>
Dont total vaches	443	448	<b>455</b>	155	131	<b>83</b>	338	305	<b>250</b>	257	229	<b>211</b>
Total volailles	813	685	<b>304</b>	279	155	<b>60</b>	440	327	<b>171</b>	300	317	<b>194</b>
Vaches laitières	409	410	<b>353</b>	131	130	<b>c</b>	301	275	<b>232</b>	226	208	<b>177</b>
Vaches nourrices	34	38	<b>102</b>	24	<b>c</b>	<b>28</b>	37	30	<b>c</b>	31	21	<b>34</b>
Equidés	65	77	<b>112</b>	34	23	<b>57</b>	43	46	<b>57</b>	21	27	<b>44</b>
Dont juments et ponettes de race lourde	-	49	<b>28</b>	-	8	<b>28</b>	-	18	<b>16</b>	-	10	<b>17</b>
Porcs à l'engraisement, verrats	7	57	<b>18</b>	0	13	<b>0</b>	8	55	<b>30</b>	10	30	<b>15</b>
Brebis mères	2 277	2 100	<b>2 086</b>	832	1 031	<b>613</b>	1 523	1 672	<b>1 823</b>	838	965	<b>1 436</b>
Chèvres	37	41	<b>128</b>	18	<b>c</b>	<b>c</b>	26	0	<b>17</b>	<b>c</b>	<b>c</b>	<b>76</b>

Source : RGA 2000

En parallèle de l'augmentation de la taille des exploitations, vue précédemment, les troupeaux deviennent de plus en plus importants.

En effet, le nombre de cheptels reste important sur l'ensemble des 4 communes, malgré une tendance à la baisse pour les bovins, dont les vaches (hormis pour la commune d'Accous).

La part des équidés augmente sur les 4 communes de même que les brebis mères et les chèvres qui augmentent sur les communes de Lées-Athas et de Osse-en-Aspe.



Elevage d'ovins dans le vallon

Le cheptel baisse de -20% en 10 ans de 2000 à 2010 sur les quatre communes du vallon, en passant de 3.687 à 2.943 unités de gros bétail tous aliments \* (-21% entre 2010 et 1988).

La commune de Osse en Aspe connaît la plus forte baisse en dix ans de 2010 à 2000 (-40%), suivie de Accous et Bedous (plus ou moins -30%). Pour Lées-Athas, la baisse se révèle assez faible (-5%).

Cheptel, en unité gros bétail, tous aliments* (source : RGA 2010)				
		2010	2000	1988
Evolutions entre recensements	Soit entre 1988 et 2010 sur 22 ans		2010/2000	2000/1988
ACCOUS		1044	1505	1499
	-30%		-31%	+0,4%
BEDOUS		459	356	531
	-14%		+29%	-33%
LÉES-ATHAS		940	994	1013
	-7%		-5%	-1,9%
OSSE EN ASPE		500	832	686
	-27%		-40%	+21%
<b>TOTAL Communes du Vallon</b>		<b>2.943</b>	3.687	3.729
	-21%		-20%	-1,1%
Evolution dans le département 64	-4,2%		-9,0%	+5,3%
Evolution dans le canton d'Accous	-19,7%		-19,4%	+0,4%

Le dernier RGA de 2010 caractérise l'orientation technico-économique des communes d'Accous et de Bedous, comme relevant en 2010 « d'autres herbivores », alors qu'elle était « ovins et caprins » en 2000. Pour Léés-Athas et Osse en Aspe, l'orientation technico-économique reste en faveur des « ovins et caprins » pour les deux recensements de 2000 et 2010.

Des données plus détaillées ne sont comprises que dans le recensement agricole de 2000, elles sont rappelées dans le tableau ci-après.

<b>Cheptel Effectifs en 2000</b> (source : RGA 2000)					
	Accous	Bedous	Léés-Athas	Osse en Aspe	Total communes du vallon
Total bovins	<b>773</b>	<b>152</b>	<b>432</b>	<b>346</b>	<b>2.303</b>
Dont total vaches	455	83	250	211	999
Vaches laitières	353	c	232	177	762+
Vaches nourrices	102	28	c	34	164+
Brebis mères	<b>2 086</b>	<b>613</b>	<b>1 823</b>	<b>1 436</b>	<b>5.958</b>
Chèvres	<b>128</b>	c	<b>17</b>	<b>76</b>	<b>221+</b>
Equidés	<b>112</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>270</b>
Dont juments et ponettes de race lourde	28	28	16	17	89
Porcs à l'engraissement, verrats	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>63</b>
Total volailles	<b>304</b>	<b>60</b>	<b>171</b>	<b>194</b>	<b>729</b>

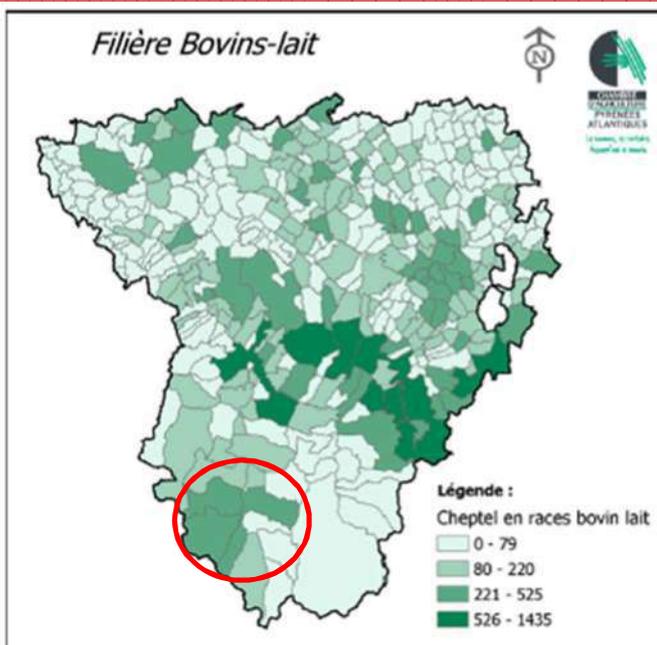
Définitions AGRESTE, RGA :

**\*Unité gros bétail tous aliments (UGBTA)**

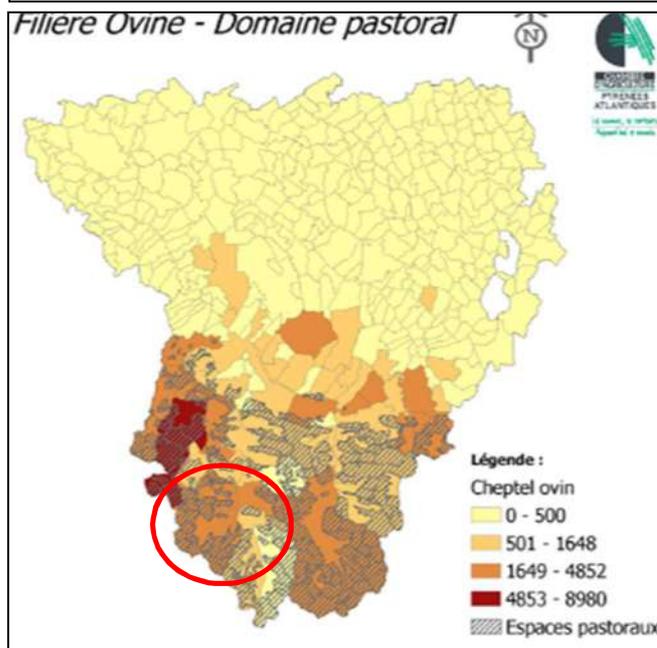
Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

c : confidentiel

s : donnée soumise au secret statistique



Cartes réalisées par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques



Les cartes ci-contre, issues d'une étude effectuée en 2004 par la Chambre de Commerces et d'Industrie Pau-Béarn, montre que :

- les 4 communes du Vallon de Bedous sont concernées par la filière bovins-lait. En effet, les communes de Accous, Lées-Athas et Ose-en-Aspe regroupent au total 1551 têtes de bétail en 2000 (moyenne de 517 bovins par commune).
- la filière ovine est également très présente sur les 4 communes avec un total de 5958 têtes de bétail en 2000. Il semblerait d'après la carte ci-contre (filrière ovine – CCI) que le nombre d'ovins ait diminuée entre 2000 et 2004, pour se situer en dessous des 5000 têtes de bétail en 2004.
- la majeure partie des zones de pâture se situe sur les communes de Lées-Athas, Osse-en-Aspe et au sud de la commune d'Accous.
- En parallèle de l'augmentation de la taille des exploitations, vue précédemment, les troupeaux deviennent de plus en plus importants et nécessitent un agrandissement des surfaces d'exploitation. La baisse du nombre d'exploitations cumulée à l'augmentation des cheptels a un effet de concentration des structures (moins favorable à une dispersion de la charge animale qui assure le maintien de l'ouverture des milieux) *Source : CC Vallée d'Aspe – Portraits de communes*

## f) Les estives

57% du territoire de la vallée d'Aspe est constitué de pâturages collectifs (28 000 hectares) occupés par **112 estives** et **70 cabanes** en activité.

Il se fabrique en estive chaque année **100 000 tonnes** de fromage. La vallée voit transhumer en saison 50 000 bêtes dont 40 000 brebis.

La production estivale pèse 1 million d'euros (20% du chiffre d'affaire annuel).

Les estives sont gérées par chaque commune. Certaines estives sont réservées aux exploitants agricoles de la vallée, d'autres louées à des intervenants extérieurs à la vallée.

65 cabanes ont été mises aux normes et rénovées (eau chaude, sanitaires, réfection des salles de fabrication), des sentiers ont été aménagés en mini-pistes pour faciliter l'accès et ravitaillement, des services d'hélicoptage et muletage organisé pour préserver et consolider ce secteur d'activité.

Les charges financières d'entretien et de mise à niveau sont supportées par les communes.

	Revenu moyen des estives (bacades, baux) de 2005 à 2007	Surface des estives (ha)
<b>Accous</b>	33 709	2.300
<b>Bedous</b>	10 419	650
<b>Lées-Athas</b>	9 430	2 130
<b>Osse-en-Aspe</b>	9 000	1 200

Source : Portraits de communes – CC Vallée d'Aspe

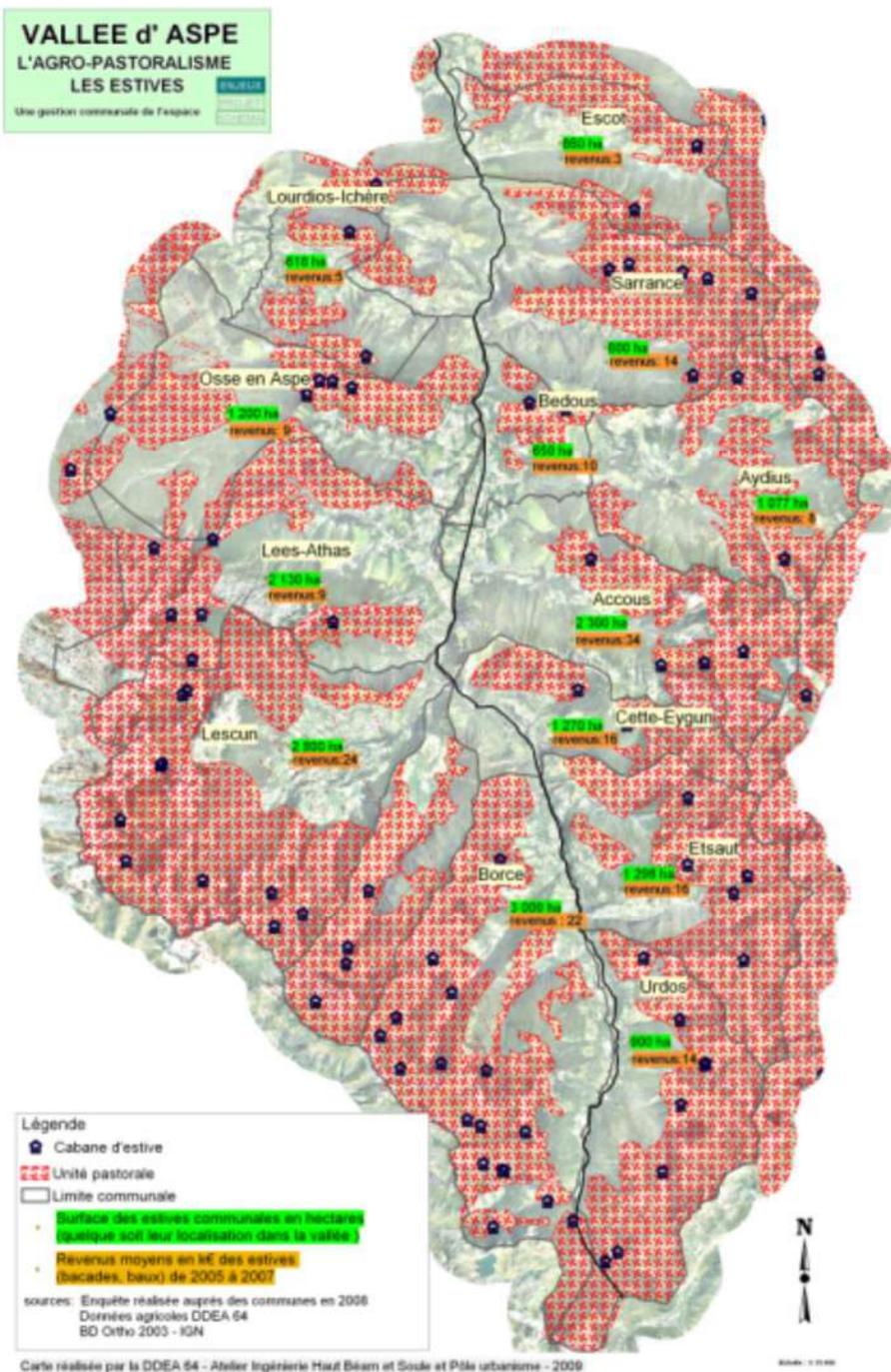
APPROCHE DU POTENTIEL ECONOMIQUE ET FINANCIER DES ESTIVES EN 2007						
Source : Portraits de communes – CC Vallée d'Aspe						
Communes du vallon de Bedous	Surfaces des estives communales (ha)	Revenu moyen bacades 2008 (€)	PAC communale	TOTAL	Mesure des retombées agro-pastorales des estives (%)	
Accous	2300	34000	53000	87000	12.31	
Bedous	650	10000	20000	30000	4.24	
Lées-Athas	2130	9000	38000	47000	6.65	
Osse-en-Aspe	1200	9000	36000	45000	6.36	
<b>TOTAL</b>	<b>6280</b>	<b>62000</b>	<b>147000</b>	<b>209000</b>	<b>29.56</b>	

La PAC communale traduit l'attractivité et la potentialité des estives de chaque commune avant redistribution aux utilisateurs des estives. Elle ne doit pas être comprise comme une recette stricte de la commune.

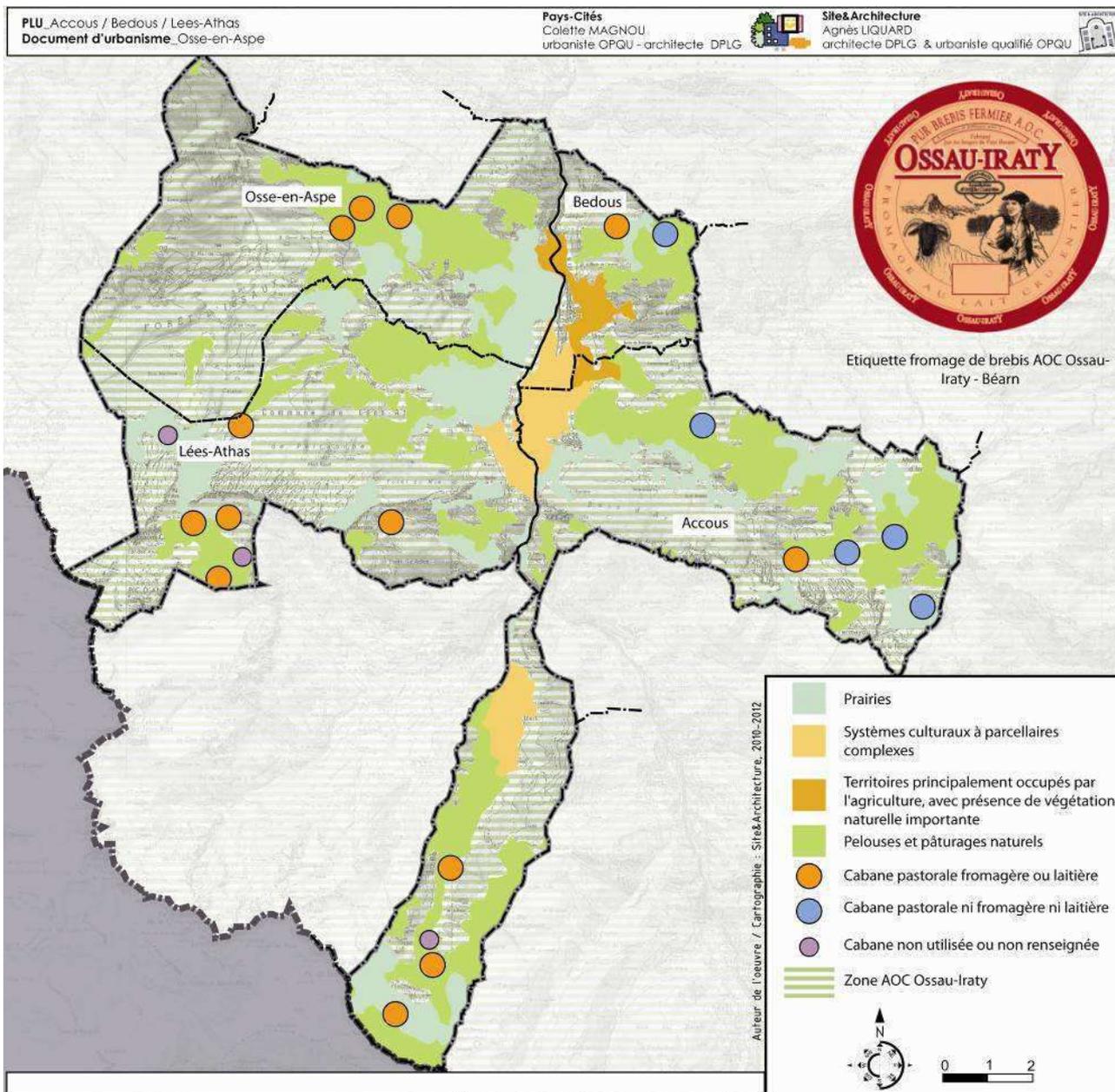
Les retombées de la PAC sur le vallon de Bedous :

La distribution de la PAC fait ressortir un potentiel pastoral réparti principalement sur les communes d'Accous, Lées-Athas et Osse-en-Aspe.

Il existe une hypothèse d'évasion d'une partie de la PAC hors territoire de la vallée en général. Cela constitue un indicateur concernant l'enjeu d'installations régulières et raisonnées d'agriculteurs dans la vallée, de manière à ce que l'ensemble de la PAC attribuée par l'agro-pastoralisme de la vallée reste attribuée aux agriculteurs de la vallée et finance des chefs d'exploitation qui entretiendront l'ensemble du patrimoine pastoral et sa composante paysagère (source : Portrait de Territoire Aspe 2020 – CDC Vallée d'Aspe).



Extrait de : ASPE 2020, Projet de territoire (Agropastoralisme), CCVA  
Carte réalisée par : la DDEA 64 – Atelier Ingénierie haut Béarn et Soule et Pôle urbanisme – 2009



AGROPASTORALISME



Cabane d'Ourdinse



Elevage de bovins à Accous



Moupeau de brebis basco-béarnaise en chemin vers l'estive  
(photo : Philippe Deschamps)

### g) L'enjeu foncier généré par la Politique Agricole Commune (PAC)

#### Stabilité future des exploitations à partir de l'âge des déclarants PAC :

(réf : Projet de territoire Aspe 2020) :

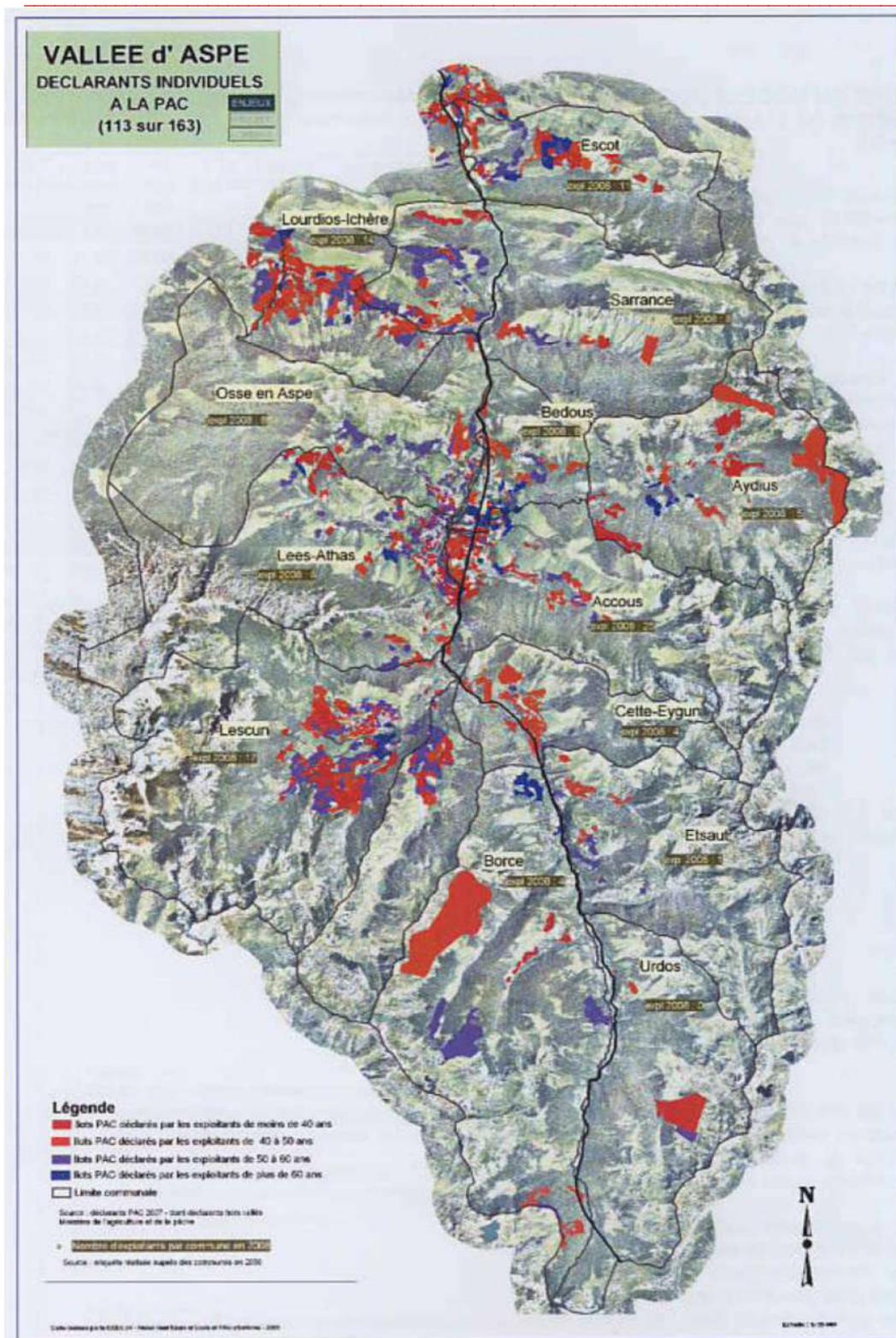
Avec le contexte actuel du dispositif PAC, 58% des exploitants PAC ont moins de 50 ans, ce qui représente toutefois 42% de 50 ans ou plus, avec 279,59 ha déclarés (soit 31,64% de la surface totale déclarée PAC). Ainsi, se poseront pour ces communes des questions relatives à la rotation du foncier, à titre patrimonial et financier, comme de changements dans la gestion des espaces et des paysages, lesquels ont aussi une valeur économique.



Surfaces déclarées PAC selon l'âge des chefs d'exploitation (en ha, situation 2007)						
Commune	-40 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	+60 ans	Total territoire	% pour -50 ans
ACCOUS	99,49	124,54	103,69	19,38	347,10	64,00 %
BEDOUS	8,87	53,97	32,21	29,71	124,76	50,40 %
LÉES-ATHAS	123,16	44,58	96,69	3,48	267,91	62,60 %
OSSE EN ASPE	5,41	56,5	81,97	0	143,88	43,00 %
TOTAL VALLON	236,93	279,59	314,56	52,57	883,65	58,45 %

Si la mobilisation du foncier constructible concerne une parcelle foncière faisant l'objet d'une déclaration d'un îlot PAC, la mobilisation de celle-ci paraît très difficile au prix du terrain bâtir. En effet, la valeur intrinsèque des îlots PAC urbains (c'est-à-dire situés en bordure des bourgs-centres), est égale à sa valeur financière provisionnelle PAC, c'est à dire le montant financier escompté de la PAC sur les prochaines années, que l'agriculteur percevra, si la parcelle continue à être déclarée en îlot PAC et qui constituerait une perte d'exploitation, si l'agriculteur vend la parcelle. Cette règle financière et économique fait que la mobilisation des îlots PAC, en bordure des bourgs-centre, semble très difficile ; elle constitue, en amont la principale difficulté pour construire tout projet d'aménagement au sin de la vallée, nécessitant une maîtrise foncière (logement, équipement, activités).

Dans un espace contraint où le foncier plat est rare, « l'espace » est au centre de convoitises. Le foncier est essentiellement détenu par des familles d'agriculteurs. Le remembrement réalisé à l'occasion de la déviation de Bedous n'a pas été l'occasion de dégager des emprises foncières publiques dans les secteurs stratégiques du vallon (notamment à proximité des carrefours giratoires). Ces conditions constituent un frein pour la réalisation de projets et pour mettre en œuvre des opérations de développement (lotissement, zone d'activité, équipements, ...). A titre d'exemple, els difficultés rencontrées pour s'assurer de la maîtrise foncière pour un lotissement à Léés-Athas, pour le terrain du poids public, ...



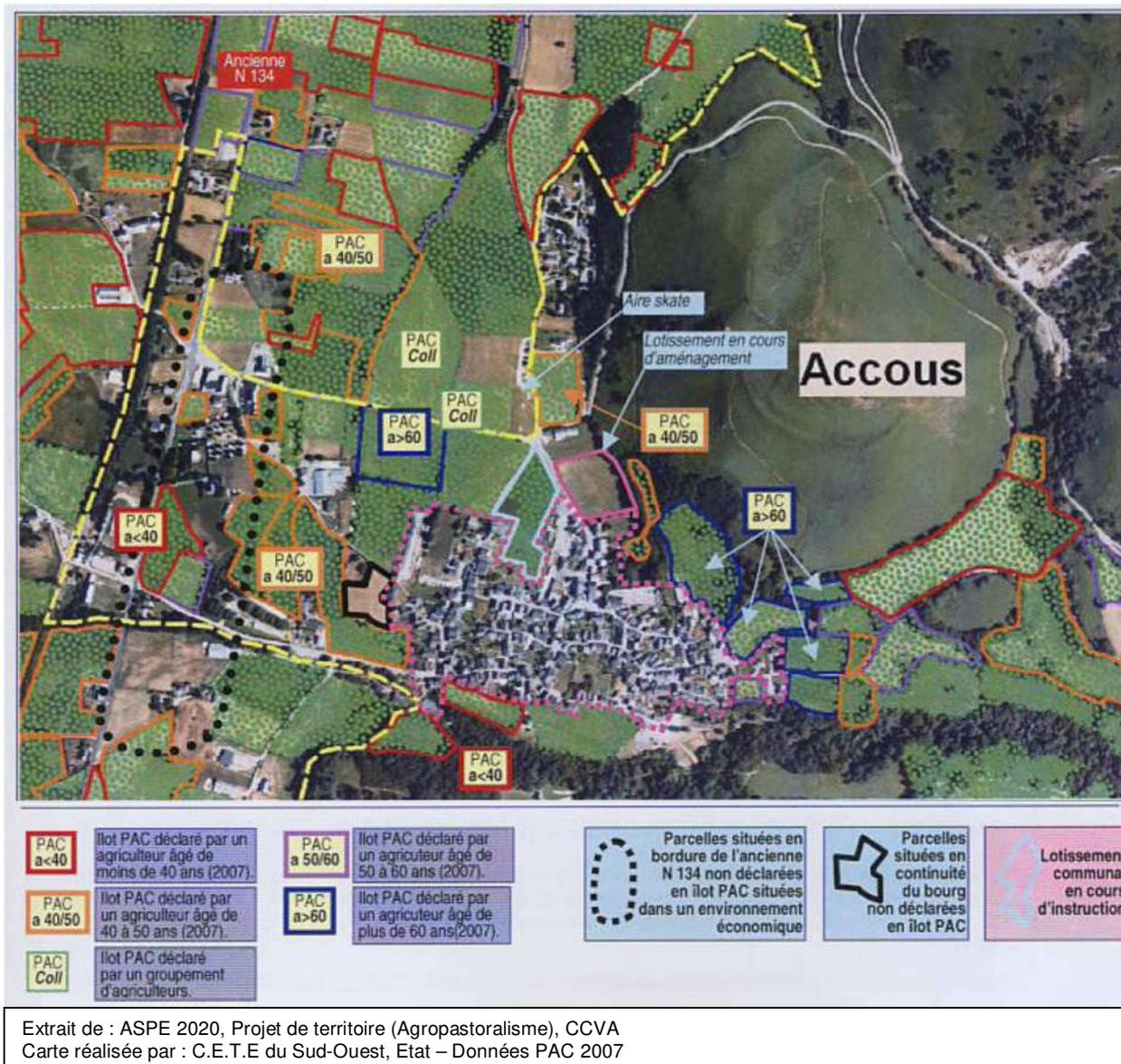
Extrait de : ASPE 2020, Projet de territoire (Agropastoralisme), CCVA  
Carte réalisée par : la DDEA 64 – Atelier Ingénierie haut Béarn et Soule et Pôle urbanisme – 2009

Ainsi, « l'espace » à vocation agricole est perçu à la fois comme :

- l'espace de production agricole proprement dite (dans un contexte d'augmentation des cheptels et des surfaces d'exploitation)
- l'espace-ressource au travers du versement des primes PAC,
- et comme par une « inversion du regard » : l'espace qui n'est pas affecté à l'urbanisation.

La densité des îlots PAC traduit à la fois la valeur de la terre « plate » dans l'économie montagnarde mais aussi préfigure les zones de conflit d'intérêt.

La présence d'îlots PAC en limite de bourg, amène à se poser la question de leur éventuel échange pour concilier équilibre entre sauvegarde du soutien financier européen à l'agro-pastoralisme et une souplesse opérationnelle pour les communes dans leur projet d'aménagement et de développement.

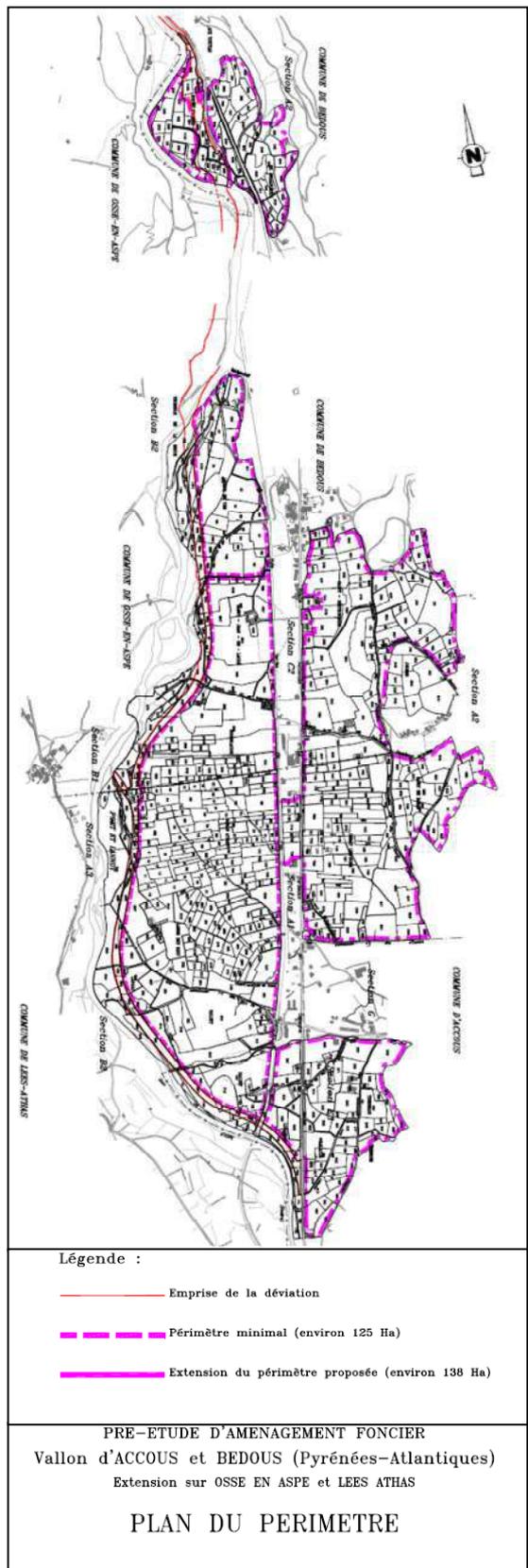
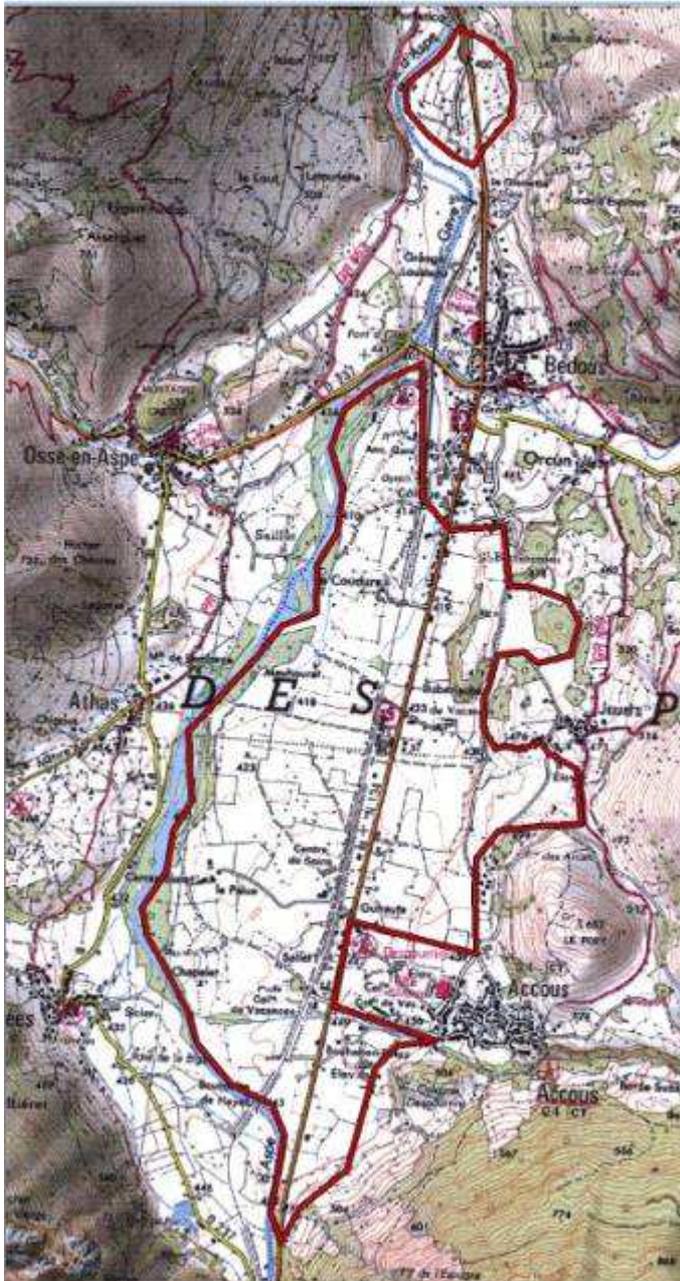


### h) Le remembrement : réorganisation foncière

La création de la déviation de Bedous a donné lieu à un remembrement, abouti le 17 décembre 2009.

Dans une période de dix ans, toute division foncière intervenant dans son périmètre nécessite une demande d'avis de la commission départementale d'aménagement foncier.

Il est assorti de préconisations au niveau hydraulique, paysager. Pour ces dernières, la carte est incluse dans la partie Environnement au chapitre relatif aux paysages.



**i) Vente de produits agricoles et agro-tourisme :**

Sur le Vallon, des commerces de vente de produits de la ferme ont été créés :

Commune	Désignation	Nombre d'emplois
BEDOUS	Magasin de vente de fromage fermier AOC d'un producteur	1
ACCOUS	Coopérative fromagère	13



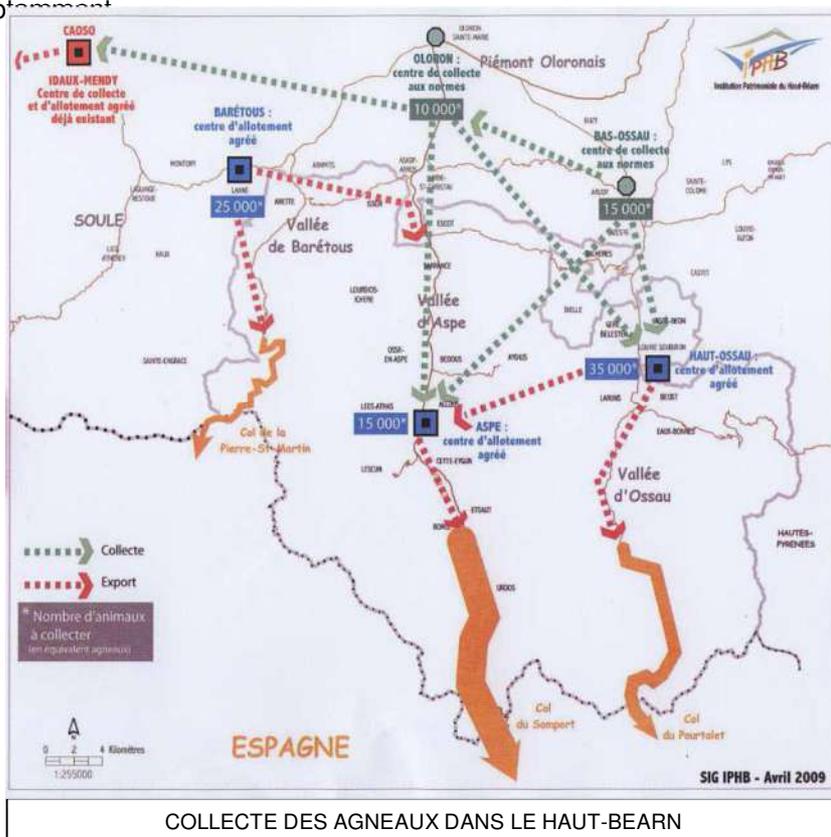
Coopérative fromagère d'Accous

Beaucoup d'exploitants agro-pastoraux proposent de la vente à la ferme de leur production de fromages fermiers.

L'agro-tourisme demeure assez limité. Une exploitation sur Léés-Athas l'a mis en place avec un camping à la ferme aux Anaques. Un autre a un projet situé au quartier Suberlaché de Bedous, qui a été pris en compte dans le PLU de cette commune.

Plusieurs études ont été menées par le passé pour tenter de trouver une solution économiquement viable pour la mise en valeur du « petit lait », fortement corrosif en cas de déversement dans les réseaux d'eaux usées, mais elles n'ont pas abouti pour l'heure à la mise en place d'un projet.

Dans le cadre d'une réorganisation de la collecte des agneaux destinés à la vente, ceci à l'échelle des trois vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous pour au total 100 000 agneaux à collecter, et afin de répondre aux normes notamment de la santé animale, un centre d'allotement agréé doit prochainement être créé à Accous près de la déviation, afin de rassembler les animaux en partance pour l'Espagne notamment.



**j) Présence d'une unité de recherche piscicole de l'INRA :**

Une unité de recherche piscicole est présente sur la commune de Léés-Athas, vérifiant l'état de la ressource piscicole.



**k) Résultats du questionnaire agriculteurs lancé dans le cadre de ce PLU :**

Réalisé de mai à l'automne 2010, celui-ci permet de compléter les données d'ensemble précédemment mentionnées et tient compte des projets des agriculteurs, notamment pour la connaissance de la localisation des bâtiments d'élevage, des terres exploitées par les exploitants professionnels et les projets.

Toutefois, si le taux de réponse est satisfaisant pour Léés-Athas et Bedous, il reste incomplet pour Accous et Osse en Aspe. Pour Léés-Athas, le seul agriculteur n'ayant pas répondu est celui détenant la plus grosse exploitation agricole.

Questionnaire agriculteurs PLU : <b>Exploitants</b>	Exploitants			Pérennité exploitations	
	Mono actif	Double actif	Age Exploitant (moyenne)	Agriculteurs de 40 à 55ans avec enfant(s)	Agriculteurs +55 ans avec succession assurée
<b>ACCOUS</b>  (15 réponses)  Sur 26 attendues	6 Mono actifs	9 Doubles actifs	Moyenne 43 ans  12 de -55ans (dont 6 de -40 ans et 5 entre 40 et 55 ans)  3 de +55 ans	5 (100%)	1 oui 2 peut-être pour ceux répondus (1 sans réponse)  sur les 3 de +55ans
<b>LÉES-ATHAS</b>  (13 réponses + 1 partiellement renseignée par la commune)  Sur 15 attendues	12 Mono actifs	2 Doubles actifs	Moyenne 49 ans  11 de -55ans (dont 3 de -40 ans et 8 entre 40 et 55 ans)  3 de +55 ans	8 (100%)	3 sur 3 : pt-être
<b>BEDOUS</b>  (6 réponses), Sur 9 attendues	3 Mono actifs	3 Doubles actifs	Moyenne 52 ans environ  3 de -55ans (dont 1 de -40 ans et 2 entre 40 et 55 ans)  3 de +55 ans	3 (100%)	1 oui, 1 non, 1 décédé sans enfant  sur les 3 de +55ans
<b>OSSE EN ASPE</b> 2 réponses sur 7 attendus		2	Non significatif		
<b>TOTAL</b>	Synthèse pour Accous, Bedous, Léés-Athas			Osse en Aspe : données non significatives	
	60%	40%	Moyenne 48 ans env.		
	de ceux ayant répondu				
<i>Source : questionnaire agriculteurs 2010, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous Pays-Cités - Site&amp;Architecture</i>					
Nota : moyenne d'âge en comptant tous les âges dans les cas de GAEC ou groupement ; Pour 1 agriculteur de moins de 40 ans en GAEC ou groupement, comptabilisé en -40 ans.					

Pour ceux ayant répondu, la majorité est parmi les mono-actifs (55%), la moyenne d'âge est de 46 ans sur l'ensemble des 4 communes. En considérant les exploitants de plus de 40 ans avec enfants et les possibilités de succession pour ceux de plus de 55 ans, Accous et Léés-Athas semblent représenter des chances de pérennisation des exploitations présentes sur leurs territoires.

Questionnaire agriculteurs 2010 PLU : exploitations	Superficie exploitation		Statut			Nbre de personnes travaillant sur l'exploitation	Avec fermage (Nbre d'ha)
	Sur Léés-Athas	Sur autre commune	exploitant individuel	GAEC	Société (type EARL)		
<b>ACCOUS</b>  (15 réponses)  Sur 26 attendues	242ha16 sur la commune	94ha89 Sur autre commune	13	2	/	30 personnes (moyenne de 2 personnes par exploitation)	9 exploitations avec fermage (68 ha avec moyenne déclarée de 8,5ha par exploitation), 6 sans fermage
	moyenne de 22 ha (exploitations de 7 à 89ha (moyenne de 11 ha à Lhers)						
<b>LÉES-ATHAS</b>  (13 réponses + 1 partiellement renseignée par la commune)  Sur 15 attendues	Pour 13 réponses :21 1.49 ha sur la commune	162 ha sur autre commune pour exploitations 5	12	1	1	22 personnes (Moyenne 1,66 pers/ exploitation)	11 avec fermage (114ha soit moyenne de 13,09ha), 1 sans fermage et 2 non renseigné
	Moyenne de 28,73 ha De 2,5 à 46 ha						
<b>BEDOUS</b>  (6 réponses), Sur 9 attendues	107,33ha Moyenne de 13,42ha (2 à 34ha)	54,8ha pour 4 exploitations	4	/	2	9,5	4 avec fermage (17,15ha quand superficie déclarée)
	moyenne de 20 ha (exploitations de Bedous de 5,95ha à 34ha)						
<b>OSSE EN ASPE</b> 2 réponses sur 7 attendus	Non significatif						
<b>TOTAL</b>  (36 réponses)	Moyenne de 24 ha (hors Osse en Aspe)		83% entreprises individuelles	17% regroupement (GAEC ou EARL)		62,5 personnes déclarées travaillant sur exploitations	25 déclarées avec fermage
Source : questionnaire agriculteurs 2010, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous Pays-Cités - Site&Architecture							

Ces données montrent que, pour ceux répondus, si la taille des exploitations est en moyenne de 24 hectares, les différences demeurent importantes : de 2,5 ha à 89 hectares. La majorité (83%) sont en entreprises individuelles et 5 sont en groupement (GAEC ou EARL). Plus de 62 personnes travaillent dans les exploitations.

Questionnaire agriculteurs 2010 PLU : <b>ELEVAGES</b>	Nombre d'animaux							Epannage, superficie	PROJETS déclarés	Estives : superficie, commune
	BOVINS (0 engraisseurs)		Caprine	Porcins	Brebis	Chevaux	Autre			
	Laitier	Naisseur								
ACCOUS (15 réponses)	162	172	<3 45	0	1365 Dont 125 viande	70	2	Réponses disparates (certaines exploitations utilisent la totalité de leurs parcelles en épandage)	7 (bâtiment d'élevage)	12 déclarant avec estives, dont 9 sur Accous et 3 sur autre commune
LÉES-ATHAS (14 réponses)	322		12	19	1880	15	6	Réponses disparates (certaines exploitations utilisent la totalité de leurs parcelles en épandage)	3 (bâtiment d'élevage)	11 déclarant avec estives, 8 sur Léés-Athas et 4 en tout ou partie sur une autre commune  3 sans réponse
BEDOUS (6 réponses)	20	17			470	28		oui	4 (élevage, maraîchage, tourisme)	4 avec estives (dont 2 déclarées sur Bedous)
OSSE EN ASPE (2 réponses)		20						Non significatif	1 (élevage)	Non déclaré
<b>TOTAL</b>	504	713	35 7	19	3715	11 3	8	Réponses disparates	15	75% avec estives

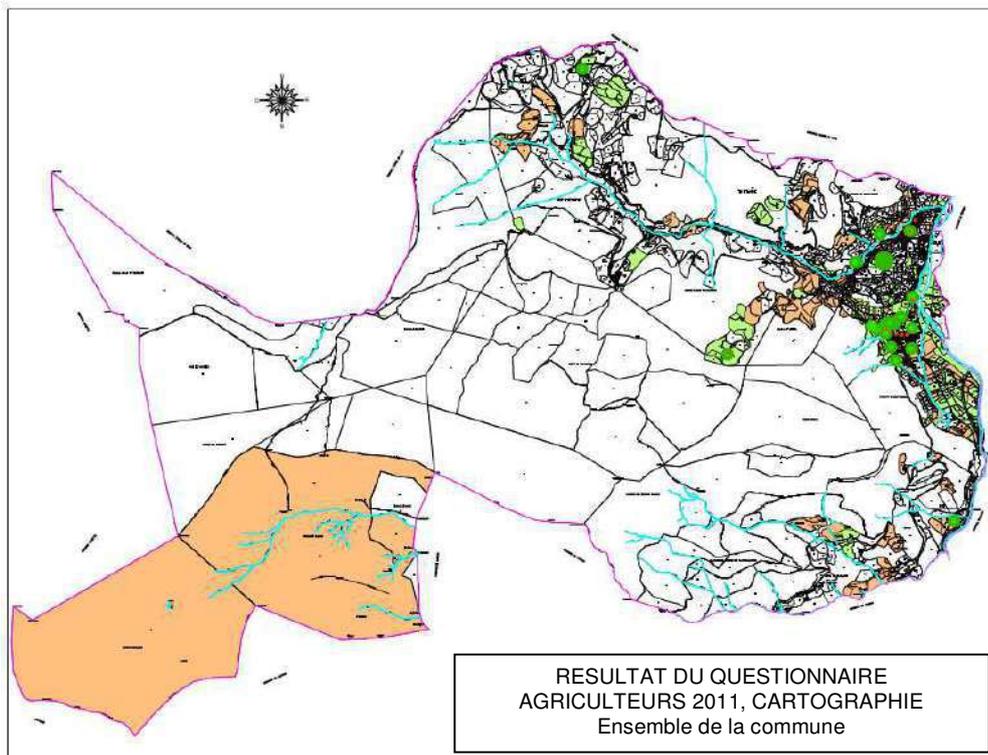
Source : questionnaire agriculteurs 2010, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous  
Pays-Cités - Site&Architecture

Questionnaire agriculteurs : <b>Activités touristiques et divers</b>	Vente directe (nombre exploitations)	Activité touristique (nombre exploitations)		Hébergement touristique	Projets touristiques ou autre (sauf élevage)	Autres
ACCOUS	2	1	/	2 oui (gîtes)	2 oui : Lhiers (Accueil, camping à la ferme, Gîte, relais équestre) et centre-bourg (gîte)	
LÉES ATHAS	9	0	0	0	0 projet touristique	
BEDOUS	2	0	0	1 gîte	4 déclarations de projets : accueil à la ferme (camping et ou chalets) ; gîtes ou chambres d'hôtes, changement de destination	Production d'énergie (Production énergétique photovoltaïque de plein champ (7 à 10.000 m²) et rampe d'éoliennes 400 ml +biomasse), terrains à bâtir
OSSE EN ASPE	/	/	1 (au-berge)	1 Gîte (6 lits)	1 projet déclaré : Chambres hôtes, camping-car	
<b>TOTAL (36 réponses)</b>	13 (36%)	1 (3%)	1 (3%)	4 gîtes (11%)	7 projets déclarés	1 projet production d'énergie

Source : questionnaire agriculteurs 2010, réalisé dans le cadre des PLU des communes du vallon de Bedous  
Pays-Cités - Site&Architecture

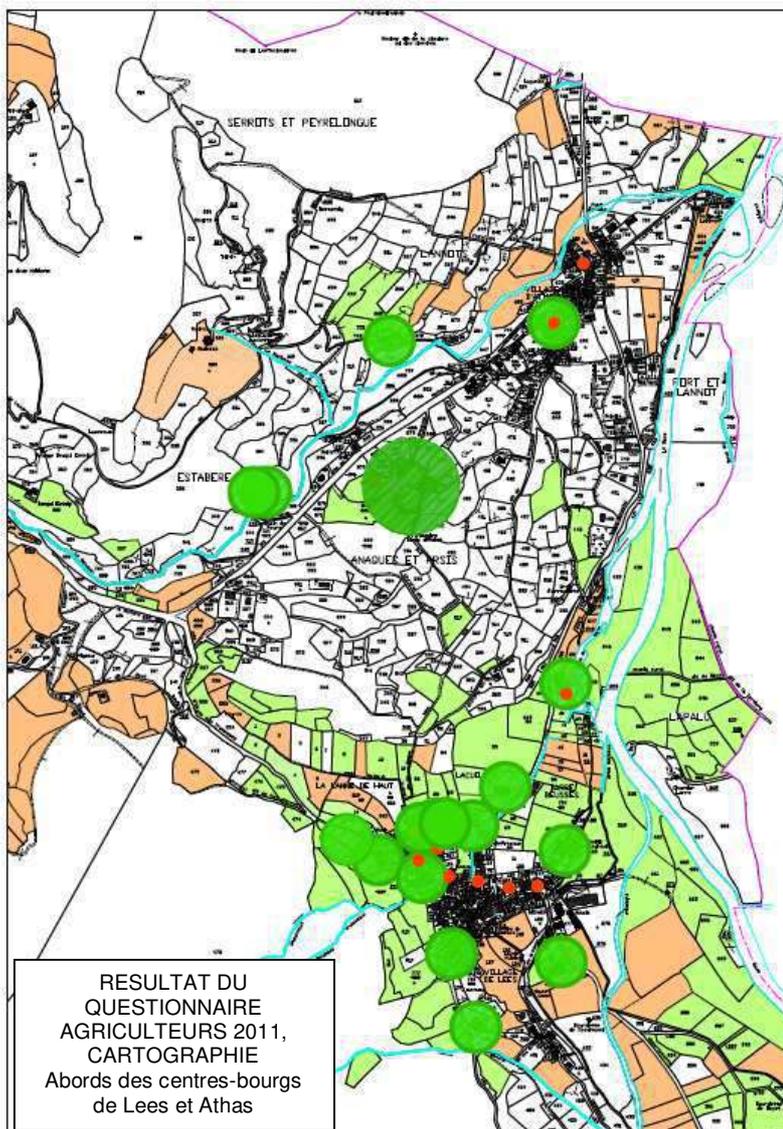
Parmi ceux ayant répondu, si 13 exploitations sur le vallon soit 36% font de la vente directe de leur produits, peu se sont à ce jour engagés vers une activité ou de l'hébergement touristiques. Pour autant, 7 projets de cette nature sont déclarés, soit pour 19% des exploitations. Il faut également signaler le projet de production d'énergie présenté par un exploitant.

La carte de restitution de ce questionnaire-agriculteur est complétée ponctuellement d'informations de la mairie pour les bâtiments d'élevage principalement utilisés de l'exploitants n'ayant pas répondu.



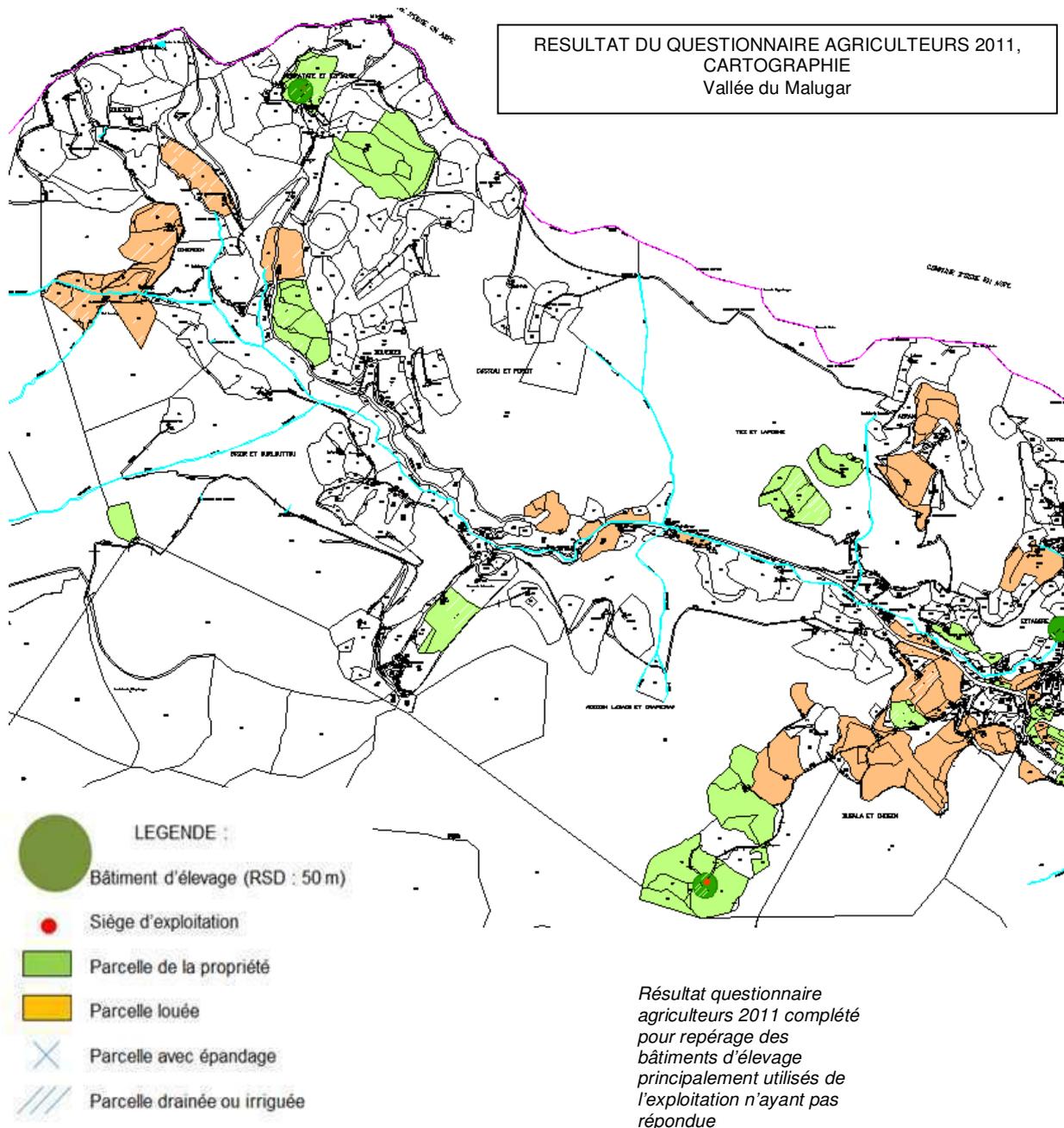
- LEGENDE :**
- Bâtiment d'élevage (RSD : 50 m)
  - Siège d'exploitation
  - Parcelle de la propriété
  - Parcelle louée
  - Parcelle avec épandage
  - Parcelle drainée ou irriguée

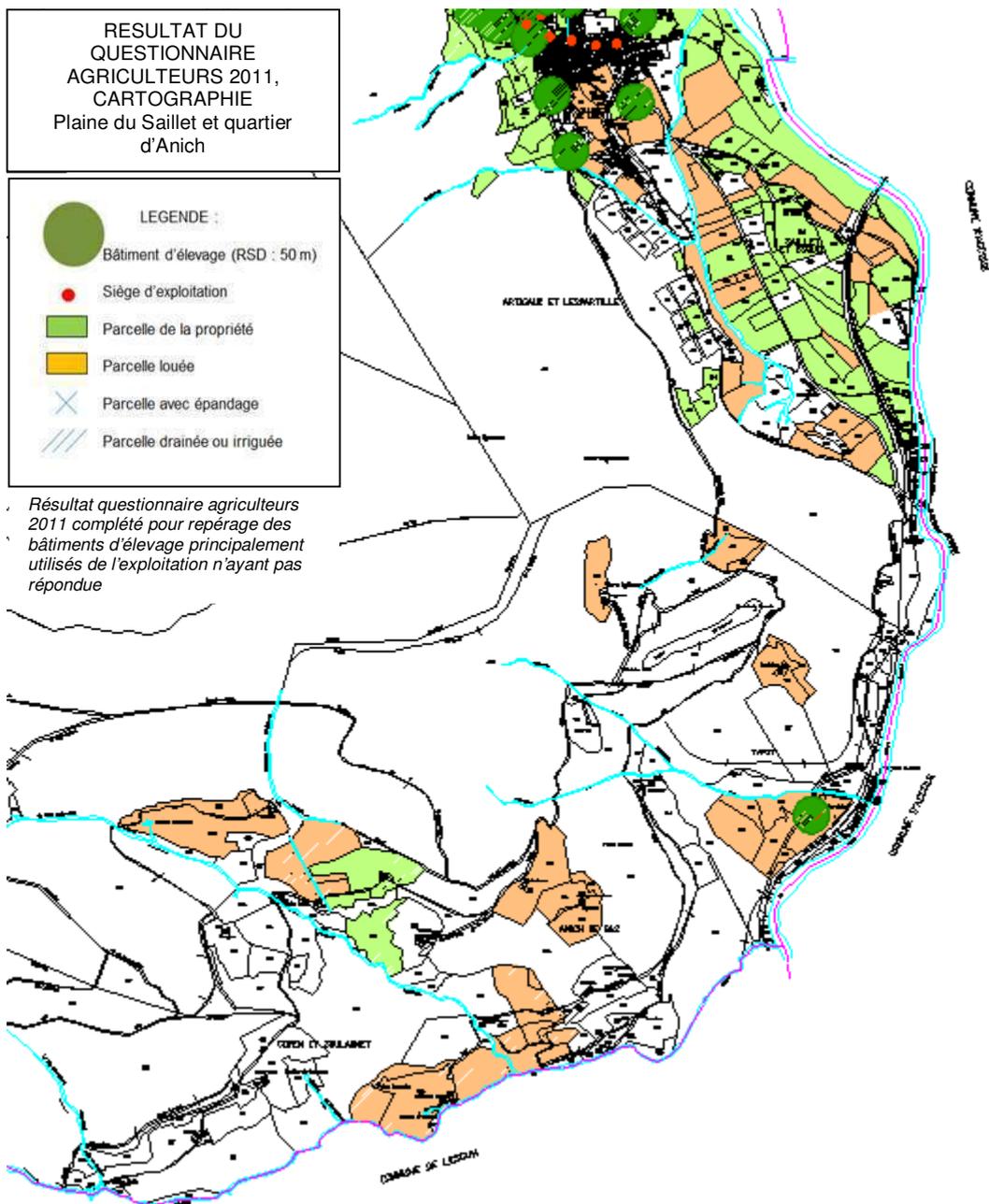
*Résultat questionnaire agriculteurs 2011 complété pour repérage des bâtiments d'élevage principalement utilisés de l'exploitation n'ayant pas répondu*



Le retour de ce questionnaire-agriculteurs fait apparaitre que pour les exploitations détenant le bâtiment d'élevage principal en plaine, seuls ceux-ci ont été répertoriés par les exploitants. Les granges situées en zone intermédiaire, pourtant utilisées d'après les informations de la mairie, n'ont pas été indiquées.

La carte inventariant l'occupation des anciennes bâtisses figurant dans le chapitre Développement social – Habitat renseigne de manière plus fine cet aspect. Elle a été réalisée à l'appui de données communiquées par la mairie en 2015. Certaines d'entre elles sont utilisées régulièrement dès que les conditions météo le permettent (notamment l'enneigement), elles figurent avec des grands cercles verts (rayon 50 mètres). Les autres sont utilisées ponctuellement pour abriter les bêtes en pâture à proximité.

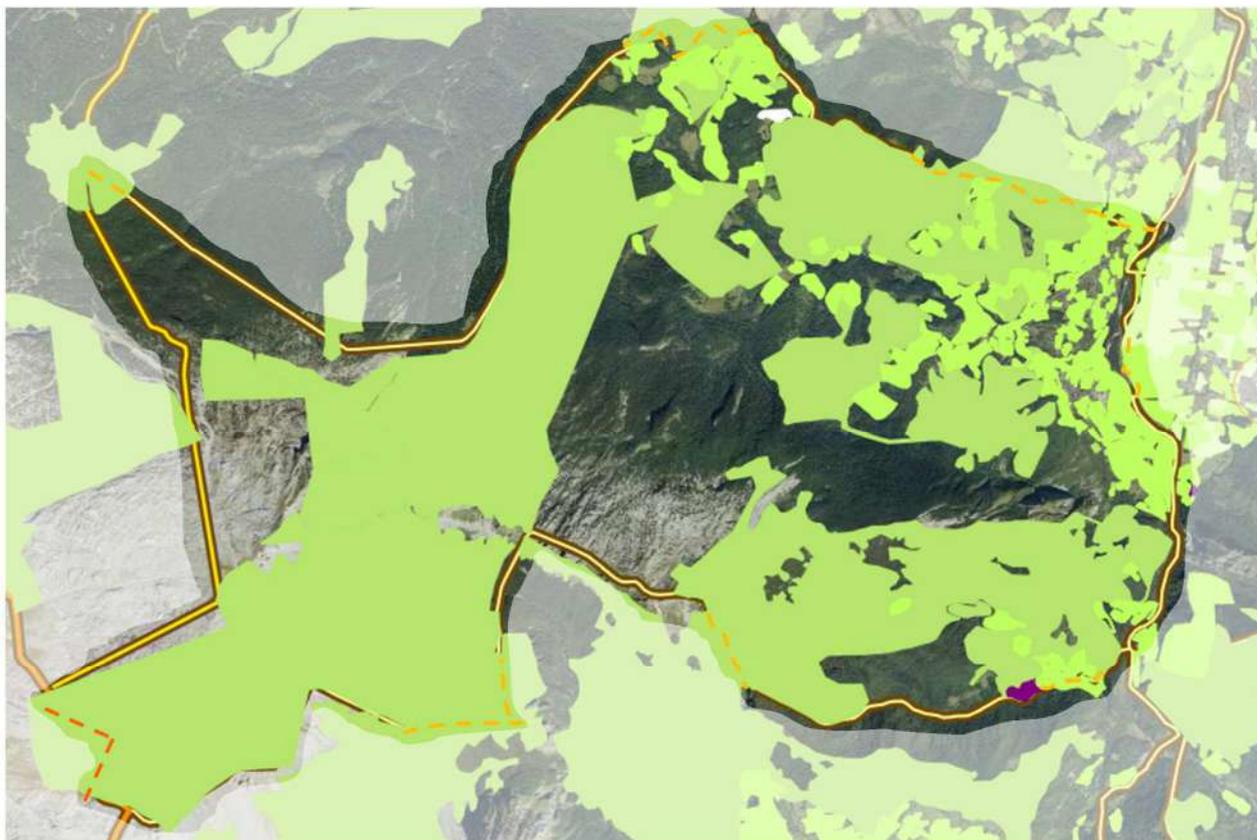




Afin de compléter ces données, ces cartes sont mises en parallèle avec celles présentant les îlots déclarés à la PAC (source RPG 2012, IGN Géoportail).



*Commune de Léés-Athas  
Ilots de culture (RGP 2012)  
Source : Site Géoportail, IGN*



Commune de Léés-Athas  
Ilots de culture (RGP 2012)  
Source : Site Géoportail, IGN  
Source : Site Géoportail, IGN

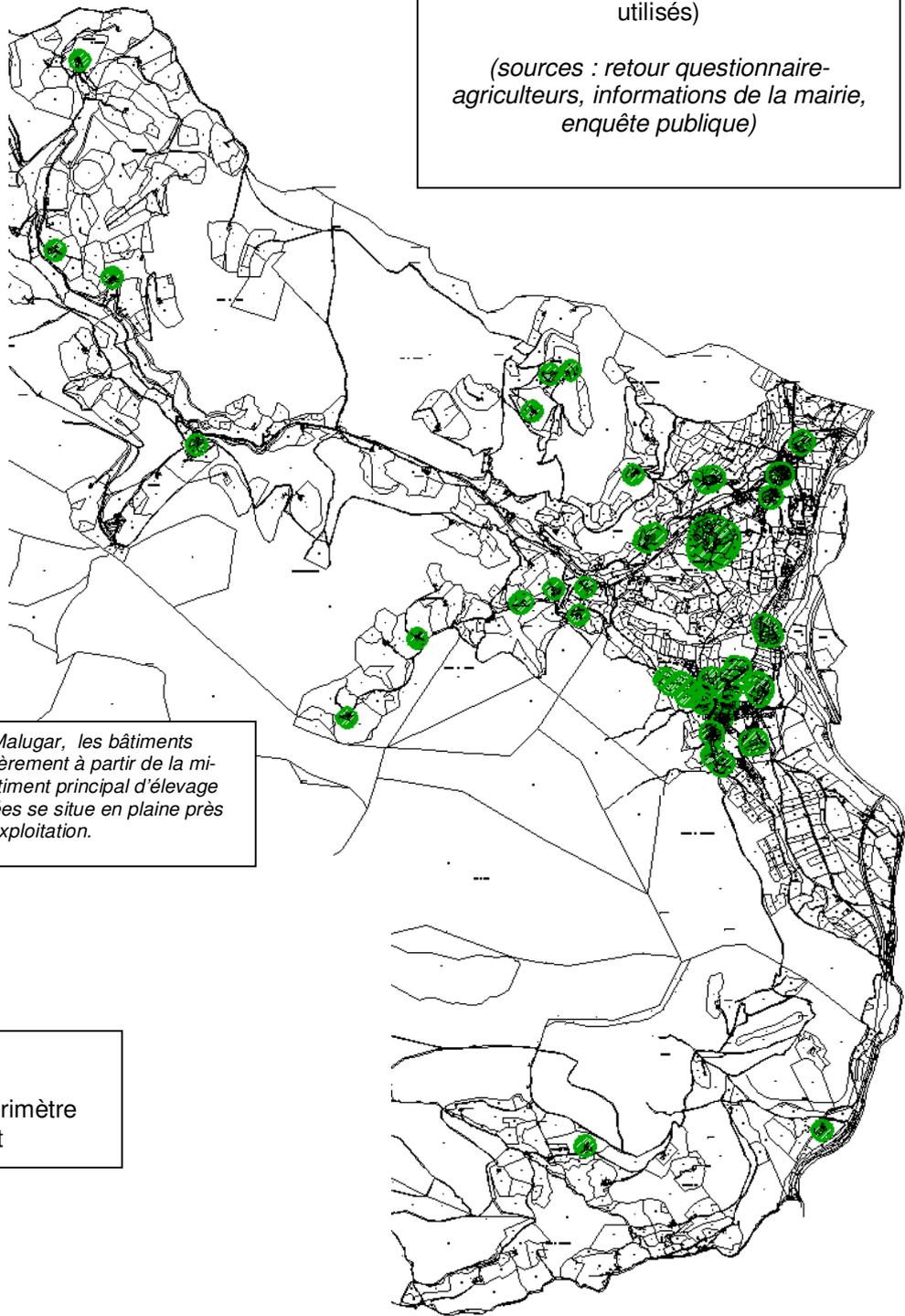
### **I) Besoins en matière d'espace agricole :**

Les besoins en matière de surface agricole correspondent à celles permettant le maintien de l'activité agro-pastorale, c'est-à-dire les parcelles en partie basse, facilement mécanisables. Il faut donc exclure de cette catégorie le quartier des Anaques, caillouteux, qui détient des terres d'une qualité insuffisante pour la culture.

Les abords des centres-bourgs, essentiellement celui de Léés, présentent des élevages pour lesquels il demeure prudent de prévoir des possibilités d'extension.

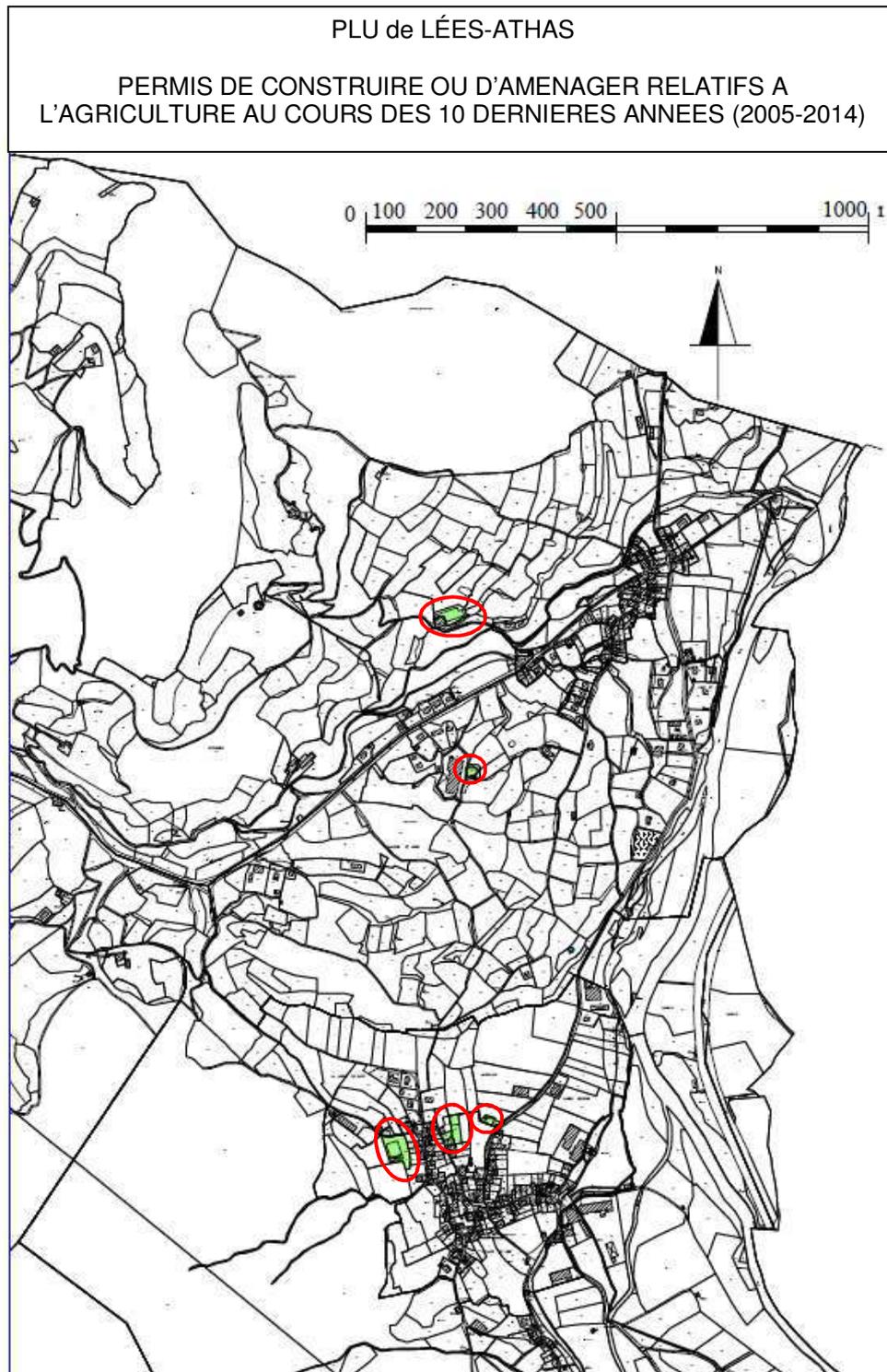
En moyenne altitude, un ensemble de granges continuent d'être utilisées pour le pastoralisme.

**ELEVAGES**  
Repérage des élevages et périmètres  
d'éloignement (bâtiments principalement  
utilisés)  
*(sources : retour questionnaire-  
agriculteurs, informations de la mairie,  
enquête publique)*



*Remarque : En vallée du Malugar, les bâtiments repérés sont utilisés régulièrement à partir de la mi-saison. Pour autant, le bâtiment principal d'élevage des exploitations concernées se situe en plaine près des bourgs et du siège d'exploitation.*

**LEGENDE :**  
 Elevage et périmètre d'éloignement



Dans les pâturages à plus de 1200 mètres d'altitude, la commune détient sur son patrimoine foncier des cabanes d'estives mises à disposition d'agropasteurs ou bergers. Celles d'Ardinet et de Capdebat (ou *Cap de Baitch*), utilisées l'été par des bergers, ont fait l'objet de travaux récents au cours des années 2010. Elles disposent de locaux annexes, comme une fromagerie, un saloir, ...

Pour permettre au berger de travailler au propre et à l'abri des intempéries, il est apparu récemment le besoin de leur adjoindre un abri et une aire de traite, rendus possibles par de nouvelles disponibilités d'aides publiques.

Il est vrai que l'amélioration des conditions de vie et de travail en altitude au cours des dernières années a contribué à motiver des jeunes à perpétuer ce métier de berger.

D'autres cabanes pourraient être également réhabilitées (cabanes d'Escure, de Camplong, d'Icheous, ...), si se présentent des demandes nouvelles d'utilisation.



Cabane de Capdebat



Abri « de fortune » et aire de traite actuelle en terre battue de Capdebat



Cabane de Capdebat



Cabane d'Ardinet



Abri « de fortune » et aire de traite actuelle en terre battue d'Ardinet

## 7) EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES (HORS EXPLOITATION DU BOIS) :

Avec une tradition installée de longue date dans la vallée liée à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique notamment, l'exploitation des ressources et énergies renouvelables représente un potentiel pour le développement de la vallée, dans un contexte énergétique en forte mutation en Europe. En prenant en compte de manière rigoureuse les contraintes de paysage et d'environnement, leur exploitation répondrait aux objectifs du développement durable, au niveau économique (ressources nouvelles pour les communes), environnemental (production d'énergie propre et réduction des gaz à effet de serre) et social (projets collectifs aux retombées sociales dont la vallée a besoin). Les communes qui bénéficient de ces implantations industrielles ont un avantage financier certain permettant par la pérennité des redevances perçues d'envisager des politiques d'investissement.

Il faut toutefois rappeler les modifications intervenant en 2010 concernant la taxe professionnelle.

### a) Exploitation des énergies hydroélectriques :

L'exploitation de cette énergie a reposé à l'origine sur les centrales de production d'EDF, implantées notamment dans le vallon le long du gave d'Aspe à Léas-Athas (pont d'Esquit) et à Bedous (prise d'eau de la centrale d'Asasp, avec taxe professionnelle profitant également à Osse en Aspe), ainsi que le long du gave de Lescun à Accous (près de Toyal). Ces sites compris dans le Groupement d'Usines du Baralet (7 sites) n'entraînent pas d'emploi fixe dans le vallon, la maintenance étant assurée par 16 agents répartis sur les 7 centrales de la vallée.

Afin de tenir compte des évolutions possibles ou rénovations des installations de production d'énergie hydro-électrique, les possibilités d'extensions devront être autorisées. (demande du Pôle de compétence hydro-électricité DREAL Midi-Pyrénées Division Energie (Toulouse)).

De plus, trois microcentrales hydroélectriques complémentaires sont présentes sur d'autres communes de la vallée, à Cette Eygun, Lourdios et Aydius.

Le recours à l'hydroélectricité devrait croître dans les années à venir pour des raisons liées au développement durable : la sollicitation de cette ressource n'a pas de limites industrielles mais plutôt météorologiques.

Ainsi, d'autres projets étaient à l'étude dans la vallée en 2012, notamment à Bedous, pour un projet de micro-centrale sur le Gabarret. Pour l'acquisition du foncier, la difficulté tenait au fait que le propriétaire est à la Nouvelle Orléans. Le potentiel économique de ce projet se mesure à travers la redevance prévisionnelle qui serait de l'ordre de 25 000 €, soit 11% du chiffre d'affaires potentiel. L'exploitant serait la SERHI (dont le siège est dans le Tarn). Cette installation et un autre projet sur Aydius pourrait dégager 1 emploi à temps partiel affecté à la maintenance des installations.

### b) Exploitation des mines et carrières :

Accous et Bedous ont disposé de carrières sur leur territoire, maintenant terminées, pour lesquelles une vigilance est utile en cas de permanence de cavités souterraines.

Anciens travaux miniers et anciennes carrières (source BRGM et Porté à connaissance de l'Etat)		
ACCOUS	Mine du site « Roc Manaudas »	Charbon, lignite (Prospection, substances)
	Mine du site « Usine EDF	Phosphate (prospection, substance)
	Mine du site « Table de Souperret »	Cuivre, zinc (travaux (ouvrages), substances)
	Mine du site « Bordes »	Cuivre, fer (travaux (ciel ouvert, recherche), substances)
	Carrière communale de kaolin	Autorisation de fouille du 03/03/1914
BEDOUS	Carrière de plâtre et de kaolin de Casteig	Ancienne, dernière date : 24/11/1876
	Carrière communale d'ardoise Ardoisière	

Le sol des quatre communes dispose encore de matériaux intéressant la mise en place de carrière, comme le stipule le schéma départemental des carrières approuvé le 12 avril 2003 par arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de lignite d'origine volcanique, intéressant la réalisation des balastres de chaussées et de voies de chemin de fer.

Toutefois, la mise en place de carrières nouvelles présente un ensemble d'inconvénients qui ont fait l'objet d'annulation de pré-projets dans les années passées : à Accous pour des raisons notamment de paysage et d'identité communale, à Léas-Athas pour des risques de pollution de l'eau et de

difficultés de déplacements, dans tous les cas pour les nuisances liées aux déflagrations des explosifs, à l'augmentation du trafic, à la défiguration des paysages, ....

**c) Exploitation de l'eau potable :**

Pour Bedous, un projet pourrait être possible en partenariat avec Aydius à partir d'une source d'eau localisée à AYDIUS en haut des Salars. avec une mise en bouteille à Bedous.

Pour Léés-Athas, n'y a pas de source exploitable (le débit minimum requis étant de 300 m3/jour). (Au mieux, pourrait être envisagé une activité liée aux fontaines pour entreprises).



**d) Solaire, photovoltaïque, éolien :**

Les énergies photovoltaïques et éoliennes peuvent représenter des pistes à explorer, en évaluant les avantages par rapport aux contraintes environnementales dans ce milieu de montagne.

L'obligation de rachat de la production d'électricité photovoltaïque faite à EDF, pourrait représenter une éventualité, soit sur les toitures des hangars agricoles comme cela commence à se voir dans d'autres vallées pyrénéennes (installations de stabulations), soit sur les toitures de bâtiments publics, (sous réserve de bonne orientation).

Ce type de projet suppose une concertation, au moins au niveau du vallon avec l'ensemble des communes et des agriculteurs intéressés, après étude du potentiel solaire et des contraintes techniques (installations et raccordements).

Un projet de recherche de sites pour installation d'énergie photovoltaïque a été évoqué pour Osse en Aspe (à l'instar du projet de Lestelle Bétharram).

**e) Sources thermales, géothermie :**

Le vallon détient d'anciennes sources thermales, avec deux anciens établissements thermaux répertoriés, à Bedous et Accous.

Ce potentiel inexploité à l'heure actuelle, mériterait des études complémentaires en hydrogéologie afin de préciser la ressource et les possibilités de projets.

Recensement de potentialités en sources thermales dans les communes du Vallon de Bedous (Source des données : IPHB et communes)	
<u>Ancien établissement thermal :</u>	Bedous : Source thermale de Suberlaché ou bains de Lanous Accous : Bains de Buslaqué
<u>Aménagement plus sommaire : fontaine, baignoire, chaudière, abri, ...</u>	Accous : 3 fontaines de Saint Christau
<u>Aménagement non connu :</u>	Bedous : Source Carolle, Source de Mahourat Accous : source des Arcats, source du Saliet Léés-Athas : source d'Arans, source Thermis



## 8) EXPLOITATION DU BOIS, SYLVICULTURE

(sources : Aspe 2020 et mairie de Léés-Athas)

### a) La multifonctionnalité de la forêt réaffirmée par les politiques publiques :

Depuis la *loi d'orientation sur la forêt* (LOF) du 9 juillet 2001, la politique forestière nationale a vigoureusement réaffirmé la multifonctionnalité de la forêt française. Cette politique se trouve déclinée au niveau de la Région Aquitaine dans les *orientations régionales forestières* (ORF) approuvées en 2003 par le ministre chargé des forêts. Ces ORF se déclinent à leur tour au niveau des régions naturelles en *directives* (DRA) et *schémas régionaux d'aménagement* (SRA) ; les DRA s'imposent en forêt domaniale (propriété de l'Etat), tandis que les SRA revêtent le caractère de préconisations en forêt des collectivités. Ainsi, **89% des forêts publiques du Sud-Ouest sont dotées d'un document de gestion.**

En Aquitaine, 75% de la forêt en montagne est sous régime forestier et 25% de propriété privée.

Le **Schéma régional d'Aménagement des Forêts pyrénéennes** approuvé par arrêté ministériel en date du 11 juillet 2006 est valable pour une durée de 10 ans.

Le Comité de Massif des Pyrénées a approuvé la révision du **Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif des Pyrénées** (SIADM) en décembre 2013. Il identifie les grands enjeux et risques majeurs qui marquent l'évolution des montagnes pyrénéennes et comprend des orientations stratégiques.

Avec un million de m<sup>3</sup> de bois pour 180 000 ha de surface productive, la production biologique annuelle évaluée par l'Inventaire forestier national (IFN) confirme les bonnes potentialités forestières du massif pyrénéen public.

En montagne aquitaine, alors que 4/5 de la superficie forestière sont considérés productifs par l'IFN, le Syndicat Mixte du Haut-Béarn voit les 2/3 des peuplements à base de hêtraie et hêtraie-sapinière inexploités pour des raisons d'inaccessibilité de la ressource, de difficultés techniques et économiques, ou de protection du milieu naturel.

Une fonction sociale cruciale pour les collectivités montagnardes réside dans *la délivrance de bois de chauffage aux habitants des communes* propriétaires de bois et forêts. Les difficultés d'exploitation des lots d'affouage, notamment dans des secteurs biologiquement sensibles, obligent certaines collectivités à adopter des formules d'exploitation en régie communale ou d'entreprise pour la mise à disposition de bois de chauffage.

Depuis 1998, le paysage de la récolte de bois en France au moyen de câbles téléphériques se transforme en profondeur, avec une mutation technologique liée au passage du câble long au câble mâât plus efficace.

La filière bois souffre pour autant d'un déficit en entreprises de travaux forestiers.

Les ORF d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées soulignent la capacité des scieries à transformer davantage que la récolte régionale de bois d'œuvre, avec les tendances suivantes :

- l'élargissement des rayons d'approvisionnement des scieries résineuses pyrénéennes, dû à la stagnation de la production du massif,
- la sous-valorisation locale du hêtre de qualité, dont les grumes sont fréquemment exportées vers l'Espagne,
- les 2/3 des entreprises de sciage exercent également une activité d'exploitation forestière, certaines assurant d'autres prestations de service (transport et négoce).

Alors que le secteur du bâtiment constitue le débouché traditionnel du sapin des Pyrénées (charpente), la part d'approvisionnement local des entreprises de deuxième transformation (menuiserie, ameublement) semble très faible.

Quant à la valorisation des petits bois ronds, deux filières disposent d'atouts indéniables dans notre région :

- *la filière bois-énergie*, utilisant essentiellement jusqu'ici le bois sous forme de bûches, connaît un essor récent, comme en témoignent diverses études régionales relatives à l'approvisionnement en plaquettes forestières et déchets de scierie destinés aux chaufferies collectives,
- *la filière trituration*, avec l'implantation de deux unités industrielles de pâte de cellulose au pied des Pyrénées, sur les sites de Saint-Girons (100 000 à 150 000 stères/an de résineux blancs) et de Saint-Gaudens (1 200 000 tonnes/an en feuillus essentiellement, dont près du tiers en provenance des Pyrénées).

## b) Le potentiel forestier :

L'ensemble de la vallée possède un important potentiel forestier, lié à l'histoire (mature pour la marine, construction de la ligne de chemin de fer, reboisements, ...), mais toutefois assez largement sous-exploité. Les raisons tiennent aux limitations d'accès pour des raisons physiques (relief) ou environnementales (espèces emblématiques). Or, une exploitation irrégulière (non maîtrisée) a des conséquences sur la structure de la forêt qui dégénère, ce qui peut engendrer l'apparition de risques d'incendie ou d'avalanche.

L'exploitation de la forêt, dont l'essentiel est de propriété communale, est organisée à partir de projets communaux (sauf syndicats d'Issaux et Labay) et donc sur des logiques administratives et non physiques. Des hypothèses commencent à être exprimées, mettant en valeur l'intérêt d'une gestion à une échelle intercommunale, pour mieux répondre à la demande et s'adapter aux triples enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

L'activité forestière reste financièrement fragile, car dépendante d'aides financières et d'investissements lourds liés aux modes d'exploitation indispensables en montagne (par pistes, par câbles, ...). Si les aides publiques venaient à diminuer, l'avenir de l'activité forestière pourrait être compromis.

Elle procure pour autant une ressource financière pour les communes, toutefois en diminution depuis la chute des cours du bois suite à la tempête de 1999.

A partir de la scierie située sur la commune de Léés-Athas (4 emplois), l'exploitation du bois devrait s'interpréter comme le premier chaînon d'une filière bois plus large, à mettre en perspective dans le contexte de la demande et de la concurrence internationale, tout en développant une industrie de 2<sup>o</sup> transformation (en difficulté aujourd'hui).

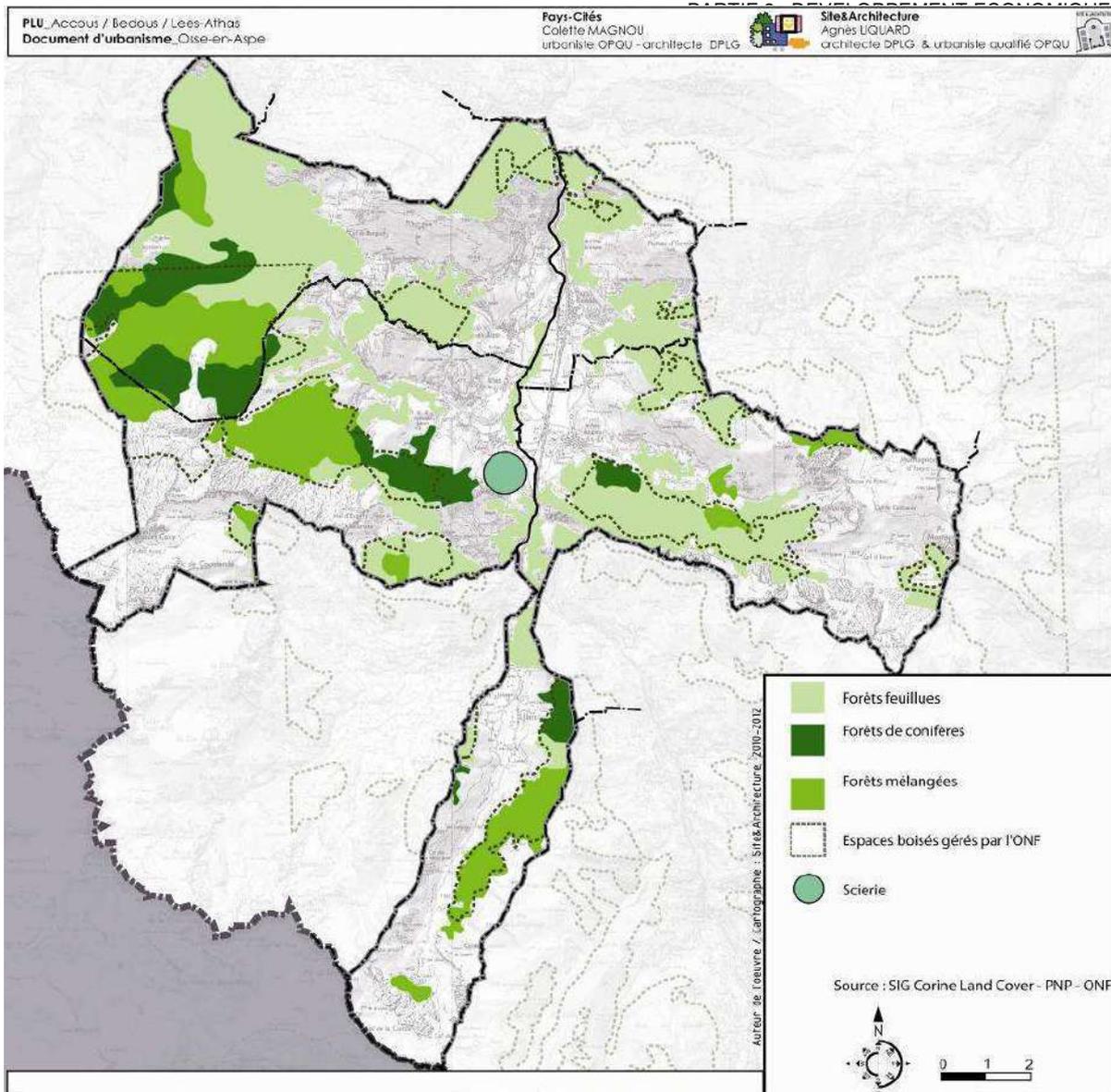
En plus du bois destiné pour la construction, l'affouage et le bois-énergie représentent deux possibilités.

L'exploitation du bois concernant **l'affouage** devrait croître car les ménages qui auront la possibilité de disposer à proximité de leur domicile de l'accès à cette ressource y auront recours en masse, compte tenu du coût croissant des autres énergies. L'inconnue qui subsiste est celle du niveau de prélèvement, car compte tenu des nombreuses zones inaccessibles dans la vallée, les mêmes secteurs sont sollicités par les prélèvements, d'où des risques liés à des dispositions environnementales. Le potentiel de la seule vallée d'Aspe ne suffira pas pour assurer un volume de ressource constant en rapport à une exploitation industrielle, ce qui supposera des prélèvements intervalléens.

Le développement du **bois-énergie** peut constituer en dehors de l'affouage pratiqué, un débouché **industriel**. Il s'agit de transformer les bois de moindre qualité en plaquette ou granulats, afin d'alimenter soit des chaudières de bâtiments publics, soit des chaudières à usage privé. Actuellement les produits de broyage vont en décharge.

A plus long terme, le bois peut constituer de la bio-masse permettant de produire du biogaz alimentant une centrale électrique à revendre à ERDF. Les ressources utilisables alors concerneraient l'ensemble des rémanents forestiers récupérables à côté du bois d'œuvre, auxquels pourraient éventuellement s'ajouter les ressources des fougères.

Le bois-énergie pourrait être utilisé notamment pour les équipements de Bedous, dont le collège.



## SYLVICULTURE



Peuplements résineux et peuplements feuillus soulignés par les pigments d'automne.



Les boisements occupent souvent les zones les plus difficiles à exploiter (roche, pente)



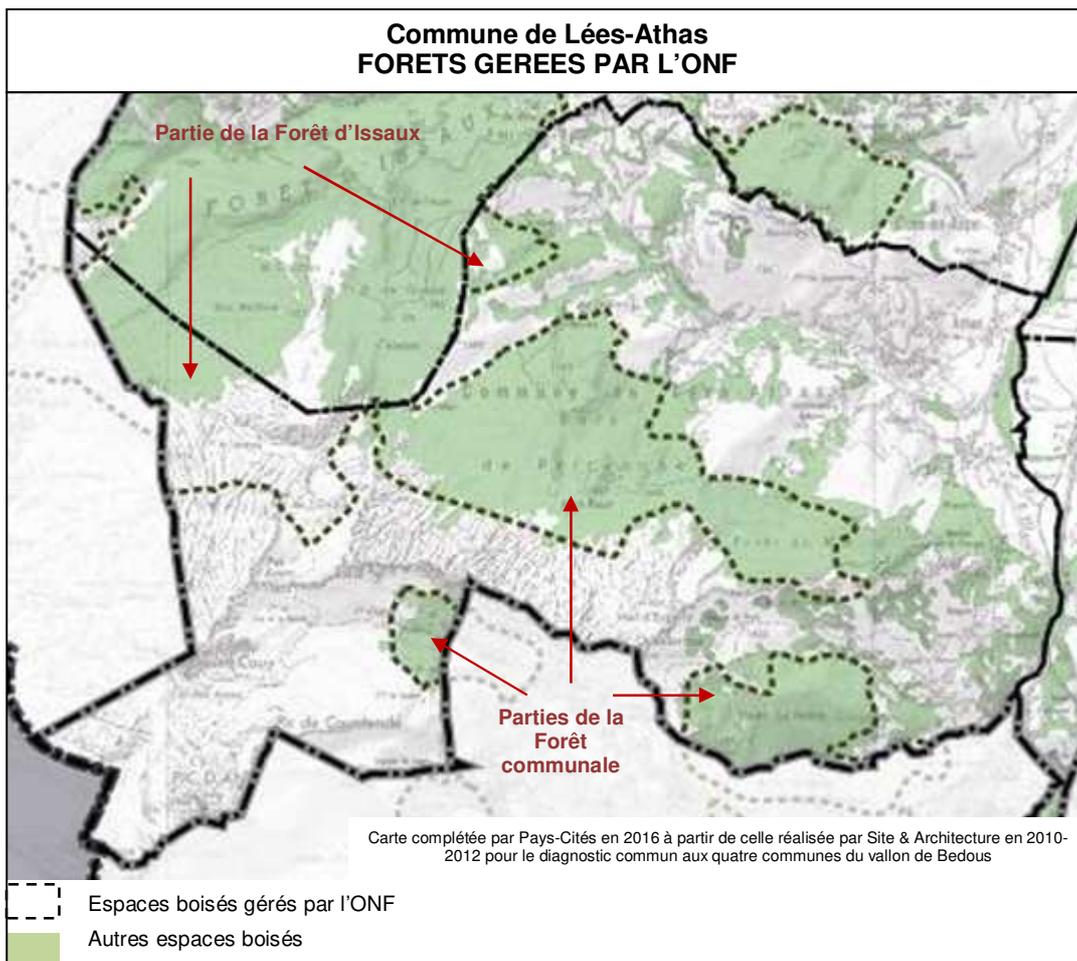
Cheminement dans la hêtraie

### c. Les forêts gérées par l'ONF sur la commune de Léés-Athas

L'ONF gère de vastes espaces de forêts sur les quatre communes.

Sur Léés-Athas, l'ONF gère les forêts d'Issaux et la forêt communale, par le biais de plans d'aménagement, qui représentent un moyen non seulement d'exploiter de manière raisonnée la forêt, mais aussi de préserver les milieux et espèces qui y vivent. Ils sont signés du Préfet de la région Aquitaine.

Ces deux forêts sont incluses dans le périmètre de la zone d'adhésion du Parc National des Pyrénées, ainsi que dans les sites Natura 2000 précédemment exposés. De plus celle d'Issaux est également concernée par le site du massif du Layens (SIC FR 7200747) pour les communes d'Osse en Aspe et Lourdios Ichère.



#### - La forêt syndicale d'Issaux :

Elle appartient en indivision aux communes de Léés-Athas (3/6<sup>ème</sup> des parts), Osse-en-Aspe (2/6<sup>ème</sup> des parts) et Lourdios-Ichère (1/6<sup>ème</sup> des parts). Elle est administrée par la commission syndicale d'Issaux constituée en 1909. Elle est située aux confins occidentaux de la vallée d'Aspe dans un secteur à l'écart des principaux axes de circulation. Elle fait limite avec la vallée voisine du Barétous, et en particulier la forêt communale d'Arrette. Elle est formée d'un massif unique s'étageant entre 599m et 1922m. Elle regroupe tous les étages de végétation montagnards et donc tous les faciès y sont associés.

De tous temps la forêt d'Issaux a été peu atteinte par la pression pastorale. Elle a pu de fait constituer des peuplements climatiques denses. Elle a été ainsi repérée et exploitée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle pour ses sapins pectinés et hêtres imposants. Ces arbres ont alors alimentés les arsenaux royaux en mâture et bois de marine. Ces exploitations massives l'ont ruinée. Mais elle a pu se reconstituer en un peu plus de 100 ans. De nombreuses coupes à grands câbles ont pu alors être organisées lors de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avant que la première desserte par piste ne soit constituée à partir des années 1970. La forêt est en bonne santé. Elle a assez peu souffert de la tempête Xynthia.

Le document d'aménagement a été signé du préfet de la région Aquitaine le 11 avril 2014. Il est applicable pour une période de 20 ans de 2012 à 2031. La superficie cadastrale concernée est de 2157,99 ha.

Cet arrêté préfectoral indique « que la forêt est affectée prioritairement à la production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

La forêt abrite une population de Grand Tétrás, de Gypaète barbu et de vautour percnoptère.

Cette forêt comprend une partie boisée de 2028,23 ha, actuellement composée de hêtre (42%), sapin pectiné (36%), chêne sessile (7%), autres résineux (5%), autres feuillus (4%), pins à crochets (4%), épicéa commun (2%). Le reste, soit 129,76%, est constitué de zones pastorales et d'infrastructures.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 978 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le hêtre (491,03 ha) et le sapin pectiné (486,97 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Les investissements prévus sont :

- Le renforcement par empiérement de 2830 ml de piste forestières, la réfection de piste sur 7000 ml ainsi que l'empiérement d'entrées sur 200 ml ;
- La reconstitution sera réalisée par régénération naturelle. »

#### **- La forêt communale de Léés-Athas :**

Celle-ci croît sur deux grands versants distincts séparés par des crêtes très marquées :

- En versant nord est : massif de Mourtera et de Pétraube ;
- En versant sud à nord-est : aux quartiers d'Anich et Braca d'Azuns.

C'est une forêt de montagne s'étagant de 820m à 1800 m d'altitude. La production de bois de cette forêt pourra être améliorée. Le relief est très marqué avec des pentes dépassant les 60% sur 248 ha. Aucune route publique ou route forestière ne borde ou traverse la forêt communale. Dans ce contexte topographique défavorable, les accès à la forêt et sa desserte interne sont très nettement insuffisants et les coupes difficiles à réaliser. Seules les parties au nord des Arres sont partiellement desservis : Environ 81 ha sont accessibles actuellement par tracteur ou câble.

Si néanmoins 250 m de pistes nouvelles sont construites, 23,61 ha s'ajouteront à la surface en sylviculture pour la porter à un total d'environ 105 ha.

Le document d'aménagement a été signé du préfet de la région Aquitaine le 05 janvier 2015. Il est applicable pour une période de 20 ans de 2014-2033.

La superficie cadastrale concernée est de 877,14 ha.

Cet arrêté préfectoral indique « que la forêt fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse, tout en assurant les fonctions de protection physique, écologique et sociale. »

« Cette forêt comprend une partie boisée (de 839,37 ha, actuellement composée de hêtre (47%), sapin pectiné (30%), pin à crochets (21%), chêne pédonculé (1%) et diverses essences (1%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 105,23 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (53,48 ha), le sapin pectiné (51,75 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Les investissements prévus sont notamment la création de 205 m de pistes à tracteurs.

#### d. La scierie de Léés-Athas et la menuiserie attenante :

La scierie de la vallée d'Aspe se situe à Léés-Athas, au sud-est du bourg de Léés.

Elle produit du **bois d'œuvre** (charpente) de grande qualité, mais les nouvelles pratiques constructibles avec d'autres types de charpentes que celles traditionnelles ont amené cet établissement à se positionner sur d'autres types de marchés, en s'appuyant sur la réorganisation en cours de la filière sylvicole aquitaine et pyrénéenne.

Ainsi, la prise en compte du « bilan carbone » dans la construction revalorise les bois locaux et de nouveaux marchés locaux se sont ouverts (agglomération paloise, ...).

Elle produit depuis ces dernières années du **bois de chauffage**, ainsi que de la **plaquette** (chutes), commercialisée pour le moment en faveur du papier et carton. La production de plaquette pourrait servir de base pour **développer un pôle bois énergie dans le vallon**.

Une demande de **hêtre déroulé** provient à l'heure actuelle de l'Espagne.

La proximité des différents bâtiments de la scierie, actuels ou futurs, s'avère une nécessité indispensable pour des commodités d'exploitation, en tenant compte des différents aspects de l'exploitation du bois (stockage des grumes de bois, des buches ou des plaquettes, sciage, séchage, compactage, ...). Cette proximité est garante également de déplacements limités.



Scierie de Léés-Athas

Photo : Pays-Cités



Scierie de Léés-Athas

Photo : Pays-Cités

La gestion de la forêt d'Issaux est assurée par le syndicat compétent, regroupant les communes de Léés-Athas (3 parts), Osse-en-Aspe (2 parts) et Lourdios-Ichere (1 part).

Dans les prochaines années, le potentiel d'exploitation pour Léés-Athas se situe aux lieux-dits de Pétraoube, Issaux et Arpet.

La menuiserie attenante à la scierie est toujours en fonctionnement, suite à l'arrivée d'un repreneur occupant les locaux du précédent artisan parti à la retraite.



Scierie de Léés-Athas : nouveau bâtiment et stockage de bois (bûches)

Photo : Pays-Cités



# **SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : ATOUPS, FAIBLESSES, ENJEUX**



## 1 ENVIRONNEMENT

### Atouts :

- Importance de l'**hydrographie** (centrée autour du gave), avec les quatre vallées secondaires qui viennent alimenter le vallon fertile.
- **Périmètres de protection** établis autour des captages d'**eau potable**
- **Qualité de l'eau issue de la station d'épuration, conforme à la réglementation, pour une urbanisation desservie par le réseau d'assainissement collectif** (sauf cas isolés), avec révision du schéma directeur en 2016 et plan d'épandage des boues de la station d'épuration
- **Biodiversité floristique et faunistique élevée** faisant l'objet de réglementations particulières (dont Natura 2000) permettant de les protéger
- Peu d'urbanisation, d'où un **maintien des corridors écologiques**
- **Formations forestières** réglementées
- Complémentarité des **activités agro-pastorales** avec le **maintien des paysages** par l'optimisation saisonnière des différents étages montagnards (estives)
- **Qualité paysagère**, avec cônes de vues exceptionnels ou secondaires, sur le grand paysage comme aux abords des bourgs (les mieux préservés étant ceux d'Athas)
- **Site classé** du Défilé d'Esque en partie sur Léés-Athas. De l'autre côté du Gave, le site inscrit de l'ensemble de la commune d'Accous
- **Qualité urbaine** découlant de la compacité des anciens bourgs et hameaux et **richesse du patrimoine bâti**.

### Faiblesses :

- **Risques naturels multiples**, mis en valeur par le PPRN, qui date de 1996
- **Perte de cônes de vue sur le centre-bourg de Léés et son église**, par la ceinture des élevages en périphérie : il ne reste qu'une petite fenêtre en entrée sud
- **Relatif étalement urbain au sud d'Athas** le long de la RD 237, avec alternance de parcelles bâties et non bâties ; parcelles enclavées à Athas
- **Déprise agricole**, accompagnée d'enrichissement des zones intermédiaires, amenant un risque de perte de la diversité des paysages et de la richesse faunistique et floristique
- Risque d'atteinte aux corridors écologiques en cas d'étalement de l'urbanisation
- Occupation du sol fortement conditionnée par les contraintes géo-morphologiques du territoire (notamment aux Anaques), ainsi que par les recompositions de gestion du territoire agricole

### Enjeux :

- Prise en compte des **risques**
- **Préservation de l'eau** : captages (périmètres de protection à faire respecter), sources, abords des cours d'eau, gestion des eaux pluviales
- **Préservation de la structure paysagère** alternant pâtures / boisements / roches nues sur les reliefs et agriculture et urbanisation en fond de vallée, en lien avec la pérennisation de l'agro-pastoralisme
- **Confortement des boisements** existants aux fonctions multiples, dont protection de ceux à enjeux
- **Préservation des cônes de vue remarquables** : vues lointaines à partir des voies publiques, tableaux paysagers sur les chevets des églises des bourgs
- **Gestion économe de l'espace**, avec une **conjugaison indispensable entre la pérennisation de l'activité agricole et le développement urbain** assurant la vie dans le vallon et la vallée
- **Harmonie entre l'urbanisation nouvelle et la forme urbaine comme architecturale traditionnelle** à forte valeur identitaire dans le vallon de Bedous
- **Préservation du patrimoine**, notamment en centres-bourgs et hameaux

## 2 DEVELOPPEMENT SOCIAL

### Atouts :

- Un habitat traditionnel de qualité, spécifique aux conditions de plaines et de montagne, toutefois peu réhabilité pour l'habitat permanent
- Des opérations publiques en faveur de l'habitat (logements sociaux, lotissements communaux) qui permettent un renouvellement de la population
- En particulier : Un nouveau lotissement (Athas), une réserve foncière communale (à Léés)
- Une qualité d'ensoleillement à Athas
- Bourgs et hameaux bien desservis par les réseaux publics (eau, assainissement, ...)

### Faiblesses :

- Un parc de résidences secondaires élevé et en augmentation, qui favorise la restauration du bâti ancien mais qui contribue à l'augmentation des prix du parc immobilier et ne favorise pas un centre de vie permanent au sein des bourgs
- Une faible commodité des centres-bourgs, en matière de stationnement, de circulation, ...
- Un nombre important de logements vacants qui décrit, entre autre, un patrimoine bloqué et qui indique une absence de pression foncière
- Forte rétention foncière pour les lieux immédiatement attenants aux bourgs, a contrario souhaits d'urbanisation en des lieux plus excentrés
- Banalisation des formes urbaines récentes
- Enclavement de Léés-Athas, par la difficulté de traverser les centres anciens de Léés (au sud) et Osse-en-Aspe (au nord), qui pénalise la capacité de la commune à participer au « repeuplement » de la vallée d'Aspe et du vallon de Bedous, indispensable au maintien des services publics.
- Attente du résultat d'un jugement en appel pour un contentieux découlant de la construction d'habitations à moins de 100 mètres d'un élevage aux Anaques.

### Enjeux :

- **Rééquilibrage de l'offre en matière d'habitat, en faveur de l'habitat permanent**, et en veillant à une diversité (locatif/accession, taille, ...)
- **Equilibre** entre la réhabilitation du bâti ancien et la construction de nouveaux logements
- **Adaptation des espaces publics, pour favoriser l'habitat résidentiel**
- **Maintien d'un niveau suffisant d'équipements et services**, sur la commune et sur le Vallon de Bedous
- **Clarification de la règle et définition des priorités, entre respect de l'agro-pastoralisme et développement nécessaire des bourgs.**

### 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

#### Atouts :

##### • Déplacements :

- Déviation ayant désengorgé le centre-bourg de Bedous et offert des vues paysagères du le grand paysage du vallon
- Réouverture de la gare de Bedous en 2016

##### • Développement économique :

- **Présence encore forte de l'agriculture et de l'agro-pastoralisme**, notamment sur la commune de Léés-Athas, participant à l'entretien des espaces dont ceux d'estives
- **Activités dans la vallée pourvoyeuses d'emplois** : industrie Toyal, établissements de santé (notamment en faveur de personnes handicapées)
- **Scierie de la vallée d'Aspe à Léés-Athas et exploitation de la forêt**, dont celles communale et de la forêt d'Issaux
- **Positionnement en faveur du tourisme vert**, projet intercommunal de « station de sports de nature » dans lequel s'inscrit la commune de **Léés-Athas** en faveur d'un « univers » **lié à la forêt**. (Quelques activités préexistantes de tourisme et agro-tourisme sur Léés-Athas (site d'escalade, camping à la ferme aux Anaques))
- Une partie de la **station de ski Arette La Pierre Saint Martin** à l'ouest de la commune
- **Commune participant à l'effet de « cœur de la vallée d'Aspe »** par sa position géographique et l'offre de ses équipements et services (dont école, fronton, salle communale, terrains de sport, ...).
- **Un peu de réserve foncière communale**, pouvant participer aux besoins de développement économique pour le vallon de Bedous.

#### Faiblesses :

##### • Déplacements :

- **Situation d'enclavement de Léés-Athas** en raison de la difficulté de traversée des bourgs de Léés et Osse-en-Aspe, problématique pour les poids lourds de plus en plus gros des activités agricoles (camions laitiers) et sylvicoles (de transport de bois) : désarroi face à la non-réalisation de la bretelle à la déviation de Bedous
- **Prépondérance des déplacements automobiles** accentuée dans ce contexte de montagne, avec pour conséquence un isolement des personnes fragilisées (personnes âgées, handicapées, sans permis, etc ...)
- **Important manque de places de stationnement aux abords des équipements et dans les bourgs**, notamment aux abords des églises, du cimetière, ...
- **Glissement de terrain récurrent au niveau du chemin des Trebesses** entre Léés et Athas vers la vallée du Malugar

##### • Développement économique :

- Déprise agricole, risque de non-transmission d'exploitations ; système d'exploitation de type « productiviste » trouvant des limites
- Doutes sur la permanence du site industriel de Toyal
- Difficultés de transmission d'anciens ateliers souvent liés aux habitations des chefs d'entreprise
- Le développement d'activités artisanales ou de services, souvent en concurrence foncière avec l'activité agricole
- Sur l'ensemble du vallon de Bedous, faiblesse de l'offre en matière de restauration et surtout d'hébergement touristique (pas de HLL en camping, ceux de Bedous et d'Accous (près du bourg) en zone inondable, résidences secondaires générant une faible consommation, ...)
- Difficultés de mise en valeur de ressources naturelles en raison de leur impact sur l'environnement
- Activité forestière financièrement fragile : dépendante d'aides financières et d'investissements lourds (exploitation de la forêt par câbles, repositionnement de la scierie sur de nouveaux marchés, ...)

*Enjeux : voir ci-après*

### 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEPLACEMENTS

*Suite*

#### **Enjeux :**

##### **• Déplacements :**

- .- Recomposition des liaisons entre les bourgs :du vallon de Bedous, favorables à de nouvelles dynamiques pour la vie quotidienne comme le développement touristique
- Amélioration des liaisons entre Léés et Athas et notamment solutions à trouver :
  - pour désenclaver la commune et notamment le bourg d'Athas, face à la non-réalisation de la bretelle à la déviation
  - pour faire face au risque récurrent de glissement de terrain du chemin des Trebesses
  - Amélioration indispensable du stationnement, pour les centres-bourgs et équipements essentiels

##### **• Développement économique :**

- Maintien d'une agriculture et agro-pastoralisme dynamiques
- Préservation des terres de plus grande qualité agronomique, en veillant à l'équilibre à trouver avec le nécessaire développement urbain des bourgs
- Respect des distances d'éloignement autour des élevages, en veillant à gérer la période d'attente du résultat du jugement en appel pour celui situé aux Anaques
  - Exploitation raisonnée de la forêt comme moyen de sa préservation
  - Malgré l'absence en 2016 sur la commune de projet concret de développement touristique, veiller à insuffler une dynamique dans ce domaine et définir un cadre.
  - Participation de la commune de Léés-Athas à l'effort collectif d'offre foncière dédiée au développement économique, à l'échelle des communes du vallon de Bedous
  - Permettre le développement de la scierie de Léés, située en zone bleue du PPRN permettant l'exploitation des ressources naturelles.

# ANNEXES AU DIAGNOSTIC

**Annexe 1** : Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lées-Athas (64)

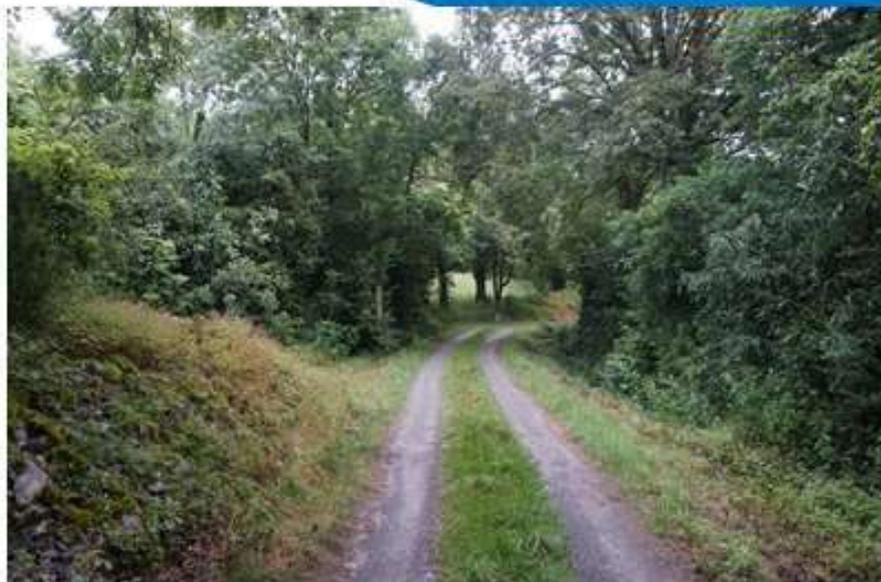
**Annexe 2** : Note relative aux effets de la construction possible sur une prairie de fauche de la commune de Lées-Athas

**Annexe 3** : Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises (voir document distinct)



**Annexe 1 : Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64)**

**Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64)**

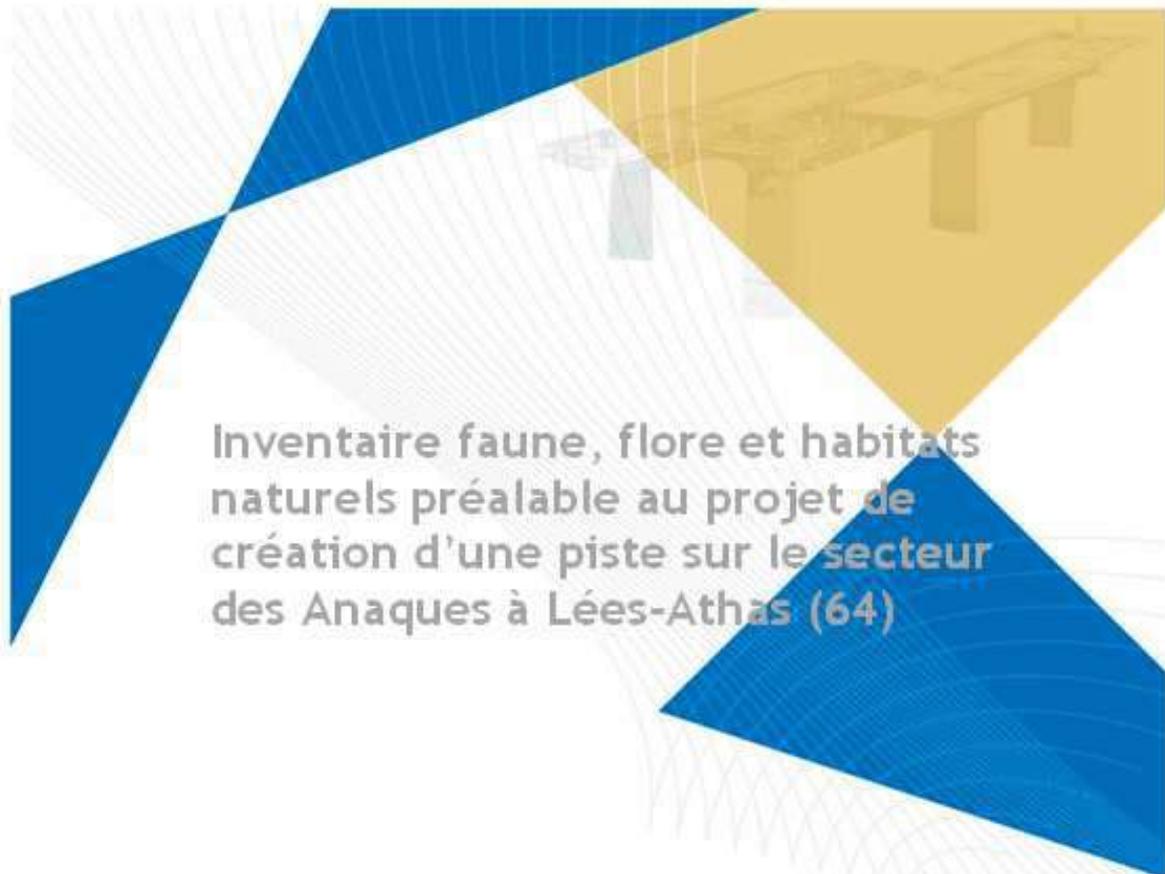


**Juillet 2016**

collection des études

**Mairie de LEES-ATHAS**





**Inventaire faune, flore et habitats  
naturels préalable au projet de  
création d'une piste sur le secteur  
des Anaques à Léés-Athas (64)**

Mai 2016

collection des études



## Sommaire

---

<b>Première partie : contexte du projet et aspects méthodologiques</b>	<b>4</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>II. Objectifs et démarche de l'étude</b>	<b>5</b>
<b>III. Aspects méthodologiques</b>	<b>6</b>
III.1 Equipe de travail	6
III.2 Prospections de terrain	6
III.3 Méthodologie d'inventaire de la flore et des habitats	7
III.4 Méthodologie d'inventaire de la faune	7
III.5 Limites méthodologiques générales sur l'inventaire	8
<b>Deuxième partie : état initial</b>	<b>9</b>
<b>IV. Etat initial des milieux naturels et de la flore</b>	<b>10</b>
IV.1 Présentation des habitats patrimoniaux	12
IV.2 Espèces végétales	15
<b>V. Etat initial de la faune</b>	<b>18</b>
<b>VI. Recommandations pour l'intégration du projet</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>24</b>
<b>Annexes</b>	<b>27</b>

Première  
partie :  
contexte du  
projet  
et aspects  
méthodologiques

---

# I. Introduction

---

En parallèle de l'élaboration de son PLU, la commune de Léés-Athas porte un projet d'aménagement sur son territoire. La création d'une nouvelle voie à travers le quartier des Anaques, en prolongement d'un chemin empierré existant constitue l'objet principal des inventaires réalisés en juillet 2016. Il s'agit de remplacer le chemin de Trebesses situé au sud-ouest ouest en raison des récurrents glissements de terrains représentant un risque de sécurité publique. Un pré diagnostic faune-flore réalisé en octobre 2014 a mis en évidence la présence d'enjeux écologiques marqués sur ce secteur de la commune. En effet, les enjeux connus sur le secteur des Anaques concernent d'une part la flore (avec notamment la présence de l'Œillet superbe, espèce végétale protégée en France et d'habitats naturels d'intérêt communautaire de type gazons à Orpins) et d'autre part la faune (enjeux importants pour les reptiles).

La présente mission avait pour but de réaliser un inventaire faune-flore et d'en restituer les résultats. Une synthèse de l'état des lieux (restitution des données de terrain) et les enjeux environnementaux (hiérarchisation et zonation des niveaux d'enjeux faune-flore à l'échelle des parcelles étudiées) seront présentés sous forme d'un rapport et de cartographies. Les conséquences réglementaires liées à certains enjeux (espèces protégées, etc.) seront également signalées. L'objectif final étant d'identifier s'il y a des enjeux rédhibitoires contraignant fortement le projet.

## II. Objectifs et démarche de l'étude

---

Les objectifs de cet inventaire sont :

- de réaliser un inventaire faune, flore et milieux naturels sur le secteur des Anaques ;
- d'identifier les enjeux de conservation associées aux espèces et milieux naturels inventoriés et de distinguer, parmi ceux-ci, les éléments dont la présence peut avoir des implications réglementaires.

### III. Aspects méthodologiques

#### III.1 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude. Un chef de projet, Philippe LEGAY, s'est chargé de la coordination et du cadrage de l'équipe de terrain. Les expertises spécifiques à chaque groupe identifié ont été menées par l'équipe présentée dans le tableau suivant :

Domaine d'intervention	Agents de BIOTOPE
Chef de projet, écologue	Philippe LEGAY
Botanique et cartographie des zones humides	Frédéric MORA
Expertises faunistiques	Philippe LEGAY
Contrôle qualité	Jean CASSAIGNE

#### III.2 Prospections de terrain

Le tableau suivant indique les dates de réalisation des inventaires de la faune, de la flore, des habitats naturels et des zones humides sur le terrain dans le cadre du projet.

A chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Nature de l'expertise	Dates de prospection	Conditions météorologiques
Expertise botanique, caractérisation des habitats naturels (1 demi-journée)	12/07/2016	Temps maussade avec averses
Prospections faune (1 demi-journée)	6 juillet 2016	Couvert avec rares éclaircies, vent absent à faible, températures douces
Complément d'expertise entomologique (1h30)	21 juillet 2016	Ensoleillé mais nébulosité importante, vent faible, températures environ 25 °C

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64) - Juillet 2016

### III.3 Méthodologie d'inventaire de la flore et des habitats

---

La date d'inventaire de terrain a été choisie de manière à concilier au mieux la phénologie de la flore et des habitats potentiels du site d'étude (flore et végétation xérophile des sols rocheux calcaires) et la date imposée du rendu de l'étude. La prospection a été réalisée vers la mi-juillet de manière à pouvoir rechercher l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*), plante potentielle sur ce site et de phénologie estivale (floraison à partir du mois de juillet).

L'identification sur le terrain des habitats naturels repose sur leur reconnaissance phytosociologique, la phytosociologie étant la science fondée sur la reconnaissance et la classification des communautés végétales. Puis, les communautés végétales identifiées et les autres habitats naturels dépourvus de végétation (exemple : certains pierriers) sont identifiées selon la typologie CORINE biotopes. De plus, certaines communautés végétales sont rattachées selon la typologie des habitats d'intérêt communautaire (code EUR 28), issue de la Directive Habitats, Faune, Flore.

### III.4 Méthodologie d'inventaire de la faune

---

Les inventaires faunistiques ont été réalisés à partir d'une demi-journée de prospection le 6 juillet 2016. Les inventaires ont été effectués par temps de brouillard dans un premier temps puis dans des conditions de nébulosité importante dans un second temps. Un rapide complément d'inventaire d'une heure et demi a été effectué le 21 juillet en ciblant le Grillon des bastides. L'ensemble de l'aire d'étude a été prospectée à vue en insistant sur les éléments structurant l'écosystème et conditionnant la présence d'espèces d'insectes, de reptiles, d'oiseaux voire même des mammifères. En l'absence d'habitats de reproduction potentiels, les amphibiens n'ont pas été recherchés spécifiquement. La méthode d'inventaire appliquée à la recherche de la faune a été essentiellement la recherche à vue et à l'oreille, avec capture ponctuelle et temporaire des individus au filet pour détermination (prospection des insectes). L'identification aux jumelles et sur photographie a également été possible. Les indices de présence de Coléoptères saproxylophages (se nourrissant de bois mort) ont été recherchés ainsi que les indices de présence des vertébrés tels que les plumes, les empreintes, les crottes, les mues etc. Un échantillonnage des zones de blocs rocheux a été effectué pour rechercher les reptiles et a permis d'identifier certaines espèces d'insectes. Tous les éléments retournés ont été replacés dans leur position initiale dans la mesure du possible. L'ensemble de ces inventaires ont été notamment axés sur la recherche des espèces d'intérêt patrimonial afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux en les reliant à des habitats et des secteurs géographiques. Des jumelles, un appareil photo, un filet à papillon et une loupe ont été utilisés. Toutes les données remarquables ont fait l'objet d'une localisation à l'aide d'un GPS.

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64) -Juillet 2016

## III.5 Limites méthodologiques générales sur l'inventaire

---

### Flore et habitats naturels

---

L'inventaire en début d'été permet le recensement quasi complet de la flore et de l'ensemble des habitats du site.

L'inventaire floristique ne prétend néanmoins pas à l'exhaustivité, des plantes pré-vernales ou vernales (qui fleurissent au printemps) n'étant plus visibles à la date de notre passage. Toutefois, ces espèces qui vont principalement relever de cortèges de plantes annuelles de dalles rocheuses (par exemple, l'Hutchnie des pierres (*Hornungia petraea*)) ou d'ourlets forestiers pré-vernaux (par exemple, la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*)) ne sont pas des espèces protégées.

### Faune

---

Les inventaires de terrain concernant la faune ont été réalisés sur la base d'une seule demi-journée de terrain et d'une heure et demi de prospection complémentaire. Les chiroptères n'ont pas fait l'objet de prospections spécifique (pose de matériel d'écoute notamment). La période de prospection était assez tardive et les conditions météorologiques n'étaient pas des plus favorables notamment pour les reptiles (pas de soleil et d'éclaircie significative qui inciterait les reptiles à s'exposer). L'inventaire faunistique réalisé ne peut prétendre à l'exhaustivité en raison d'une pression d'observation faible. Néanmoins, l'ensemble des habitats et leurs potentialités ont été appréhendés et les enjeux faunistiques les plus importants ont été identifiés.

# Deuxième partie : état initial

---

## IV. Etat initial des milieux naturels et de la flore

---

L'inventaire cartographique des habitats a permis de recenser 12 habitats naturels ou artificiels. Parmi ceux-ci, trois habitats naturels ou semi-naturels sont considérés d'enjeu patrimonial. Ils sont décrits ci-après.

### Illustrations des habitats

---



Pierrier à de bord de piste Orpin de Nice



Pierrier artificiel dépourvu de végétation



Pierrier à Orpin rupestre



Fourré de Buis en bordure de piste

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64) - Juillet 2016



Communauté à Géranium herbe-à-Robert sur pierrier



Communauté nitrophile à Ortie



Marge de prairie à Vesce à épis et Brachypode rupestre



Prairie abandonnée au sud du site évoluant vers un ourlet



Fourré haut à Noisetier à sous-strate de Buis



Communauté forestière de bas de versant à Frêne

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64) - Juillet 2016



Prairie pâturée



Prairie de fauche appauvrie

## IV.1 Présentation des habitats patrimoniaux

- Communauté de pierriers à Orpins (CB 34.111, EUR 6110\*)

Cette pelouse se développe sur la plupart des pierriers naturels ou d'origine artificielle (bords du chemin existant). Elle se caractérise par des plantes charnues, dites crassulacées, appelées communément Orpins : Orpin blanc (*Sedum album*), Orpin rupestre (*Sedum rupestre*), Orpin de Nice (*Sedum sediforme*). Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. L'habitat est considéré d'enjeu moyen lorsqu'il se développe sur des pierriers naturels. Mais son niveau d'enjeu devient faible lorsqu'il est présent sur les pierriers artificiels du bord de la piste existante.



Communauté à Orpin blanc  
(F. Mora - Biotope)

- Communauté de pierriers ou sol superficiel sec à Buis (CB 31.82, EUR 5110)

La Buxaie (formation végétale constituée de Buis), fourré thermophile des sols secs calcaires durs, très superficiels ou rocheux, est caractérisée par le Buis (*Buxus sempervirens*). Les espèces spécifiques qui l'accompagnent sont la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Chèvrefeuille à balais (*Lonicera xylosteum*) et exceptionnellement l'Alouchier (*Sorbus aria*). Il s'agit du fourré qui domine l'aire d'étude. On le retrouve notamment sur les pierriers de bords de la piste existante, sur ceux qui délimitent des parcelles, ainsi que sur le versant pentu qui compose l'essentiel de la surface de l'aire d'étude. Il s'agit d'un habitat très rare en Aquitaine dont les représentants des premiers chaînons calcaires pyrénéens des vallées d'Aspe et d'Ossau constituent l'essentiel de la répartition régionale. Aussi, la buxaie représente-t-elle un enjeu FORT de conservation. Toutefois, nous avons distingué sur le site la partie du versant pentue où le Buis constitue une sous-strate sous une strate supérieure de Noisetier (*Corylus avellana*). L'enjeu de cette Buxaie moins typique est seulement considéré d'enjeu moyen.



Buxaie de bords de chemin  
(F. Mora - Biotope)

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léas-Athas (64) - Juillet 2016

- **Prairie de fauche mésophile (CB 38.2, EUR 6510)**

Il s'agit d'une petite portion d'une prairie de fauche située au sud-est de l'aire d'étude. Cette prairie est assez mal caractérisée. Seules quelques espèces comme le Gaillet mollugine (*Galium mollugo*) ou le Silène commun (*Silene vulgaris*) permettent de la distinguer de prairies pâturées. Compte tenu de la relative rareté de cet habitat sur la commune et sur la vallée du piémont, elle est considérée d'enjeu moyen.



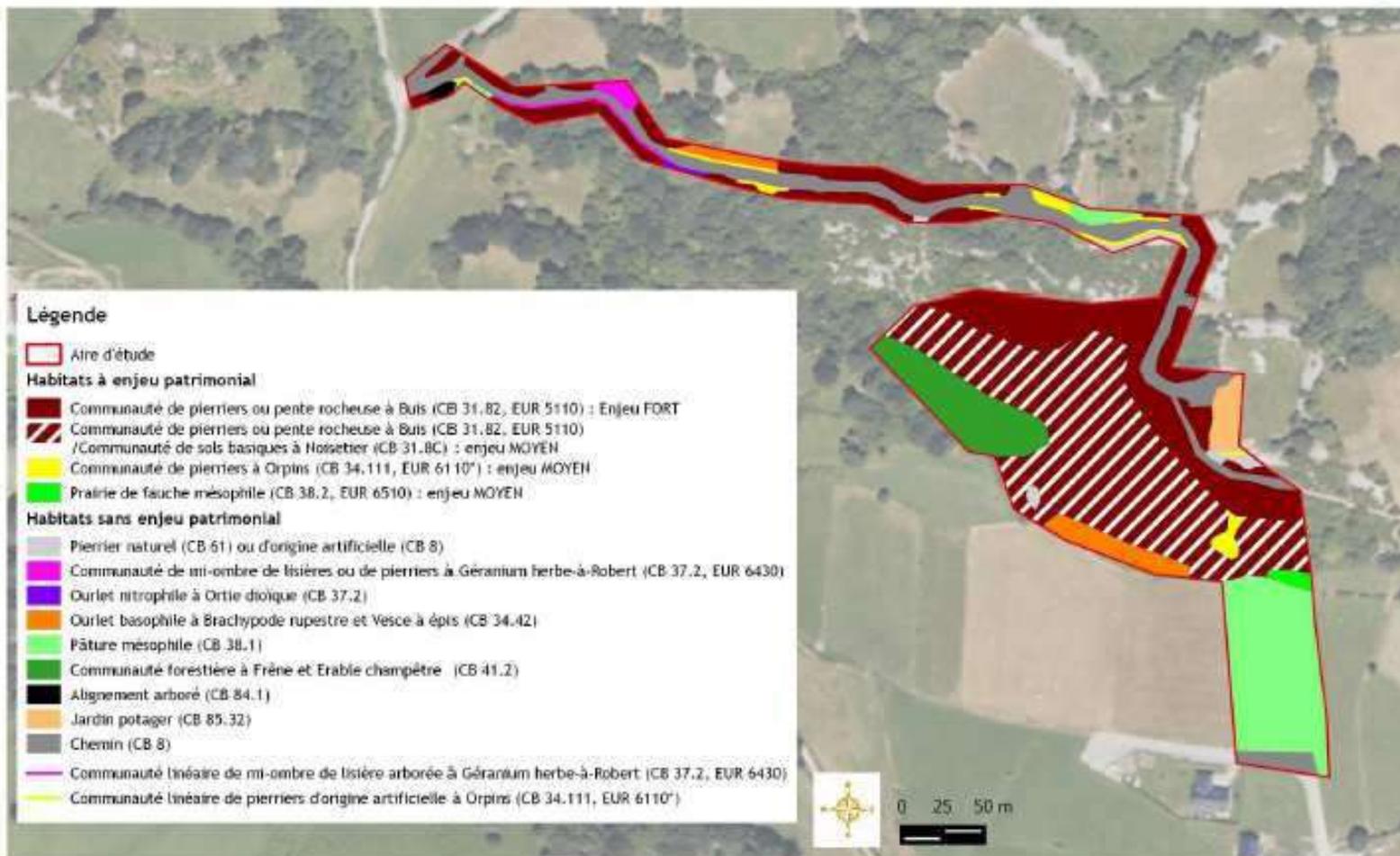
*Prairie de fauche appauvrie  
(F. Mora - Biotope)*



## Carte des habitats

MAIRIE DE LEES-ATHAS

Inventaire faune-flore sur le secteur des Anaques



© Mairie de Léés-Athas - Tous droits réservés - Sources : IGN REED 01666 (2015), IGN 01606 (2016) - Cartographie : Intoparc, 2016

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Léés-Athas (64)  
- Juillet 2016

## IV.2 Espèces végétales

### Généralités

La bioévaluation de la flore repose sur les statuts de protection des espèces ainsi, que sur leur valeur patrimoniale avérée pouvant justifier la création de Z.N.I.E.F.F. de deuxième génération :

- Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national et modifié par arrêté du 31 août 1995 et du 23 mai 2013 ;
- Arrêté du 08 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ;
- Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires (Olivier & al., 1995) ;
- Liste rouge UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés ;
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Aquitaine (septembre 2012)

Cf. Annexe 2 : Liste des espèces floristiques contactées sur l'aire d'étude

### Inventaire sur l'aire d'étude

Les prospections de terrain ont permis de recenser 109 espèces de plantes vasculaires.

Le site d'étude abrite l'Orpin de Nice (*Sedum sediforme*), plante protégée en région Aquitaine. Celle-ci se développe sur de nombreux pierriers en bordure de la piste existante, ainsi que dans un pierrier naturel. Toutefois, compte tenu du faible effectif de la population sur le site au regard de la population régionale, cette espèce représente un enjeu de conservation MOYEN sur le site.



Pierrier de bord de piste Orpin de Nice



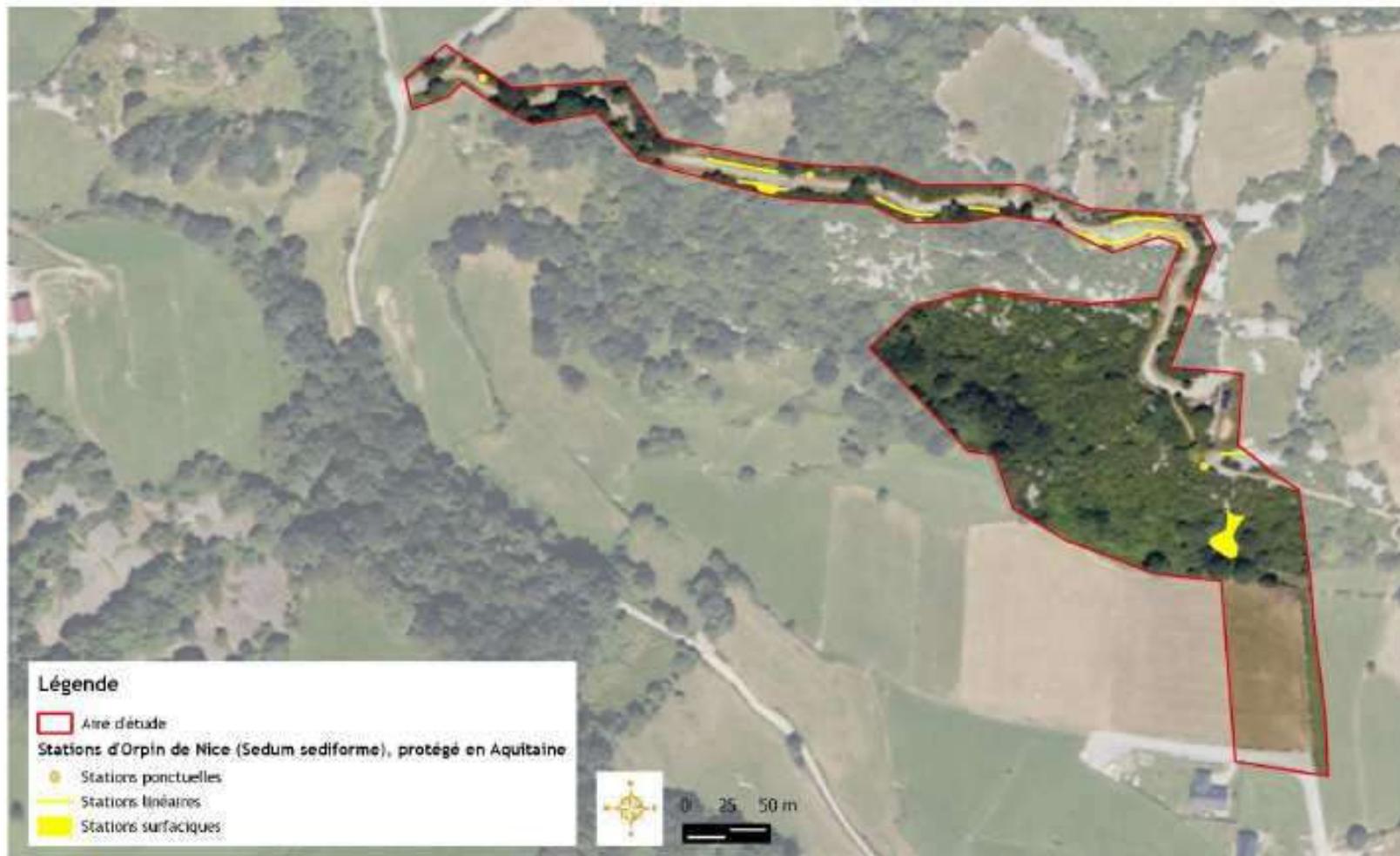
Orpin de Nice



## Carte de la flore protégée

MAIRIE DE LEES-ATHAS

Inventaire faune-flore sur le secteur des Anaques



Mairie de Léés-Athas - Top-Athas, 100 m/s - Sources : IGN BD Carthage (2010) ; BD Carthage (2010) ; Cartographie : Biotopie, 2016

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

## V. Etat initial de la faune

Les prospections ont mis en évidence une majorité d'espèces communes voire très communes en Aquitaine qu'il s'agisse d'oiseaux, de mammifères ou d'insectes. Toutes les espèces notées au cours des inventaires sont présentées dans l'annexe 3 en fin de rapport. Toutefois plusieurs espèces remarquables ont été mises en évidence au cours des inventaires et méritent d'être traitées de façon plus approfondie.

### Insectes

La découverte d'une population assez conséquente de Grillon des bastides en contexte naturel constitue le fait le plus remarquable. Sa présence a été mise en évidence en recherchant les reptiles sous les gros blocs rocheux. Il s'agit de la seule station connue en Aquitaine. Le caractère exceptionnel est relevé par le fait qu'il s'agit d'une espèce méditerranéenne (très rare en Midi-Pyrénées quelques stations connues) que l'on rencontre essentiellement dans les départements de Languedoc-Roussillon à la faveur des vieux bâtiments en pierre et des caves d'habitations. Il est souvent observé proche de l'homme. Une donnée isolée d'un individu dans une cave de Borçe en vallée d'Aspe en 2013 avait mis le doute sur l'existence d'une population en Aquitaine. Il pouvait s'agir d'un individu transporté par l'homme comme cela arrive souvent. Le Grillon des bastides trouve au sein de l'aire d'étude des conditions idéales pour son développement à savoir des habitats rocheux frais et humides à la fois. La preuve de sa reproduction localement a été apportée avec l'observation de mâles et de femelles adultes ainsi que des larves. Il est présent dans les amas rocheux et moussus tout le long de la piste existante et nous l'avons également découvert dans les pierriers dissimulés au sein des peuplements de buis. Il est potentiellement présent dans tous les murets et habitats rocheux de l'aire d'étude. Le 6 juillet 2016, une trentaine d'individus au maximum avaient été contactés. Le Grillon des bastides n'est pas protégé en France mais son caractère patrimonial est indiscutable en raison de sa rareté et de la méconnaissance de cette espèce dans la région.

Aucune espèce protégée d'insecte (papillon ou coléoptère saproxylophage) n'a été observée et n'est potentiellement présente au sein de l'aire d'étude au regard des habitats.

### Reptiles

Les inventaires réalisés en 2014 avaient alertés sur les enjeux potentiels relatifs aux reptiles et notamment vis-à-vis des espèces patrimoniales et menacées régulièrement observées en basse et moyenne montagne tel que la Couleuvre d'esculape, l'Orvet fragile, la Coronelle lisse ou la Vipère aspic. En dépit des recherches effectuées et de l'effort pour détecter des reptiles au sein de l'aire d'étude, une seule espèce de reptile a été observée au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de l'Orvet fragile qui se reproduit dans les mêmes habitats que le Grillon des bastides à la faveur des pierriers moussus frais et humides. Une jeune femelle subadulte et un juvénile ont été découverts sous de gros blocs rocheux témoignant de la reproduction localement. Une fois encore, c'est au bord de la piste que les reptiles ont été découverts.

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

*Cf. Annexe 3 : Liste de la faune observée sur l'aire d'étude*



*Talus rocheux et moussus, habitat du Grillon des bastides et de l'Orvet fragile  
(P. Legay - Biotope)*



*Grillon des bastides, première population naturelle découverte en Aquitaine  
(P. Legay - Biotope)*



*Talus rocheux et moussus, habitat de l'Orvet fragile et du Grillon des bastides  
(P. Legay - Biotope)*

Les potentialités sont confirmées avec la détection d'au moins une espèce patrimoniale. En effet, l'Orvet fragile est considéré comme « vulnérable » en Aquitaine au titre de la liste rouge des reptiles menacés dans la région. C'est cependant sur le piémont et en moyenne montagne qu'il est le plus fréquent et souvent commun en Aquitaine. En raison des difficultés pour détecter l'espèce, nous ne sommes pas en mesure de définir une taille de population mais on peut imaginer que l'Orvet est potentiellement présent à la faveur de l'ensemble des habitats rocheux de l'aire d'étude.

La Couleuvre d'esculape est l'espèce qui présente les plus fortes potentialités de présence au regard des milieux concernés. La Coronelle lisse et la Vipère aspic montrent des potentialités de présence plus faibles. Le Lézard des murailles n'a pas été contacté bien qu'il s'agisse d'un reptile très fréquent. Seuls les murets en dehors de l'aire d'étude présentent les plus fortes potentialités pour ce lézard très commun et abondant dans la région.

Une espèce protégée de reptile (Orvet fragile) se reproduit de façon avérée dans les habitats rocheux en bord de piste. La Couleuvre d'esculape, autre espèce protégée, est potentiellement présente dans les mêmes milieux mais n'a pas été observée au cours des investigations de terrain.

Oiseaux

Les habitats représentés au sein de l'aire d'étude sont assez peu attractifs pour l'avifaune. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée directement au sein de l'aire d'étude. Le Bouvreuil pivoine se reproduit en bordure de l'aire d'étude mais les secteurs buissonnants en lisière de la piste existante peuvent être fréquentés en période de reproduction par cette espèce encore commune et répandue sur le piémont et moyenne montagne. Le Pic mar et le Milan noir fréquentent quant à eux le bois de pente qui domine le chemin de Trebesse. Un couple de chaque espèce se reproduit dans ce bois de taille réduite. Les habitats qui se rapprochent le plus de ceux occupés par le Pic mar et le Milan noir ont été prospectés au sein de l'aire d'étude mais aucun nid et aucune loge n'ont été observés. Les arbres sont trop jeunes et le boisement n'est dans l'ensemble pas favorable y compris en raison de sa faible superficie. La Pie-grièche écorcheur occupe un petit secteur bocager au sud-ouest de l'aire d'étude. Les secteurs de chasse et de nidification se situent en dehors de l'aire d'étude.

Le Bouvreuil pivoine est la seule espèce d'oiseau remarquable et protégée qui fréquente potentiellement les buissons en bordure de la piste déjà existante. Un couple nicheur a été observé en bordure de l'aire d'étude.



*Orvet fragile femelle subadulte photographiée sur site, espèce vulnérable en Aquitaine*

(P. Legay - Biotope)



*Vue sur le coteau boisé où se reproduisent le Pic mar et le Milan noir en dehors de l'aire d'étude*

(P. Legay - Biotope)



*Habitat forestier au sein de l'aire d'étude non favorable au Pic mar et au Milan noir*

(P. Legay - Biotope)



## Carte de la faune remarquable

MAIRIE DE LEES-ATHAS

Inventaire faune-flore sur le secteur des Anaques



### Légende

- Aire d'étude
- Faune remarquables**
- Pic mar 1 territoire favorable
- Milan noir 1 couple nourrit 1 jeune
- Bouvreuil pivoine 1 couple nourrit des poussins
- Pie-grièche écorcheur 1 couple
- ★ Orvet fragile (1 femelle subadulte et 1 juvénile)
- ▲ Grillon des bastides (1 à 5 individus par station)
- Habitats de la faune**
- Pierriers moussus à Grillon des bastides et Orvet fragile
- Habitat non favorable aux rapaces et au Pic mar
- Haie mélangée à bois site de reproduction du Bouvreuil pivoine
- Chênaie charmaise de pente à Pic mar et Milan noir
- Bocage favorable à la chasse et la reproduction de la Pie-grièche écorcheur



Mairie de Lees-Athas - Tracé projet piste - Sources : IGN BD Ortho (2016), Biotope (2016) - Cartographie : Biotope, 2016

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64) - Juillet 2016

## VI. Recommandations pour l'intégration du projet

L'aménagement et la création d'une piste sur le secteur des Anaques pourrait avoir un impact sur la faune, la flore et les milieux naturels. Sont listées ici, et à titre indicatif, des recommandations d'ordre général pour une meilleure intégration possible du projet et la prise en compte des enjeux environnementaux identifiés. Des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont énoncées :

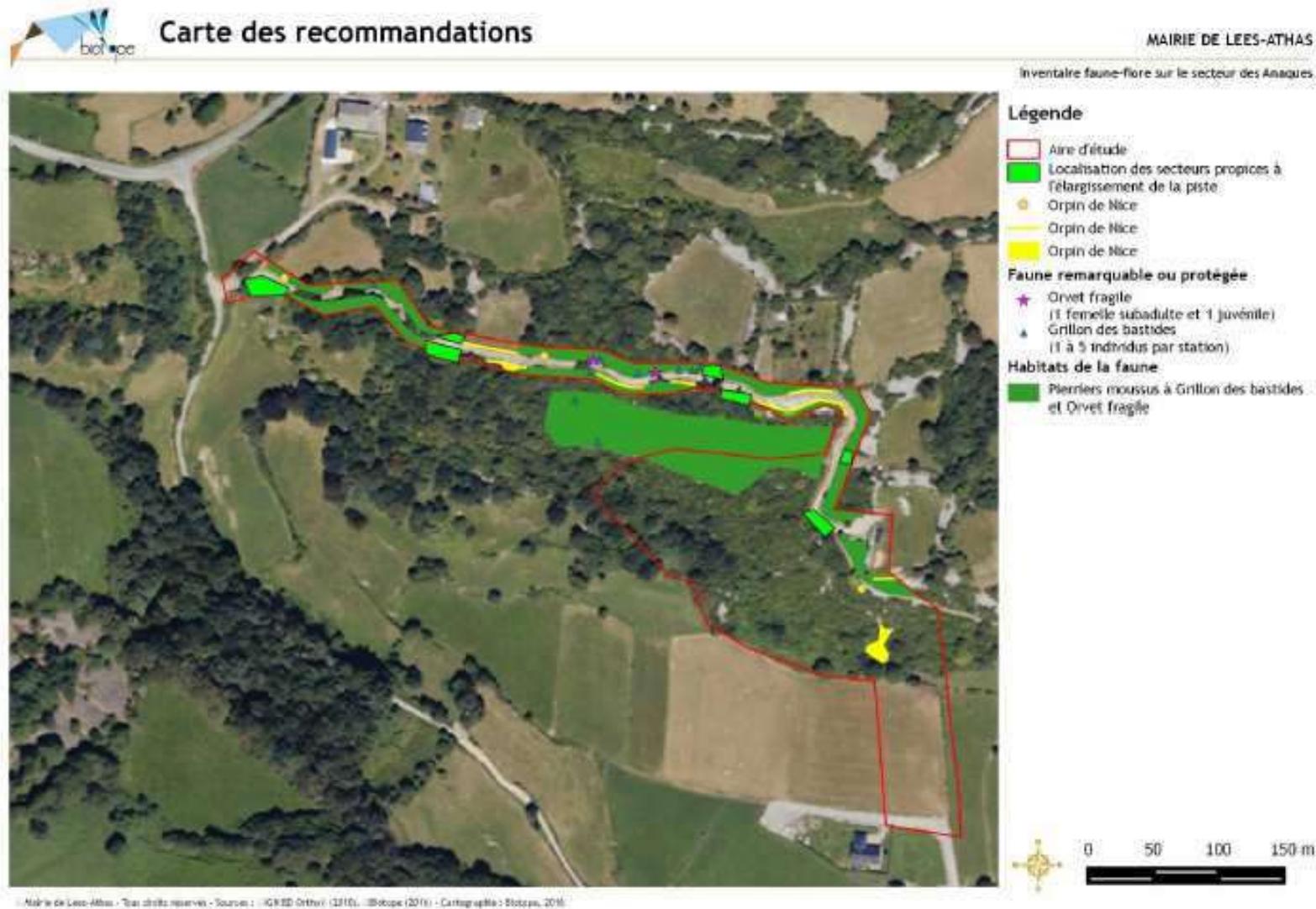
- ✓ Prévoir une période d'intervention hors période sensible du cycle biologique des espèces. Une intervention en période hivernale lors de la phase de terrassement limiterait les risques d'impact sur les reptiles ;
- ✓ Eviter les stations d'Orpin de Nice et d'Orvet fragile car il s'agit d'espèces protégées, prévoir une mise en défens ;
- ✓ Prévoir les élargissements dans les secteurs les moins problématiques (voir carte des recommandations) ;
- ✓ Dimensionner la piste au strict minimum pour répondre aux besoins de circulation dans le secteur où la piste traversera la zone à buis où l'habitat représente un enjeu patrimonial ;
- ✓ Prévoir le passage d'un écologue pour la définition de l'emplacement de la piste et des zones qui seront éventuellement élargies ainsi que pour le suivi du chantier ;
- ✓ Les blocs rocheux extraits du sol seront utilisés sur place pour former un merlon ou un petit talus comme cela a été fait sur la piste existante. Ces zones seront recolonisées par la végétations et devraient redevenir favorables pour les reptiles, le Grillon des bastides ou l'Orpin de Nice ;
- ✓ La piste ne sera imperméabilisée que sur les secteurs qui le nécessitent, pour des raisons de stabilité et de durabilité ;
- ✓ Informer les habitants sur le dépôt sauvage d'ordures et en particuliers de déchets verts qui sont parfois directement brûlés en bordure de la piste existante.



Décharge sauvage en bordure de piste (Biotope)



Décharge sauvage en bordure de piste et brûlage (Biotope)



Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

## Conclusion

---

La mission d'inventaire confiée au bureau d'étude BIOTOPE a permis de mettre en évidence et de localiser les enjeux liés à la faune, la flore et les habitats naturels du secteur des Anaques situé sur la commune de Lees-Athas. Ces inventaires mettent en exergue les enjeux suivants :

- 1 habitat naturel non protégé à enjeu fort de conservation largement représenté au sein de l'aire d'étude y compris aux abords même de la piste existante, communauté de pierriers ou pente rocheuse à Buis.
- L'Orpin de Nice, espèce protégée en Aquitaine, colonise les pierriers et les talus en bordure de la piste existante.
- Au moins 1 espèce protégée de reptile (Orvet fragile) se reproduit dans les pierriers qui forment les accotements ou le talus de la piste existante. Les potentialités pour que la Couleuvre d'esculape soit présente dans les mêmes habitats sont importantes.
- Le Grillon des bastides, espèce non protégée, a été découvert et constitue l'unique station connue en Aquitaine en contexte naturel. Il s'agit d'une espèce à fort enjeu patrimonial.

Le projet d'aménagement de la piste (élargissement ponctuel) et la création d'une nouvelle piste dans la continuité de celle existante est susceptible d'avoir un impact sur des espèces protégées et les habitats d'espèces protégées. A ce titre, des implications réglementaires sont potentiellement prévisibles. Par ailleurs, nous considérons que le projet est de nature à porter atteinte aux espèces de faune, de flore et aux habitats naturels si aucune mesure d'évitement, de réduction et d'accompagnement ne sont mises en place. Des recommandations d'ordre général sont listées pour alimenter les réflexions futures sur le projet et pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux identifiés. En cas d'impact du projet sur une espèce protégée, il est rappelé qu'un dossier de dérogation devra être établi au titre de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement.

# Bibliographie

## Flore et habitats naturels

AFES, 2009. - Référentiel Pédologique 2008. Editions Quae, 405 p.

ALARD D., BOTINEAU M., BOULLET V., CLEMENT B., VAN ES J., DE FOUCAULT B., GAMISANS J., GAULTIER C., GEHU J.-M., LACOSTE A., LARGIER G., LAZARE J.-J., LOISEL R., MEDAIL F., MULLER S., PAGES J.-P., PARADIS G., PENIN D., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., CHAUAUDRET-LABORIE C., DENIAUD J. & BENSETTI F. (coord.), 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 4 - Vol 1 - Habitats agro-pastoraux. La Documentation française. 445 pp.

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET FORETS, 2003. CORINE biotopes. Version originale Types d'habitats français. 119 p.

BARDAT J., & al., 2004. Prodrôme des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle. 171 p.

BLANCHARD et al., 2006. Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine. CBNSA, CBNPMP.

Coste H. (1900-1906) - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, 3 tomes. Nouveau tirage 1998. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris. [I] : 416 p., [II] : 627 p., [III] : 807 p.

LAUBER. & WAGNER. (2000) - Flora Helvetica, Flore illustrée de Suisse. Editions Belin, Paris. 1616 p. + clés.

JULVE P. (1998a) - Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 29 DECEMBRE 2009. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)

Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 2004. Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale. Journal officiel de la République française, Texte 35 sur 132.

ROMAO C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne Version EUR 15. Commission européenne DG XI. 109 pp.

## Insectes

BERGER P. (2012) - Coléoptères Cerambycidae de la faune de France continentale et de Corse. Actualisation de l'ouvrage d'André Villiers, 1978. ARE (Association Roussillonnaise d'Entomologie), 664p.

DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P. (2008-2012) - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.

DUPONT P. (2010) - Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 170

LAFRANCHIS T. (2000) - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Méze (France). 448 p.

LAFRANCHIS T. (2007) - Papillons d'Europe. Editions Diatheo. 379 p.

SAULE M., 2002. La Grande flore illustrée des Pyrénées. Editions MILAN. 730p

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique, 18 p.

## Avifaune

BIBBY C. J., BURGESS N. D., HILL D. A. & MUSTOE S. H., 2000. Bird Census Techniques. London, Academic Press, 302 p.

BOUTET J.-Y & PETIT P., 1987. Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine 1974-1984. CROAP et Conseil Régional d'Aquitaine

DUBOIS P.-J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux & Niestlé, Paris, 559 p.

DUCHATEAU S., BOUNINE E. & DELAGE F., 2003. Données sur le comportement de l'Elanion blanc *Elanus caeruleus* en période de reproduction en Aquitaine. *Alauda* 71 (1) : 9-30.

DUCHATEAU S. & DELAGE F., 2006. Evolution, paramètres reproducteurs et facteurs limitants de l'Elanion blanc *Elanus caeruleus* dans le Sud-Ouest de la France. *Alauda* 74 (4) : 385-398.

FIERS V., 2004. Guide pratique des principales méthodes d'inventaire et de suivi de la Biodiversité. Réserves Naturelles de France, 263 p.

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64) - Juillet 2016

ISSA N. & MULLER Y. coord., 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris, 1408 p.

JIGUET F., 2010. Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2010. <http://vigienature.mnhn.fr/>

JIGUET F., 2011. 100 oiseaux communs nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 224 p.

JIGUET F., 2012. 100 oiseaux rares et menacés de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 222 p.

LEGAY P. & LEGAY E., 2011. Un dortoir d'Elanion blanc à proximité de Pau. [www.Faune-Aquitaine.org](http://www.Faune-Aquitaine.org). 3pp, Bordeaux.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations, Tendances, Menaces, Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598 p.

THEILLOUT A. & Collectif faune-Aquitaine.org, 2015. Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé. 511 p.

THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. coord., 2004. Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux & Niestlé, Paris, 176 p.

UICN Comité français & MNHN, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Paris, France, 28 p.

## Reptiles et amphibiens

ACEMAV COLL. DUGUET R. MELKI F. (2003) - Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed Biotope, Mèze (France), 480 p.

ARNOLD N., OVENDEN D. (2004) - Le guide herpéto, 199 amphibiens et reptiles d'Europe - Les Guides du Naturaliste, Delachaux&Niestlé, Paris, 288 p.

BERRONEAU M. (2010) - Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature, France, 180 p.

BERRONEAU M. (2014). Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Ed. C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, France, 256 p.

MIAUD C., MURATET J. (2004) - Identifier les oeufs et les larves des amphibiens de France. Collection Techniques pratiques, I.N.R.A, Paris, 200 p.

MURATET J. (2008) - Identifier les Amphibiens de France métropolitaine. Guide de terrain. Ecodiv : 291p.

PRIOU P., 2009. Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine. Association Cistude Nature, France, 166 p.

THIENPONT S., 2011. Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe, 2011-2015. Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. 126 p.

THIRION J.-M., GRILLET P. & GENIEZ P. (2002) - Les amphibiens et reptiles du centre-ouest de la France, région Poitou-Charentes et départements limitrophes. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 144p.

UICN Comité français & MNHN (2008) - La Liste rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Paris, France, 8 p.

VACHER J.-P., GENIEZ M., 2010. Les Reptiles de France Belgique Luxembourg et Suisse., Ed. Biotope, Mèze (France), Collection Parthénope - MNHN Paris, 544 p.

## Mammifères

AULAGNIER, S., P. HAFFNER, A. J. MITCHELL-JONES, F. MOUTOU, J. ZIMA, J. CHEVALLIER, J. NORWOOD ET J. VARELA SIMO, 2008. Guide des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Delachaux et Niestlé, Paris, 271 pp.

BANG P. & DAHLSTRÖM P., 2009. Guide des traces d'animaux. Les indices de présence de la faune sauvage. Delachaux et Niestlé, Paris, 264 p.

CHAZEL L. & DA ROS M., 2002. L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 384 p.

GENIEZ M. (coord.), 2002. Identifier les animaux. Tous les vertébrés de France, Benelux, Grande-Bretagne et Irlande. Biotope, Mèze (Collection Bibles du naturaliste), 320 p.

RUYS T. (coord.), 2012. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 2 - Les artiodactyles et les Lagomorphes. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Editions C. Nature, 129 pp.

RUYS T., STEINMETZ J., & ARTHUR C.-P. (coords.), 2014. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 5 - Les Carnivores. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Editions C. Nature, 156 pp.

RUYS T. & COUZI L. (coords.), 2015. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 6 - Les Rongeurs, les Erinacéophormes et les Soricomorphes. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Editions C. Nature, 228 pp.

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS., 2009. Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France Métropolitaine. 1-4p.

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

26

# Annexes

---

Annexe 1. Statuts réglementaires des espèces et statuts de rareté/menace des espèces .....	28
Annexe 2. Liste des espèces floristique contactées sur l'aire d'étude .....	30
Annexe 3. Liste de la faune observée sur l'aire d'étude.....	33

## **Annexe 1. Statuts réglementaires des espèces et statuts de rareté/menace des espèces**

### Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

### **Droit international**

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- la Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- la Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction.

### **Droit européen**

En droit européen, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ». Ces deux directives constituent le réseau Natura 2000. L'Etat français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

### **Droit français**

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement (article L411-1) :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation [...] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

[...]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du code de l'Environnement).

Un régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées est possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

**Statut de rareté et de menace des espèces**

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté ou de menace des espèces. C'est pourquoi la simple considération réglementaire ne peut suffire dans la définition des enjeux de conservation des espèces patrimoniales.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste, inventaires ZNIEFF, etc. Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Dans le cadre de cette étude, une caractérisation des enjeux de conservation du patrimoine naturel a été réalisée. La méthodologie détaillée de définition et de hiérarchisation de ces enjeux est présentée en annexe 1. Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.

Chaque niveau d'enjeu est associé à la portée géographique de la responsabilité de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de conservation de l'élément considéré (espèce, habitat, groupe biologique ou cortège). L'échelle suivante est retenue :

Enjeu TRES FORT : responsabilité de l'aire d'étude (ou d'un secteur de celle-ci), en termes de conservation de l'élément considéré, de portée nationale à supra-nationale voire mondiale
Enjeu FORT : responsabilité de portée régionale à supra-régionale
Enjeu MOYEN : responsabilité de portée départementale à supra-départementale
Enjeu FAIBLE : responsabilité de portée locale à l'échelle d'un ensemble écologique ou biogéographique infra-départemental cohérent (vallée, massif forestier...)
Enjeu NUL ou NEGLIGEABLE : responsabilité de portée locale à l'échelle de la seule aire d'étude

**Annexe 2. Liste des espèces floristique contactées sur l'aire d'étude**

Taxon	Noms français	Statut	Invasives
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre, Acénaie		
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine, Francormier		
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire		
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx		
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile		
Antirrhinum majus L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion		
Arabis hirsuta (L.) Scop., 1772	Arabette poilue, Arabette hérissée		
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français		
Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles		
Asplenium trichomanes L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie		
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette		
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers		
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé		
Bromopsis ramosa (Huds.) Holub, 1973	Brome âpre		
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge		
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent		
Campanula patula L., 1753	Campanule étoilée, Campanule étalée		
Campanula trachelium L., 1753	Campanule gantelée, Ortie bleue		
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic		
Carex pairae F.W.Schultz, 1868	Laîche de Paire		
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée de Debeaux		
Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun, Mouron d'alouette		
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclair		
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux		
Clinopodium vulgare L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic		
Convallaria majalis L., 1753	Muguet, Clochette des bois		
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée		
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies		
Cornus sanguinea L., 1753	Comouiller sanguin, Sanguine		
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier		
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai		
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte		
Dianthus hyssopifolius L., 1755	Oeillet de Montpellier		
Digitalis purpurea L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée		
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame		
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire		
Elymus caninus (L.) L., 1755	Froment des haies		
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque		
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge		
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois		
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun		
Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm., 1804	Galéopsis à feuilles étroites, Filasse bâtarde		

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64) -Juillet 2016

<i>Taxon</i>	<i>Noms français</i>	<i>Statut</i>	<i>Invasives</i>
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine		
<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	Gaillet rude		
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon		
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert		
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean		
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval		
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun		
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon		
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles		
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés		
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois, Grande Gesse		
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace		
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies		
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée		
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc		
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes		
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun		
<i>Oxalis</i> L., 1753 sp.	Oxalide, Oxalis indéterminé		Inv.
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Gros plantain, Grand plantain		
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire		
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille		
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés		
<i>Pseudoturritis turrita</i> (L.) Al-Shehbaz, 2005	Arabette Tourette		
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridium aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Ptéride aquiline		
<i>Pulmonaria affinis</i> Jord., 1854	Pulmonaire affine		
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin		
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif		
<i>Rubia peregri na</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance		
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant		
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon		
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colom baire		
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc		
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers		
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau, 1909	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice	Protégé en Aquitaine	
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène nutans, Silène penché		

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64)  
-Juillet 2016

<i>Taxon</i>	<i>Noms français</i>	<i>Statut</i>	<i>Invasives</i>
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte		
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde		
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux		
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	Alouchier, Alisier blanc		
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite		
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds		
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée		
<i>Teucrium pyrenaicum</i> L., 1753	Germandrée des Pyrénées		
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine		
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet		
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre		
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet		
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande		
<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme glabre		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie		
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale		
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne		
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse		
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin		
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris		
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca		Inv.

### Annexe 3. Liste de la faune observée sur l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Européenne	Protection Nationale	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge ou menace Régionale
<b>Orthoptères</b>						
Gryllobomorpha dalmatina (Ocskay, 1832)	Grillon des bastides					
Pteronemobius heydenii (Fischer, 1853)	Grillon des marais					
<b>Papillons de jour</b>						
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le)			LC	LC	
Aphantopus hyperantus (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)			LC	LC	
Aglais io (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le)			LC	LC	
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le)				LC	
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le)			LC	LC	
<b>Reptiles</b>						
Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile		NAR3	LC	LC	VU
<b>Oiseaux</b>						
Picus viridis Linnaeus, 1758	Pic vert		NO3	LC	LC	
Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne		Ngib_ch_1	LC	NA	
Turdus merula Linnaeus, 1758	Merle noir		Ngib_ch_1	LC	NA	
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine		NO3	LC	VU	
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar	CDO1	NO3	LC	LC	
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		NO3	LC	NA	
Parus palustris Linnaeus, 1758	Mésange nonnette		NO3	LC	LC	
Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins		NO3	LC	LC	
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres		NO3	LC	NA	
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	CDO1	NO3	LC	NA	
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau		NO3	LC	NA	
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		NO3	LC	NA	
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique		NO3	LC	NA	
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		NO3	LC	NA	
Sitta europaea Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot		NO3	LC	LC	
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		NO3	LC	NA	
Parus caeruleus Linnaeus, 1758	Mésange bleue		NO3	LC	NA	
Corvus corone Linnaeus, 1758	Corneille noire			LC	LC	
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		NO3	LC	LC	
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			LC	LC	

Inventaire faune, flore et habitats naturels préalable au projet de création d'une piste sur le secteur des Anaques à Lees-Athas (64) -Juillet 2016

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection Européenne	Protection Nationale	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge ou menace Régionale
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		NO3	LC	LC	
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre		NO3	LC	DD	
Streptopelia decora (Frisch, 1838)	Tourterelle turque		Ngib_ch_1	LC	NA	

Protection Européenne

CDH2 : Annexe 2 de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

CDH4 : Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

CDO1 : Annexe 1 de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Protection Nationale

N13 : Article 3 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

NAR2 : Article 2 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363).

NAR3 : Article 3 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363).

NAR5 : Article 5 de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363).

NO3 : Article 3 de l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056).

Ngib\_ch\_1 : Article premier de l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Liste rouge

LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes

**Annexe 2 : Note relative aux effets de la construction possible sur une prairie de fauche de la commune de Léés-Athas**

---

**Note relative aux effets de la construction possible sur une prairie de fauche de la commune de Léés-Athas**



**Juillet 2016**

**Mairie de LEES-ATHAS**



## I. Contexte et objectifs de l'étude

---

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la mairie de Léés-Athas souhaite rendre constructible la parcelle cadastrale n° 939. Or, celle-ci est occupée par une prairie de fauche d'intérêt communautaire (CB 38.2, EUR 6510) considéré comme un habitat d'enjeu patrimonial (BIOTOPE, 2015).

La Mairie a donc demandé à BIOTOPE d'évaluer l'impact de l'aménagement de cette parcelle au regard de l'ensemble des prairies de fauche présentes sur la commune, voire à une échelle supra-communale.

Cette note présente les analyses suivantes :

- Une évaluation de l'enjeu représenté par la prairie de fauche de la parcelle 939 ;
- Un inventaire cartographique des prairies de fauche présentes sur la commune ou de communes limitrophes ;
- Une mise en perspective de l'impact de la destruction de la prairie de la parcelle 939 au regard de l'ensemble des prairies de fauche de la commune ou de communes limitrophes.

## II. Evaluation de la prairie de fauche de la parcelle cadastrale 939

---

La prairie dite de fauche de la parcelle 939 occupe une surface d'environ 4 730 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une prairie fauchée mais qui semble aussi pâturée comme en témoigne la présence du Plantain intermédiaire (*Plantago media*), espèces des prairies pâturées basophiles. Aussi, son cortège floristique spécifique aux prairies de fauche est relativement appauvri. Citons en particulier le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Silène commun (*Silene vulgaris*), la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et le Gaillet mollugine (*Galium mollugo*). Il s'agit donc d'une prairie de fauche d'état de conservation considéré comme étant moyen.

## III. Inventaire cartographique des prairies de fauche de la commune

---

Le parcours rapide sur une demi-journée le 12 juillet 2016 des prairies de la commune de Léés-Athas a permis de recenser 23 parcelles occupées par des prairies de fauche d'intérêt communautaire, couvrant un total de quelque 90 782 m<sup>2</sup> (9,08 hectares).

De plus, si l'on prend en considération les prairies de fauche inventoriées lors du Diagnostic écologique du site Natura 2000 Gave de Pau (BIOTOPE, 2014) présentes dans la vallée alluviale élargie du gave en amont du barrage de Bedous, alors la surface totale de prairies de fauche s'élève à quelque 144 353 m<sup>2</sup> (14,44 hectares).

La quantité de prairies relevant de prairies de fauche d'intérêt communautaire s'avère donc globalement faible eu égard à la forte représentativité des prairies sur la commune de Léés-Athas, et plus généralement dans la plaine alluviale du gave amont.

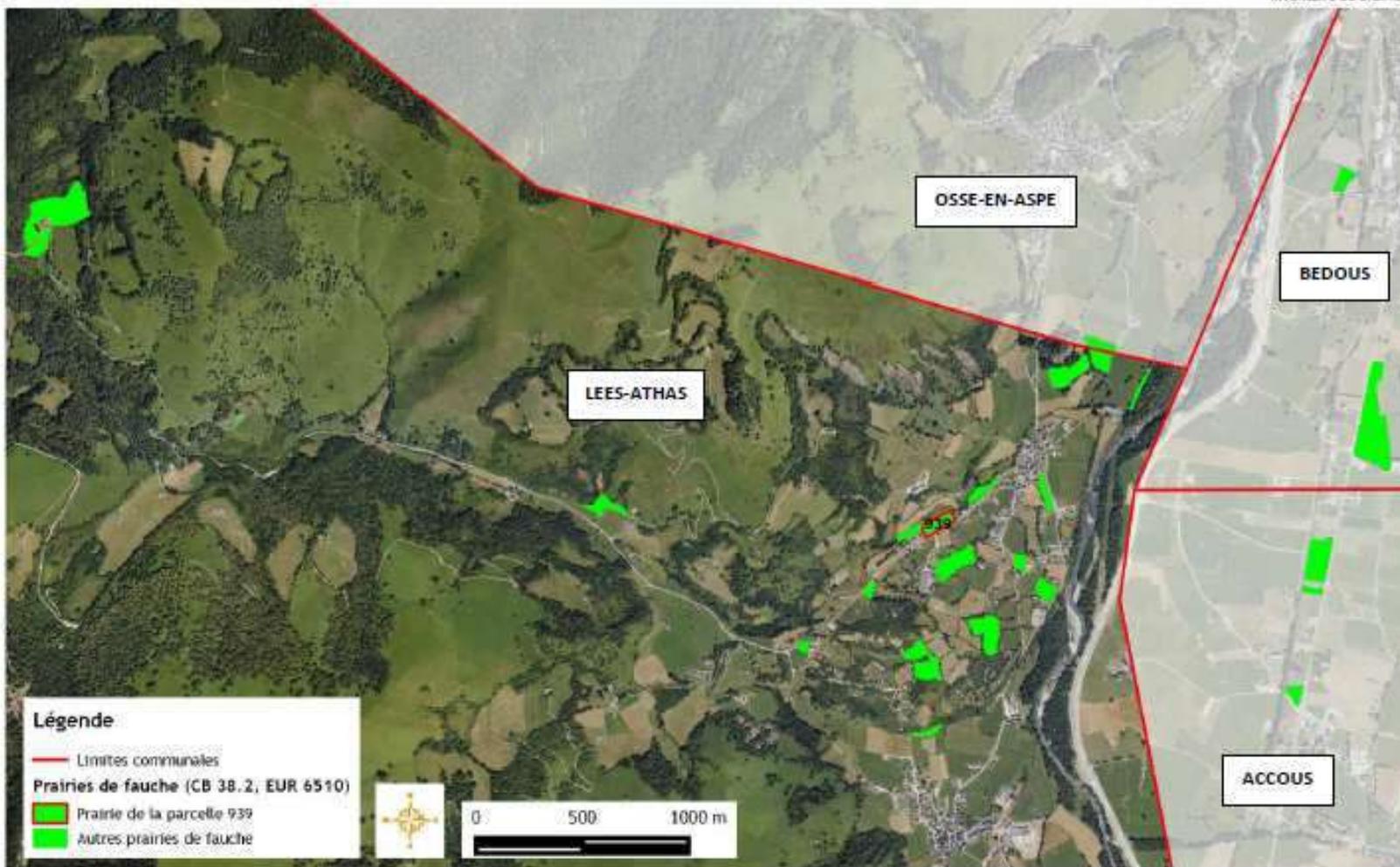
La carte en page 4 localise ces prairies.

## IV. Evaluation de l'impact de la construction de la parcelle 939

---

La surface de la prairie de fauche de la parcelle 939 représente environ 5 % (plus exactement 4,99 %) de la surface des prairies de fauche d'intérêt communautaire (EUR 6510) de la commune de Léés-Athas. Elle représente encore 3,27 % de de la surface des prairies de fauche d'intérêt communautaire (EUR 6510) de la commune de Léés-Athas et de la plaine alluviale située à partir du barrage d'Accous.

Compte tenu de ces faibles pourcentages et de l'état de conservation moyen de la prairie de fauche de la parcelle 939, l'affectation de cette parcelle en zone constructible ne porte pas de préjudice notoire à la conservation de cet habitat sur la commune de Léés-Athas et plus généralement à l'échelle de la plaine alluviale amont du gave de Pau.



## **Annexe 3 : Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises**

**(voir document distinct)**

---